

SYCOMORE FUND SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

R.C.S. Luxembourg N° B 166 946

Rapport annuel et États financiers audités au 31 décembre 2024

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL *

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION*

Aucune souscription ne peut être reçue sur la base de rapports financiers. Les souscriptions ne sont valables que si elles sont effectuées sur la base du Prospectus en vigueur et du Document d'information clé pertinent (« KID ») qui seront accompagnés d'un exemplaire du dernier Rapport annuel et des États financiers audités disponibles et d'un exemplaire du dernier Rapport semestriel disponible, si celui-ci est publié après ledit Rapport annuel et ces États financiers audités.

* Veuillez vous reporter à la Note 1

Table des matières

Organisation de la SICAV	4
Rapport des administrateurs	6
Rapport du commissaire aux comptes	27
Statistiques	30
État consolidé	34
État consolidé des actifs nets au 31 décembre 2024	34
État consolidé des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice/la période clôturé(e) au 31 décembre 2024	34
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (en EUR)	35
État des actifs nets au 31 décembre 2024	35
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	35
État des variations du nombre d'actions	35
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	36
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	37
Répartition du portefeuille	38
Les dix principales positions	38
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (en EUR)	39
État des actifs nets au 31 décembre 2024	39
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	39
État des variations du nombre d'actions	39
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	40
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	41
Répartition du portefeuille	42
Les dix principales positions	42
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) (en EUR)	43
État des actifs nets au 31 décembre 2024	43
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	43
État des variations du nombre d'actions	43
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	44
Répartition du portefeuille	45
Les dix principales positions	45
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (en EUR)	46
État des actifs nets au 31 décembre 2024	46
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	46
État des variations du nombre d'actions	46
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	47
Répartition du portefeuille	48
Les dix principales positions	48
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) (en EUR)	49
État des actifs nets au 31 décembre 2024	49
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	49
État des variations du nombre d'actions	49
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	50
Répartition du portefeuille	51
Les dix principales positions	51

Table des matières

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)	52
État des actifs nets au 31 décembre 2024	52
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	52
État des variations du nombre d'actions	52
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	53
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	55
Répartition du portefeuille	56
Les dix principales positions	56
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (en EUR)	57
État des actifs nets au 31 décembre 2024	57
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	57
État des variations du nombre d'actions	57
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	58
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	59
Répartition du portefeuille	60
Les dix principales positions	60
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL* (en EUR)	61
État des opérations et des variations des actifs nets pour la période clôturée au 6 novembre 2024	61
État des variations du nombre d'actions	61
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT* (en EUR)	62
État des actifs nets au 31 décembre 2024	62
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	62
État des variations du nombre d'actions	62
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	63
Répartition du portefeuille	64
Les dix principales positions	64
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (en EUR)	65
État des actifs nets au 31 décembre 2024	65
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	65
État des variations du nombre d'actions	65
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	66
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	67
Répartition du portefeuille	68
Les dix principales positions	68
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (en EUR)	69
État des actifs nets au 31 décembre 2024	69
État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024	69
État des variations du nombre d'actions	69
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	70
Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024	71
Répartition du portefeuille	72
Les dix principales positions	72
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION* (en EUR)	73
État des actifs nets au 31 décembre 2024	73

Table des matières

État des opérations et des variations des actifs nets pour la période clôturée au 31 décembre 2024	73
État des variations du nombre d'actions	73
Portefeuille-titres au 31 décembre 2024	74
Répartition du portefeuille	75
Les dix principales positions	75
Notes aux états financiers au 31 décembre 2024	76
Complément d'information (non vérifié)	86

* Veuillez vous reporter à la Note 1

Organisation de la SICAV

Siège social

60, avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Conseil d'administration :

Président du Conseil d'administration :

Denis PANEL
Président
Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Membres du Conseil d'administration :

Jean-Baptiste JUVIN
Responsable juridique
Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Albert ROBERT-DAUTUN
Responsable des opérations et systèmes d'information
Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Société de gestion

Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France
Dépositaire, agent de domiciliation et agent de cotation

Administrateurs de la Société de gestion

Denis Panel, Président de Sycomore Asset Management
Cyril Charlot, Vice-Président de Sycomore Asset Management
Bruno Servant, Président du Conseil d'administration, Président de Generali Asset Management
Santo Borsellino, Responsable des relations avec les entreprises et les associations de Generali Investments Holding S.p.A

Organisation de la SICAV (suite)

Initiateur

Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Gestionnaire en investissement

Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Distributeur

Sycomore Asset Management
14, avenue Hoche
F-75008 Paris, France

Teneur de registre, agent de transfert et dépositaire Agent de domiciliation et agent administratif

BNP Paribas, Luxembourg Branch
60, avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Commissaire aux comptes

Ernst & Young
35E, avenue J.F Kennedy
L-1855 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg

Rapport des administrateurs

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS

31/01/2024

Le mois de janvier a donné lieu à des fluctuations majeures sur les marchés actions, avec dans un premier temps une période de consolidation, suivie d'une nette reprise marquée par de fortes disparités sectorielles, la technologie menant clairement la danse. Le segment des semi-conducteurs a néanmoins subi quelques revers (Infineon, STM), en raison notamment de publications peu réjouissantes faisant état d'une chute de la demande industrielle et d'un marché des véhicules électriques plutôt atone. L'actualisation des anticipations en matière de baisses des taux, conjuguée au recul des prix de l'électricité, a eu un impact négatif sur le thème des énergies renouvelables (Solaria, EDPR, Neoen et Vestas). Dès lors que l'année de campagnes électorales qui s'annonce aux États-Unis va alimenter la volatilité sur le marché des énergies renouvelables (débat politique autour de la loi sur la réduction de l'inflation), nous pensons que les baisses de taux d'intérêt révéleront la véritable valeur de ces actifs et des futures installations de production d'électricité plus propre.

29/02/2024

Si l'environnement économique demeure favorable aux marchés actions, le niveau plus élevé que prévu de l'inflation aux États-Unis a freiné tout espoir de baisse rapide et substantielle des taux d'intérêt. En conséquence, les producteurs d'énergies renouvelables (EDPR, Neoen, ERG, Solaria) ont continué de souffrir de taux élevés et de la forte baisse des prix de l'électricité en Europe et se sont repliés à leurs niveaux d'avant la guerre en Ukraine après avoir affiché des rendements absolus largement négatifs depuis le début de l'année. Toutefois, les autres thèmes se sont révélés plus favorables au fonds, notamment l'électrification (Schneider Electric, Prysmian, Nexans) et les bonnes surprises observées dans le secteur de la construction, où les attentes étaient plutôt faibles (Rockwool, Kingspan). Au sein de l'industrie solaire, NextTracker a apporté l'une des meilleures contributions à la performance, grâce à une forte dynamique de commandes de trackers solaires sur le marché américain des énergies renouvelables ainsi qu'à l'obtention de parts de marché par rapport à son principal concurrent.

31/03/2024

En mars, les investisseurs se sont recentrés sur les niveaux d'inflation et les tendances des taux d'intérêt. Deux thèmes importants pour la stratégie semblent faire l'objet d'une attention croissante, à savoir les infrastructures électriques et les besoins en électrification des centres de données. L'expansion du réseau électrique occupe désormais une place de choix dans le programme de transition. EoN, que nous avons ajoutée au portefeuille, a annoncé une augmentation substantielle de ses investissements dans le réseau allemand et vise une croissance de 10 % de ces activités réglementées d'ici 2028. Par ailleurs, la demande d'électricité tirée par la numérisation, et notamment les centres de données, représente désormais 2 % de la consommation mondiale d'électricité selon l'AIE et pourrait susciter un regain d'intérêt pour les producteurs d'énergies renouvelables, en complément de la demande accrue déjà signalée par les fournisseurs de solutions et d'équipements d'efficacité énergétique, comme Schneider Electric. Le segment des énergies renouvelables a enregistré des performances contrastées au cours du mois. Neoen a progressé de plus de 10 % après avoir publié de solides résultats, tandis que Solaria est restée à la traîne en raison de son exposition régionale à la faiblesse des prix de l'électricité. Le titre a été retiré du portefeuille.

30/04/2024

En avril, les marchés ont été portés par une actualité macroéconomique dense et le début de la saison des résultats. Nos investissements dans la construction durable ont bien réagi aux surprises plutôt positives, dans un contexte de prix résilients et de baisse des coûts énergétiques et dans la mesure où le creux au niveau des volumes semble avoir été atteint, comme les récentes déclarations de Saint-Gobain le confirment. Le thème de la gestion des ressources naturelles a bien résisté, soutenu par des surprises positives sur le plan des bénéfices découlant de la baisse du prix de la pâte à papier. En fin de mois, le thème des énergies renouvelables s'est quelque peu redressé et ne semble plus réagir à la hausse des rendements des bons du Trésor américain à 10 ans. Neoen, ERG et EDP Renovaveis ont rebondi, soutenus par la hausse progressive des prix de l'électricité et par certaines transactions au sein du secteur qui ont cristallisé la sous-évaluation actuelle des actifs cotés. Dans l'ensemble, le marché semble se réadapter au nouveau régime de taux d'intérêt. Aux États-Unis, l'inflation demeure supérieure aux attentes, laissant à la Fed une marge de manœuvre limitée quant à ses plans de baisse des taux dès le mois de juin. La BCE est quant à elle susceptible de réduire ses taux directeurs avant les États-Unis et la première baisse pourrait constituer un catalyseur ravivant l'intérêt pour le thème de l'environnement.

31/05/2024

Le fonds a largement surperformé l'indice MSCI Europe en mai, soutenu par les anticipations de point d'inflexion des taux susceptible de se concrétiser dès le mois de juin en Europe, ainsi que par la très faible exposition des investisseurs aux thèmes liés à l'environnement, malgré les transformations en cours des systèmes énergétiques et de leurs infrastructures. La demande d'énergie explose, alimentée par l'IA et les besoins des centres de données. Les entreprises directement impliquées dans la fourniture d'équipements énergétiques pour ces centres de données bénéficient de cette tendance (Schneider Electric, ABB, Legrand, Spie). La demande d'énergie propre soutient également l'industrie solaire (NextTracker) et les fournisseurs de réseaux (Prysmian, Nexans) et aura un impact positif sur le prix des contrats d'achat d'électricité (PPA) négociés avec les développeurs d'énergie propre (Neoen, EDP Renewables), qui sont prêts à payer une prime pour sécuriser l'énergie verte. Malgré le récent rebond, la prime de valorisation du thème reste comprimée par rapport à son niveau sur les 5 dernières années (la prime sur le ratio cours-bénéfices prévisionnel à 12 mois par rapport au MSCI Europe est inférieure à 10 %) et le retrait de certains intérêts des vendeurs a permis un redressement des performances au sein du segment.

30/06/2024

Après avoir gagné du terrain en mai grâce aux anticipations d'une baisse des taux par la BCE, qui a eu lieu début juin, les marchés boursiers – et notamment le thème environnemental – ont subi une correction en juin compte tenu du vif succès rencontré par les partis d'extrême droite, historiquement moins sensibles à la cause environnementale, lors des récentes élections européennes. En France, en particulier, le marché boursier a été durement touché par les élections anticipées, véritable événement de type « cygne noir ». Dans ce contexte, le fonds a sous-performé en raison de sa surexposition au pays, 3 valeurs françaises (Saint-Gobain, Veolia, Spie) se classant parmi les principaux freins sur la période, impactées par l'incertitude politique et réglementaire. L'exposition à Alfen, qui avait été considérablement réduite depuis le début de l'année, a également figuré parmi les déceptions après qu'un avertissement sévère sur résultats ait fait perdre confiance aux investisseurs quant au titre et à l'équipe de direction de la société.

Rapport des administrateurs (suite)

31/07/2024

L'actualité politique de part et d'autre de l'Atlantique a d'abord pesé sur les valeurs liées à la transition énergétique. Toutefois, le retrait de Joe Biden de la campagne électorale américaine et son soutien à Kamala Harris, conjugués au deuxième tour des élections générales en France, ont permis de lever une partie de la pression qui pesait sur le thème, celui-ci étant désormais sur le point de bénéficier du cycle de baisse des taux initié par la BCE. La saison des résultats a donné lieu à de bonnes nouvelles : les acteurs de l'électrification, de la construction et des infrastructures ont fait état d'une dynamique positive, confirmée par les solides performances enregistrées par Nexans, Elia, EON, Saint-Gobain et Arcadis. EDP Renovaveis s'est également classée dans le haut du tableau, soutenue par des résultats supérieurs aux attentes et une baisse progressive des rendements. Les mauvaises nouvelles s'accumulent, en revanche, pour le secteur automobile. Stellantis (non détenue par le fonds) a pesé sur Renault et STMicroelectronics a revu à la baisse ses prévisions pour tenir compte de la faiblesse du marché.

31/08/2024

La volatilité des marchés a culminé en août et le VIX a atteint de nouveaux sommets. Les craintes de récession, alimentées par les mauvais chiffres de l'emploi et le dénouement des opérations de portage sur le yen, ont généré des turbulences sur les marchés de capitaux. La situation s'est rapidement apaisée dans le sillage des bonnes surprises réservées par les données sur les services et les dépenses de consommation et de l'annonce d'une prochaine baisse des taux par la Fed. Dans cet environnement incertain, les valeurs défensives ont pour la plupart bien résisté, notamment dans les services aux collectivités (Verbund, Veolia et Redeia, toutes ajoutées au portefeuille au cours de la période). La situation se normalise pour le secteur des vélos, qui a renoué avec la croissance grâce au marché chinois et à la réduction des stocks élevés accumulés pendant la pandémie. Shimano a apporté une des meilleures contributions à la performance mensuelle. En revanche, l'évolution du secteur de la construction est toujours plutôt timide. Bien que certains signaux positifs soient désormais visibles sur le marché, la reprise devrait rester très progressive au second semestre. Wienerberger (baisse des prévisions d'Ebitda), Kingspan (marges impactées par un mix défavorable et de faibles volumes en début d'année) et Rockwool (malgré une nouvelle révision à la hausse des prévisions avec des marges record) ont figuré parmi les principaux freins à la performance du fonds.

30/09/2024

Alors que la Fed a entamé un cycle de réduction des taux avec une première baisse de 50 points de base, la réaction positive des actifs risqués suggère que les investisseurs soutiennent de plus en plus un scénario d'« atterrissage en douceur » sans chocs économiques majeurs. Dans cet environnement de baisse des rendements, le fonds a surperformé son indice de référence. Les valeurs industrielles, qui représentent 50 % du portefeuille, se sont bien comportées, tout comme les services aux collectivités. Ainsi, les thèmes de l'électrification, des énergies renouvelables et de la construction durable ont surperformé le marché. En début de mois, nous avons profité de la baisse du cours de l'action de Munters pour initier une position sur ce spécialiste des systèmes de refroidissement, qui bénéficie de la croissance des centres de données. Nous avons également initié une position sur Novonosis, qui offre un potentiel de diversification intéressant pour le portefeuille. La croissance devrait s'accélérer grâce à la fusion de Novozymes et Chr. Hansen, deux acteurs majeurs des marchés des enzymes et des biosciences. Nous avons pris quelques bénéfices sur Nexans, à l'issue d'un beau parcours, et légèrement renforcé notre exposition au secteur de la construction, qui pourrait bénéficier d'un environnement caractérisé par une baisse des taux et un atterrissage en douceur.

31/10/2024

En octobre 2024, les marchés européens ont reculé en raison d'un environnement économique morose et d'une saison de publication des résultats mitigée. Les rendements obligataires à 10 ans ont rebondi et augmenté de 20 %, atteignant 2,4 % en Allemagne en fin de mois et 4,2 % aux États-Unis. Les investisseurs ont progressivement repositionné leurs portefeuilles en prévision d'une victoire de Donald Trump aux élections américaines. Cette évolution a affaibli la chaîne de valeur des énergies renouvelables, qui a chuté de plus de 7 % au cours du mois. Bien que nous ayons précédemment abaissé notre exposition aux valeurs de ce segment à moins de 20 % du portefeuille, elles expliquent l'essentiel du retard du fonds par rapport à l'indice de référence. Compte tenu de la volatilité accrue des actions liées à l'environnement dans le sillage de l'élection présidentielle américaine début novembre, nous avons allégé notre exposition aux segments les plus risqués (énergies renouvelables) et continué de diversifier le portefeuille dans des industries décorrélées des résultats électoraux (gestion de centres de données, alimentation durable, réseaux intelligents européens, fournisseurs d'équipements ferroviaires). Cette stratégie pourrait contribuer à atténuer l'impact de l'événement politique et préparer le portefeuille à une reprise potentielle, une fois le climat politique stabilisé.

30/11/2024

Les marchés actions ont signé des performances positives en Europe, à la faveur de l'optimisme postélectoral aux États-Unis et d'indicateurs macroéconomiques robustes. Toutefois, la victoire républicaine a suscité une certaine incertitude quant à l'avenir de la loi sur la réduction de l'inflation et à l'évolution des taux d'intérêt. Ce contexte a pesé sur la performance des acteurs des énergies renouvelables et des secteurs associés. Notre décision de réduire l'exposition du fonds aux risques préélectoraux par une diversification thématique ciblée (efficacité énergétique des centres de données, réseaux intelligents, ingrédients naturels) n'a pas permis de compenser l'impact négatif du nouvel environnement politique. En attendant que la visibilité s'améliore en 2025, nous avons continué de réduire notre exposition aux valeurs américaines des énergies renouvelables – ou à celles les plus exposées aux risques (nous avons vendu nos positions sur Orsted, Solaria et Nextrack et allégé celle sur Vestas). Parallèlement, nous avons renforcé notre exposition aux entreprises dont les marchés finaux sont décorrélés de la politique énergétique de Donald Trump, ou qui offrent une diversification plus large (Knorr-Bremse, Munters, Novonosis, ASML).

31/12/2024

Malgré une nouvelle baisse de 25 points de base des taux de la Fed et de la BCE, la posture plus prudente de Jerome Powell pour 2025 a pesé sur les actions particulièrement sensibles aux taux d'intérêt. Par conséquent, ERG, EDP Renovaveis, Verbund, Elia et Acciona sont restées à la peine et ont figuré parmi les principaux freins, non seulement en décembre, mais aussi pour l'ensemble de l'année civile. En revanche, d'autres actions ont enregistré des performances positives, notamment Aurubis (T4 supérieur aux attentes grâce à l'impact limité de la maintenance de la raffinerie de Hambourg et à la résilience des prix du cuivre, de l'or, de l'argent et de l'acide sulfurique), Befesa (rebond apparemment provoqué par des achats d'actions de la direction et des ventes excessives en 2024 compte tenu des perspectives plus favorables des prix de l'énergie, de la baisse des coûts de traitement et de l'amélioration de l'environnement tarifaire du zinc) et Renault (qui a surperformé le marché sur fond de lancement de nouveaux véhicules et de fusion attendue entre Honda et Nissan).

Rapport des administrateurs (suite)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY AT WORK

31/01/2024

Les marchés actions d'Europe et des États-Unis ont démarré l'année en fanfare grâce à la perspective d'une baisse des taux d'intérêt et au bon début de la saison de publication des résultats. Dans cet environnement, notre stratégie a surperformé son indice de référence. En termes d'allocation d'actifs, notre surpondération des secteurs de la santé et de la technologie a apporté une contribution positive. S'agissant de la sélection de titres, la stratégie a bénéficié de notre exposition au secteur des équipements de semi-conducteurs, ASML ayant fait état de commandes supérieures aux attentes et confirmé que davantage de capacités seront nécessaires pour répondre à la demande de semi-conducteurs dans les prochaines années. NVIDIA (semi-conducteurs), SAP (logiciels) et RELX (services d'information) ont également eu une incidence positive.

29/02/2024

Grâce à une saison de publication des résultats bien orientée, les indices d'actions européens ont clôturé sur une note positive en février. Bien que la technologie ait accaparé l'attention, la plupart des secteurs ont généré des rendements positifs, à l'exception des services aux collectivités, de l'énergie et des télécommunications. La consommation discrétionnaire a eu le vent en poupe en Europe, les valeurs du luxe étant appelées à enregistrer une croissance plus forte en 2024. Nos positions sur Brunello Cucinelli et Hermès ont bénéficié de cette tendance et des résultats robustes. Dans ce contexte, la stratégie a surperformé son indice de référence. En termes d'allocation d'actifs, le fonds a bénéficié de notre surpondération de la technologie, tandis que les contributions de la sélection de titres ont été uniformément réparties. Nos positions sur Schneider Electric et Prysmian, dans le secteur industriel, ont bien réagi à la publication de résultats solides. Dans la santé et la technologie, Novo Nordisk (pharmacie), ASML et Nvidia ont apporté des contributions positives.

31/03/2024

Le mois de mars a de nouveau été favorable au marché des actions européennes, avec une surperformance de secteurs qui étaient restés à la traîne depuis le début de l'année. La finance, l'énergie et les matériaux de base ont mené la danse, tandis que la consommation discrétionnaire et la technologie ont sous-performé. Dans cet environnement, le fonds a pâti de notre sous-pondération des valeurs financières et de l'absence d'exposition à l'énergie. Au rayon des bonnes nouvelles, notre sélection de titres dans les secteurs de la technologie (forte exposition à l'IA) et de l'industrie (exposition à l'électrification) a apporté une contribution positive. S'agissant des titres individuels, le fonds a bénéficié de ses positions sur Nvidia (technologies de l'information), SPIE (industrie) et Novo Nordisk (santé), tandis que le spécialiste du luxe italien Brunello Cucinelli a coûté des points, dès lors que ses prévisions n'ont pas surpris positivement les investisseurs malgré des résultats solides.

30/04/2024

Les marchés d'actions européens ont essuyé une correction en avril après un début d'année porteur. Les inquiétudes des investisseurs en ce qui concerne la croissance économique et la persistance de l'inflation ont eu un impact négatif sur la performance des indices, même si le début de la saison de publication des résultats a été positif. Les secteurs de la technologie et de l'industrie ont été les plus durement touchés, tandis que l'énergie et la finance ont signé des performances positives. La stratégie a signé une performance conforme à celle de son indice de référence, la sous-pondération de l'énergie et de la finance ayant été largement compensée par la sélection de titres dans l'industrie et la santé. S'agissant des titres individuels, la stratégie a bénéficié de nos positions longues sur Prysmian (distribution d'énergie), AstraZeneca (santé) et Intesa Sanpaolo (banque italienne).

31/05/2024

Le mois de mai a été extrêmement positif pour les marchés d'actions européens, avec la baisse potentielle des taux d'intérêt et une saison de publication des résultats bien orientée. Au cours du mois, la performance des indices a été tirée par les secteurs les plus sensibles aux taux d'intérêt, tels que la finance, la technologie, l'industrie et les services aux collectivités. Dans cet environnement, notre stratégie a surperformé son indice de référence. Cette surperformance est à mettre à l'actif de la sélection de titres dans les secteurs de l'industrie, de la technologie et de la consommation discrétionnaire. Dans l'industrie, le fonds a bénéficié de son exposition à la société italienne exposée à la transmission d'énergie Prysmian, qui a de nouveau publié des résultats trimestriels solides et fait état de prévisions qui ont surpris les investisseurs. Dans le secteur technologique, l'entreprise américaine Nvidia a apporté la meilleure contribution après un nouveau trimestre au cours duquel la demande de GPU utilisés pour entraîner les modèles d'IA a de nouveau surpris les investisseurs.

30/06/2024

En juin, la performance des marchés d'actions européens a été affectée par les résultats surprenants des élections européennes et la décision consécutive de convoquer des élections anticipées en France. Dans cet environnement, notre stratégie a surperformé son indice de référence, avec des contributions positives tant de l'allocation d'actifs que de la sélection de titres. La stratégie a bénéficié de la surpondération des technologies de l'information et de la sous-pondération de la finance, les valeurs financières françaises ayant en particulier été affectées par l'évolution des taux d'intérêt. S'agissant des titres individuels, les contributions positives ont été bien réparties, les positions sur Novo Nordisk (santé), RELX (médias), Nvidia (technologies de l'information) et MSFT (technologies de l'information) ayant toutes porté leurs fruits. Au rayon des mauvaises nouvelles, Axa et Spie ont sous-performé, dans la mesure où le marché a selon nous surestimé l'effet négatif spécifique potentiel des élections françaises sur ces sociétés.

Rapport des administrateurs (suite)

31/07/2024

Le mois de juillet a été volatil, principalement sous l'effet des événements politiques aux États-Unis. En outre, la saison de publication des résultats a débuté en fin de mois et n'a jusqu'à présent pas été favorable aux marchés actions. Dans ce contexte, nous avons assisté à une forte rotation sectorielle au détriment de la technologie (meilleure performance depuis le début de l'année), tandis que la consommation discrétionnaire demeure atone. Au cours du mois, le fonds a légèrement sous-performé son indice de référence. Sur le plan sectoriel, la stratégie a pâti de la surpondération de la technologie et de la sélection de titres dans la santé. Les titres les plus performants ont été BioMérieux (santé), Prysmian (industrie) et Intesa Sanpaolo (banques). Novo Nordisk a fait figure de lanterne rouge en raison des craintes entourant l'arrivée de nouveaux acteurs dans le domaine de l'obésité. Nous restons convaincus que la société est bien positionnée pour conserver son leadership.

31/08/2024

Les marchés d'actions de la zone euro ont enregistré une performance en forme de V en août. Le fonds est parvenu à maintenir sa progression depuis le début de l'année dans ce contexte volatil, avec une contribution globalement neutre de l'allocation sectorielle et de la sélection de titres. Dès lors que la volatilité devrait selon nous rester élevée jusqu'à la fin de l'année, nous avons décidé de réduire quelque peu l'exposition aux risques du portefeuille. Plus particulièrement, nous avons allégé la surpondération des valeurs technologiques (Microsoft, ServiceNow, STM), tout en étoffant notre positionnement sur l'assurance (AXA, Munich Re) et les télécommunications (DT).

30/09/2024

Le fonds a perdu une partie de ses gains relatifs en septembre, principalement en raison de ses positions dans le secteur pharmaceutique. Plus précisément, Novo Nordisk et AstraZeneca ont pâti des résultats décevants de leur pipeline (dont la contribution à la valeur actuelle nette est faible, mais qui est considérée comme une lecture croisée plus large pour les franchises liées au traitement de l'obésité par voie orale et au traitement du cancer du poumon, respectivement). Nous avons pris des bénéfices sur des titres en portefeuille tels qu'AstraZeneca, Novartis et Novo Nordisk tout au long du mois. En parallèle, nous avons renforcé l'exposition aux valeurs industrielles, comme Legrand, Schneider et Siemens. En ce qui concerne Siemens, après avoir rencontré la société, nous avons considéré que les prévisions rebasées pour l'année sous revue et l'année en cours, conjuguées à une valorisation attrayante, offraient un bon rapport risque-rendement. Dans le secteur technologique, nous avons à nouveau réduit notre position sur SAP. Nous conservons notre investissement dans la mesure où nous poursuivons notre engagement avec l'entreprise en ce qui concerne son plan de restructuration, mais les risques liés aux multiples départs de membres de son comité exécutif nous incitent à réduire notre exposition à ce titre.

31/10/2024

Les marchés actions de la zone euro ont enregistré une performance négative en octobre, sous l'effet de la hausse des rendements des emprunts d'État (reflet de la probabilité accrue d'une prise de contrôle des républicains aux États-Unis) et du début mitigé de la saison de publication des résultats en Europe (notamment pour certains poids lourds comme ASML et LVMH). Le fonds a légèrement sous-performé son indice de référence. Grâce à notre allocation sectorielle équilibrée (que nous jugeons nécessaire dans un contexte de volatilité accrue) et à notre portefeuille concentré reposant sur des convictions, certaines de nos positions clés telles que Deutsche Telekom, RELX, Prysmian et Danone ont apporté une contribution positive à la performance du fonds. Au rayon des mauvaises nouvelles, dans le secteur des services aux collectivités, l'exposition à des titres tels qu'Arverne, EDPR et ERG a pesé sur la performance relative. Bien qu'il s'agisse déjà d'une part très limitée de nos actifs, nous avons décidé de réduire davantage l'exposition à ce secteur. Parmi les autres transactions pertinentes, citons la réduction de nos positions sur Siemens Healthineers (risque lié à la Chine, prévisions pour 2025) et Munich Re (dégradation de la dynamique bénéficiaire) ainsi que l'initiation d'une position sur Air Liquide (leader Happy@Work avec une note de 4,5/5).

30/11/2024

Les marchés actions de la zone euro ont enregistré une performance mitigée en novembre, en raison des répercussions des élections américaines et de l'incertitude politique qui règne sur le Vieux Continent. Dans ce contexte, le fonds a surperformé son indice de référence, grâce à une sélection de titres porteuse (tant au niveau de nos convictions, comme Deutsche Telekom et Saint-Gobain, que de certaines positions sur des entreprises technologiques américaines telles que Microsoft et ServiceNow). L'allocation sectorielle a eu une incidence neutre. Nous avons décidé après l'été de réduire les biais du portefeuille en termes de secteurs et de styles : nous sommes convaincus que le poids des décisions politiques (États-Unis, Chine, Allemagne et France en particulier) sera plus important et qu'il est difficile d'élaborer un scénario solide sur ce qui pourrait se produire. En outre, certains des « perdants » identifiés dans le cadre de certains de ces thèmes (tels que les titres exposés à la Chine ou aux droits de douane) se négocient déjà à des niveaux décotés. À cet égard, nous préférons nous concentrer sur la sélection des titres et faire preuve d'agilité face à l'évolution des scénarios.

31/12/2024

Le mois de décembre 2024 a été mouvementé pour les marchés actions mondiaux. La récente décision de la Réserve fédérale de réduire ses taux d'intérêt de 25 points de base en décembre 2024 a eu un impact notable sur les marchés actions mondiaux. Cette mesure, qui a abaissé la fourchette de taux d'intérêt cible à 4,25-4,5 %, visait à soutenir le marché du travail et à assurer la stabilité des prix. Dans un premier temps, les marchés ont réagi négativement, avec une baisse de près de 3 % suite à l'annonce. Toutefois, cette correction a été de courte durée, et les marchés ont commencé à se redresser à mesure que les investisseurs s'adaptaient au nouvel environnement de taux. L'indication par la Fed d'un ralentissement du rythme des futures baisses de taux en 2025 a également ajouté une couche d'incertitude, influençant le sentiment du marché. Dans cet environnement, le fonds a surperformé son indice de référence, tirant notamment parti de son exposition aux secteurs du luxe et de la finance.

Rapport des administrateurs (suite)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE

31/01/2024

Les marchés actions de la zone euro ont atteint de nouveaux sommets au cours du mois, portés par la publication d'indicateurs avancés rassurants pour l'économie, et alors que la saison des résultats annuels démarrait en fanfare. Des entreprises technologiques de premier plan telles qu'ASML et SAP prouvent que certaines sociétés de la zone euro sont en mesure de générer une croissance significative et offrent des perspectives intéressantes, malgré l'environnement macroéconomique morose de l'Europe. Forts de cette conviction, nous avons positionné le portefeuille autour de trois thèmes clés pour les prochains mois, à savoir l'électrification, l'intelligence artificielle et la santé. Par ailleurs, plusieurs sociétés présentant un profil plus cyclique, mais se négociant à des valorisations faibles (comme Renault et Société Générale), figurent désormais parmi nos principales convictions d'investissement.

29/02/2024

Les marchés actions de la zone euro ont atteint de nouveaux sommets en février, portés par la performance des sociétés à croissance cyclique, notamment dans les secteurs de l'industrie, de la technologie et de la consommation. Notre positionnement a permis au fonds de bénéficier de cette tendance grâce aux investissements thématiques dans l'électrification (Prysmian, Siemens, Schneider Electric), l'intelligence artificielle (ASML, SAP) et le secteur du luxe (Brunello Cucinelli, LVMH). Par ailleurs, la rotation effectuée au sein du portefeuille au cours des dernières semaines au profit de secteurs et de titres sous-évalués, tels que Michelin et Renault dans l'industrie automobile, KPN dans les télécommunications et Smurfit Kappa dans les matériaux, a également soutenu la performance. Les principaux mouvements au sein du fonds en février ont consisté à réduire notre exposition aux sociétés de croissance de qualité en raison de valorisations élevées (ASML, Schneider Electric, Coloplast, etc.) afin de poursuivre le repositionnement du portefeuille en privilégiant les secteurs et sociétés sous-évalués.

31/03/2024

Les marchés actions de la zone euro ont poursuivi leur rebond en mars, malgré un changement de leadership au niveau des actions et des secteurs menant la hausse. Les valeurs décotées ont désormais pris le dessus sur leurs homologues de croissance, qui avaient surperformé au cours des cinq derniers mois. Après avoir repositionné le portefeuille ces dernières semaines avec une rotation en faveur des valeurs décotées, nous avons largement bénéficié de cette évolution, notamment via les deux pondérations les plus importantes du fonds que sont les secteurs de l'automobile et des banques. Renault (position la plus importante du fonds) a progressé d'environ 20 % au cours du mois, et notre exposition globale aux banques a dégagé des rendements à deux chiffres, notamment grâce à Santander et Intesa Sanpaolo. À l'inverse, parmi les secteurs qui ont été allégés en février, la technologie – et notamment le segment des semi-conducteurs – a sous-performé et a donc contribué positivement à la performance relative du fonds. En termes d'activité au sein du portefeuille, nous avons initié une position sur EDP et réduit l'exposition à Coloplast, Schneider Electric et Cap Gemini.

30/04/2025

Les marchés actions de la zone euro ont corrigé au cours de la première quinzaine d'avril, plombés par la hausse des rendements et les tensions au Moyen-Orient, avant de reprendre leur tendance haussière grâce à la publication de résultats trimestriels solides de part et d'autre de l'Atlantique. La performance du fonds a été soutenue par notre sélection de titres, notamment au sein de sa composante cyclique sous-évaluée axée sur les secteurs automobile et bancaire. Par ailleurs, Prysmian a atteint des sommets historiques après avoir accéléré son déploiement aux États-Unis à la suite du rachat d'Encore Wire. Les principaux mouvements au sein du portefeuille sur le mois ont consisté à tirer parti de la volatilité et de la sous-performance de plusieurs sociétés de croissance pour renforcer nos investissements dans les segments des semi-conducteurs, du luxe et de l'équipement médical. À l'inverse, l'exposition au secteur bancaire a été réduite dans le sillage d'une forte hausse de l'ordre de 20 % depuis le début de l'année.

31/05/2024

Les marchés actions de la zone euro ont poursuivi leur rebond au cours de la première quinzaine de mai avant de reculer, impactés par de nouvelles tensions sur les rendements obligataires (notamment aux États-Unis, en raison de la faible demande des investisseurs pour de nouvelles adjudications de bons du Trésor et des déclarations du président de la Fed de Minneapolis suggérant que de nouvelles hausses de taux n'étaient pas totalement exclues). Malgré cet environnement, la surperformance du fonds s'est accentuée au cours du mois grâce à nos principales convictions au sein du portefeuille, notamment dans le segment des valeurs décotées (Renault, Société Générale, Smurfit Kappa). Les récents ajouts au sein du portefeuille ont également étayé la performance (Amplifon, EDP). Parmi les principaux mouvements opérés au cours du mois, nous avons initié une position sur Munich Re en amont de la publication des résultats de la société (qui se sont avérés très robustes), tandis que notre exposition à ASML, Siemens Healthineers et Société Générale a été renforcée. À l'inverse, nous avons allégé nos positions sur Infineon, Intesa Sanpaolo et KBC et nous sommes séparés de Spie.

30/06/2024

La volatilité des marchés actions de la zone euro a sensiblement augmenté au cours du mois, le risque politique ayant fait un retour surprenant (avec un risque de fragmentation dans la zone euro, selon les plus pessimistes) à la suite de la décision du président français de convoquer des élections anticipées. Les valeurs financières (largement sous-pondérées au sein du portefeuille) ont logiquement été les premières à pâtir des retraits des investisseurs, tout comme les petites et moyennes capitalisations (notre portefeuille ne comporte pas de capitalisations boursières inférieures à 6 milliards EUR) et plusieurs sociétés françaises potentiellement menacées par le programme politique historique du parti d'extrême droite (Vinci, Eiffage, Engie, également absentes du fonds). Nous n'avons pas paniqué mais l'exposition du portefeuille à la France a néanmoins été réduite, principalement via Axa et Veolia, et nous avons renforcé le positionnement en Allemagne par le biais de Siemens et Deutsche Telekom. Convaincus que cette crise politique offrira des points d'entrée intéressants au cours des prochaines semaines, nous avons maintenu nos réserves de liquidités à un niveau plus élevé que d'habitude. Ces liquidités peuvent être déployées très rapidement pour saisir les opportunités qui se présentent.

Rapport des administrateurs (suite)

31/07/2024

En juillet, la volatilité a augmenté sur les marchés actions de la zone euro pour le deuxième mois consécutif. Après le retour du risque politique en France le mois dernier, les tensions ont cette fois-ci découlé de manière plutôt contre-intuitive du ralentissement confirmé des chiffres de l'inflation aux États-Unis, ce qui a donné lieu à une hausse des prévisions de réduction des taux par la Fed et à une rotation brutale des marchés aux États-Unis et en Europe. Par ailleurs, la saison de publication des résultats du premier semestre s'est ouverte sur fond de craintes croissantes (que nous partageons également) quant aux prévisions 2024 émises par les entreprises en début d'année, qui tablaient sur une reprise économique au second semestre en Europe et en Chine. Dans ce contexte et comme mentionné le mois dernier, les réserves de liquidités (plus élevées que d'habitude) ont été utilisées pour réexposer progressivement nos portefeuilles en faveur de sociétés qualitatives appelées à se redresser dans ce nouvel environnement de taux. De nouvelles positions ont été initiées sur Assa Abloy et Saint-Gobain.

31/08/2024

Les marchés actions de la zone euro ont clôturé en nette hausse fin août après avoir affiché une volatilité élevée au cours de la première moitié du mois (notamment en raison de facteurs techniques, dès lors que les avantages des opérations de portage sur le yen, permettant aux investisseurs d'emprunter la devise bon marché du Japon pour investir dans des pays offrant des rendements plus élevés, tels que les États-Unis, ont été remis en question). Conformément aux commentaires du mois dernier, les réserves de liquidités ont été utilisées pour renforcer l'exposition du fonds aux entreprises et secteurs susceptibles de bénéficier d'une détente des taux d'intérêt, principalement dans l'immobilier et la construction. Nous avons initié une position sur Vonovia (exposée au secteur résidentiel allemand) et renforcé celles sur Assa Abloy et Saint-Gobain. Parallèlement, au sein du secteur financier, notre exposition aux banques a été réduite (KBC, Intesa Sanpaolo, Santander) au profit de l'assurance (Allianz, Axa), secteur susceptible d'être moins affecté dans un scénario de croissance économique plus faible et de baisse des taux d'intérêt.

30/09/2024

Les marchés actions de la zone euro se sont repliés en début de mois avant de se redresser fortement, dans un premier temps à la suite de la baisse plus importante que prévu des taux directeurs de la Fed, puis lorsque la Chine a annoncé un ensemble de mesures de relance. Ces mesures ont de fortes implications car elles ont pris les investisseurs par surprise alors que ceux-ci se montraient de plus en plus pessimistes quant à l'environnement économique, les incitant à reconsidérer un positionnement sur les valeurs cycliques (qui ont fortement surperformé dans la seconde moitié du mois). Dans ce contexte, nous avons continué de repositionner le portefeuille en faveur des valeurs susceptibles de bénéficier de la baisse des taux d'intérêt (augmentation de l'exposition au secteur de la construction via Saint-Gobain/Assa Abloy et à l'immobilier via Vonovia). L'exposition du fonds à la technologie a été quelque peu remaniée : nous avons allégé la part des logiciels (en supprimant SAP avant l'annonce d'une enquête menée par le département américain De la Justice) et étoffé celle des semi-conducteurs (ASML/Infineon). Nous avons également réajusté notre exposition au luxe en initiant une position sur Hermès et en réduisant la voilure sur LVMH pour des raisons tant financières que non financières.

31/10/2024

En octobre, les marchés actions de la zone euro ont souffert de la hausse des rendements obligataires, un développement plutôt inattendu compte tenu de la faiblesse des données macroéconomiques de la région mais découlant des tensions exercées sur les rendements obligataires américains, en raison de la vigueur de l'économie américaine et de la probabilité croissante que Donald Trump remporte les élections. Bien que globalement mieux orientés que prévu, les résultats du troisième trimestre n'ont pas permis de compenser cette pression et ont laissé un goût amer aux investisseurs, à en juger par le grand nombre de révisions à la baisse des prévisions. Dans cet environnement, le fonds a clôturé le mois en territoire légèrement négatif malgré les résultats robustes enregistrés par certaines de nos plus fortes convictions (Renault dans l'automobile, Société Générale dans le secteur bancaire, Assa Abloy et Saint-Gobain dans la construction, et Hermès dans le luxe, position que nous avons récemment renforcée au détriment de LVMH). À l'inverse, ASML et Michelin ont nui à la performance malgré notre décision antérieure de réduire l'exposition du fonds à ces deux positions.

30/11/2024

Les marchés actions de la zone euro ont enregistré une légère baisse en novembre et ont en fin de compte plutôt bien résisté, malgré l'incertitude croissante consécutive à la victoire de Donald Trump pour un second mandat, aux élections anticipées annoncées en Allemagne et à la lutte continue du gouvernement français pour conserver le pouvoir. Cet environnement a entraîné une baisse des taux d'intérêt à long terme dans la zone euro (en France également, malgré l'élargissement des spreads), ce qui a soutenu les actions et secteurs sensibles à l'évolution des taux, dont l'exposition avait été renforcée au sein du portefeuille ces derniers mois (notamment l'immobilier via Vonovia et la construction via Saint-Gobain et Assa Abloy). À l'inverse, le risque souverain en France a pesé sur les cours de plusieurs sociétés du pays (dont Société Générale et Renault, pour citer les positions les plus importantes). Le principal mouvement au sein du portefeuille en novembre a été l'initiation d'une position sur Eon, l'opérateur allemand de réseaux et d'infrastructures énergétiques en Europe, dont les futurs investissements devraient bénéficier d'une solide rentabilité.

31/12/2024

Le fonds a clôturé l'année sur une note positive, surperformant largement son indice de référence en 2024. Malgré le sentiment morose qu'inspire la région et une croissance économique atone, ces performances démontrent qu'il est possible de générer des rendements élevés en investissant dans le capital des sociétés de la zone euro, sur la base d'une approche reposant sur des convictions étayées par des critères financiers et extrafinanciers stricts. Cette approche nous a permis de saisir très tôt des opportunités d'investissement dans des entreprises jugées alors sous-évaluées, comme Prysmian et Renault, qui ont apporté les deux meilleures contributions à la performance en 2024, en hausse de 50 % et 30 % respectivement. À l'approche de 2025, bien que les valorisations des actions de la zone euro commencent l'année à des niveaux raisonnables (notamment par rapport à leurs homologues américaines), une sélection rigoureuse et de la flexibilité seront nécessaires pour naviguer dans un environnement économique et politique qui devrait rester relativement complexe.

Rapport des administrateurs (suite)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT

31/01/2024

Après leur net recul fin 2023, les taux à long terme se sont redressés au cours des premières semaines de janvier. Le spread Allemagne-Italie s'est fortement contracté, reflétant un certain appétit pour le risque. Comme prévu, l'inflation dans la zone euro a légèrement rebondi en décembre, notamment en Allemagne. Les déclarations de la BCE n'ont pas réservé de surprises majeures. Les prévisions de croissance en Allemagne s'amenuisent et l'indice IFO est orienté à la baisse. Malgré ces perspectives de croissance atones et un marché primaire très dynamique, les spreads de crédit se sont resserrés, tant dans le segment investment grade que dans le haut rendement, reflétant une demande soutenue pour les actifs générateurs de rendements élevés dans un contexte de fortes anticipations de baisse des taux d'intérêt. Les émissions récentes ont été très bien absorbées par le marché. La société de leasing automobile ALD, filiale de Société Générale, a émis une obligation à échéance 2031 assortie d'un coupon de 4,1 % et notée A-.

29/02/2024

Après avoir augmenté en janvier, les rendements à long terme sont restés orientés à la hausse en février. Le rendement des OAT à 5 ans a gagné environ 40 pb au cours du mois. L'écart entre les rendements des obligations italiennes et allemandes s'est encore contracté, passant de 175 pb en début d'année à 150 pb fin février. Les responsables politiques de la BCE ont envoyé un message ferme et ont eu tendance à minimiser les anticipations du marché en matière de réduction des taux. Les données relatives à la croissance en Allemagne ont confirmé le ralentissement économique mis en évidence par les enquêtes PMI. Malgré ces faibles statistiques, les spreads de crédit se sont encore resserrés : Les spreads investment grade ont baissé de 10 pb, tandis que ceux du haut rendement se sont contractés de 40 pb, impliquant une forte surperformance par rapport aux catégories de crédit mieux notées. Les émissions récentes ont continué d'être bien absorbées par le marché. Copeland, leader de la fabrication de compresseurs, a émis une obligation notée BB à échéance 2030, assortie d'un coupon de 5,25 %. Autostrade (note de BBB-) a émis une obligation à 8 ans avec un coupon de 4,35 %.

31/03/2024

Les données relatives à l'activité économique ont bien résisté en mars, tandis que le recul des chiffres de l'inflation aux États-Unis a marqué une pause. En Europe, la BCE a revu à la baisse ses prévisions d'inflation pour la zone euro en 2024. Dans ce contexte, les rendements dans la zone euro ont baissé de 15 à 20 pb pour les échéances à 5 et 10 ans. Le marché primaire a été très actif en mars et a offert de nombreuses opportunités d'investissement. Nous avons participé aux émissions Forvia 2029 et 2031, Fnac 2029, Neopharmed 2029 et Nexans 2030, ainsi qu'aux obligations hybrides émises par Orange et Arkema. Nous avons considéré que les conditions étaient attrayantes car elles offraient une prime par rapport aux rendements des obligations actuelles. Si plusieurs émetteurs ont été sous pression, notamment Altice, Atos et Grifols (qui ne sont pas détenus au sein du fonds), le reste du marché est resté constructif, avec une légère baisse des spreads de crédit.

30/04/2025

Les spreads de crédit sont restés stables dans le segment investment grade et se sont légèrement resserrés dans le haut rendement. Toutefois, la hausse des rendements souverains a fait passer le crédit en territoire négatif. L'inflation a continué de fléchir dans la zone euro. Les données les plus récentes en provenance d'Allemagne indiquent une hausse des prix de 2,2 %, un niveau très proche de l'objectif de la BCE, ce qui suggère aux marchés qu'une réduction des taux peut être attendue en juin. Le marché primaire du haut rendement a été particulièrement dynamique. Nous sommes restés sélectifs : après avoir passé en revue les nombreuses émissions, nous avons souscrit à l'obligation à 7 ans émise par Boels, le concurrent de Loxam noté BB-, car nous apprécions le modèle commercial de cette entreprise. Les FRN à 7 ans notées B émises par IMA, le fabricant italien de machines d'emballage, offrent un coupon initial de 7,65 %. GACM, la branche assurance du réseau Crédit Mutuel Alliance Fédérale, a émis un titre Tier 2 à 20 ans avec une première date de remboursement anticipé dans 10 ans, noté Baa1 et assorti d'un coupon de 5 %. Nous avons considéré ce rendement comme attrayant.

31/05/2024

Selon les statistiques économiques, la croissance s'avère plus forte que prévu en Europe, tandis que la situation reste porteuse aux États-Unis, où l'économie a pratiquement atteint le plein emploi. Cette situation n'a pas permis de réduire l'inflation, qui est restée stable au cours des derniers mois et qui repousse le calendrier des baisses de taux aux États-Unis. Alors que la BCE devrait être la première banque centrale à entamer ce nouveau cycle en juin, toute décision ultérieure d'abaisser les taux directeurs pourrait s'étaler sur une période relativement longue. Les spreads de crédit ont continué de se resserrer au cours du mois, tant dans le segment investment grade que dans le haut rendement. Toutefois, le fait marquant du mois de mai a été la forte activité d'émissions sur le marché primaire, notamment en ce qui concerne les obligations d'entreprises. Nous avons profité des conditions intéressantes pour investir dans les nouvelles obligations émises par Eramet, Sagax, Covivio Hotels, Motel One et Mobilux.

30/06/2024

La BCE a entamé son cycle de baisse des taux début juin et a ramené son taux de refinancement à 4,25 %. Toutefois, la banque centrale reste « dépendante des données » : il faudra du temps avant que l'inflation se stabilise autour de 2 %. En mai, l'inflation sous-jacente dans la zone euro s'est de nouveau accélérée, atteignant 2,9 % en glissement annuel. Le mois de juin a été marqué par la décision surprise d'Emmanuel Macron de dissoudre le Parlement français. Le spread OAT-Bund est passé de 50 à 80 pb, entraînant dans son sillage le spread BTP-Bund. Les rendements à dix ans des obligations souveraines françaises sont désormais supérieurs à ceux de leurs homologues portugaises. Malgré ce regain de volatilité et l'élargissement de 40 pb des spreads du haut rendement, le marché primaire des obligations d'entreprises est resté très dynamique sur l'ensemble du spectre des notations de crédit, ce qui a permis à de nombreux emprunteurs français d'émettre des obligations à des conditions favorables. Citons par exemple Tereos et Infopro Digital dans le segment du haut rendement. À la surprise générale, Picard a refinancé sa dette à échéance 2026 avec une obligation à échéance 2029 assortie d'un coupon plus élevé (+250 pb). La notation de crédit de Picard est de « B ».

Rapport des administrateurs (suite)

31/07/2024

Le ralentissement de l'inflation aux États-Unis a confirmé la perspective d'un assouplissement monétaire dans un avenir proche et a exercé une pression à la baisse sur les courbes de rendement aux États-Unis et en Europe. Les spreads de crédit sont restés relativement stables au cours de la période, tandis que le marché primaire s'est avéré particulièrement dynamique avec les émissions de Vodafone Spain, Recordati et Intermarché, toutes assorties de primes d'émission attrayantes. Les titres à durée plus longue ont apporté les meilleures contributions à la performance mensuelle. Après plusieurs mois d'activité soutenue, les nouvelles émissions obligataires devraient ralentir au cours des prochaines semaines. Par ailleurs, la demande toujours élevée des investisseurs a permis au marché de continuer à se redresser, avec une faible volatilité, depuis le début de l'année.

31/08/2024

La confirmation du ralentissement de l'inflation aux États-Unis a permis au président de la Fed d'esquisser les grandes lignes du prochain cycle de baisse des taux lors de son discours à Jackson Hole. Après le pic de volatilité du début du mois, ce facteur a soutenu le rebond du marché. Les spreads de crédit ont terminé le mois en net recul après s'être élargis durant les premiers jours d'août, un mouvement qui a été intensifié par la faible liquidité du marché. L'activité sur le marché primaire, traditionnellement lente en août, a repris en fin de mois avec plusieurs émissions intéressantes : DSB, Accor Hybride, CDP Reti et Mandatum. Nous avons continué d'investir à un rythme soutenu dans ces opérations offrant des primes d'émission attrayantes. La durée modifiée du fonds est restée stable au cours du mois.

30/09/2024

En septembre, les taux du marché monétaire se sont repliés de part et d'autre de l'Atlantique. Les investisseurs anticipent toujours trois baisses de 25 pb aux États-Unis et deux baisses dans la zone euro avant la fin de l'année. Les taux à long terme se sont détendus, reflétant les signes répétés d'un ralentissement économique. La prime de risque française a toutefois augmenté pour atteindre environ 80 pb par rapport au Bund (pour les obligations à 10 ans). Les taux espagnols à cinq ans sont désormais inférieurs de 5 pb à l'OAT française. Les spreads des obligations investment grade ont clôturé le mois à un niveau globalement stable. Les spreads du haut rendement sont également restés stables, avec toutefois un léger élargissement sur le segment BB et une contraction de 10 pb sur le segment B. Le marché primaire a été extrêmement dynamique. Criteria Caixa (notre de BBB+), la plus grande holding d'investissement d'Espagne, a émis une obligation à 5 ans. La société immobilière Carmila a refinancé sa dette à court terme via une obligation à échéance 2032. Azelis, fournisseur de services noté BB+ dans le secteur de la chimie de spécialité et des ingrédients alimentaires, a émis une obligation à échéance 2029 assortie d'une prime très attrayante.

31/10/2024

La perspective d'une élection américaine particulièrement serrée, suite à l'augmentation des chances de victoire de Donald Trump au cours des dernières semaines, a eu un impact substantiel sur les rendements américains. En effet, le programme politique du candidat républicain, qui prévoit notamment des taxes élevées sur les importations, a fait grimper les risques d'inflation. Dans la zone euro, après avoir nettement reculé au cours des 4 derniers mois, les rendements ont marqué une pause. Alors que la BCE a confirmé son intention d'assouplir la politique monétaire en procédant à une nouvelle réduction des taux, nous pensons que les prévisions du marché concernant les futures baisses sont trop agressives. Le marché primaire est resté très dynamique, mais nous nous sommes montrés très sélectifs et n'avons participé qu'aux émissions de Kingspan, Iliad, Shurgard et SAUR. Dans l'ensemble, les primes d'émission sont restées attrayantes.

30/11/2024

L'élection de Donald Trump a provoqué une nouvelle dépréciation de l'euro par rapport au dollar, un mouvement encore accentué par les anticipations de baisses agressives des taux par la BCE en 2025. Les rendements à long terme américains sont revenus aux niveaux observés fin octobre et les rendements souverains de la zone euro ont baissé. La prime de risque française a toutefois augmenté pour tenir compte des risques politiques croissants. Les spreads de crédit se sont légèrement creusés sur le segment BBB mais se sont resserrés dans le haut rendement. Le marché primaire est resté très dynamique, de nombreux émetteurs ayant profité de conditions attrayantes pour refinancer leur dette avant l'échéance. Le câblo-opérateur Prysmian a émis une obligation à 7 ans notée BBB- avec un coupon proche de 4 %, dont le produit servira à financer un rachat aux États-Unis. Nous avons participé à cette émission. Le producteur français d'ingrédients d'origine végétale Roquette a lancé une émission obligataire inaugurale liée au rachat de l'activité pharmaceutique de son concurrent IFF. Nous avons souscrit à la tranche hybride qui offre une prime d'émission attrayante, avec un coupon de 5,5 % et une notation de crédit de BB+.

31/12/2024

Comme prévu, la Fed a abaissé ses taux de 25 points de base, mais la banque centrale a adopté une position plus ambiguë en raison des incertitudes entourant le programme de Donald Trump : le marché s'attend désormais à des baisses moins importantes des taux à court terme en 2025, tandis que les prévisions d'inflation ont entraîné une hausse des rendements à long terme au cours du mois. En Europe, la BCE a également procédé à une baisse de taux. Son taux de dépôt a diminué de 100 pb depuis le début du cycle de réduction des taux. Les investisseurs s'attendent désormais à 4 ou 5 baisses supplémentaires en 2025. Cela n'a pas empêché les rendements européens à long terme d'augmenter dans un contexte de forte volatilité, malgré des prévisions d'inflation désormais ancrées en dessous de 2 %. La prime de risque française est restée relativement stable malgré la motion de censure qui a fait tomber le gouvernement Barnier. Les spreads de tous les segments du marché du crédit ont continué de se contracter légèrement. Le marché primaire s'est progressivement tari au cours du mois, un phénomène courant à cette période de l'année.

Rapport des administrateurs (suite)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)

31/01/2024

Soutenu par un scénario « Boucle d'or » aux États-Unis, le rebond des marchés d'actions entamé fin octobre s'est poursuivi en janvier. Les valeurs technologiques (ASML et SAP), les médias et la santé ont tiré les performances de l'indice, tandis que les sociétés minières et les services aux collectivités ont eu une incidence quelque peu négative. Nos deux positions sur RWE et EDP ont pesé sur la performance du fonds. Depuis la mi-décembre, nous avons renforcé le positionnement défensif du fonds en tenant compte : i) des effets traditionnels d'un ralentissement de la croissance du PIB nominal aux États-Unis et en Europe en 2024 sur les bénéfices par action ; et ii) du fait que les niveaux de marge en Europe et aux États-Unis sont proches de leur pic et devraient s'améliorer, bien que les salaires réels augmentent et que les effets du resserrement monétaire se feront bientôt sentir. Au sein des secteurs défensifs, nous avons allégé notre exposition aux services aux collectivités pour renforcer celle aux télécommunications (Orange et Proximus).

29/02/2024

Le rebond des marchés actions entamé fin octobre s'est poursuivi en février, mais avec un peu moins de vigueur. La hausse a été tirée par les secteurs de l'automobile, du luxe et de la technologie, tandis que les mines, les services aux collectivités et les télécommunications sont restés à la traîne, dans un contexte de hausse des taux à long terme depuis le début de l'année. La baisse des prix du gaz et son impact sur les prix de l'électricité ont en outre lourdement pesé sur les entreprises de services aux collectivités telles qu'EDP et RWE. L'appétit des investisseurs pour les valeurs de croissance et cycliques a entraîné une rotation hors des télécommunications, touchant les positions que nous détenons dans le secteur. Nous avons initié une position sur BNP Paribas car nous pensons que le marché a réagi durement à la publication des résultats de la banque ; nous avons renforcé notre position sur Peugeot Invest dès lors que le titre se négocie avec une décote sans précédent par rapport à ses actifs nets réévalués. Nous apprécions également l'impressionnante capacité d'exécution de Stellantis.

31/03/2024

Le rebond du marché s'est accéléré en mars, les investisseurs en actions semblant de plus en plus convaincus par le raffermissement de la croissance économique et le discours des banques centrales confirmant un changement de cap monétaire cette année. Les banques, l'immobilier, les produits chimiques et les matières premières ont surperformé le marché européen. Au cours du mois, le fonds a bénéficié du rebond de ses positions cycliques (Technip Energie, Peugeot Invest, Freeport et Eramet) et bancaires (Santander et Société Générale). En revanche, l'exposition du fonds aux télécommunications et aux services aux collectivités intégrés (EDP et RWE) est restée à la traîne du marché.

30/04/2024

Le marché s'est quelque peu consolidé en avril en raison de légères inquiétudes concernant les données macroéconomiques aux États-Unis (croissance plus faible conjuguée à une inflation accrue, ce qui a entraîné une hausse des taux à long terme comprise entre 20 et 40 pb). Les secteurs liés aux matières premières et les valeurs bancaires ont surperformé, tandis que les autres secteurs cycliques ont largement sous-performé. Les positions du fonds sur Santander, Société Générale, Freeport et Eramet ont apporté une contribution positive. À l'inverse, certaines de nos moyennes capitalisations (Worldline, Believe et ALD) ainsi que notre exposition aux opérateurs de télécommunications (Orange et Proximus) ont pesé sur la performance du fonds. Nous avons continué d'alléger l'exposition nette du fonds aux actions afin de tenir compte de l'incertitude macroéconomique accrue en réduisant de moitié notre exposition aux valeurs bancaires en fin de mois. Au sein du secteur des services aux collectivités, nous avons renforcé notre position sur Enel au détriment de RWE et EDP.

31/05/2024

Le marché européen a rebondi en mai, malgré des taux à long terme toujours élevés. Les investisseurs semblent se concentrer sur la prochaine baisse des taux de la BCE. Dans cet environnement, nous avons relevé notre exposition nette au marché par le biais de moyennes capitalisations telles que Worldline, TF1, Proximus, Teleperformance et Sodexo. Nous avons toutefois vendu Amundi. Le fonds a bien performé au cours du mois, grâce à son exposition aux services aux collectivités (Enel, RWE et EDP) et aux moyennes capitalisations (Worldline, Imerys et Teleperformance).

30/06/2024

La décision d'Emmanuel Macron de dissoudre le Parlement français a déclenché une correction du marché boursier français. Le fonds a été fortement impacté, notamment via ses positions sur Société Générale, Worldline, Orange, Peugeot Invest et TF1. Ces valeurs ont chuté de plus de 10 % alors que le marché européen enregistrerait une baisse très modeste. L'exposition du fonds au secteur des services aux collectivités (RWE, Enel et EDP) a également pesé sur la performance dans un contexte de hausse des taux. Nous avons légèrement réduit notre exposition aux actions en vendant trois titres français : Société Générale, Eramet et Imerys. Le fonds est très concentré, avec un biais en faveur des valeurs décotées et de la France. Toutefois, seules deux positions (TF1 et Orange) sont spécifiquement exposées à la France.

Rapport des administrateurs (suite)

31/07/2024

Après un mois de juin désastreux, les actions françaises ont rebondi en juillet dans un contexte de marché européen relativement stable, malgré des publications de résultats plutôt décevantes. Le fonds a donc bénéficié de son exposition aux services aux collectivités et à la France via Technip Energie, Orange et Teleperformance. Plusieurs entreprises ont publié des résultats inférieurs aux attentes du marché, dont Stellantis qui a pesé sur notre position sur Peugeot Invest. Proximus a également souffert après l'annonce du rachat des participations de ses partenaires dans la joint-venture Fiberklaar dédiée au déploiement de la fibre en Flandre. Nous avons vendu notre position sur Pluxee afin d'étoffer celle sur Edenred dans le sillage d'une rencontre fructueuse avec la direction de cette dernière.

31/08/2024

Malgré la détente des taux qui a soutenu deux de nos paris sectoriels (télécommunications et services aux collectivités), le fonds a pâti de développements idiosyncrasiques concernant Worldline et Teleperformance (doutes quant à la capacité de la direction à restaurer la croissance), Technip Energie (légère déception au T2), RWE (rachat potentiel aux États-Unis à un prix très élevé, remettant également en cause la trajectoire de réduction des émissions). Dans un contexte d'incertitude croissante entourant l'ampleur du ralentissement mondial et l'issue des élections américaines, et compte tenu du rebond du marché depuis le 5 août, nous avons réduit notre exposition aux actions en fin de mois en allégeant uniformément les positions du portefeuille.

30/09/2024

Le mois de septembre a été marqué par des signes plus tangibles de ralentissement économique dans les pays occidentaux et par les mesures de relance en Chine. Dans cet environnement, le marché actions a clôturé le mois de septembre à un niveau relativement stable, mais avec une forte dispersion sectorielle. Le fonds a bénéficié du rebond des valeurs minières grâce à sa position sur Freeport, de la modeste baisse des rendements grâce à son exposition aux télécommunications et aux services aux collectivités, et des bonnes performances enregistrées par la consommation de base via Ab Inbev. En revanche, l'énème avertissement sur résultats de Worldline et la dynamique négative d'Edenred ont pesé sur le fonds.

31/10/2024

Les marchés boursiers européens ont chuté en octobre, sous l'effet de la hausse des rendements à long terme et de la baisse des indicateurs macroéconomiques de la région. En fin de mois, la publication des résultats du troisième trimestre a apaisé les inquiétudes des investisseurs, les entreprises ayant pu prouver leur résistance grâce à des données robustes, notamment en ce qui concerne les marges. Nous avons élargi la diversification sectorielle et régionale du fonds et intégré les convictions clés de nos principales stratégies actions. Il s'agit notamment d'investissements dans la technologie (ASML, Microsoft, TSMC), la santé (Novartis, Novo Nordisk), la finance (Munich Re, Intesa) et l'industrie (Assa Abloy, Relx), au détriment des services aux collectivités (Enel, RWE) et des télécommunications (Orange, Proximus). D'un point de vue régional, l'exposition du fonds à la France a été réduite au profit de l'Allemagne, de la Suisse et des États-Unis. La poche actions a été portée de 48 % à 50 % lors de la correction du marché. En octobre, la sélection des titres a nui à la performance, nos positions sur Freeport McMoran, Technip Energies, Proximus, Munich Re et Santander ayant été affectées soit par la baisse des prix des matières premières, soit par des publications de résultats décevants.

30/11/2024

La réélection de Donald Trump le 5 novembre a stimulé les marchés de capitaux aux États-Unis, les investisseurs anticipant une baisse des impôts et une plus grande déréglementation. Cette euphorie ne s'est pas propagée à l'Europe, où les marchés se sont repliés dans un contexte de forte volatilité, sous l'effet des tensions géopolitiques au Moyen-Orient, de la hausse des rendements et des incertitudes politiques, notamment en ce qui concerne les droits de douane susceptibles d'être mis en œuvre par les États-Unis. Ces facteurs ont pesé sur les rendements dans des secteurs tels que l'énergie, les services aux collectivités et la finance. Du côté des entreprises, Nvidia s'est distinguée en novembre après avoir fait état de résultats supérieurs aux attentes ; toutefois, les prévisions pour les prochains mois ont été perçues comme plutôt conservatrices. La poche actions s'est bien comportée par rapport aux marchés européens grâce à sa diversification aux États-Unis. Après la victoire de Donald Trump, nous avons renforcé notre exposition aux actions américaines, ce qui a fait passer la part des actions de 50 % à 54 %. Nous avons notamment initié une position sur Darling Ingredients, une société qui collecte et recycle du pétrole pour produire du biocarburant et qui devrait bénéficier d'un environnement réglementaire et tarifaire favorable.

31/12/2024

Les marchés européens ont été confrontés à l'instabilité politique en France, à la suite de la motion de censure qui a fait tomber le gouvernement Barnier, mais aussi en Allemagne, où des élections anticipées se tiendront en mars. Les banques centrales ont abaissé leurs taux. La BCE a opté pour une réduction minimale, tandis que la Fed a utilisé une rhétorique restrictive. Les marchés de capitaux ont donc été sous pression de part et d'autre de l'Atlantique, ce qui a entraîné une hausse des rendements à long terme aux États-Unis. Les secteurs sensibles à l'évolution des taux d'intérêt ont été touchés, avec un recul de l'immobilier et de la santé tandis que les banques ont progressé au cours du mois. Le portefeuille a été pénalisé par son exposition au secteur de la santé, notamment en raison de Novo Nordisk (résultats décevants dans le cadre d'essais cliniques). Notre diversification en actions américaines a également pesé sur la performance (Darling Ingredients, Clean Harbors et United Rentals). La technologie, notamment aux États-Unis, a en revanche apporté une contribution positive à la performance. Après avoir réalisé un très beau parcours, la position sur Saint-Gobain a été liquidée compte tenu de la grande sensibilité de l'entreprise à la situation politique en France.

Rapport des administrateurs (suite)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION

31/01/2024

Les banques centrales ont à nouveau dicté l'évolution du marché et sont sur le point d'entamer un cycle de réduction des taux. Les statistiques économiques américaines indiquent un ralentissement de la croissance, qui reste toutefois positive, alors que le pays entre dans une année d'élections présidentielles. Les secteurs défensifs (pharmacie, télécommunications) ont démarré l'année en fanfare, tout comme ASML et LVMH un peu plus tard, les deux sociétés ayant fait état de résultats mieux orientés que prévu. Le secteur technologique américain a continué de se redresser, un mouvement auquel ont participé Alphabet, Microsoft et Salesforce, que nous détenons en portefeuille. Notre exposition au Japon (Nintendo, Advantest) a également généré des rendements positifs. La poche obligataire représente 55 % de l'actif net et a soutenu la performance du fonds. Les obligations d'entreprises hybrides, en particulier, ont signé de belles progressions.

29/02/2024

Les marchés actions sont restés orientés à la hausse en février, portés notamment par la performance du secteur technologique. Le marché japonais s'est également bien comporté, en ce compris Advantest et Daiichi Sankyo que nous détenons en portefeuille. Les entreprises ont dans l'ensemble publié des résultats supérieurs aux attentes, ce qui a permis aux titres du secteur automobile, dont Renault et Stellantis, d'enregistrer un vif rebond. Toutefois, les rapports prudents publiés au sein du secteur bancaire, faisant notamment état de provisions substantielles (BNP Paribas), ont pesé sur les performances. La duration a été maintenue à un bas niveau, ce qui a permis de protéger le portefeuille contre la hausse des rendements, tandis que notre stratégie de portage sur les obligations d'entreprises a étayé la performance.

31/03/2024

Les données relatives à l'activité économique ont bien résisté en mars, tandis que le recul des chiffres de l'inflation aux États-Unis a marqué une pause. En Europe, la BCE a revu à la baisse ses prévisions d'inflation pour la zone euro en 2024. Dans ce contexte, les rendements dans la zone euro ont baissé de 15 à 20 pb pour les échéances à 5 et 10 ans. Conjuguée au resserrement des spreads de crédit, cette baisse des rendements a permis aux obligations détenues par le fonds de dégager des rendements positifs. Le marché primaire a été très actif en mars et a offert de nombreuses opportunités d'investissement. Nous avons participé aux émissions Forvia 2029 et 2031, Fnac 2029, Neopharmed 2029 et Nexans 2030, ainsi qu'aux obligations hybrides émises par Orange et Arkema. Au sein de la poche actions, nos investissements dans les secteurs cycliques ont fait très belle figure, portés par Renault et Stellantis dans le secteur automobile, et par Santander, BNP et Société Générale dans le secteur bancaire. L'exposition au marché du fonds demeure élevée, les placements monétaires représentant 10 % de l'actif net.

30/04/2025

L'inflation a augmenté pour le deuxième mois consécutif aux États-Unis, remettant en cause le discours de la Fed sur le prochain cycle de réduction des taux. Les courbes de rendement aux États-Unis et en Europe ont évolué à la hausse, avec des rendements négatifs pour les obligations souveraines et investment grade. Après une forte hausse en début d'année et compte tenu du risque de report de l'assouplissement monétaire, les marchés actions ont subi une correction. Néanmoins, les premiers résultats trimestriels (Alphabet, Saint-Gobain, BNP Paribas) ont confirmé la résilience de l'activité économique. L'exposition du fonds aux actions a été réduite sur le mois. Nous avons notamment allégé la part du secteur bancaire dans le sillage de sa forte surperformance au cours des deux derniers mois. Le marché primaire des obligations d'entreprises a été particulièrement dynamique, et nous avons sélectionné quelques émetteurs intéressants, tels que Boels, Bel et Neopharmed.

31/05/2024

Selon les statistiques économiques, la croissance s'avère plus forte que prévu en Europe, tandis que la situation reste porteuse aux États-Unis, où l'économie a pratiquement atteint le plein emploi. Cette situation n'a pas permis de réduire l'inflation, qui est restée stable au cours des derniers mois et qui repousse le calendrier des baisses de taux aux États-Unis. Alors que la BCE devrait être la première banque centrale à entamer ce nouveau cycle en juin, toute décision ultérieure d'abaisser les taux directeurs pourrait s'étaler sur une période relativement longue. Toutefois, le fait marquant du mois de mai a été la forte activité d'émissions sur le marché primaire, notamment avec de nombreuses émissions intéressantes du côté des obligations d'entreprises. S'agissant des actions, les publications de résultats ont déclenché des rebonds substantiels pour plusieurs sociétés en portefeuille, dont Renault, ALD et Saint-Gobain, tandis que les valeurs bancaires ont poursuivi leur rebond (Société Générale, Santander, BNP Paribas). Enfin, Nvidia a publié des résultats largement supérieurs aux attentes du marché, propulsant le titre vers de nouveaux sommets.

30/06/2024

Les grandes entreprises technologiques américaines ont continué de se redresser, soutenues par une dynamique bénéficiaire favorable et de solides entrées de capitaux des investisseurs. En revanche, la décision surprise d'Emmanuel Macron de dissoudre le Parlement français a fait plonger les marchés boursiers européens, petites et moyennes capitalisations en tête. Au-delà des élections, nous pensons que la capacité à gouverner efficacement et à gérer le problème de la dette publique colossale a été affaiblie. Dans ce contexte, nous avons réduit notre exposition aux actions européennes, et notamment à la France. Nous avons également couvert les risques d'élargissement des spreads de crédit pour les obligations d'entreprises et souveraines françaises. Nous continuerons d'ajuster nos positions au cours des prochaines semaines, tout en gardant à l'esprit que la volatilité des marchés est susceptible de générer des opportunités d'investissement attrayantes, tant au niveau des actions que des obligations d'entreprises.

Rapport des administrateurs (suite)

31/07/2024

Le ralentissement de l'inflation aux États-Unis a confirmé la perspective d'un assouplissement monétaire dans un avenir proche et a exercé une pression à la baisse sur les courbes de rendement aux États-Unis et en Europe. L'impact s'est également fait sentir sur les marchés actions, qui ont connu une forte rotation au détriment des valeurs technologiques, tandis que les secteurs défensifs et les banques ont rebondi. La saison de publication des résultats a été contrastée en Europe, notamment au sein des secteurs de la consommation et du luxe, qui souffrent du ralentissement de la Chine. Les entreprises technologiques ont lourdement chuté (ASML, Alphabet), malgré des résultats conformes aux attentes. En revanche, les secteurs de la santé et des télécommunications se sont redressés dans le sillage de la saison de publication des résultats. La baisse des taux d'intérêt a soutenu la performance de la poche obligataire du portefeuille, tandis que les spreads de crédit sont restés globalement stables au cours du mois.

31/08/2024

La confirmation du ralentissement de l'inflation aux États-Unis a permis au président de la Fed d'esquisser les grandes lignes du prochain cycle de baisse des taux lors de son discours à Jackson Hole. Après le pic de volatilité du début du mois, ce facteur a soutenu le rebond du marché. Les spreads de crédit ont terminé le mois en net recul après s'être élargis durant les premiers jours d'août, un mouvement qui a été intensifié par la faible liquidité du marché. Les résultats publiés par les sociétés en portefeuille ont confirmé la bonne exécution de leurs activités opérationnelles, notamment au sein des secteurs de l'assurance (Allianz, AXA) et des services aux collectivités. Nous avons profité de la faiblesse du marché en début de mois pour relever notre exposition aux actions de 20 % à 28 %.

30/09/2024

La Fed a envoyé un message fort en entamant son cycle d'assouplissement avec une baisse de 50 points de base de son taux directeur. La BCE a également abaissé son taux directeur car l'inflation semble s'inscrire sur une trajectoire baissière, laissant à la banque centrale une certaine marge de manœuvre. Les données économiques se sont avérées plus mitigées, en particulier en Europe où elles laissent entrevoir un ralentissement. En outre, la situation politique en France et le dérapage budgétaire incitent à une certaine prudence. Enfin, la faiblesse de la Chine et les difficultés rencontrées par le secteur immobilier ont conduit les autorités à prendre une série de mesures de relance, dont l'efficacité reste à prouver. Notre portefeuille obligataire s'est bien comporté au cours du mois, et nous avons continué d'acheter de nouvelles émissions sur le marché primaire. Nous avons quelque peu réduit notre exposition aux actions par le biais de stratégies de couverture.

31/10/2024

La perspective d'une élection américaine particulièrement serrée, suite à l'augmentation des chances de victoire de Donald Trump au cours des dernières semaines, a eu un impact substantiel sur les rendements américains. En effet, le programme politique du candidat républicain, qui prévoit notamment des taxes élevées sur les importations, a fait grimper les risques d'inflation. Dans la zone euro, après avoir nettement reculé au cours des 4 derniers mois, les rendements ont marqué une pause. Alors que la BCE a confirmé son intention d'assouplir la politique monétaire en procédant à une nouvelle réduction des taux, nous pensons que les prévisions du marché concernant les futures baisses sont trop agressives. Face à un marché primaire toujours très dynamique, nous avons opté pour une approche très sélective. Les valeurs financières étaient toujours bien orientées au début de la saison de publication des résultats, JP Morgan, Axa et BNP affichant des performances positives. Alphabet a également fait part de résultats en hausse, notamment grâce aux bénéfices dégagés grâce au recours accru à l'IA.

30/11/2024

Les rendements souverains de la zone euro ont baissé en raison des anticipations croissantes de réduction des taux par la BCE en 2025, tandis que les rendements à long terme aux États-Unis ont renoué avec leur niveau de 4,25 % observé fin octobre, après avoir culminé à 4,5 % en novembre. Suite à la montée des tensions liées à la situation politique en France, la prime de risque des taux français s'est détendue au cours de la seconde moitié du mois. Les spreads de crédit se sont légèrement creusés sur le segment BBB mais se sont resserrés dans le haut rendement. Le câble-opérateur Prysmian a émis une obligation à 7 ans notée BBB- avec un coupon proche de 4 %, dont le produit servira à financer un rachat aux États-Unis. Nous avons participé à cette émission. Au sein de la poche actions, les marchés européens ont sous-performé leurs homologues américains, dopés par la dynamique positive consécutive à l'élection de Donald Trump. Nous avons progressivement renforcé la part des actions américaines au cours des dernières semaines, au détriment des actions européennes. Les meilleures contributions à la performance sont venues de JP Morgan, T-Mobile et Mastercard aux États-Unis et de Deutsche Telekom et Publicis en Europe. En revanche, les valeurs financières européennes ont pesé sur la performance mensuelle du fonds.

31/12/2024

Alors que l'année touche à sa fin, la Fed et la BCE ont adopté des politiques divergentes reflétant la dynamique économique des deux régions. En Europe, la croissance demeure atone et l'inflation continue de reculer progressivement, tandis qu'aux États-Unis, la croissance fait preuve de résilience et l'inflation sous-jacente ne baisse plus. Par conséquent, jusqu'à l'entrée en fonction effective de Donald Trump, la Fed a préféré freiner les anticipations de baisse des taux pour 2025. Après avoir rebondi en novembre au lendemain de l'élection présidentielle américaine, les marchés sont passés en mode attentiste en décembre, en amont du deuxième mandat de Donald Trump. Nous avons maintenu des niveaux d'investissement élevés au sein du fonds, avec une exposition aux actions comprise entre 27 % et 30 % au cours du mois. Nous avons également profité de la hausse des rendements à long terme pour allonger la duration du fonds, tout en conservant notre biais en faveur des obligations d'entreprises.

Rapport des administrateurs (suite)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH

31/01/2024

En janvier, le secteur technologique a été soutenu par les semi-conducteurs, qui ont affiché un rendement de 12 %, notamment grâce à la vigueur des actions liées aux circuits logiques et mémoires (suite aux prévisions de TSMC). Notre surpondération du secteur (à son plus haut niveau depuis la création du fonds), conjuguée à une sélection de titres porteuse (AMD, ASML, NVDA, TSM), a été à l'origine de la majeure partie de notre surperformance au cours du premier mois de l'année. Les logiciels ont sous-performé le reste du secteur technologique et notre sélection de titres a aggravé la situation (MDB, HCP, DUOL). Nous restons globalement optimistes à l'égard de la technologie et considérerons toute déviation par rapport à cette forte tendance comme une opportunité d'achat dans le secteur. En ce qui concerne le reste de l'année, nous restons convaincus que le secteur technologique est susceptible de réaliser de bonnes performances malgré des multiples supérieurs à la moyenne, alors que nous sortons d'un cycle de forte révision à la baisse des bénéfices.

29/02/2024

Le mois de février a de nouveau été porteur pour la technologie, avec des rendements de près de 14 % dans le segment des semi-conducteurs. La surperformance des semi-conducteurs fait suite aux solides résultats publiés en janvier par ASML et TSMC, tandis que Nvidia a une nouvelle fois dépassé les prévisions de chiffre d'affaires de 2 milliards USD pour son quatrième trimestre fiscal et a relevé ses prévisions de 2 milliards USD pour son premier trimestre fiscal. Les prévisions de chiffre d'affaires de Nvidia pour les douze prochains mois sont passées de 26 milliards USD il y a un an à 109 milliards USD aujourd'hui, ce qui représente un changement sans précédent du côté de la demande, le tout sous l'effet des investissements dans l'IA. Nous continuons de surpondérer les semi-conducteurs et les logiciels et pensons (1) que le cycle haussier des semi-conducteurs commence à peine à s'inverser (même hors IA) et (2) que les réductions de dépenses des entreprises sont terminées, ce qui devrait favoriser considérablement la demande de logiciels au cours des deux prochaines années. Notre surperformance par rapport à l'indice au cours du mois est principalement à mettre à l'actif (1) de la sélection de titres dans les logiciels et (2) de la sous-performance d'Apple.

31/03/2024

Le secteur technologique a connu un mois de mars plus volatil et moins directionnel, après avoir commencé l'année en fanfare en janvier et février. Sycomore Sustainable Tech a signé une performance globalement conforme à celle du secteur, avec une hausse de plus de 2 % au moment de la rédaction du présent document. Notre exposition aux logiciels s'est avérée particulièrement préjudiciable, des titres tels que MongoDB, GitLab et SentinelOne ayant lourdement pesé sur la performance après avoir publié des prévisions décevantes pour l'exercice 2024. La reprise des commandes de logiciels fait son chemin, bien qu'à un rythme plus lent que nous l'avions espéré. Nous restons optimistes à l'égard du secteur, dès lors que l'exposition des investisseurs s'établit à son plus bas niveau en plusieurs années, et les attentes du consensus sont selon nous suffisamment prudentes pour permettre une surperformance intéressante au second semestre. Du côté des semi-conducteurs, Nvidia a réalisé une belle performance, mais compte tenu des règles de plafonnement à 10 % des OPCVM, nous affichons désormais une sous-pondération qui nous a coûté 50 pb supplémentaires par rapport à l'indice de référence. Au rayon des bonnes nouvelles, le reste de notre exposition aux semi-conducteurs et au matériel informatique a généré de solides rendements. Nous restons optimistes à l'égard des investissements dans l'IA, qui profitent à la chaîne d'approvisionnement des semi-conducteurs, et estimons que les actions technologiques devraient rester prisées au cours des prochains trimestres.

30/04/2025

Le mois d'avril a de nouveau été volatil pour le secteur technologique. Notre fonds et son indice de référence, le MSCI ACWI IT, ont tous deux enregistré des performances mensuelles négatives, même si le fonds a devancé l'indice. Les semi-conducteurs et les logiciels sont restés à la traîne, mais en termes relatifs, notre portefeuille de semi-conducteurs a réalisé une performance comparable à celle de l'indice, tandis que notre sélection de titres dans les logiciels a généré une certaine surperformance. Cette surperformance découle principalement de l'acquisition de Hashicorp par IBM, qui constituait l'une de nos principales convictions dans le domaine des logiciels pour l'année. Dans l'ensemble, nous pensons que nous nous trouvons toujours dans une période de consolidation après la forte progression du secteur depuis le début de l'année. Les bénéfices ont été bien orientés jusqu'à présent, et nous constatons en particulier une réaccélération des dépenses en faveur du cloud, ce qui témoigne à nos yeux du déblocage des budgets informatiques, une évolution que nous considérons comme très favorable au positionnement actuel de notre portefeuille.

31/05/2024

La technologie a fait belle figure en mai, après des mois de mars et d'avril plus volatils. Notre fonds a signé de belles performances, mais nous sommes restés en retrait de l'indice de référence en raison de notre sous-pondération de Nvidia (qui enregistrait une progression de +32 % sur le mois au moment d'écrire ces lignes). Notre sous-pondération n'est pas un choix actif, mais est due à un plafonnement des positions de 10 % et au fait que Nvidia représente près de 16 % de l'indice MSCI ACWI Info Tech, contre environ 3 % environ début 2023. Nos positions importantes sur Workday et Intuit ont elles aussi freiné la performance, ces entreprises ayant publié des résultats certes corrects, mais insuffisants. Côté positif, notre positionnement sur la chaîne de valeur des centres de données a porté ses fruits : Micron, Wiyynn, Asia Vital et Vertiv ont tous nettement surperformé. Nous continuons d'accroître notre exposition au secteur des logiciels de manière tactique, car nous estimons que la valorisation et le sentiment à l'égard de ce secteur ne reflètent pas les fondamentaux qui atteignent (lentement mais sûrement) un creux. Par ailleurs, nous continuons de déceler de la valeur dans la chaîne de valeur de l'IA.

30/06/2024

Le mois de juin a été marqué par la poursuite de la solide performance du secteur technologique, porté par la surperformance très marquée des grandes capitalisations par rapport aux autres segments. Nos investissements dans les semi-conducteurs ont continué à surperformer et ont enregistré une hausse à deux chiffres en juin, grâce à Nvidia, Micron et Broadcom, tandis que nos choix dans le secteur des logiciels sont restés à la traîne. Procore, MongoDB et Confluent ont continué à sous-performer en juin, mais ont commencé à susciter l'intérêt des investisseurs au cours des dix derniers jours environ. Nous avons donc bon espoir d'assister à un renversement de tendance, partiel tout du moins, en faveur des logiciels par rapport aux semi-conducteurs. Dans l'ensemble, nous restons optimistes quant à la demande pour la technologie sur le marché final, car nous pensons que les budgets technologiques des entreprises se débloquent lentement mais sûrement. Sur le front de l'IA, nos conversations continuent d'indiquer de fortes dépenses des hyperscalers, qui devraient être particulièrement élevées au 4^e trimestre de cette année et au 1^{er} trimestre de l'année prochaine avec la montée en puissance du GB200. Par conséquent, bien que nous ayons pris quelques bénéfices sur Nvidia au début du mois, nous restons très optimistes quant au potentiel de progression de l'entreprise et de son écosystème au second semestre de l'année.

Rapport des administrateurs (suite)

31/07/2024

Le mois de juillet s'est lui aussi avéré volatil, marqué par un net recul des mégacapitalisations et du segment des semi-conducteurs liés à l'IA. Le mois a été caractérisé par une rotation du marché, les petites capitalisations ayant largement surperformé (+9 % pour l'indice Russell 2000, contre -2,8 % pour le Nasdaq). Malheureusement pour Sycomore Sustainable Tech, les petites capitalisations technologiques n'ont guère participé à cette rotation (l'indice Nasdaq Equal Weight s'est inscrit en repli de 1 %). Malgré l'absence d'orientation claire du marché, nous sommes restés fidèles à notre stratégie d'investissement à long terme. Nous avons profité de l'importante sous-performance des semi-conducteurs (indice SOX en baisse de 7 %) pour renforcer nos investissements dans Nvidia, Micron et la chaîne d'approvisionnement des serveurs à Taiwan, que nous avons précédemment réduits en raison d'un profil risque/rendement défavorable. Enfin, nous avons intégré Leeno Industrials à notre portefeuille. Leeno est une entreprise de fabrication de produits de précision de haute qualité, spécialisée dans les composants de tests pour les semi-conducteurs (broches et prises de test). L'entreprise génère un retour sur capital investi élevé à deux chiffres et est bien placée pour bénéficier d'une reprise cyclique des dépenses technologiques dans des secteurs tels que les smartphones, les PC et les serveurs.

31/08/2024

Le mois de septembre s'est déroulé en deux temps. De retour du week-end de la fête du Travail sur le continent américain, les investisseurs ont vendu des actions, dès lors que le mois de septembre est traditionnellement défavorable au risque, une tendance accentuée par l'incertitude entourant les élections aux États-Unis. Les semi-conducteurs ont essuyé une lourde chute (-12 %) au cours de la première semaine du mois, mais ont depuis rebondi de 16 % par rapport à leurs planchers mensuels. Comme nous l'espérions, nos positions dans les logiciels ont contribué à atténuer la volatilité, avec un recul de 4 % cette même semaine (ce qui est conforme à l'évolution de l'indice S&P500, surpassant largement son bêta). En ce qui concerne les actions, Esker, une société de logiciels basée à Lyon, a annoncé qu'elle allait être retirée de la cote avec un rachat amical par un fonds de capital-investissement, ce qui a eu un effet positif sur le fonds. Parmi les principaux moteurs de la performance du fonds, citons également Micron, Gitlab et ServiceNow. ASML, Workday et Confluent ont nui à la performance. Nous restons optimistes quant à la chaîne de valeur de l'IA (semi-conducteurs et matériel), mais commençons également à nous repositionner plus activement sur le secteur des logiciels, dont les valorisations nous paraissent attrayantes, soutenues par une offre de plus en plus active en vue d'une privatisation. Par ailleurs, les révisions des estimations pour les logiciels se rapprochent selon nous de leur creux cyclique, et le secteur devrait donc commencer à surperformer (les logiciels n'ont progressé que de +6 % en 2024 jusqu'à présent, contre +27 % pour les semi-conducteurs et +22 % pour le S&P 500).

30/09/2024

Le mois de septembre s'est déroulé en deux temps. De retour du week-end de la fête du Travail sur le continent américain, les investisseurs ont vendu des actions, dès lors que le mois de septembre est traditionnellement défavorable au risque, une tendance accentuée par l'incertitude entourant les élections aux États-Unis. Les semi-conducteurs ont essuyé une lourde chute (-12 %) au cours de la première semaine du mois, mais ont depuis rebondi de 16 % par rapport à leurs planchers mensuels. Comme nous l'espérions, nos positions dans les logiciels ont contribué à atténuer la volatilité, avec un recul de 4 % cette même semaine (ce qui est conforme à l'évolution de l'indice S&P500, surpassant largement son bêta). En ce qui concerne les actions, Esker, une société de logiciels basée à Lyon, a annoncé qu'elle allait être retirée de la cote avec un rachat amical par un fonds de capital-investissement, ce qui a eu un effet positif sur le fonds. Parmi les principaux moteurs de la performance du fonds, citons également Micron, Gitlab et ServiceNow. ASML, Workday et Confluent ont nui à la performance. Nous restons optimistes quant à la chaîne de valeur de l'IA (semi-conducteurs et matériel), mais commençons également à nous repositionner plus activement sur le secteur des logiciels, dont les valorisations nous paraissent attrayantes, soutenues par une offre de plus en plus active en vue d'une privatisation. Par ailleurs, les révisions des estimations pour les logiciels se rapprochent selon nous de leur creux cyclique, et le secteur devrait donc commencer à surperformer (les logiciels n'ont progressé que de +6 % en 2024 jusqu'à présent, contre +27 % pour les semi-conducteurs et +22 % pour le S&P 500).

31/10/2024

Le secteur technologique mondial a signé une performance étonnamment robuste en octobre (+6 % en euros), alors que ce mois avait été négatif lors des quatre dernières élections présidentielles américaines. Les investisseurs étaient inquiets en début de mois et affichaient des niveaux de couverture élevés, ce qui s'est traduit par une hausse du VIX de 20 % en moyenne sur le mois. En revanche, la volatilité réalisée a été beaucoup plus faible (10 % en termes annualisés), ressortant en deçà de la moyenne depuis le début de l'année (12 %). Sur le plan sectoriel, la rotation en faveur des logiciels (au détriment des semi-conducteurs) s'est poursuivie, le secteur surperformant de plus de 200 pb celui des semi-conducteurs au sens large. Au moment d'écrire ces lignes, Sycomore Sustainable Tech était également en hausse de 6 % sur le mois, grâce à la forte contribution du secteur du matériel au sein de notre portefeuille à Taiwan (Wiiwynn, Asia Vital et Delta Electronics). Notre poche de semi-conducteurs a généré une performance de +5 %, mais a malheureusement sous-performé l'indice de référence de près de 3 % (en raison de la sous-pondération de Nvidia). Le niveau de risque du portefeuille reste relativement faible par rapport au niveau habituel à l'approche de la semaine électorale. À l'horizon 2025 toutefois, nous décelons des opportunités significatives dans le secteur, en particulier compte tenu de la forte sous-performance de la technologie depuis le début de l'année (technologie équilibrée +7 %, mégacapitalisations technologiques +54 % et MXWD +22 %), qui devrait s'inverser sous l'effet de l'élargissement des révisions de bénéfices dans l'ensemble du secteur et en particulier dans le segment des logiciels.

30/11/2024

Les marchés ont connu un mois de novembre robuste, portés par l'élection américaine et le débouclage d'un grand nombre de couvertures mises en place avant le scrutin. Dans le secteur technologique, le thème a été la surperformance des valeurs qui étaient à la traîne depuis le début de l'année, les logiciels ayant progressé de 18 % sur le mois, tandis que les semi-conducteurs ont dans l'ensemble évolué latéralement. Les meilleures contributions à la performance du fonds sont venues de Snowflake, MongoDB, Procore et Astera Labs, tandis que Workday, Intuit, Leeno et Synopsys ont été préjudiciables. Actuellement, nous préférons toujours les logiciels aux semi-conducteurs, mais nous continuons à développer une exposition intéressante aux biens d'équipement et appareils analogiques pour semi-conducteurs, car nous pensons que les attentes des investisseurs pour 2025/2026 sont trop faibles pour ces sous-secteurs plus cycliques.

31/12/2024

Le fonds a signé un excellent mois de décembre, surperformant l'indice de référence. Les gains sont à mettre à l'actif principalement des semi-conducteurs (sous-pondération tactique de NVIDIA et surpondération de Broadcom) ainsi que des contributions solides de Workday, Wiiwynn et Pure Storage. En revanche, AMD, SentinelOne et Synopsys ont tous nui à la performance. Nous restons optimistes quant au cycle de la demande de semi-conducteurs induite par l'IA, mais nous constatons également un regain d'intérêt pour les logiciels, soutenus par ce que nous considérons comme un creux cyclique de la demande à des valorisations inférieures à leurs niveaux historiques. Bien que les risques macroéconomiques persistent, nous nous attendons à ce que les dépenses robustes des entreprises en 2025 soutiennent le secteur technologique, avec une poursuite des bonnes performances des actions sur fond de révisions positives des bénéfices.

Rapport des administrateurs (suite)

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*

31/01/2024

Les marchés actions d'Europe et des États-Unis ont démarré l'année en fanfare grâce à la perspective d'une baisse des taux d'intérêt et au bon début de la saison de publication des résultats. Dans cet environnement, notre stratégie a surperformé son indice de référence. En termes d'allocation d'actifs, notre surpondération des secteurs de la santé et de la technologie a apporté une contribution positive. Notre sous-pondération de la consommation discrétionnaire a dopé la performance relative. S'agissant de la sélection de titres, la stratégie a bénéficié de notre exposition au secteur des équipements de semi-conducteurs, ASML ayant fait état de commandes supérieures aux attentes et confirmé que davantage de capacités seront nécessaires pour répondre à la demande de semi-conducteurs dans les prochaines années. NVIDIA (semi-conducteurs), Progressive Corp (assurance), Eli Lilly (soins de santé) et United Rentals (industrie) ont également eu une incidence positive.

29/02/2024

Grâce à une saison de publication des résultats bien orientée, les indices d'actions mondiales ont clôturé sur une note positive en février. Bien que la technologie ait accaparé l'attention, tous les secteurs ont généré des rendements positifs, à l'exception des télécommunications. Les secteurs de la technologie et de la consommation discrétionnaire ont mené la danse sur le marché. Dans ce contexte, la stratégie a surperformé son indice de référence grâce à la sélection de titres, qui a contribué de manière relativement homogène à la performance. Les deux principales contributions à la performance sont venues de Nvidia (technologie) et d'Eli Lilly (pharmacie). L'entreprise Eaton (industrie) complétait le trio de tête. Nos positions dans le secteur du luxe (Hermès, Brunello Cuccinelli et Moncler) ont bénéficié de l'amélioration des fondamentaux et de valorisations attrayantes. Du côté des mauvaises nouvelles, Palo Alto a connu un trimestre défavorable en raison d'une transition de produit qui devrait s'étendre sur quelques trimestres supplémentaires.

31/03/2024

Le mois de mars a de nouveau été favorable au marché des actions mondiales, avec une surperformance de secteurs qui étaient restés à la traîne depuis le début de l'année. La finance, l'énergie et les matériaux de base ont mené la danse, tandis que la consommation discrétionnaire et la technologie ont sous-performé. Dans ce contexte, la performance du fonds a été conforme à celle de son indice de référence. Notre sélection de titres dans les secteurs de la technologie et de la finance a été porteuse, tandis que l'absence d'exposition au secteur de l'énergie a nui à la performance. S'agissant des titres individuels, le fonds a bénéficié de ses positions sur Nvidia (technologies de l'information), TSMC (technologies de l'information) et Eaton (industrie), tandis que l'exposition à Accenture et Verisk s'est révélée préjudiciable. Ces deux entreprises ont certes publié des résultats solides, mais leurs prévisions n'étaient guère encourageantes. En ce qui concerne Accenture, il est intéressant de noter que, si l'on exclut l'IA, la demande en investissements dans la technologie est modérée.

30/04/2024

Les marchés d'actions ont essuyé une correction en avril après un début d'année porteur. Les inquiétudes des investisseurs en ce qui concerne la croissance économique et la persistance de l'inflation ont eu un impact négatif sur la performance des indices, même si le début de la saison de publication des résultats a été positif. Les secteurs de la technologie et des télécommunications ont été les plus durement touchés, tandis que l'énergie et les services aux collectivités ont signé des performances positives. La stratégie a signé une performance légèrement inférieure à celle de son indice de référence, la sous-pondération de l'énergie et le positionnement sur la technologie ayant apporté une contribution négative à la performance, partiellement compensée par la surpondération et la sélection des titres dans l'industrie. S'agissant des titres individuels, la stratégie a bénéficié de nos positions longues sur Eaton (industrie active dans l'électrification, États-Unis), Progressive Corp (assurance, États-Unis) et AstraZeneca (soins de santé).

31/05/2024

Le mois de mai a été extrêmement positif pour les marchés d'actions mondiaux, avec la baisse potentielle des taux d'intérêt et une saison de publication des résultats bien orientée. Au cours du mois, la performance des indices a été tirée par les secteurs les plus sensibles aux taux d'intérêt, tels que la finance, la technologie et les services aux collectivités. Dans cet environnement, notre stratégie a surperformé son indice de référence. Cette surperformance est à mettre à l'actif de l'allocation sectorielle ainsi que de la sélection de titres dans les secteurs de l'industrie et de la technologie. Dans l'industrie, le fonds a bénéficié de son exposition à la société italienne exposée à la transmission d'énergie Prysmian, qui a de nouveau publié des résultats trimestriels solides et fait état de prévisions qui ont surpris les investisseurs. Dans le secteur technologique, l'entreprise américaine Nvidia a apporté la meilleure contribution après un nouveau trimestre au cours duquel la demande de GPU utilisés pour entraîner les modèles d'IA a de nouveau surpris les investisseurs.

30/06/2024

Les marchés actions mondiaux ont enregistré des performances positives en juin, tirés par la technologie, les télécommunications et les soins de santé. Dans cet environnement, notre stratégie a surperformé son indice de référence, avec des contributions positives tant de l'allocation d'actifs que de la sélection de titres. La stratégie a bénéficié de la surpondération des technologies de l'information et des soins de santé. S'agissant des titres individuels, les contributions positives ont été bien réparties, les positions sur Eli Lilly (soins de santé) et Nvidia (technologies de l'information) ayant porté leurs fruits. Au rayon des mauvaises nouvelles, Axa a sous-performé en raison des résultats surprenants des élections européennes et de la décision consécutive de convoquer des élections anticipées en France, le marché ayant selon nous surestimé l'effet négatif spécifique potentiel de ces événements.

31/07/2024

Le mois de juillet a été volatil, principalement sous l'effet des événements politiques aux États-Unis. En outre, la saison de publication des résultats a débuté en fin de mois et n'a jusqu'à présent pas été favorable aux marchés actions. Dans ce contexte, nous avons assisté à une forte rotation sectorielle au détriment de la technologie (meilleure performance depuis le début de l'année), tandis que la consommation discrétionnaire demeure atone. Au cours du mois, le fonds a sous-performé son indice de référence. Sur le plan sectoriel, la stratégie a pâti de la surpondération des soins de santé et des technologies de l'information. Les titres les plus performants ont été United Rentals (industrie), Intesa Sanpaolo (banques) et Thermo Fisher (soins de santé). Eli Lilly a fait figure de lanterne rouge en raison des craintes entourant l'arrivée de nouveaux acteurs dans le domaine de l'obésité. Nous restons convaincus que la société est bien positionnée pour conserver son leadership.

* Veuillez vous reporter à la Note 1

Rapport des administrateurs (suite)

31/08/2024

Après un mois de juillet difficile pour la performance relative, les mesures que nous avons prises ont eu un impact positif en août, au cours duquel nous avons surpassé l'indice et enregistré une performance absolue positive. Entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août, nous avons estimé que la volatilité de juillet caractériserait les marchés mondiaux jusqu'à la fin de l'année et avons décidé de réduire le risque au sein du portefeuille. Début août, nous avons réduit notre surpondération du secteur technologique et étoffé nos positions sur les télécommunications (T-Mobile et DT) et les entreprises américaines de technologie médicale. Parmi notre exposition réduite à la technologie, nous avons profité de la réaction excessive du marché pour renforcer nos positions sur Nvidia et ASML au début du mois. La performance du fonds a été tirée par la sélection de titres, les positions sur Eli Lilly, Nvidia, T Mobile et Stryker ayant toutes porté leurs fruits. Ces quatre entreprises ont publié des résultats supérieurs aux attentes du marché et émis des prévisions positives.

30/09/2024

Le mois de septembre a mal commencé pour les marchés actions mondiaux, en raison principalement de l'incertitude entourant les élections américaines. La baisse des taux d'intérêt américains et l'annonce de mesures de relance économique en Chine ont dopé le marché, qui a regagné la majeure partie du terrain cédé au cours de la seconde moitié du mois. En septembre, notre surpondération de l'industrie a soutenu la performance du fonds, à l'inverse de notre surpondération des soins de santé. S'agissant des titres individuels, Duolingo (États-Unis, technologies de l'éducation) a apporté la meilleure contribution à la performance, l'entreprise ayant lancé une série de nouvelles applications basées sur l'IA pour apprendre les langues et la musique susceptibles d'accroître l'adoption et la part de marché. Les autres contributions positives dans le secteur industriel sont à mettre à l'actif de Vertiv, United Rentals et Eaton Corp. La fin de l'année sera selon nous caractérisée par la volatilité, à tout le moins jusqu'aux élections américaines de novembre.

31/10/2024

Les marchés mondiaux ont affiché des performances positives en octobre, portés par les secteurs de la technologie, de la finance et de l'énergie, tandis que les soins de santé, les matériaux de base et les biens de consommation de base ont été préjudiciables. La volatilité ne cesse de croître à l'approche des élections américaines. Dans un tel environnement, le fonds a signé une performance conforme à celle de son indice. S'agissant des titres individuels, Nvidia et TSMC, considérés comme leaders des tendances d'IA, ont apporté une contribution positive, de même que TMUS, qui a bénéficié de chiffres solides au troisième trimestre témoignant de l'accroissement continu de ses parts de marché dans le secteur de la téléphonie mobile aux États-Unis. Du côté des mauvaises nouvelles, L'Oréal a traversé un trimestre médiocre, qui a entraîné une correction du cours de son action ; de même, les mauvais chiffres d'ASML au niveau de son carnet de commandes ont tiré l'action vers le bas. Dans les deux cas, nous restons confiants quant aux opportunités à long terme, mais prudents à court terme.

30/11/2024

Le mois de novembre a été marqué par les élections américaines. Le marché a été surpris par la marge de victoire des républicains et a fortement rebondi en conséquence. Nous avons positionné le fonds de manière à minimiser le risque lié aux élections, ce qui a permis à la stratégie d'enregistrer une performance en ligne avec celle de son indice, ce dernier ayant progressé de plus de 6 % en euros. S'agissant de la sélection de titres, le fonds a bénéficié de ses positions longues sur Cyberark (cybersécurité), Deere (machines destinées à l'agriculture et la construction) et Duolingo (application d'apprentissage des langues), qui ont tous trois fait état de solides résultats. Dans le cas de Deere, il semble que les perspectives pour 2025 soient désormais dénuées de risque et nous avons décidé d'étoffer notre position sur l'entreprise. Nous avons également augmenté au cours du mois notre exposition aux sociétés qui ne seraient pas affectées par les nouvelles réglementations éventuelles aux États-Unis ainsi qu'à celles qui bénéficient de l'évolution du dollar américain.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*

31/01/2024

Les marchés actions d'Europe et des États-Unis ont démarré l'année en fanfare grâce à la perspective d'une baisse des taux d'intérêt et au bon début de la saison de publication des résultats. Dans cet environnement, notre stratégie a surperformé son indice de référence. En termes d'allocation d'actifs, notre surpondération des secteurs de la santé et de la technologie a apporté une contribution positive. Notre sous-pondération de la consommation discrétionnaire a dopé la performance relative. S'agissant de la sélection de titres, la stratégie a bénéficié de notre exposition au secteur des équipements de semi-conducteurs, ASML ayant fait état de commandes supérieures aux attentes et confirmé que davantage de capacités seront nécessaires pour répondre à la demande de semi-conducteurs dans les prochaines années. NVIDIA (semi-conducteurs), Progressive Corp (assurance), Eli Lilly (soins de santé) et United Rentals (industrie) ont également eu une incidence positive.

29/02/2024

Grâce à une saison de publication des résultats bien orientée, les indices d'actions mondiales ont clôturé sur une note positive en février. Bien que la technologie ait accaparé l'attention, tous les secteurs ont généré des rendements positifs, à l'exception des télécommunications. Les secteurs de la technologie et de la consommation discrétionnaire ont mené la danse sur le marché. Dans ce contexte, la stratégie a surperformé son indice de référence grâce à la sélection de titres, qui a contribué de manière relativement homogène à la performance. Les deux principales contributions à la performance sont venues de Nvidia (technologie) et d'Eli Lilly (pharmacie). L'entreprise Eaton (industrie) complétait le trio de tête. Nos positions dans le secteur du luxe (Hermès, Brunello Cucinelli et Moncler) ont bénéficié de l'amélioration des fondamentaux et de valorisations attrayantes. Du côté des mauvaises nouvelles, Palo Alto a connu un trimestre défavorable en raison d'une transition de produit qui devrait s'étendre sur quelques trimestres supplémentaires.

* Veuillez vous reporter à la Note 1

Rapport des administrateurs (suite)

31/03/2024

Le mois de mars a de nouveau été favorable au marché des actions mondiales, avec une surperformance de secteurs qui étaient restés à la traîne depuis le début de l'année. La finance, l'énergie et les matériaux de base ont mené la danse, tandis que la consommation discrétionnaire et la technologie ont sous-performé. Dans ce contexte, la performance du fonds a été conforme à celle de son indice de référence. Notre sélection de titres dans les secteurs de la technologie et de la finance a été porteuse, tandis que l'absence d'exposition au secteur de l'énergie a nui à la performance. S'agissant des titres individuels, le fonds a bénéficié de ses positions sur Nvidia (technologies de l'information), TSMC (technologies de l'information) et Eaton (industrie), tandis que l'exposition à Accenture et Verisk s'est révélée préjudiciable. Ces deux entreprises ont certes publié des résultats solides, mais leurs prévisions n'étaient guère encourageantes. En ce qui concerne Accenture, il est intéressant de noter que, si l'on exclut l'IA, la demande en investissements dans la technologie est modérée.

30/04/2024

Les marchés d'actions ont essuyé une correction en avril après un début d'année porteur. Les inquiétudes des investisseurs en ce qui concerne la croissance économique et la persistance de l'inflation ont eu un impact négatif sur la performance des indices, même si le début de la saison de publication des résultats a été positif. Les secteurs de la technologie et des télécommunications ont été les plus durement touchés, tandis que l'énergie et les services aux collectivités ont signé des performances positives. La stratégie a signé une performance légèrement inférieure à celle de son indice de référence, la sous-pondération de l'énergie et le positionnement sur la technologie ayant apporté une contribution négative à la performance, partiellement compensée par la surpondération et la sélection des titres dans l'industrie. S'agissant des titres individuels, la stratégie a bénéficié de nos positions longues sur Eaton (industrie active dans l'électrification, États-Unis), Progressive Corp (assurance, États-Unis) et AstraZeneca (soins de santé).

31/05/2024

Le mois de mai a été extrêmement positif pour les marchés d'actions mondiaux, avec la baisse potentielle des taux d'intérêt et une saison de publication des résultats bien orientée. Au cours du mois, la performance des indices a été tirée par les secteurs les plus sensibles aux taux d'intérêt, tels que la finance, la technologie et les services aux collectivités. Dans cet environnement, notre stratégie a surperformé son indice de référence. Cette surperformance est à mettre à l'actif de l'allocation sectorielle ainsi que de la sélection de titres dans les secteurs de l'industrie et de la technologie. Dans l'industrie, le fonds a bénéficié de son exposition à la société italienne exposée à la transmission d'énergie Prysmian, qui a de nouveau publié des résultats trimestriels solides et fait état de prévisions qui ont surpris les investisseurs. Dans le secteur technologique, l'entreprise américaine Nvidia a apporté la meilleure contribution après un nouveau trimestre au cours duquel la demande de GPU utilisés pour entraîner les modèles d'IA a de nouveau surpris les investisseurs.

30/06/2024

Les marchés actions mondiaux ont enregistré des performances positives en juin, tirés par la technologie, les télécommunications et les soins de santé. Dans cet environnement, notre stratégie a surperformé son indice de référence, avec des contributions positives tant de l'allocation d'actifs que de la sélection de titres. La stratégie a bénéficié de la surpondération des technologies de l'information et des soins de santé. S'agissant des titres individuels, les contributions positives ont été bien réparties, les positions sur Eli Lilly (soins de santé) et Nvidia (technologies de l'information) ayant porté leurs fruits. Au rayon des mauvaises nouvelles, Axa a sous-performé en raison des résultats surprenants des élections européennes et de la décision consécutive de convoquer des élections anticipées en France, le marché ayant selon nous surestimé l'effet négatif spécifique potentiel de ces événements.

31/07/2024

Le mois de juillet a été volatil, principalement sous l'effet des événements politiques aux États-Unis. En outre, la saison de publication des résultats a débuté en fin de mois et n'a jusqu'à présent pas été favorable aux marchés actions. Dans ce contexte, nous avons assisté à une forte rotation sectorielle au détriment de la technologie (meilleure performance depuis le début de l'année), tandis que la consommation discrétionnaire demeure atone. Au cours du mois, le fonds a sous-performé son indice de référence. Sur le plan sectoriel, la stratégie a pâti de la surpondération des soins de santé et des technologies de l'information. Les titres les plus performants ont été United Rentals (industrie), Intesa Sanpaolo (banques) et Thermo Fisher (soins de santé). Eli Lilly a fait figure de lanterne rouge en raison des craintes entourant l'arrivée de nouveaux acteurs dans le domaine de l'obésité. Nous restons convaincus que la société est bien positionnée pour conserver son leadership.

31/08/2024

Après un mois de juillet difficile pour la performance relative, les mesures que nous avons prises ont eu un impact positif en août, au cours duquel nous avons surpassé l'indice et enregistré une performance absolue positive. Entre la fin du mois de juillet et le début du mois d'août, nous avons estimé que la volatilité de juillet caractériserait les marchés mondiaux jusqu'à la fin de l'année et avons décidé de réduire le risque au sein du portefeuille. Début août, nous avons réduit notre surpondération du secteur technologique et étoffé nos positions sur les télécommunications (T-Mobile et DT) et les entreprises américaines de technologie médicale. Parmi notre exposition réduite à la technologie, nous avons profité de la réaction excessive du marché pour renforcer nos positions sur Nvidia et ASML au début du mois. La performance du fonds a été tirée par la sélection de titres, les positions sur Eli Lilly, Nvidia, T Mobile et Stryker ayant toutes porté leurs fruits. Ces quatre entreprises ont publié des résultats supérieurs aux attentes du marché et émis des prévisions positives.

30/09/2024

Le mois de septembre a mal commencé pour les marchés actions mondiaux, en raison principalement de l'incertitude entourant les élections américaines. La baisse des taux d'intérêt américains et l'annonce de mesures de relance économique en Chine ont dopé le marché, qui a regagné la majeure partie du terrain cédé au cours de la seconde moitié du mois. En septembre, notre surpondération de l'industrie a soutenu la performance du fonds, à l'inverse de notre surpondération des soins de santé. S'agissant des titres individuels, Duolingo (États-Unis, technologies de l'éducation) a apporté la meilleure contribution à la performance, l'entreprise ayant lancé une série de nouvelles applications basées sur l'IA pour apprendre les langues et la musique susceptibles d'accroître l'adoption et la part de marché. Les autres contributions positives dans le secteur industriel sont à mettre à l'actif de Vertiv, United Rentals et Eaton Corp. La fin de l'année sera selon nous caractérisée par la volatilité, à tout le moins jusqu'aux élections américaines de novembre.

Rapport des administrateurs (suite)

31/10/2024

Les marchés mondiaux ont affiché des performances positives en octobre, portés par les secteurs de la technologie, de la finance et de l'énergie, tandis que les soins de santé, les matériaux de base et les biens de consommation de base ont été préjudiciables. La volatilité ne cesse de croître à l'approche des élections américaines. Dans un tel environnement, le fonds a signé une performance conforme à celle de son indice. S'agissant des titres individuels, Nvidia et TSMC, considérés comme leaders des tendances d'IA, ont apporté une contribution positive, de même que TMUS, qui a bénéficié de chiffres solides au troisième trimestre témoignant de l'accroissement continu de ses parts de marché dans le secteur de la téléphonie mobile aux États-Unis. Du côté des mauvaises nouvelles, L'Oréal a traversé un trimestre médiocre, qui a entraîné une correction du cours de son action ; de même, les mauvais chiffres d'ASML au niveau de son carnet de commandes ont tiré l'action vers le bas. Dans les deux cas, nous restons confiants quant aux opportunités à long terme, mais prudents à court terme.

30/11/2024

Le mois de novembre a été marqué par les élections américaines. Le marché a été surpris par la marge de victoire des républicains et a fortement rebondi en conséquence. Nous avons positionné le fonds de manière à minimiser le risque lié aux élections, ce qui a permis à la stratégie d'enregistrer une performance en ligne avec celle de son indice, ce dernier ayant progressé de plus de 6 % en euros. S'agissant de la sélection de titres, le fonds a bénéficié de ses positions longues sur Cyberark (cybersécurité), Deere (machines destinées à l'agriculture et la construction) et Duolingo (application d'apprentissage des langues), qui ont tous trois fait état de solides résultats. Dans le cas de Deere, il semble que les perspectives pour 2025 soient désormais dénuées de risque et nous avons décidé d'étoffer notre position sur l'entreprise. Nous avons également augmenté au cours du mois notre exposition aux sociétés qui ne seraient pas affectées par les nouvelles réglementations éventuelles aux États-Unis ainsi qu'à celles qui bénéficient de l'évolution du dollar américain.

31/12/2024

Le mois de décembre 2024 a été mouvementé pour les marchés actions mondiaux. La récente décision de la Réserve fédérale de réduire ses taux d'intérêt de 25 points de base en décembre 2024 a eu un impact notable sur les marchés actions mondiaux. Cette mesure, qui a abaissé la fourchette de taux d'intérêt cible à 4,25-4,5 %, visait à soutenir le marché du travail et à assurer la stabilité des prix. Dans un premier temps, les marchés ont réagi négativement, avec une baisse de près de 3 % suite à l'annonce. Toutefois, cette correction a été de courte durée, et les marchés ont commencé à se redresser à mesure que les investisseurs s'adaptent au nouvel environnement de taux. L'indication par la Fed d'un ralentissement du rythme des futures baisses de taux en 2025 a également ajouté une couche d'incertitude, influençant le sentiment du marché. Dans cet environnement, le fonds a légèrement sous-performé son indice de référence ; notre exposition au secteur du luxe a dopé la performance du fonds, tandis que nos positions dans l'industrie l'ont pénalisée.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS

31/01/2024

Les marchés actions se sont révélés plutôt volatils en janvier, avec tout d'abord une période d'incertitude et de consolidation suivie d'une forte reprise alimentée une fois de plus par le secteur technologique. Les anticipations trop optimistes en matière de baisses des taux, conjuguées au recul des prix de l'électricité, ont eu un impact négatif sur le thème des énergies renouvelables (Solaria, EDPR, First Solar). Aux États-Unis, l'expansion de la mobilité électrique, à laquelle le fonds est légèrement exposé, a marqué le pas en janvier en raison de retards dans la création de nouvelles plateformes et le déploiement du réseau de recharge. Néanmoins, l'amorce d'un cycle de réduction des taux a suffi à insuffler un nouvel élan au secteur de la construction. Acuity Brands a signé une marge record et s'attend à une reprise des volumes cette année. Dans cet environnement plutôt turbulent, les acteurs du marché des déchets (Waste Connections, Republic Services, Veolia) et de l'électrification (Elia, E.ON, Eaton, Nexans) ont également continué à afficher de solides performances.

29/02/2024

Si l'environnement économique demeure favorable aux marchés actions, le niveau plus élevé que prévu de l'inflation aux États-Unis a anéanti tout espoir de baisse rapide et substantielle des taux d'intérêt. En conséquence, les producteurs d'énergies renouvelables (Solaria, EDPR, Boralex) ont continué de souffrir de taux élevés et de la forte baisse des prix de l'électricité en Europe et se sont repliés à leurs niveaux d'avant la guerre en Ukraine. Les meilleures performances enregistrées par les acteurs du secteur des déchets (Waste Connections, Republic Services, Clean Harbors), alimentées par leur pouvoir de fixation des prix, ont permis de compenser ces pertes. Dans l'industrie solaire, NextTracker a apporté la meilleure contribution au sein de l'univers, grâce à une forte dynamique de commandes de trackers solaires sur le marché américain des énergies renouvelables, l'entreprise ayant obtenu des parts de marché par rapport à son principal concurrent. First Solar a confirmé la mise en œuvre de sa stratégie de croissance et vise une progression annuelle de ses bénéfices de 75 %. Quanta Services a également dépassé les attentes grâce à des marges élevées et à une solide génération de flux de trésorerie parmi des projets d'énergie renouvelable. Eaton et Schneider Electric sont toujours portés par la tendance à l'électrification et leur exposition respective aux centres de données, comme l'a souligné la publication des bénéfices de Nvidia.

31/03/2024

En mars, les investisseurs se sont recentrés sur les niveaux d'inflation et les tendances des taux d'intérêt. Nous avons également remarqué que l'expansion du réseau électrique occupe désormais une place de choix dans le programme de transition. E.ON a annoncé une augmentation substantielle de ses investissements dans le réseau allemand et vise une croissance de 10 % de ces activités réglementées d'ici 2028. La demande croissante en électricité, provenant notamment des centres de données, a également favorisé NextEra Energy, qui a par ailleurs reçu des nouvelles positives concernant les enquêtes menées en Floride. En revanche, Equinix a souffert après qu'un rapport de vente à découvert a révélé des pratiques comptables douteuses, affirmant que la société avait déclaré des dépenses de maintenance sous le poste croissance, une mesure utilisée notamment pour déterminer la rémunération des dirigeants. Dans le secteur de la mobilité, les spécialistes du cyclisme tels que Giant et Shimano émettent des signaux encourageants et font état d'une normalisation de leurs stocks. Nous avons initié des positions sur deux sociétés dans le secteur des matériaux : Aurubis (cuivre) et Westrock (emballage).

Rapport des administrateurs (suite)

30/04/2024

Aux États-Unis, l'inflation est restée supérieure aux attentes, laissant à la Fed une marge de manœuvre limitée quant à ses plans de baisse des taux dès le mois de juin. La BCE est quant à elle susceptible de réduire ses taux directeurs avant les États-Unis, ce qui ramènerait le thème de l'environnement sur le devant de la scène au sein de la composante européenne du portefeuille. Le secteur des énergies renouvelables a rebondi, soutenu par la hausse progressive des prix de l'électricité et par certaines transactions au sein du secteur qui ont cristallisé la sous-évaluation actuelle des actifs cotés. Aux États-Unis, les fabricants d'équipements Nextracker et Shoals ont essuyé des prises de bénéfices, les investisseurs anticipant un premier trimestre médiocre. First Solar était en revanche en position de force pour bénéficier d'un protectionnisme accru en amont des élections. Wabtec a revu ses prévisions à la hausse, porté par une forte dynamique des ventes et de la modernisation des locomotives. Dans le secteur des matériaux, Aurubis a continué à prendre de la hauteur alors que les prix du cuivre ont atteint de nouveaux sommets, alimentés par des contraintes d'approvisionnement. Befesa a publié des prévisions prudentes pour l'ensemble de l'année, qui n'intègrent que partiellement la hausse du prix du zinc, ce qui a entraîné certaines prises de bénéfices. La hausse des prix de la pâte à papier nous a incités à prendre une nouvelle position sur Stora Enso.

31/05/2024

Le fonds a largement surperformé l'indice MSCI ACWI en mai, soutenu par les anticipations de point d'inflexion des taux susceptible de se concrétiser dès le mois de juin en Europe, ainsi que par la très faible exposition des investisseurs aux thèmes liés à l'environnement, malgré les transformations en cours des systèmes énergétiques et de leurs infrastructures. La demande d'énergie explose, alimentée par l'IA et les besoins des centres de données. Les entreprises directement impliquées dans la fourniture d'équipements énergétiques pour ces centres de données bénéficient de cette tendance (Vertiv, Eaton, Schneider Electric, ABB). La demande d'énergie propre soutient également l'industrie solaire (First Solar, NEXTracker) et aura un impact positif sur le prix des contrats d'achat d'électricité (PPA) négociés avec les développeurs d'énergie propre (Nextera, Iberdrola, EDP Renewables, Orsted), qui sont prêts à payer une prime pour sécuriser l'énergie verte. Malgré le récent rebond, la prime de valorisation du thème reste comprimée par rapport à son niveau sur les 5 dernières années (prime nulle sur le ratio cours-bénéfices prévisionnel à 12 mois par rapport au MSCI ACWI) et le retrait de certains intérêts des vendeurs a permis un redressement des performances au sein du segment.

30/06/2024

Après avoir gagné du terrain en mai grâce aux anticipations d'une baisse des taux par la BCE, qui a eu lieu début juin, les marchés boursiers – et notamment le thème environnemental – ont subi une correction en juin compte tenu du vif succès rencontré par les partis d'extrême droite, historiquement moins sensibles à la cause environnementale, lors des récentes élections européennes. En France, en particulier, le marché boursier a été durement touché par les élections anticipées, véritable événement de type « cygne noir ». Bien qu'aucune de nos sociétés d'investissement ne soit particulièrement exposée à la France, les valeurs cotées ont souffert de prises de bénéfices (Saint-Gobain, Veolia). Aux États-Unis, le premier débat a donné à Donald Trump une avance considérable sur son rival. Les élections continueront à alimenter la volatilité à court terme, mais nous pensons que le risque d'abrogation de la loi IRA reste faible. Après une forte progression en mai, les entreprises du secteur de l'énergie solaire (First Solar, Nextracker) et les développeurs d'énergies renouvelables (Nextera, EDPR) ont subi des prises de bénéfices. Nextera a confirmé ses prévisions de croissance bénéficiaire, alors que le marché s'attendait à une amélioration en raison des besoins des centres de données. La tendance favorable s'est maintenue pour le secteur technologique, qui a constitué l'un des principaux freins à la performance relative de notre fonds.

31/07/2024

L'actualité politique de part et d'autre de l'Atlantique a d'abord pesé sur les valeurs liées à la transition énergétique. Toutefois, le retrait de Joe Biden de la campagne électorale américaine et son soutien à Kamala Harris, conjugués au deuxième tour des élections générales en France, ont permis de lever une partie de la pression qui pesait sur le thème, celui-ci étant désormais sur le point de bénéficier du cycle de baisse des taux initié par la BCE. La saison des résultats a donné lieu à de bonnes nouvelles : les acteurs de l'électrification et de la construction ont fait état d'une dynamique positive, confirmée par les solides performances enregistrées par Hyundai Electric, Nexans, Elia, Hammond Power Solutions et Saint-Gobain. EDP Renovaveis s'est également classée dans le haut du tableau, soutenue par des résultats supérieurs aux attentes et une baisse progressive des rendements. Malgré des prises de commandes positives, les entreprises exposées aux dépenses liées aux centres de données, telles que Vertiv et Schneider Electric, ont pâti de prises de bénéfices à la suite de la publication des résultats d'Alphabet. Parallèlement, les mauvaises nouvelles s'accumulent pour le secteur automobile. STMicroelectronics a revu à la baisse ses prévisions pour tenir compte de la faiblesse du marché.

31/08/2024

La volatilité des marchés a culminé en août et le VIX a atteint de nouveaux sommets. Les craintes de récession, alimentées par les mauvais chiffres de l'emploi et le dénouement des opérations de portage sur le yen, ont généré des turbulences sur les marchés de capitaux. La situation s'est rapidement apaisée dans le sillage des bonnes surprises réservées par les données sur les services et les dépenses de consommation et de l'annonce d'une prochaine baisse des taux par la Fed. Dans un tel climat d'incertitude, les valeurs défensives ont surperformé et nos investissements dans les services aux collectivités ont fait preuve de résilience. Bien que les bénéfices enregistrés par Nextracker aient sensiblement dépassé les estimations, l'entreprise a pâti de prises de bénéfices, car ses prévisions de revenus pour l'ensemble de l'année ont déçu les investisseurs. Owens Corning a également souffert des faibles performances générées par Masonite, qu'elle a acquis récemment. La situation se normalise pour le secteur des vélos (Shimano, Giant), qui a renoué avec la croissance grâce au marché chinois et à la réduction des stocks élevés accumulés pendant la pandémie. Par ailleurs, nous sommes désormais plus optimistes en ce qui concerne les biocarburants (Darlings), qui bénéficient d'une évolution favorable de la réglementation en Californie et en Europe ainsi que du redressement attendu des marges des entreprises.

Rapport des administrateurs (suite)

30/09/2024

Alors que la Fed a entamé un cycle de réduction des taux avec une première baisse de 50 points de base, la réaction positive des actifs risqués suggère que les investisseurs soutiennent de plus en plus un scénario d'« atterrissage en douceur » sans chocs économiques majeurs. Dans cet environnement de baisse des rendements, le fonds a surperformé son indice de référence, porté par les thèmes de l'électrification, des énergies renouvelables et de la construction durable. Nous avons profité de la récente baisse du cours de l'action Pure Storage pour initier une position sur cet acteur majeur du stockage de données, spécialisé dans les solutions à faible consommation d'énergie reposant exclusivement sur la mémoire flash. Nous avons également initié une position sur Novonosis, qui offre un potentiel de diversification attrayant pour le portefeuille. La fusion de Novozymes et Chr. Hansen, deux acteurs historiques majeurs des marchés des enzymes et des biosciences, devrait accélérer la croissance de Novonosis à l'avenir. En outre, nous avons légèrement renforcé notre exposition à la Chine par l'intermédiaire de Yadea, un acteur majeur du marché des vélos électriques bien positionné pour bénéficier de la reprise des dépenses de consommation. Enfin, nous avons pris quelques bénéfices sur Nexans à l'issue du très beau parcours réalisé par l'entreprise.

31/10/2024

En octobre 2024, les marchés actions mondiaux ont quelque peu reculé en raison d'un environnement économique morose et d'une saison de publication des résultats plutôt mitigée. Les rendements obligataires à 10 ans ont rebondi et augmenté de 20 %, atteignant 2,4 % en Allemagne en fin de mois et 4,2 % aux États-Unis. Les investisseurs ont progressivement repositionné leurs portefeuilles en prévision d'une victoire de Donald Trump aux élections américaines, ce qui a une nouvelle fois pesé sur la chaîne de valeur des énergies renouvelables (First Solar, Vestas, EDPR, etc.). Compte tenu de la volatilité accrue des actions liées à l'environnement dans le sillage de l'élection présidentielle américaine début novembre, nous avons allégé notre exposition aux segments les plus risqués (énergie solaire et énergies renouvelables) et continué de diversifier le portefeuille dans des segments décorrélés des résultats électoraux (efficacité des centres de données, fournisseurs du réseau électrique, alimentation durable, biocarburant). Cette stratégie pourrait contribuer à atténuer l'impact de l'événement politique et préparer le portefeuille à une reprise potentielle, une fois le climat politique stabilisé.

30/11/2024

Les marchés actions ont signé des performances positives en Europe, à la faveur de l'optimisme postélectoral aux États-Unis et d'indicateurs macroéconomiques robustes. Toutefois, la victoire républicaine a suscité une certaine incertitude quant à l'avenir de la loi sur la réduction de l'inflation et à l'évolution des taux d'intérêt. Ce contexte a pesé sur la performance des acteurs des énergies renouvelables. Notre décision de réduire l'exposition du fonds aux risques préélectoraux par une diversification thématique ciblée (efficacité énergétique des centres de données, réseaux intelligents, construction durable) a permis de maintenir la performance du fonds en ligne avec celle de l'indice MSCI ACWI. En attendant que la visibilité s'améliore en 2025, nous avons continué de limiter aux producteurs locaux (First Solar) et aux acteurs les plus solides (EDPR, Nextera Energy) notre exposition aux valeurs américaines des énergies renouvelables. En parallèle, nous avons également renforcé nos positions sur les entreprises américaines affichant un fort profil national, notamment dans les secteurs des déchets (Waste Connection, Clean Harbors), de l'isolation (Carlisle) et des services de location d'équipement (United Rentals).

31/12/2024

Malgré les baisses de taux supplémentaires de 25 points de base annoncées par la Fed et la BCE, le discours plus prudent de Jerome Powell pour 2025 et la hausse des rendements à long terme aux États-Unis ont pesé sur les secteurs très sensibles aux taux d'intérêt. Le secteur des services aux collectivités a continué à pâtir d'un tel contexte et a constitué l'un des principaux freins à la performance, tant en décembre que sur l'ensemble de l'année. Les secteurs de l'industrie et de la construction ont également été touchés par ces tendances. La technologie a été le grand gagnant sur la période, un secteur auquel notre fonds est moins exposé. En ce qui concerne les entreprises individuelles, Darlings Ingredients a souffert d'un manque de visibilité sur l'évolution du cadre réglementaire après les récentes élections aux États-Unis. En revanche, Befesa a rebondi après un achat d'actions par la direction et une correction qui semblait excessive compte tenu de l'amélioration de l'environnement, et notamment de la baisse des prix de l'énergie et des coûts de traitement.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BOND

31/05/2024

Selon les statistiques économiques, la croissance s'avère plus forte que prévu en Europe, tandis que la situation reste porteuse aux États-Unis, où l'économie a pratiquement atteint le plein emploi. Cette situation n'a pas permis de réduire l'inflation, qui est restée stable au cours des derniers mois et qui repousse le calendrier des baisses de taux aux États-Unis. Alors que la BCE devrait être la première banque centrale à entamer ce nouveau cycle en juin, toute décision ultérieure d'abaisser les taux directeurs pourrait s'étaler sur une période relativement longue. Les spreads de crédit ont continué de se resserrer au cours du mois, tant dans le segment investment grade que dans le haut rendement. Toutefois, le fait marquant du mois de mai a été la forte activité d'émissions sur le marché primaire, notamment en ce qui concerne les obligations d'entreprises. Nous avons profité de conditions intéressantes pour investir dans la nouvelle obligation émise par TVO, qui comprend notamment des engagements environnementaux (obligation verte).

30/06/2024

La BCE a entamé son cycle de baisse des taux début juin et a ramené son taux de refinancement à 4,25 %. Toutefois, la banque centrale reste « dépendante des données » : il faudra du temps avant que l'inflation se stabilise autour de 2 %. En mai, l'inflation sous-jacente dans la zone euro s'est de nouveau accélérée, atteignant 2,9 % en glissement annuel. Le mois de juin a été marqué par la décision surprise d'Emmanuel Macron de dissoudre le Parlement français. Le spread OAT-Bund est passé de 50 à 80 pb, entraînant dans son sillage le spread BTP-Bund. Les rendements à dix ans des obligations souveraines françaises sont désormais supérieurs à ceux de leurs homologues portugaises. Malgré ce regain de volatilité et l'élargissement de 40 pb des spreads du haut rendement, le marché primaire des obligations d'entreprises est resté très dynamique sur l'ensemble du spectre des notations de crédit, ce qui a permis à de nombreux emprunteurs français d'émettre des obligations à des conditions favorables. Nous avons souscrit à l'obligation hybride émise par A2A, une entreprise du nord de l'Italie active dans plusieurs segments des services aux collectivités. La plupart des activités de l'entreprise sont réglementées, ce qui signifie que ses revenus sont très stables : l'obligation notée AA+ est assortie d'un coupon de 5 %.

Rapport des administrateurs (suite)

31/07/2024

Le ralentissement de l'inflation aux États-Unis a confirmé la perspective d'un assouplissement monétaire dans un avenir proche et a exercé une pression à la baisse sur les courbes de rendement aux États-Unis et en Europe. Les spreads de crédit sont restés relativement stables au cours de la période, tandis que le marché primaire s'est avéré particulièrement dynamique en raison des opérations de refinancement. Les obligations à durée plus longue ont apporté les meilleures contributions à la performance mensuelle. Les publications de résultats ont également affecté les obligations en portefeuille ; citons notamment les forts rebonds enregistrés par Gecina et Infineon.

31/08/2024

La confirmation du ralentissement de l'inflation aux États-Unis a permis au président de la Fed d'esquisser les grandes lignes du prochain cycle de baisse des taux lors de son discours à Jackson Hole. Après le pic de volatilité du début du mois, ce facteur a soutenu le rebond du marché. Les spreads de crédit ont terminé le mois en net recul après s'être élargis durant les premiers jours d'août, un mouvement qui a été intensifié par la faible liquidité du marché. L'activité sur le marché primaire, traditionnellement lente en août, a repris en fin de mois avec plusieurs émissions intéressantes, notamment celle de DSB. Nous avons continué d'investir à un rythme soutenu dans ces opérations offrant des primes d'émission attrayantes. La durée modifiée du fonds est restée stable au cours du mois.

30/09/2024

En septembre, les taux du marché monétaire ont chuté de part et d'autre de l'Atlantique. Les investisseurs anticipent toujours trois baisses de 25 pb aux États-Unis et deux baisses dans la zone euro avant la fin de l'année. Les taux à long terme se sont repliés, reflétant les signes répétés d'un ralentissement économique. La prime de risque française a toutefois augmenté pour atteindre environ 80 pb par rapport au Bund (pour les obligations à 10 ans). Les taux espagnols à cinq ans sont désormais inférieurs de 5 pb à l'OAT française. Les spreads des obligations investment grade ont clôturé le mois à un niveau globalement stable. Les spreads du haut rendement sont également restés plutôt stables, avec toutefois un léger élargissement sur le segment BB et une contraction de 10 pb sur le segment B. Le marché primaire a été extrêmement dynamique. EDP a émis une obligation hybride verte avec une première date de remboursement anticipé en 2031 et un coupon de 4,625 %. Cet instrument, noté BB+ par les principales agences de notation, contribuera à financer l'ambitieux plan d'investissement de l'entreprise.

31/10/2024

La perspective d'une élection américaine particulièrement serrée, suite à l'augmentation des chances de victoire de Donald Trump au cours des dernières semaines, a eu un impact substantiel sur les rendements américains. En effet, le programme politique du candidat républicain, qui prévoit notamment des taxes élevées sur les importations, a fait grimper les risques d'inflation. Dans la zone euro, après avoir nettement reculé au cours des 4 derniers mois, les rendements ont marqué une pause. Alors que la BCE a confirmé son intention d'assouplir la politique monétaire en procédant à une nouvelle réduction des taux, nous pensons que les prévisions du marché concernant les futures baisses sont trop agressives. Le marché primaire est resté très dynamique, mais nous nous sommes montrés très sélectifs et n'avons participé qu'aux émissions de Kingspan, Eurogrid et Tornator. Dans l'ensemble, les primes d'émission sont restées attrayantes.

30/11/2024

L'élection de Donald Trump a provoqué une nouvelle dépréciation de l'euro par rapport au dollar, un mouvement encore accentué par les anticipations de baisses agressives des taux par la BCE en 2025. Les rendements à long terme américains sont revenus aux niveaux observés fin octobre et les rendements souverains de la zone euro ont baissé. La prime de risque française a toutefois augmenté pour tenir compte des risques politiques croissants. Les spreads de crédit se sont légèrement creusés sur le segment BBB mais se sont resserrés dans le haut rendement. Le marché primaire est resté très dynamique, de nombreux émetteurs ayant profité de conditions attrayantes pour refinancer leur dette avant l'échéance. Le câblo-opérateur Prysmian a émis une obligation à 7 ans notée BBB- avec un coupon proche de 4 %, dont le produit servira à financer un rachat aux États-Unis. De même, Smurfit Westrock a émis une « obligation verte » à plusieurs tranches : nous avons investi dans celle à 12 ans à 3,80 %, pour une notation BBB.

31/12/2024

Comme prévu, la Fed a abaissé ses taux de 25 points de base, mais la banque centrale a adopté une position plus ambiguë en raison des incertitudes entourant le programme de Donald Trump : le marché s'attend désormais à des baisses moins importantes des taux à court terme en 2025, tandis que les prévisions d'inflation ont entraîné une hausse des rendements à long terme au cours du mois. En Europe, la BCE a également procédé à une baisse de taux. Son taux de dépôt a diminué de 100 pb depuis le début du cycle de réduction des taux. Les investisseurs s'attendent désormais à 4 ou 5 baisses supplémentaires en 2025. Cela n'a pas empêché les rendements européens à long terme d'augmenter dans un contexte de forte volatilité, malgré des prévisions d'inflation désormais ancrées en dessous de 2 %. La prime de risque française est restée relativement stable malgré la motion de censure qui a fait tomber le gouvernement Barnier. Les spreads de tous les segments du marché du crédit ont continué de se contracter légèrement. Le marché primaire s'est progressivement tari au cours du mois, un phénomène courant à cette période de l'année.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION*

Le Compartiment a été lancé le 17 décembre 2024 avec un risque factoriel réduit et une exposition représentative de son indice de référence en termes sectoriels et géographiques. Les plans climatiques des entreprises bénéficiaires des investissements ont fait l'objet d'une analyse préalable afin de confirmer la compatibilité de leur trajectoire climatique avec les contraintes du Compartiment.

Le Conseil d'administration,

Luxembourg, le 28 avril 2025

Note : les informations mentionnées dans ce rapport sont historiques et ne préjugent pas nécessairement des performances futures.

* Veuillez vous reporter à la Note 1

Rapport du commissaire aux comptes

Destiné aux actionnaires de
Sycomore Fund SICAV
60, avenue J. F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Sycomore Fund SICAV (la « SICAV ») et de chacun de ses compartiments, qui comprennent l'état des actifs nets, le portefeuille-titres et les instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024, ainsi que l'état des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clos à cette date, et les notes aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon nous, les états financiers ci-joints donnent une image fidèle et juste de la situation financière de la SICAV et de chacun de ses compartiments au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de leurs opérations et de la variation de leurs actifs nets pour l'exercice clos à cette date, conformément aux obligations légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément à la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la « Loi du 23 juillet 2016 ») et aux normes internationales d'audit (« ISA ») telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la « Commission de Surveillance du Secteur Financier » (« CSSF »). Nos responsabilités en vertu de la Loi du 23 juillet 2016 et les ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont décrites plus en détail à la section « Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport. Nous sommes également indépendants de la SICAV conformément au Code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les Normes internationales d'indépendance, publié par l'International Ethics Standards Board for Accountants (« Code IESBA »), tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF, ainsi qu'aux exigences déontologiques qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers. En outre, nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques en vertu de ces exigences déontologiques. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

Le Conseil d'administration de la SICAV est responsable des autres informations. Les autres informations comprennent les informations reprises dans le rapport annuel, mais n'incluent pas les états financiers et notre rapport du réviseur d'entreprises agréé y afférant.

Notre opinion sur les états financiers ne concerne pas les autres informations et nous n'exprimons aucune forme de conclusion d'assurance à leur sujet.



**Shape the future
with confidence**

Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à examiner si les autres informations sont sensiblement incompatibles avec les états financiers ou avec nos connaissances obtenues dans le cadre de l'audit ou si elles semblent comporter des anomalies significatives. Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous concluons à l'existence d'une anomalie importante de ces autres informations, nous sommes tenus de le signaler. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration de la SICAV à l'égard des états financiers

Le Conseil d'administration de la SICAV est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux exigences légales et réglementaires relatives à l'établissement et à la présentation des états financiers en vigueur au Luxembourg, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, le Conseil d'administration de la SICAV est chargé d'évaluer la capacité de la SICAV et de chacun de ses compartiments à poursuivre leur exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'administration de la SICAV a l'intention soit de liquider la SICAV ou l'un de ses compartiments, soit de cesser son activité, ou n'a pas d'autre solution réaliste que de le faire.

Responsabilités du réviseur d'entreprises agréé à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport du réviseur d'entreprises agréé comprenant notre opinion. L'assurance raisonnable est un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter une anomalie significative le cas échéant. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit conforme à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve de scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Par ailleurs, nous :

- Identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les états financiers, qu'elles soient dues à des fraudes ou à des erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit adaptées à ces risques et obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Obtenons une compréhension du contrôle interne pertinente pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la SICAV.



**Shape the future
with confidence**

- Apprécions le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations y afférentes faites par le Conseil d'administration de la SICAV.
- Concluons sur le caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration de la SICAV de la convention comptable de continuité d'exploitation et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des conditions susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la SICAV ou de l'un de ses compartiments à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre rapport du réviseur d'entreprises agréé, sur les informations fournies à ce sujet dans les états financiers ou, si ces informations sont insuffisantes, de modifier notre opinion. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du réviseur d'entreprises agréé. Toutefois, des événements ou conditions futurs peuvent amener la SICAV ou l'un quelconque de ses compartiments (sauf pour le compartiment qu'il a été décidé de clôturer ou pour lequel une intention existe en ce sens) à cesser de fonctionner.
- En ce qui concerne le compartiment qu'il a été décidé de clôturer ou pour lequel une intention existe en ce sens, nous concluons sur le caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration de la SICAV de la convention comptable de non-continuité d'exploitation. Nous évaluons également le caractère adéquat des informations décrivant la convention comptable de non-continuité d'exploitation et les raisons de son utilisation. Nos conclusions sont fondées sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du réviseur d'entreprises agréé.
- Apprécions la présentation globale, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies, et déterminons si les états financiers représentent les transactions et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit ainsi que les constatations importantes de l'audit, y compris les déficiences importantes du contrôle interne que nous avons relevées au cours de notre audit.

Ernst & Young
Société anonyme
Cabinet de révision agréé

/signature/

Madjid Boukhelifa

Luxembourg, le 7 mai 2025

Statistiques

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS				
Valeur liquidative	EUR	347 052 271,00	537 873 084,64	675 284 655,78
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	89,11	94,53	93,11
- I EUR	EUR	154,32	163,64	161,11
- R EUR	EUR	141,97	152,12	151,33
- X EUR	EUR	171,46	181,80	179,00
- Z EUR	EUR	933,95	981,50	-
Nombre d'actions				
- CS EUR		26 592,75	9 339,24	8 481,06
- I EUR		1 671 950,10	2 591 385,47	3 521 662,77
- R EUR		427 254,57	507 363,48	670 218,16
- X EUR		2 920,88	28 276,83	31 736,67
- Z EUR		27 324,71	31 200,00	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK				
Valeur liquidative	EUR	400 173 016,52	431 927 545,15	459 322 062,62
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	151,48	134,58	116,97
- I EUR	EUR	182,55	162,25	140,97
- R EUR	EUR	168,99	151,77	133,24
- X EUR	EUR	194,19	172,60	149,95
Nombre d'actions				
- CS EUR		57,71	2 379,92	1 604,96
- I EUR		1 599 006,30	2 092 938,84	2 480 018,77
- R EUR		639 943,76	605 174,47	818 731,55
- X EUR		624,67	1 029,67	2 953,67
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)				
Valeur liquidative	EUR	95 488 406,80	95 915 016,55	99 078 328,29
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	-	119,12	99,78
- I EUR	EUR	158,80	139,10	116,51
- I EUR Dist	EUR	154,82	135,61	116,51
- R EUR	EUR	146,31	129,45	109,52
- R EUR Dist	EUR	146,31	129,45	109,52
Nombre d'actions				
- CS EUR		-	470,00	470,00
- I EUR		2 261,87	2 861,97	3 353,69
- I EUR Dist		576 166,22	657 633,61	795 280,95
- R EUR		13 498,46	16 296,56	15 887,42
- R EUR Dist		27 015,50	32 205,00	38 726,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)				
Valeur liquidative	EUR	4 241 273,60	2 764 727,29	7 006 956,85
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	101,65	-	-
- I EUR Dist	EUR	115,08	108,64	98,74
- R EUR	EUR	105,97	100,64	92,03
Nombre d'actions				
- CS EUR		40,00	-	-
- I EUR Dist		5 410,54	9 511,33	62 855,74
- R EUR		34 109,94	17 204,56	8 696,27
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)				

Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
Valeur liquidative	EUR	112 811,28	292 695,11	767 575,90
Valeur liquidative de l'action				
- I EUR	EUR	-	-	96,89
- R EUR	EUR	96,49	101,05	96,29
Nombre d'actions				
- I EUR		-	-	6 856,66
- R EUR		1 169,13	2 896,43	1 071,85
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION				
Valeur liquidative	EUR	460 179 205,50	463 427 168,49	416 590 531,22
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	114,06	107,23	98,19
- I EUR	EUR	113,74	106,89	97,84
- I EUR Dist	EUR	112,28	105,51	98,08
- R EUR	EUR	109,39	103,46	95,59
- X EUR Dist	EUR	1 115,29	1 041,81	947,87
Nombre d'actions				
- CS EUR		333 297,30	415 225,97	471 772,39
- I EUR		151 858,68	157 947,61	123 827,50
- I EUR Dist		1 522 388,53	1 522 389,12	1 001 343,99
- R EUR		265 493,72	253 614,98	211 062,42
- X EUR Dist		183 730,30	206 514,89	252 956,68
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH				
Valeur liquidative	EUR	391 403 991,52	213 017 502,31	127 661 259,58
Valeur liquidative de l'action				
- A EUR	EUR	143,26	107,11	75,42
- CS EUR	EUR	179,31	133,41	93,46
- F EUR Dist	EUR	1 801,78	1 336,52	940,04
- I EUR	EUR	178,44	132,91	93,08
- I USD	USD	157,37	124,84	84,46
- R EUR	EUR	170,54	128,59	91,00
- R EUR Dist	EUR	171,08	128,55	90,97
- X EUR	EUR	179,57	133,53	93,51
- Z EUR	EUR	-	1 346,20	940,41
Nombre d'actions				
- A EUR		325 337,37	442 903,26	317 316,90
- CS EUR		50,00	50,00	50,00
- F EUR Dist		108 643,52	95 307,28	103 137,08
- I EUR		402 180,91	124 162,48	50 269,50
- I USD		50,00	50,00	50,00
- R EUR		347 191,17	114 292,42	18 171,80
- R EUR Dist		872,10	285,79	237,49
- X EUR		99 700,00	51 954,00	4 328,00
- Z EUR		-	10,00	10,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*				
Valeur liquidative	EUR	-	96 232 895,29	109 684 633,36
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	-	94,91	78,61
- I EUR	EUR	-	95,03	78,68
- I EUR Dist	EUR	-	94,72	78,68
- R EUR	EUR	-	92,11	77,23

Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL (suite)*				
- R EUR Dist	EUR	-	92,33	77,25
- X EUR	EUR	-	-	78,74
Nombre d'actions				
- CS EUR		-	50,00	517,00
- I EUR		-	2 294,33	349 101,66
- I EUR Dist		-	1 008 755,12	1 006 912,37
- R EUR		-	4 943,70	6 076,44
- R EUR Dist		-	75,00	50,00
- X EUR		-	-	31,500,00
* Veuillez vous reporter à la Note 1				
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*				
Valeur liquidative	EUR	323 550 912,23	45 560 968,94	4 145 656,19
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	128,71	97,73	79,69
- F EUR	EUR	1 299,03	983,39	799,50
- I EUR	EUR	127,65	97,56	79,73
- I USD	USD	118,10	95,62	75,29
- R EUR	EUR	124,89	95,78	78,87
- X EUR	EUR	127,28	96,60	78,73
- Z EUR	EUR	1 326,73	997,95	806,03
Nombre d'actions				
- CS EUR		80 011,00	50,00	50,00
- F EUR		10,00	50,00	50,00
- I EUR		2 195 743,29	410 534,52	50,00
- I USD		50,00	50,00	50,00
- R EUR		180 180,27	50,00	50,00
- X EUR		82 020,00	46 752,00	42 430,00
- Z EUR		10,00	930,00	930,00
* Veuillez vous reporter à la Note 1				
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS				
Valeur liquidative	EUR	111 278 215,10	86 058 910,52	13 698 692,93
Valeur liquidative de l'action				
- CS EUR	EUR	96,61	85,40	87,33
- F EUR	EUR	975,18	859,49	876,37
- F EUR Dist	EUR	1 108,67	977,21	-
- I EUR	EUR	96,74	85,48	87,38
- I USD	USD	88,38	83,30	82,28
- R EUR	EUR	93,74	83,70	86,44
- X EUR	EUR	97,26	85,94	87,86
- Z EUR	EUR	995,55	871,78	883,18
Nombre d'actions				
- CS EUR		50,00	50,00	50,00
- F EUR		10,00	50,00	50,00
- F EUR Dist		61 253,49	46 800,00	-
- I EUR		235 754,09	250 976,79	11 705,02
- I USD		60 890,00	63 330,00	45 115,00
- R EUR		41 671,86	45 825,00	50,00

Statistiques (suite)

		31 décembre 2024	31 décembre 2023	31 décembre 2022
- X EUR		117 572,00	109 419,00	94 742,00
- Z EUR		10,00	930,00	930,00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS				
<i>Valeur liquidative</i>	EUR	58 947 188,90	41 301 346,91	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (suite)				
<i>Valeur liquidative de l'action</i>				
- CS EUR	EUR	108,10	103,23	-
- I EUR	EUR	108,16	103,24	-
- I EUR Dist	EUR	108,14	103,24	-
- R EUR	EUR	107,70	103,20	-
<i>Nombre d'actions</i>				
- CS EUR		20,00	20,00	-
- I EUR		20,00	20,00	-
- I EUR Dist		545 052,26	400,000,00	-
- R EUR		20,00	20,00	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION*				
<i>Valeur liquidative</i>	EUR	2 458 958,26	-	-
<i>Valeur liquidative de l'action</i>				
- I EUR	EUR	98,36	-	-
<i>Nombre d'actions</i>				
- I EUR		25,000,00	-	-

* Veuillez vous reporter à la Note 1

État consolidé

État consolidé des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	1 934	151 242,13
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		183 172 591,23
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	2 117 323 833,36
Investissement en options à la valeur de marché		3 258 812,16
Avoirs en banque	2,8	81 834 442,62
Montants à recevoir sur cessions de titres		19 854 253,82
Montants à recevoir sur souscriptions		469 699,14
Avoirs fiscaux à recevoir		1 471 143,32
Plus-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	255 900,51
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	5 553 806,57
Total des actifs		2 230 021 891,50
Passif		
Découvert bancaire		280 574,85
Frais à payer		1 931 108,09
Dette sur acquisitions de titres		31 583 746,64
À payer sur les rachats		202 924,41
Moins-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	981 116,68
Autres passifs		156 170,12
Total du passif		35 135 640,79
Actifs nets à la fin de l'exercice		2 194 886 250,71

État consolidé des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice/la période clôturé(e) au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	28 309 057,22
Intérêts sur obligations	2,4	13 011 843,81
Intérêts bancaires	2,4	3 082 114,24
Autres produits		6 962,22
Total des revenus		44 409 977,49
Charges		
Frais de gestion	3	18 597 693,60
Commissions de performance	5	949 416,09
Frais de transaction	8	6 425 770,75
Taxe de souscription	6	337 048,13
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		44 259,88
Frais d'agent de transfert		280,80
Autres charges		48 780,14
Total des charges		26 403 249,39
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		18 006 728,10
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	232 611 237,11
Opérations de change	2,2	474 384,97
Contrats à terme	2,6, 9	(7 839 466,62)
Options	2,7	(120 544,22)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		243 132 339,34
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(12 343 229,19)
Contrats à terme	2,6, 9	(1 492 467,42)
Options	2,7	508 597,71
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		229 805 240,44
Produits perçus lors de la souscription d'actions		1 129 979 694,31
Montant net payé lors du rachat d'actions		(1 179 270 546,22)
Actifs nets en début d'exercice		2 014 371 862,18
Actifs nets à la fin de l'exercice		2 194 886 250,71

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		318 621 650,35
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		21 430 612,41
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	340 052 262,76
Avoirs en banque	2,8	6 629 069,72
Montants à recevoir sur cessions de titres		4 222,12
Montants à recevoir sur souscriptions		101 292,03
Avoirs fiscaux à recevoir		743 947,47
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	188 613,32
Total des actifs		347 719 407,42
Passif		
Découvert bancaire		69 066,04
Frais à payer		374 255,64
À payer sur les rachats		3 200,76
Moins-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	64 443,86
Autres passifs		156 170,12
Total du passif		667 136,42
Actifs nets à la fin de l'exercice		347 052 271,00

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	9 459 353,17
Intérêts bancaires	2,4	285 828,19
Autres produits		13,60
Total des revenus		9 745 194,96
Charges		
Frais de gestion	3	5 214 523,87
Frais de transaction	8	704 896,89
Taxe de souscription	6	74 688,70
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		462,83
Autres charges		30 116,87
Total des charges		6 024 689,16
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		3 720 505,80
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	10 962 867,38
Opérations de change	2,2	9 301,31
Contrats à terme	2,6, 9	(548 827,56)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		14 143 846,93
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(37 468 275,20)
Contrats à terme	2,6, 9	(156 180,37)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		(23 480 608,64)
Produits perçus lors de la souscription d'actions		85 872 594,81
Montant net payé lors du rachat d'actions		(253 212 799,81)
Actifs nets en début d'exercice		537 873 084,64
Actifs nets à la fin de l'exercice		347 052 271,00

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	9 339,24	69 096,21	(51 842,70)	26 592,75
- I EUR	2 591 385,47	395 616,37	(1 315 051,74)	1 671 950,10
- R EUR	507 363,48	85 373,89	(165 482,80)	427 254,57
- X EUR	28 276,83	-	(25 355,95)	2 920,88
- Z EUR	31 200,00	-	(3 875,29)	27 324,71

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
----------------------------------	--------------	----------------------	----------------------------	------------

Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs

Actions				
Énergie				
1 276 499,00	E.ON SE	EUR	14 354 231,26	4,14
722 718,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	7 256 088,72	2,09
94 845,00	ELIA GROUP SA/NV	EUR	7 056 468,00	2,03
338 723,00	ERG SPA	EUR	6 655 906,95	1,92
574 107,00	LHYFE SAS	EUR	1 676 392,44	0,48
306 915,00	NEOEN SA	EUR	12 190 663,80	3,51
356 471,00	REDEIA CORP SA	EUR	5 881 771,50	1,69
619 405,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	16 792 069,55	4,85
50 204,00	VERBUND AG	EUR	3 514 280,00	1,01
223 317,00	VESTAS WIND SYSTEMS A/S	DKK	2 937 132,50	0,85
			78 315 004,72	22,57
Électricité et électronique				
110 275,00	ABB LTD-REG	CHF	5 766 097,55	1,66
15 323,00	ASML HOLDING NV	EUR	10 399 720,10	3,00
298 266,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	9 365 552,40	2,70
94 028,00	LEGRAND SA	EUR	8 842 393,12	2,55
100 188,00	NEXANS SA	EUR	10 439 589,60	3,01
76 796,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	18 500 156,40	5,33
215 029,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	5 219 828,98	1,50
			68 533 338,15	19,75
Matériaux de construction				
29 946,00	ACCIONA SA	EUR	3 255 130,20	0,94
224 132,00	ARCADIS NV	EUR	13 178 961,60	3,80
159 239,00	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	13 646 782,30	3,93
139 926,00	KINGSPAN GROUP PLC	EUR	9 857 786,70	2,84
18 276,00	ROCKWOOL A/S-B SHS	DKK	6 254 363,47	1,80
232 625,00	SPIE SA - W/I	EUR	6 988 055,00	2,01
228 854,00	WIENERBERGER AG	EUR	6 128 710,12	1,77
			59 309 789,39	17,09
Machines diverses				
77 365,00	ALSTOM	EUR	1 667 989,40	0,48
131 572,00	KNORR-BREMSE AG	EUR	9 256 090,20	2,67
117 156,00	MERSEN	EUR	2 413 413,60	0,70
242 710,00	PRYSMIAN SPA	EUR	14 965 498,60	4,31
			28 302 991,80	8,16
Stockage et entrepôt				
513 375,00	SIG GROUP AG	CHF	9 781 176,41	2,82
275 791,00	SMURFIT WESTROCK PLC	USD	14 344 860,71	4,13

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
374 289,00	STORA ENSO OYJ-R SHS	EUR	3 637 340,50	1,05
			27 763 377,62	8,00
Services divers				
259 436,00	BEFESA SA	EUR	5 385 891,36	1,55
25 430,00	DEME GROUP	EUR	3 504 254,00	1,01
471 497,00	RENEWI PLC	GBP	4 613 462,42	1,33
38 024,00	SECHE ENVIRONNEMENT	EUR	2 954 464,80	0,85
42 421,00	SHIMANO INC	JPY	5 575 701,43	1,61
			22 033 774,01	6,35
Pièces et équipements automobiles				
107 041,00	ANDRITZ AG	EUR	5 242 868,18	1,51
176 017,00	RENAULT SA	EUR	8 281 599,85	2,39
			13 524 468,03	3,90
Distribution et commerce de gros				
408 854,00	MUNTERS GROUP AB	SEK	6 646 579,91	1,92
214 798,00	REXEL SA	EUR	5 284 030,80	1,52
			11 930 610,71	3,44
Produits chimiques				
190 712,00	NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	10 426 535,57	3,00
			10 426 535,57	3,00
Logiciels informatiques				
83 750,00	NEMETSCHEK AKT	EUR	7 839 000,00	2,26
			7 839 000,00	2,26
Combustible, pétrole, gaz				
240 871,00	UPM-KYMMENE OYJ	EUR	6 397 533,76	1,84
			6 397 533,76	1,84
Transports				
85 306,00	CONSTRUCC Y AUX DE FERROCARR	EUR	2 981 444,70	0,85
			2 981 444,70	0,85
Sidérurgie				
35 129,00	AURUBIS AG	EUR	2 694 394,30	0,77
			2 694 394,30	0,77
			340 052 262,76	97,98
Total du portefeuille-titres			340 052 262,76	97,98

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Engagement en EUR		Plus/(moins)-values latentes en EUR
Opérations à terme					
Opération de change à terme					
52,00	EUR-JPY 17/03/2025	JPY	39 941,21		154 971,88
132,00	EURO FX CURR FUT (CME) 17/03/2025	USD	15 934 331,24		(219 415,74)
					(64 443,86)
Total des opérations à terme					(64 443,86)
Total des instruments financiers dérivés					(64 443,86)

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	340 052 262,76	97,98
Total des instruments financiers dérivés	(64 443,86)	(0,02)
Avoirs en banque	6 560 003,68	1,89
Autres actifs et passifs	504 448,42	0,15
Total de l'actif net	347 052 271,00	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	100.00	97,98
	100,00	97,98

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	32.25	31,61
Allemagne	12.79	12,54
Irlande	7,12	6.97
Pays-Bas	6.93	6.80
Italie	6.36	6.23
Suisse	6.11	5.98
Danemark	5.77	5.65
Espagne	5.70	5.57
Autriche	4.38	4.29
Belgique	3.11	3.04
Finlande	2.95	2,89
Autres	6.53	6.41
	100,00	97,98

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électricité et électronique	18 500 156,40	5.33
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Énergie	16 792 069,55	4.85
PRYSMIAN SPA	Machines diverses	14 965 498,60	4.31
E.ON SE	Énergie	14 354 231,26	4,14
SMURFIT WESTROCK PLC	Stockage et entrepôt	14 344 860,71	4.13
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	Matériaux de construction	13 646 782,30	3,93
ARCADIS NV	Matériaux de construction	13 178 961,60	3.80
NEOEN SA	Énergie	12 190 663,80	3.51
NEXANS SA	Électricité et électronique	10 439 589,60	3.01
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	Produits chimiques	10 426 535,57	3.00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		336 975 777,49
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		44 091 277,81
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	381 067 055,30
Avoirs en banque	2,8	19 395 060,49
Montants à recevoir sur cessions de titres		2 117 223,82
Montants à recevoir sur souscriptions		180 278,09
Avoirs fiscaux à recevoir		605 961,79
Total des actifs		403 365 579,49
Passif		
Découvert bancaire		355,12
Frais à payer		472 306,99
Dette sur acquisitions de titres		2 404 517,23
À payer sur les rachats		15 020,27
Moins-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	300 363,36
Total du passif		3 192 562,97
Actifs nets à la fin de l'exercice		400 173 016,52

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	9 739 213,77
Intérêts bancaires	2,4	624 891,97
Total des revenus		10 364 105,74
Charges		
Frais de gestion	3	5 450 274,62
Commissions de performance	5	100,95
Frais de transaction	8	1 568 949,43
Taxe de souscription	6	86 027,11
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		2 562,07
Autres charges		8 076,13
Total des charges		7 115 990,31
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		3 248 115,43
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	57 367 483,56
Opérations de change	2,2	42 606,77
Contrats à terme	2,6, 9	(1 472 338,16)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		59 185 867,60
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(5 443 213,91)
Contrats à terme	2,6, 9	(935 962,16)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		52 806 691,53
Produits perçus lors de la souscription d'actions		235 281 174,49
Montant net payé lors du rachat d'actions		(319 842 394,65)
Actifs nets en début d'exercice		431 927 545,15
Actifs nets à la fin de l'exercice		400 173 016,52

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	2 379,92	257,31	(2 579,52)	57,71
- I EUR	2 092 938,84	1 204 754,10	(1 698 686,64)	1 599 006,30
- R EUR	605 174,47	169 245,31	(134 476,02)	639 943,76
- X EUR	1 029,67	390,00	(795,00)	624,67

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs				
Actions				
Électricité et électronique				
34 595,00	ASML HOLDING NV	EUR	23 479 626,50	5,87
230 131,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	7 226 113,40	1,81
66 511,00	LEGRAND SA	EUR	6 254 694,44	1,56
17 766,00	NVIDIA CORP	USD	2 304 004,00	0,57
75 362,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	18 154 705,80	4,54
			57 419 144,14	14,35
Assurance				
53 470,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	15 821 773,00	3,95
164 636,00	ASR NEDERLAND NV	EUR	7 537 036,08	1,88
599 215,00	AXA SA	EUR	20 565 058,80	5,14
26 029,00	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	12 678 725,90	3,17
			56 602 593,78	14,14
Logiciels informatiques				
13 318,00	ACCENTURE PLC-CL A	USD	4 524 518,80	1,13
139 225,00	DASSAULT SYSTEMES SE	EUR	4 664 037,50	1,17
21 019,00	MICROSOFT CORP	USD	8 555 778,37	2,14
38 932,00	SAP SE	EUR	9 199 631,60	2,30
5 412,00	SERVICENOW INC	USD	5 540 675,46	1,38
			32 484 641,73	8,12
Banques				
671 641,00	FINECOBANK SPA	EUR	11 276 852,39	2,82
4 665 229,00	INTESA SANPAOLO	EUR	18 021 779,63	4,50
8 589,00	KBC GROUP NV	EUR	640 224,06	0,16
			29 938 856,08	7,48
Cosmétiques				
73 500,00	BIOMERIEUX	EUR	7 607 250,00	1,90
3 084,00	ELI LILLY & CO	USD	2 299 225,49	0,57
4 045,00	INTUITIVE SURGICAL INC	USD	2 038 945,63	0,51
25 440,00	L'ORÉAL	EUR	8 696 664,00	2,18
21 809,00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	5 937 662,64	1,48
32 817,00	SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	1 680 230,40	0,42
			28 259 978,16	7,06
Machines diverses				
193 169,00	PRYSMIAN SPA	EUR	11 910 800,54	2,97
76 144,00	SIEMENS AG-REG	EUR	14 357 712,64	3,59
			26 268 513,18	6,56
Textile				
8 961,00	HERMES INTERNATIONAL	EUR	20 807 442,00	5,20
			20 807 442,00	5,20

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Télécommunications				
699 311,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	20 203 094,79	5,05
			20 203 094,79	5,05
Énergie				
639 118,00	ARVERNE GROUP SA	EUR	2 569 254,36	0,64
2 705,00	GAZTRANSPORT ET TECHNIGA SA	EUR	347 863,00	0,09
1 290 996,00	IBERDROLA SA	EUR	17 170 246,80	4,29
			20 087 364,16	5,02
Distribution et commerce de gros				
144 535,00	BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	15 233 989,00	3,81
65 814,00	MONCLER SPA	EUR	3 355 197,72	0,84
			18 589 186,72	4,65
Services alimentaires				
257 916,00	DANONE	EUR	16 795 489,92	4,20
			16 795 489,92	4,20
Pièces et équipements automobiles				
516 958,00	MICHELIN (CGDE)	EUR	16 439 264,40	4,11
			16 439 264,40	4,11
Matériaux de construction				
178 362,00	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	15 285 623,40	3,82
			15 285 623,40	3,82
Services divers				
250 359,00	RELX PLC	EUR	10 945 695,48	2,74
			10 945 695,48	2,74
Produits chimiques				
61 608,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	9 667 527,36	2,41
			9 667 527,36	2,41
			379 794 415,30	94,91
Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Fonds				
Fonds d'investissement				
10,000.00	SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT - XCA	EUR	1 272 640,00	0,32
			1 272 640,00	0,32
Total du portefeuille-titres			381 067 055,30	95,23

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Engagement en EUR	Plus/(moins)-valeur latentes en EUR
Opérations à terme				
Opération de change à terme				
199,00	EURO FX CURR FUT (CME) 17/03/2025	USD	24 022 211,49	(300 363,36)
				(300 363,36)
Total des opérations à terme				(300 363,36)
Total des instruments financiers dérivés				(300 363,36)

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	381 067 055,30	95,23
Total des instruments financiers dérivés	(300 363,36)	(0,08)
Avoirs en banque	19 394 705,37	4,85
Autres actifs et passifs	11 619,21	-
Total de l'actif net	400 173 016,52	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	99,67	94,91
Fonds	0,33	0,32
	100,00	95,23

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	38,80	36,96
Allemagne	21,30	20,29
Italie	15,69	14,94
Pays-Bas	8,14	7,75
États-Unis d'Amérique	5,44	5,17
Espagne	4,51	4,29
Royaume-Uni	2,87	2,74
Autres	3,25	3,09
	100,00	95,23

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
ASML HOLDING NV	Électricité et électronique	23 479 626,50	5,87
HERMES INTERNATIONAL	Textile	20 807 442,00	5,20
AXA SA	Assurance	20 565 058,80	5,14
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	Télécommunications	20 203 094,79	5,05
SCHNEIDER ELECTRIC SE	Électricité et électronique	18 154 705,80	4,54
INTESA SANPAOLO	Banques	18 021 779,63	4,50
IBERDROLA SA	Énergie	17 170 246,80	4,29
DANONE	Services alimentaires	16 795 489,92	4,20
MICHELIN (CGDE)	Pièces et équipements automobiles	16 439 264,40	4,11
ALLIANZ SE-REG	Assurance	15 821 773,00	3,95

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	80	397 711,49
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		15 040 218,38
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	95 437 929,87
Avoirs en banque	2,8	50 366,80
Montants à recevoir sur souscriptions		7 320,70
Total des actifs		95 495 617,37
Passif		
Frais à payer		5 028,35
À payer sur les rachats		2 182,22
Total du passif		7 210,57
Actifs nets à la fin de l'exercice		95 488 406,80

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	1 783 954,28
Intérêts bancaires	2,4	2 237,04
Autres produits		8,30
Total des revenus		1 786 199,62
Charges		
Frais de gestion	3	61 895,91
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		302,49
Total des charges		62 198,40
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		1 724 001,22
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	14 194 430,14
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		15 918 431,36
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(1 592 640,60)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		14 325 790,76
Produits perçus lors de la souscription d'actions		47 565 013,15
Montant net payé lors du rachat d'actions		(62 317 413,66)
Actifs nets en début d'exercice		95 915 016,55
Actifs nets à la fin de l'exercice		95 488 406,80

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	470,00	-	(470,00)	-
- I EUR	2 861,97	-	(600,10)	2 261,87
- I EUR Dist	657 633,61	310 551,47	(392 018,86)	576 166,22
- R EUR	16 296,56	2 564,14	(5 362,24)	13 498,46
- R EUR Dist	32 205,00	-	(5 189,50)	27 015,50

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Fonds				
Fonds d'investissement				
187 692,59	SYCOMORE SELECTION RESPON-ID	EUR	95 437 929,87	99,95
			95 437 929,87	99,95
Total du portefeuille-titres			95 437 929,87	99,95

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	95 437 929,87	99,95
Avoirs en banque	50 366,80	0,05
Autres actifs et passifs	110,13	-
Total de l'actif net	95 488 406,80	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Fonds	100.00	99.95
	100,00	99,95

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	100.00	99.95
	100,00	99,95

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
SYCOMORE SELECTION RESPON-ID	Fonds d'investissement	95 437 929,87	99.95

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		4 050 531,06
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		187 616,44
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	4 238 147,50
Avoirs en banque	2,8	5 069,33
Montants à recevoir sur cessions de titres		20 070,07
Montants à recevoir sur souscriptions		9 504,56
Total des actifs		4 272 791,46
Passif		
Frais à payer		1 832,74
À payer sur les rachats		29 685,12
Total du passif		31 517,86
Actifs nets à la fin de l'exercice		4 241 273,60

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	92 257,20
Intérêts bancaires	2,4	194,18
Total des revenus		92 451,38
Charges		
Frais de gestion	3	19 026,15
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		21,47
Total des charges		19 047,62
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		73 403,76
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	16 768,80
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		90 172,56
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		131 500,05
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		221 672,61
Produits perçus lors de la souscription d'actions		2 929 275,72
Montant net payé lors du rachat d'actions		(1 674 402,02)
Actifs nets en début d'exercice		2 764 727,29
Actifs nets à la fin de l'exercice		4 241 273,60

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	-	40,00	-	40,00
- I EUR Dist	9 511,33	517,00	(4 617,79)	5 410,54
- R EUR	17 204,56	28 242,84	(11 337,46)	34 109,94

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Fonds				
Fonds d'investissement				
40 751,42	SYCOMORE SELECTION CREDIT-ID	EUR	4 238 147,50	99,93
			4 238 147,50	99,93
Total du portefeuille-titres			4 238 147,50	99,93

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	4 238 147,50	99,93
Avoirs en banque	5 069,33	0,12
Autres actifs et passifs	(1 943,23)	(0,05)
Total de l'actif net	4 241 273,60	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) (en EUR)**Répartition du portefeuille**

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Fonds	100.00	99,93
	100,00	99,93

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	100.00	99,93
	100,00	99,93

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
SYCOMORE SELECTION CREDIT-ID	Fonds d'investissement	4 238 147,50	99,93

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		115 576,86
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		(3 183,39)
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	112 393,47
Avoirs en banque	2,8	557,53
Montants à recevoir sur souscriptions		691,87
Total des actifs		113 642,87
Passif		
Frais à payer		131,65
Dette sur acquisitions de titres		699,94
Total du passif		831,59
Actifs nets à la fin de l'exercice		112 811,28

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Intérêts bancaires	2,4	28,08
Total des revenus		28,08
Charges		
Frais de gestion	3	1 874,43
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		0,03
Total des charges		1 874,46
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(1 846,38)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	(2 370,74)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		(4 217,12)
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(6 429,64)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		(10 646,76)
Produits perçus lors de la souscription d'actions		42 877,43
Montant net payé lors du rachat d'actions		(212 114,50)
Actifs nets en début d'exercice		292 695,11
Actifs nets à la fin de l'exercice		112 811,28

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- R EUR	2 896,43	423,34	(2 150,64)	1 169,13

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Fonds				
Fonds d'investissement				
72,63	SYCOMORE PARTNERS FUND-ID	EUR	112 393,47	99,63
			112 393,47	99,63
Total du portefeuille-titres			112 393,47	99,63

Récapitulatif des actifs nets

	VL en %
Total du portefeuille-titres	112 393,47 99,63
Avoirs en banque	557,53 0,49
Autres actifs et passifs	(139,72) (0,12)
Total de l'actif net	112 811,28 100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Fonds	100.00	99,63
	100,00	99,63

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	100.00	99,63
	100,00	99,63

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
SYCOMORE PARTNERS FUND-ID	Fonds d'investissement	112 393,47	99,63

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	419	198 660,12
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		16 422 085,62
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	435 620 745,74
Avoirs en banque	2,8	21 801 242,13
Avoirs fiscaux à recevoir		57 901,21
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	4 114 376,62
Total des actifs		461 594 265,70
Passif		
Frais à payer		162 901,68
Dette sur acquisitions de titres		614 155,18
À payer sur les rachats		31 323,88
Moins-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	606 679,46
Total du passif		1 415 060,20
Actifs nets à la fin de l'exercice		460 179 205,50

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	2 852 446,56
Intérêts sur obligations	2,4	11 214 778,88
Intérêts bancaires	2,4	1 442 885,72
Autres produits		2 724,50
Total des revenus		15 512 835,66
Charges		
Frais de gestion	3	1 670 329,41
Frais de transaction	8	1 149 164,89
Taxe de souscription	6	72 367,57
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		25 094,48
Autres charges		67,10
Total des charges		2 917 023,45
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		12 595 812,21
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	12 054 635,90
Opérations de change	2,2	444 596,45
Contrats à terme	2,6, 9	(612 690,20)
Options	2,7	(120 544,22)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		24 361 810,14
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		6 709 074,69
Contrats à terme	2,6, 9	(833 462,24)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		30 237 422,59
Produits perçus lors de la souscription d'actions		72 457 441,28
Montant net payé lors du rachat d'actions		(105 942 826,86)
Actifs nets en début d'exercice		463 427 168,49
Actifs nets à la fin de l'exercice		460 179 205,50

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	415 225,97	2 449,96	(84 378,63)	333 297,30
- I EUR	157 947,61	58 129,16	(64 218,09)	151 858,68
- I EUR Dist	1 522 389,12	366 971,99	(366 972,58)	1 522 388,53
- R EUR	253 614,98	83 536,16	(71 657,42)	265 493,72
- X EUR Dist	206 514,89	15 837,84	(38 622,43)	183 730,30

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs				
Obligations et autres titres de créance				
État				
19 000 000,00	ITALY BTPS 2,8 % 01-18/12/2028	EUR	19 132 050,00	4.16
9 000 000,00	ITALY BTPS 3,5 % 15-22/01/2026	EUR	9 106 380,00	1.98
3 000 000,00	REP OF POLAND 3,125 % 24-22/10/2031	EUR	3 016 125,00	0.65
4 000 000,00	US TREASURY N/B 2,5 % 18-31/01/2025	USD	3 857 153,80	0.84
14 702 000,00	US TSY INFL IX N/B 2,5 % 09-15/01/2029	USD	14 450 808,06	3.14
			49 562 516,86	10,77
Services divers				
1 067 000,00	ADECCO INT FIN 21-21/03/2082 FRN	EUR	990 169,01	0.22
1 000 000,00	ALD SA 3,875 % 24-24/01/2028	EUR	1 023 260,60	0.22
1 700 000,00	ALD SA 4 % 24-24/01/2031	EUR	1 756 148,88	0.38
500 000,00	AMBER FINCO PLC 6,625 % 24-15/07/2029	EUR	529 712,43	0.12
600 000,00	ARVAL SERVICE 4,75 % 22-22/05/2027	EUR	623 077,50	0.14
1 200 000,00	ARVAL SERVICE 4 % 22-22/09/2026	EUR	1 216 968,06	0.26
1 000 000,00	AUTOSTRADA PER L 1,75 % 15-26/06/2026	EUR	985 780,65	0.21
1 000 000,00	BOELS TOPHOLD 5,75 % 24-15/05/2030	EUR	1 044 495,80	0.23
4 034 000,00	EC FINANCE 3 % 15-21/10/2026	EUR	3 848 214,13	0.84
2 294 000,00	KAPLA HOLDING SA 24-31/07/2030 FRN	EUR	2 306 451,14	0.50
857 000,00	LEASYS SPA 3,875 % 24-01/03/2028	EUR	870 287,27	0.19
750 000,00	LEASYS SPA 3,875 % 24-12/10/2027	EUR	762 237,75	0.17
1 420 000,00	LOXAM SAS 3,75 % 15-19/07/2026	EUR	1 415 850,97	0.31
1 000 000,00	LOXAM SAS 4,5 % 19-15/04/2027	EUR	987 871,45	0.21
3 700 000,00	LOXAM SAS 5,75 % 15-19/07/2027	EUR	3 702 986,46	0.80
3 355 000,00	LOXAM SAS 6,375 % 15-23/05/2028	EUR	3 498 027,84	0.76
2 178 000,00	LOXAM SAS 6,375 % 23-31/05/2029	EUR	2 297 405,80	0.50
327 000,00	NEXI 1,625 % 21-30/04/2026	EUR	319 838,42	0.06
1 647 000,00	Q-PARK HOLDING 5,125 % 24-15/02/2030	EUR	1 697 576,16	0.37
			29 876 360,32	6,49
Énergie				
1 111 000,00	A2A SPA 24-11/09/2172 FRN	EUR	1 148 372,04	0.25
2 000 000,00	EDP SA 24-16/09/2054 FRN	EUR	2 037 199,60	0.44
4 000 000,00	ENEL SPA 20-31/12/2060 FRN	EUR	3 886 724,00	0.85
1 900 000,00	ENEL SPA 16-23/07/2171 FRN	EUR	2 041 284,00	0.44
1 950 000,00	ENEL SPA 24-27/05/2172 FRN	EUR	2 000 009,51	0.43
1 167,00	NEOEN SAS 2% 20-02/06/2025 CV FLAT	EUR	56 000,67	0.01
2 000 000,00	SNAM 24-10/12/2172 FRN	EUR	2 045 139,30	0.44
2 200 000,00	SUEZ 4,5 % 13-23/11/2033	EUR	2 341 269,37	0.51
3 000 000,00	VEOLIA ENVRNMT 19-12/09/2173 FRN	EUR	2 902 509,45	0.64
700 000,00	VEOLIA ENVRNMT 20-20/04/2169 FRN	EUR	655 127,52	0.14
2 200 000,00	VEOLIA ENVRNMT 20-20/04/2169 FRN	EUR	2 158 750,00	0.47
2 700 000,00	VEOLIA ENVRNMT 21-31/12/2061 FRN	EUR	2 559 503,61	0.56
1 600 000,00	VEOLIA ENVRNMT 23-22/02/2172 FRN	EUR	1 713 206,64	0.37
			25 545 095,71	5,55
Pièces et équipements automobiles				
900 000,00	AUTOLIV INC 3,625 % 24-07/08/2029	EUR	912 832,52	0.20
1 100 000,00	CIE PLASTIC 4,875 % 24-13/03/2029	EUR	1 135 805,00	0.25
100 000,00	FAURECIA 3,75 % 15-20/06/2028	EUR	97 430,35	0.02
225 000,00	FAURECIA 7,25 % 15-22/06/2026	EUR	232 571,99	0.05
3 875 000,00	FORVIA SE 5,5 % 24-15/06/2031	EUR	3 874 047,91	0.84
4 500 000,00	RCI BANQUE 18-19/02/2030 FRN	EUR	4 488 930,00	0.98
2 000 000,00	RCI BANQUE 24-09/10/2034 FRN	EUR	2 045 241,40	0.44
400 000,00	RCI BANQUE 4,125 % 24-04/04/2031	EUR	406 068,66	0.09
2 000 000,00	RENAULT 2,5 % 02-21/06/2027	EUR	1 971 047,90	0.43
3 582,00	RENAULT 24-83/10/2049 FRN TP	EUR	1 157 523,30	0.25
1 200 000,00	SCHAEFFLER 4,5 % 24-28/03/2030	EUR	1 205 958,00	0.26
3 000 000,00	SCHAEFFLER 4,75 % 24-14/08/2029	EUR	3 078 777,00	0.67
1 100 000,00	VALEO SA 5,375 % 22-28/05/2027	EUR	1 146 580,82	0.25
1 200 000,00	VALEO SE 5,875 % 23-12/04/2029	EUR	1 281 509,58	0.28
900 000,00	ZF EUROPE FIN BV 4,75 % 24-31/01/2029	EUR	877 370,00	0.19
			23 911 694,43	5,20
Fournitures de bureau				
500 000,00	BACH BIDCO SPA 21-15/10/2028 FRN	EUR	503 092,60	0.10
4 498 000,00	LUTECH 5 % 21-15/05/2027	EUR	4 506 433,75	0.98
3 500 000,00	QUADIENT SAS 2,25 % 03-20/02/2025	EUR	3 494 085,88	0.76
4 000 000,00	ROQUETTE FRERE 24-25/02/2173 FRN	EUR	4 077 637,60	0.89
2 049 000,00	TEREOS FIN GROUP 5,875 % 24-30/04/2030	EUR	2 104 264,40	0.46
5 500 000,00	TEREOS FIN GROUP 7,25 % 23-15/04/2028	EUR	5 744 368,03	1.25
			20 429 882,26	4,44
Assurance				
1 500 000,00	ABEILLE VIE 6,25 % 22-09/09/2033	EUR	1 712 216,93	0.37
2 900 000,00	COFACE SA 5,75 % 23-28/11/2033	EUR	3 248 728,48	0.71
1 100 000,00	CRDT AGR ASSR 4,5 % 24-17/12/2034	EUR	1 125 183,18	0.24
3 900 000,00	CRDT AGR ASSR 5,875 % 23-25/10/2033	EUR	4 355 790,86	0.95
2 700 000,00	GACM 24-30/10/2044 FRN	EUR	2 797 229,30	0.61
1 583 000,00	MANDATUM LIFE 24-04/12/2039 FRN	EUR	1 611 967,08	0.35
5 000 000,00	SCOR SE 14-29/10/2049 FRN	EUR	5 031 993,75	1.09
			19 883 109,58	4,32
Immobilier				
2 500 000,00	ALTAREA 1,75 % 20-16/01/2030	EUR	2 188 828,50	0.48
1 300 000,00	ALTAREA 1,875 % 17-19/01/2028	EUR	1 216 333,50	0.26
3 600 000,00	ALTAREA 5,5 % 24-02/10/2031	EUR	3 700 450,80	0.80
1 900 000,00	CARMILA SA 3,875 % 24-25/01/2032	EUR	1 912 622,08	0.42

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
1,800,000.00	COVIVIO HOTELS 4,125 % 24-23/05/2033	EUR	1 828 054,62	0.40
16 139,00	NEXITY 0.25% 18-02/03/2025 CV FLAT	EUR	1 113 592,11	0.24
20,000.00	NEXITY 0.875 % 21-19/04/2028 CV FLAT	EUR	930 699,60	0.20
1,300,000.00	SHURGARD LUX 3.625 % 24-22/10/2034	EUR	1 292 146,51	0.28
1,000,000.00	URW 03-23/10/2171 FRN	EUR	1 094 563,30	0.24
			15 277 291,02	3,32
Télécommunications				
300,000.00	EIRCOM FINANCE 3.5% 19-15/05/2026	EUR	299 040,00	0.06
1,050,000.00	EIRCOM FINANCE 5.75 % 24-15/12/2029	EUR	1 104 434,99	0.24
3 010 000.00	LORCA TELECOM 4 % 18-20/09/2027	EUR	3 014 412,36	0.66
680 000.00	ORANGE 14-29/10/2049 FRN	EUR	698 694,90	0.15
1,900,000.00	ORANGE 18-23/04/2172 FRN	EUR	2 023 464,00	0.44
2 100 000.00	ORANGE 24-15/03/2173 FRN	EUR	2 153 914,04	0.47
167 000.00	TELECOM ITALIA 2.75% 19-15/04/2025	EUR	166 450,99	0.04
2,000,000.00	TELEFONICA EUROP 18-31/12/2049 FRN	EUR	2 011 633,90	0.44
100,000.00	TELIA CO AB 22-30/06/2083 FRN	EUR	96 962,50	0.02
2 259 000.00	ZEGONA FINANCE 6.75 % 24-15/07/2029	EUR	2 409 968,97	0.52
500,000.00	ZEGONA FINANCE 8,625 % 24-15/07/2029	USD	513 648,72	0.11
			14 492 625,37	3,15
Distribution et commerce de gros				
1,500,000.00	AZELIS FINAN 4.75 % 24-25/09/2029	EUR	1 547 287,50	0.34
1,500,000.00	EL CORTE INGLES 4.25 % 24-26/06/2031	EUR	1 563 260,18	0.34
4 000.00	FNAC DARTY SA 0.25 % 21-23/03/2027 CV FLAT	EUR	302 206,18	0.06
1 170 000.00	FNAC DARTY SA 6 % 24-01/04/2029	EUR	1 228 402,95	0.27
1,500,000.00	LKQ DUTCH BOND 4.125 % 24-13/03/2031	EUR	1 534 072,65	0.33
2,000,000.00	MOBILUX FINANCE 4.25 % 21-15/07/2028	EUR	1 951 092,90	0.42
2 206 000.00	MOBILUX FINANCE 7 % 24-15/05/2030	EUR	2 301 348,50	0.50
694 000.00	REXEL SA 5,25 % 15-23/09/2030	EUR	730 763,75	0.16
			11 158 434,61	2,42
Services alimentaires				
1,800,000.00	BEL SA 4.375 % 24-11/04/2029	EUR	1 843 318,80	0.40
4,000,000.00	ITM ENTREPRISES 5.75 % 24-22/07/2029	EUR	4 268 182,00	0.93
3 300 000.00	LIONPOLARIS LX 4 24-01/07/2029 FRN	EUR	3 317 433,57	0.72
1 487 000.00	PICARD GROUPE 6,375 % 24-01/07/2029	EUR	1 550 352,74	0.34
			10 979 287,11	2,39
Cosmétiques				
1 111 000.00	EPHIOS SUBCO S 7,875 % 23-31/01/2031	EUR	1 212 303,31	0.26
1 458 000.00	GRUENENTHAL GMBH 4,625 % 24-15/11/2031	EUR	1 476 888,39	0.33
784 000.00	NEOPHARMED GENTI 24-08/04/2030 FRN	EUR	797 134,94	0.17
1,000,000.00	NEOPHARMED GENTI 7,125 % 24-08/04/2030	EUR	1 062 125,00	0.23
1,000,000.00	NIDDA HEALTHCARE 24-23/10/2030 FRN	EUR	1 011 138,00	0.22
2 333 000.00	NIDDA HEALTHCARE 5,625 % 24-21/02/2030	EUR	2 406 810,29	0.53
800,000.00	ROSSINI SARL 6,75 % 24-31/12/2029	EUR	847 421,84	0.18
900,000.00	UCB SA 4,25 % 24-20/03/2030	EUR	926 667,45	0.20
			9 740 489,22	2,12
Logiciels informatiques				
667 000.00	ASMDEE GROUP AB 5.75 % 24-15/12/2029	EUR	690 486,74	0.15
2 891 000.00	IPD 3 BV 24-15/06/2031 FRN	EUR	2 909 810,00	0.63
3 404 000.00	IPD 3 BV 8 % 15-23/06/2028	EUR	3 599 739,02	0.78
			7 200 035,76	1,56
Produits chimiques				
1,600,000.00	ARKEMA 24-25/03/2173 FRN	EUR	1 650 744,00	0.36
5 200 000.00	SYENQSO SA 20-02/09/2169 FRN	EUR	5 130 234,72	1,11
			6 780 978,72	1,47
Hôtellerie et restauration				
500,000.00	ACCOR 11-23/04/2172 FRN	EUR	555 008,80	0.12
4 400 000.00	ACCOR 24-06/09/2173 FRN	EUR	4 472 893,48	0.97
1 540 000.00	ONE HOTEL GMBH % 24-02/04/2031	EUR	1 662 663,54	0.36
			6 690 565,82	1,45
Services financiers				
3 099 000.00	CDP RETI SPA 3.875 % 24-04/09/2031	EUR	3 150 016,20	0.69
1,000,000.00	PEUGEOT INVEST 1.875 % 19-30/10/2026	EUR	978 234,75	0.21
1,700,000.00	WENDEL SE 4,5 % 19-23/06/2030	EUR	1 792 391,18	0.39
			5 920 642,13	1,29
Private Equity				
4 059 000.00	BANJAY ENTERTAI 7 % 23-01/05/2029	EUR	4 291 457,71	0.94
1 957 000.00	BANJAY GROUP 6,5 % 01-20/03/2026	EUR	1 122 052,99	0.24
			5 413 510,70	1,18
Matériaux de construction				
700,000.00	AEROPORTI ROMA 4.875 % 23-10/07/2033	EUR	764 477,49	0.16
2,600,000.00	ASSEMBLIN CAVERI 6.25 % 24-01/07/2030	EUR	2 718 458,47	0.59
725 000.00	EMERALD DEBT 6.375 % 23-15/12/2030	EUR	767 212,47	0.17
1 125 000.00	KINGSPAN SEC IE 3.5 % 24-31/10/2031	EUR	1 128 220,71	0.25
			5 378 369,14	1,17
Internet				
400,000.00	ILIAD 4.25 % 24-15/12/2029	EUR	407 903,20	0.09
1,500,000.00	ILIAD 5,375 % 15-23/02/2029	EUR	1 589 575,50	0.35
3,000,000.00	ILIAD 5,625 % 15-23/02/2030	EUR	3 240 956,25	0.70
			5 238 434,95	1,14

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024 (suite)

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
	Sidérurgie					Textile		5 384 625,21	1,17
3 300 000,00	ERAMET 6,5 % 24-30/11/2029	EUR	3 201 577,50	0.70	1 400,00	CHRISTIAN DIOR SE	EUR	847 000,00	0.18
2 000 000,00	ERAMET 7 % 22-23/05/2028	EUR	2 026 821,40	0.44	6 198,00	LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	3 938 829,00	0.86
			5 228 398,90	1,14				4 785 829,00	1,04
	Audiovisuel					Internet			
1 500 000,00	TDF INFRASTRUCTU 4,125 % 24-23/10/2031	EUR	1 495 419,75	0.32	23 747,00	ALPHABET INC-CL A	USD	4 341 194,69	0.94
2 300 000,00	TDF INFRASTRUCTU 5,625 % 23-21/07/2028	EUR	2 446 402,82	0.54		Publicité		4 341 194,69	0,94
			3 941 822,57	0,86	34 028,00	PUBLICIS GROUPE	EUR	3 504 884,00	0.76
	Transports					Produits chimiques		3 504 884,00	0,76
4 074 000,00	POSTE ITALIANE 21-31/12/2061 FRN	EUR	3 819 135,65	0.83	22 187,00	AIR LIQUIDE SA	EUR	3 481 584,04	0.76
			3 819 135,65	0,83		Énergie			
2 352 000,00	GUALA CLOSURES 23-29/06/2029 FRN	EUR	2 373 714,84	0.52	94 733,00	ENGIE	EUR	1 450 362,23	0.32
285 000,00	SMURFIT KAPPA 1,5 % 15-19/09/2027	EUR	276 537,62	0.06	67 115,00	ENI SPA	EUR	878 535,35	0.19
			2 650 252,46	0,58	41 195,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	1 116 796,45	0.24
	Électricité et électronique							3 445 694,03	0,75
2 400 000,00	INFINEON TECH 01-19/04/2168 FRN	EUR	2 393 448,00	0.52		Services financiers			
			2 393 448,00	0,52	5 420,00	MASTERCARD INC - A	USD	2 756 165,52	0.60
2 361 000,00	PRYSMIAN SPA 3,875 % 24-28/11/2031	EUR	2 389 249,96	0.52		Pièces et équipements automobiles		2 756 165,52	0,60
			2 389 249,96	0,52	55 000,00	RENAULT SA	EUR	2 587 750,00	0.56
1 000 000,00	TORNATOR OYJ 3,75 % 24-17/10/2031	EUR	1 013 214,50	0.21		Matériaux de construction			
			1 013 214,50	0,21	22 952,00	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	1 966 986,40	0.43
			294 914 845,75	64,09				1 966 986,40	0,43
	Actions					Machines diverses			
	Cosmétiques				9 265,00	SIEMENS AG-REG	EUR	1 747 008,40	0.38
10 775,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	1 364 207,79	0.30		Distribution et commerce de gros			
1 664,00	ELI LILLY & CO	USD	1 240 567,84	0.27	70 000,00	SONY GROUP CORP	JPY	1 449 128,42	0.31
9 363,00	L'ORÉAL	EUR	3 200 741,55	0.70				1 449 128,42	0,31
26 458,00	NOVARTIS AG-REG	CHF	2 500 745,48	0.54		Diversissements			
123 000,00	OLYMPUS CORP	JPY	1 791 648,85	0.39	16 721,00	EURAZEO SE	EUR	1 203 075,95	0.26
39 866,00	SANOFI	EUR	3 737 038,84	0.82				1 203 075,95	0,26
3 511,00	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	1 763 908,77	0.38		Immobilier			
			15 598 859,12	3,40	36 055,00	VONOVIA SE	EUR	1 057 132,60	0.23
	Électricité et électronique							1 057 132,60	0,23
12 636,00	APPLE INC	USD	3 055 825,32	0.66				101 929 332,66	22,15
7 994,00	ASML HOLDING NV	EUR	5 425 527,80	1.18		Instruments du marché monétaire			
14 491,00	VIDIA CORP	USD	1 879 281,88	0.41	4 000 000,00	État FRENCH BTF 0 % 24-12/02/2025	EUR	3 987 720,00	0.86
18 847,00	TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	3 594 489,65	0.78				3 987 720,00	0,86
			13 955 124,65	3,03		Fonds			
	Banques					Fonds d'investissement			
605 345,00	BANCO SANTANDER SA	EUR	2 702 562,75	0.59	60 000,00	AMUNDI MSCI NORTH AMERICA ES	EUR	6 682 800,00	1.45
9 000,00	BNP PARIBAS	EUR	532 980,00	0.11	7 000,00	ISHARES MSCI US SML CAP ACC	USD	3 616 610,33	0.79
17 378,00	JPMORGAN CHASE & CO	USD	4 022 868,55	0.87	16 000,00	SYCOMORE EURO IG SHORT DURATION 13C	EUR	1 652 800,00	0.36
82 509,00	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SA	EUR	2 240 944,44	0.49	5 000,00	SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION ICA	EUR	491 285,00	0.11
70 360,00	UNICREDIT SPA	EUR	2 710 619,00	0.59	2 000,00	SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS - XCA	EUR	193 912,00	0.04
			12 209 974,74	2,65	27 000,00	SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT - XCA	EUR	3 436 128,00	0.75
	Assurance				34 000,00	SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP	EUR	4 899 400,00	1.06
15 764,00	ALLIANZ SE-REG	EUR	4 664 567,60	1.01	2 000,00	SYCOMORE SELECTION MIDCAP X	EUR	1 735 820,00	0.38
107 994,00	AXA SA	EUR	3 706 354,08	0.81	150,00	SYCOMORE SELECTION PME-X	EUR	1 004 457,00	0.22
3 630,00	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	1 768 173,00	0.38	42 500,00	SYCOMORE SUSTAINABLE TECH - XCA	EUR	7 647 875,00	1.66
			10 139 094,68	2,20	12 000,00	SYCOYIELD 2026 IC 13C	EUR	1 392 480,00	0.30
	Logiciels informatiques				19 000,00	SYCOYIELD 2030 IC	EUR	2 035 280,00	0.44
11 519,00	MICROSOFT CORP	USD	4 688 805,89	1.02				34 788 847,33	7,56
8 215,00	SAP SE	EUR	1 941 204,50	0.42		Total du portefeuille-titres		435 620 745,74	94,66
			6 630 010,39	1,44					
	Télécommunications								
120 997,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	3 495 603,33	0.76					
10 272,00	T-MOBILE US INC	USD	2 189 607,49	0.48					
			5 685 210,82	1,24					
	Services divers								
49 183,00	RELX PLC	EUR	2 150 280,76	0.47					
6 000,00	TRIGANO SA	EUR	733 800,00	0.16					
15 091,00	WASTE CONNECTIONS INC	USD	2 500 544,45	0.54					

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Ligne de crédit en EUR		Plus/(moins)- values latentes en EUR
Fonds					
Opérations à terme sur obligations					
160,00	EURO-BTP FUTURE 06/03/2025	EUR	17 187 200,00		(350 450,00)
130,00	EURO-BUND FUTURE 06/03/2025	EUR	12 886 900,00		(418 600,00)
(80,00)	EURO OAT FUTURE FRENCH 10 ANS 6 % 06/03/2025	EUR	8 232 400,00		209 600,00
140,00	US 2YR NOTE FUTURE (CBT) 31/03/2025	USD	27 000 598,74		(47 229,46)
					(606 679,46)
Total des opérations à terme					(606 679,46)
Total des instruments financiers dérivés					(606 679,46)

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	435 620 745,74	94,66
Total des instruments financiers dérivés	(606 679,46)	(0,13)
Avoirs en banque	21 801 242,13	4,74
Autres actifs et passifs	3 363 897,09	0,73
Total de l'actif net	460 179 205,50	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Obligations et autres titres de créance	67,70	64,09
Actions	23,40	22,15
Fonds	7,99	7,56
Instruments du marché monétaire	0,91	0,86
	100,00	94,66

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	44,58	42,22
Italie	15,03	14,20
États-Unis d'Amérique	10,33	9,78
Allemagne	6,41	6,07
Pays-Bas	4,61	4,37
Luxembourg	4,23	4,00
Irlande	3,01	2,85
Royaume-Uni	2,48	2,36
Espagne	2,09	1,99
Autres	7,23	6,82
	100,00	94,66

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
ITALY BTPS 2,8 % 01-18/12/2028	État	19 132 050,00	4,16
US TSY INFL IX N/B 2,5 % 09-15/01/2029	État	14 450 808,06	3,14
ITALY BTPS 3,5 % 15-22/01/2026	État	9 106 380,00	1,98
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH - XCA	Fonds d'investissement	7 647 875,00	1,66
AMUNDI MSCI NORTH AMERICA ES	Fonds d'investissement	6 682 800,00	1,45
TEREOS FIN GROUP 7,25 % 23-15/04/2028	Fournitures de bureau	5 744 368,03	1,25
ASML HOLDING NV	Électricité et électronique	5 425 527,80	1,18
SYENSQO SA 20-02/09/2169 FRN	Produits chimiques	5 130 234,72	1,11
SCOR SE 14-29/10/2049 FRN	Assurance	5 031 993,75	1,09
SYCOMORE SELECTION CREDIT FCP	Fonds d'investissement	4 899 400,00	1,06

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	356	537 171,94
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		27 982 809,17
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	384 519 981,11
Investissement en options à la valeur de marché		3 258 812,16
Avoirs en banque	2,8	14 567 532,65
Montants à recevoir sur cessions de titres		17 751 413,98
Montants à recevoir sur souscriptions		131 452,96
Avoirs fiscaux à recevoir		28 316,98
Plus-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	58 865,26
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	149 829,71
Total des actifs		420 466 204,81
Passif		
Découvert bancaire		207,16
Frais à payer		440 736,44
Dette sur acquisitions de titres		28 564 374,29
À payer sur les rachats		56 895,40
Total du passif		29 062 213,29
Actifs nets à la fin de l'exercice		391 403 991,52

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	1 218 025,03
Intérêts bancaires	2,4	304 962,74
Autres produits		328,16
Total des revenus		1 523 315,93
Charges		
Frais de gestion	3	3 031 181,15
Commissions de performance	5	66 185,04
Frais de transaction	8	2 170 962,73
Taxe de souscription	6	60 903,67
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		13 211,39
Total des charges		5 342 443,98
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(3 819 128,05)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	101 293 151,22
Opérations de change	2,2	(37 555,14)
Contrats à terme	2,6, 9	(6 021 916,45)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		91 414 551,58
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(10 076 125,99)
Contrats à terme	2,6, 9	58 865,26
Options	2,7	508 597,71
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		81 905 888,56
Produits perçus lors de la souscription d'actions		259 337 118,38
Montant net payé lors du rachat d'actions		(162 856 517,73)
Actifs nets en début d'exercice		213 017 502,31
Actifs nets à la fin de l'exercice		391 403 991,52

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- A EUR	442 903,26	61 229,44	(178 795,33)	325 337,37
- CS EUR	50,00	759,66	(759,66)	50,00
- F EUR Dist	95 307,28	72 234,61	(58 898,37)	108 643,52
- I EUR	124 162,48	409 264,33	(131 245,90)	402 180,91
- I USD	50,00	-	-	50,00
- R EUR	114 292,42	306 327,97	(73 429,22)	347 191,17
- R EUR Dist	285,79	1 273,71	(687,40)	872,10
- X EUR	51 954,00	89 700,00	(41 954,00)	99 700,00
- Z EUR	10,00	-	(10,00)	-

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs				
Actions				
Électricité et électronique				
133 337,00	ADVANCED MICRO DEVICES	USD	15 553 622,63	3,97
143 701,00	ADVANTEST CORP	JPY	8 121 963,23	2,08
37 264,00	ANALOG DEVICES INC	USD	7 645 687,53	1,95
63 644,00	APPLIED MATERIALS INC	USD	9 995 580,61	2,55
16 219,00	ASML HOLDING NV	EUR	11 007 835,30	2,81
17 231,00	ASTERA LABS INC	USD	2 204 003,81	0,56
34 195,00	BE SEMICONDUCTOR INDUSTRIES	EUR	4 523 998,50	1,16
69 695,00	BROADCOM INC	USD	15 604 141,77	3,99
42 639,00	COHERENT CORP	USD	3 900 717,02	1,00
345 673,00	DELTA ELECTRONICS INC	TWD	4 383 489,23	1,12
224 041,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	7 034 887,40	1,80
37 954,00	LEENO INDUSTRIAL INC	KRW	4 770 357,03	1,22
168 220,00	MICRON TECHNOLOGY INC	USD	13 672 037,86	3,49
223 608,00	NVIDIA CORP	USD	28 998 858,83	7,41
111 268,00	ON SEMICONDUCTOR	USD	6 774 937,13	1,73
1 013 539,00	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	32 094 473,66	8,20
			176 286 591,54	45,04
Logiciels informatiques				
26 169,00	ACCENTURE PLC-CL A	USD	8 890 383,88	2,27
43 278,00	CONFLUENT INC-CLASSE A	USD	1 168 568,69	0,30
5 824,00	DUOLINGO	USD	1 823 578,48	0,47
219 709,00	GITLAB INC-CL A	USD	11 956 158,52	3,05
30 746,00	INTUIT INC	USD	18 661 381,94	4,77
84 735,00	MICROSOFT CORP	USD	34 491 359,25	8,81
21 817,00	MONDAY.COM LTD	USD	4 960 496,84	1,27
78 670,00	MONGODB INC	USD	17 687 264,80	4,52
27 101,00	PROCORE TECHNOLOGIES INC	USD	1 961 060,29	0,50
454 521,00	SENTINELONE INC - CLASSE A	USD	9 744 438,63	2,49
7 680,00	SERVICENOW INC	USD	7 862 599,32	2,01
7 897,00	SNOWFLAKE INC-CLASSE A	USD	1 177 571,97	0,30
38 077,00	SYNOPSYS INC	USD	17 847 467,62	4,56
58 304,00	VEEVA SYSTEMS INC-CLASSE A	USD	11 838 161,27	3,02
68 638,00	WORKDAY INC-CLASSE A	USD	17 103 489,27	4,37
			167 173 980,77	42,71
Fournitures de bureau				
293 439,00	ASIA VITAL COMPONENTS	TWD	5 385 018,62	1,38
25 474,00	CYBERARK SOFTWARE LTD / ISRAËL	USD	8 195 715,21	2,09
19 639,00	PURE STORAGE INC - CLASSE A	USD	1 165 064,00	0,29
82 006,00	WIWYNN CORP	TWD	6 328 900,23	1,62
			21 074 698,06	5,38
Pièces et équipements automobiles				
13 813,00	KEYENCE CORP	JPY	5 485 673,95	1,40
18 458,00	VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	2 025 121,56	0,52
			7 510 795,51	1,92
Télécommunications				
28 156,00	ARISTA NETWORKS INC	USD	3 005 391,29	0,77
			3 005 391,29	0,77
Internet				
11 055,00	PALO ALTO NETWORKS INC	USD	1 942 605,31	0,50
			1 942 605,31	0,50
			376 994 062,48	96,32
Fonds				
Fonds d'investissement				
77 622,00	SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS - XCA	EUR	7 525 918,63	1,92
			7 525 918,63	1,92
Total du portefeuille-titres			384 519 981,11	98,24

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Engagement en EUR	Plus/(moins)-values latentes en EUR
Opérations à terme				
Opérations à terme sur indices				
(50,00)	NASDAQ E-MINI FUTURE 21/03/2025	USD	20 291 810,72	58 865,26
				58 865,26
Total des opérations à terme				58 865,26

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Engagement en EUR	Valeur de marché en EUR
Options				
Option classique sur actions				
200,00	CALL FIRST SOLAR INC 17/01/2025 230	USD		2 897,15
500,00	CALL NEXTRACKER INC-CL A 21/02/2025 45	USD		43 457,27
1,600.00	CALL SUNRUN INC 17/01/2025 17,5	USD		1 545,14
				47 899,56
Option classique sur indices				
50.00	PUT NASDAQ 100 STOCK INDEX 21/03/2025 21	USD		3 210 912,60
				3 210 912,60
Total des options				3 258 812,16
Total des instruments financiers dérivés				3 317 677,42

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	384 519 981,11	98,24
Total des instruments financiers dérivés	3 317 677,42	0,85
Avoirs en banque	14 567 325,49	3,72
Autres actifs et passifs	(11 000 992,50)	(2,81)
Total de l'actif net	391 403 991,52	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	98,04	96,32
Fonds	1,96	1,92
	100,00	98,24

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	69,13	67,90
Taiwan	12,53	12,32
Pays-Bas	4,04	3,97
Japon	3,54	3,48
Israël	3,42	3,36
Irlande	2,31	2,27
Autres	5,03	4,94
	100,00	98,24

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
MICROSOFT CORP	Logiciels informatiques	34 491 359,25	8,81
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Électricité et électronique	32 094 473,66	8,20
NVIDIA CORP	Électricité et électronique	28 998 858,83	7,41
INTUIT INC	Logiciels informatiques	18 661 381,94	4,77
SYNOPSYS INC	Logiciels informatiques	17 847 467,62	4,56
MONGODB INC	Logiciels informatiques	17 687 264,80	4,52
WORKDAY INC-CLASSE A	Logiciels informatiques	17 103 489,27	4,37
BROADCOM INC	Électricité et électronique	15 604 141,77	3,99
ADVANCED MICRO DEVICES	Électricité et électronique	15 553 622,63	3,97
MICRON TECHNOLOGY INC	Électricité et électronique	13 672 037,86	3,49

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL * (en EUR)

État des opérations et des variations des actifs nets pour la période clôturée au 6 novembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Intérêts bancaires	2,4	9 983,19
Total des revenus		9 983,19
Charges		
Frais de gestion	3	24 787,10
Frais de transaction	8	85 129,43
Taxe de souscription	6	115,63
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		218,60
Frais d'agent de transfert		280,80
Autres charges		10 520,04
Total des charges		121 051,60
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(111 068,41)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	25 428 784,50
Opérations de change	2,2	77,29
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		25 317 793,38
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(13 685 921,22)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		11 631 872,16
Produits perçus lors de la souscription d'actions		636 317,17
Montant net payé lors du rachat d'actions		(108 501 084,62)
Actifs nets en début de période		96 232 895,29
Actifs nets à la fin de la période		-

*Veuillez vous reporter à la Note 1

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début de période	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en fin de période
- CS EUR	50,00	-	(50,00)	-
- I EUR	2 294,33	1 231,55	(3 525,88)	-
- I EUR Dist	1 008 755,12	-	(1 008 755,12)	-
- R EUR	4 943,70	4 646,35	(9 590,05)	-
- R EUR Dist	75,00	-	(75,00)	-

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT* (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		267 072 208,09
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		42 543 594,90
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	309 615 802,99
Avoirs en banque	2,8	14 210 663,06
Montants à recevoir sur souscriptions		39 158,93
Avoirs fiscaux à recevoir		18 972,88
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	91 925,93
Total des actifs		323 976 523,79
Passif		
Découvert bancaire		11,47
Frais à payer		366 497,12
À payer sur les rachats		59 102,97
Total du passif		425 611,56
Actifs nets à la fin de l'exercice		323 550 912,23

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	2 112 042,40
Intérêts bancaires	2,4	278 966,37
Autres produits		992,76
Total des revenus		2 392 001,53
Charges		
Frais de gestion	3	2 085 486,54
Commissions de performance	5	883 082,39
Frais de transaction	8	558 491,86
Taxe de souscription	6	26 053,69
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		2 028,56
Total des charges		3 555 143,04
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(1 163 141,51)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	9 466 629,53
Opérations de change	2,2	(7 469,75)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		8 296 018,27
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		40 315 779,68
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		48 611 797,95
Produits perçus lors de la souscription d'actions		371 154 277,70
Montant net payé lors du rachat d'actions		(141 776 132,36)
Actifs nets en début d'exercice		45 560 968,94
Actifs nets à la fin de l'exercice		323 550 912,23

*Veuillez vous reporter à la Note 1

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	50,00	79 961,00	-	80 011,00
- F EUR	50,00	-	(40,00)	10,00
- I EUR	410 534,52	2 028 108,92	(242 900,15)	2 195 743,29
- I EUR Dist	-	946 737,86	(946 737,86)	-
- I USD	50,00	-	-	50,00
- R EUR	50,00	183 513,94	(3 383,67)	180 180,27
- X EUR	46 752,00	62 020,00	(26 752,00)	82 020,00
- Z EUR	930,00	-	(920,00)	10,00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT* (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs				
Actions				
Électricité et électronique				
68 451,00	ADVANTEST CORP	JPY	3 868 842,28	1,20
7 553,00	ASML HOLDING NV	EUR	5 126 221,10	1,58
32 314,00	BROADCOM INC	USD	7 234 840,91	2,24
27 832,00	EATON CORP PLC	USD	8 919 947,70	2,76
38 620,00	MICRON TECHNOLOGY INC	USD	3 138 830,71	0,97
147 415,00	VIDIA CORP	USD	19 117 682,62	5,91
9 477,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 283 009,30	0,70
372 024,00	TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	TWD	11 780 419,37	3,64
			61 469 793,99	19,00
Cosmétiques				
12 307,00	ELI LILLY & CO	USD	9 175 281,51	2,84
24 340,00	INTUITIVE SURGICAL INC	USD	12 268 958,38	3,79
20 257,00	L'ORÉAL	EUR	6 924 855,45	2,14
25 089,00	NOVARTIS AG-REG	CHF	2 371 350,95	0,73
22 985,00	NOVO NORDISK A/S-B	DKK	1 923 931,34	0,59
11 917,00	ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN	CHF	3 244 491,98	1,00
36 827,00	STRYKER CORP	USD	12 804 984,40	3,97
14 314,00	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	7 191 281,72	2,22
			55 905 135,73	17,28
Logiciels informatiques				
20 472,00	ACCENTURE PLC-CL A	USD	6 954 944,36	2,15
11 382,00	DUOLINGO	USD	3 563 868,53	1,10
53 013,00	MICROSOFT CORP	USD	21 578 927,57	6,67
8 470,00	SERVICENOW INC	USD	8 671 382,33	2,68
12 693,00	WORKDAY INC-CLASSE A	USD	3 162 892,12	0,98
			43 932 014,91	13,58
Services divers				
85 801,00	RECRUIT HOLDINGS CO LTD	JPY	5 875 979,14	1,82
178 221,00	RELX PLC	EUR	7 791 822,12	2,41
6 270,00	UNITED RENTALS INC	USD	4 265 416,51	1,32
25 549,00	VERISK ANALYTICS INC	USD	6 795 713,25	2,10
67 226,00	WASTE CONNECTIONS INC	USD	11 139 195,64	3,44
			35 868 126,66	11,09
Assurance				
153 138,00	AXA SA	EUR	5 255 696,16	1,62
9 407,00	MUENCHENER RUECKVER AG-REG	EUR	4 582 149,70	1,42
54 918,00	PROGRESSIVE CORP	USD	12 707 775,93	3,93
			22 545 621,79	6,97
Télécommunications				

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
190 980,00	DEUTSCHE TELEKOM AG-REG	EUR	5 517 412,20	1,71
50 559,00	T-MOBILE US INC	USD	10 777 294,13	3,33
			16 294 706,33	5,04
Services financiers				
29 618,00	MASTERCARD INC - A	USD	15 061 275,00	4,65
			15 061 275,00	4,65
Pièces et équipements automobiles				
27 040,00	DEERE & CO	USD	11 064 073,39	3,42
31 006,00	VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	3 401 826,81	1,05
			14 465 900,20	4,47
Banques				
2 256 110,00	INTESA SANPAOLO	EUR	8 715 352,93	2,69
13 500,00	JPMORGAN CHASE & CO	USD	3 125 142,44	0,97
			11 840 495,37	3,66
Fournitures de bureau				
28 680,00	CYBERARK SOFTWARE LTD / ISRAËL	USD	9 227 177,21	2,85
			9 227 177,21	2,85
Distribution et commerce de gros				
39 498,00	BRUNELLO CUCINELLI SPA	EUR	4 163 089,20	1,28
81 730,00	MONCLER SPA	EUR	4 166 595,40	1,29
			8 329 684,60	2,57
Textile				
3 247,00	HERMES INTERNATIONAL	EUR	7 539 534,00	2,33
			7 539 534,00	2,33
Machines diverses				
64 770,00	PRYSMIAN SPA	EUR	3 993 718,20	1,23
			3 993 718,20	1,23
Matériaux de construction				
36 670,00	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	3 142 619,00	0,97
			3 142 619,00	0,97
			309 615 802,99	95,69
Total du portefeuille-titres			309 615 802,99	95,69

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	309 615 802,99	95,69
Avoirs en banque	14 210 651,59	4,39
Autres actifs et passifs	(275 542,35)	(0,08)
Total de l'actif net	323 550 912,23	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT* (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	100.00	95.69
	100.00	95.69

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	59.44	56.90
France	8.12	7.76
Italie	6.80	6.49
Taiwan	3.80	3.64
Canada	3.60	3.44
Allemagne	3.26	3.13
Japon	3.15	3.02
Israël	2.98	2.85
Royaume-Uni	2.52	2.41
Irlande	2.25	2.15
Autres	4.08	3.90
	100.00	95.69

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
MICROSOFT CORP	Logiciels informatiques	21 578 927,57	6.67
NVIDIA CORP	Électricité et électronique	19 117 682,62	5.91
MASTERCARD INC - A	Services financiers	15 061 275,00	4.65
STRYKER CORP	Cosmétiques	12 804 984,40	3.97
PROGRESSIVE CORP	Assurance	12 707 775,93	3.93
INTUITIVE SURGICAL INC	Cosmétiques	12 268 958,38	3.79
TAIWAN SEMICONDUCTOR MANUFAC	Électricité et électronique	11 780 419,37	3.64
WASTE CONNECTIONS INC	Services divers	11 139 195,64	3.44
DEERE & CO	Pièces et équipements automobiles	11 064 073,39	3.42
T-MOBILE US INC	Télécommunications	10 777 294,13	3.33

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		93 842 832,06
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		13 513 023,57
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	107 355 855,63
Avoirs en banque	2,8	4 044 064,66
Montants à recevoir sur cessions de titres		(38 676,17)
Avoirs fiscaux à recevoir		16 042,99
Plus-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	197 035,25
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	7 752,61
Total des actifs		111 582 074,97
Passif		
Découvert bancaire		210 901,55
Frais à payer		87 444,53
À payer sur les rachats		5 513,79
Total du passif		303 859,87
Actifs nets à la fin de l'exercice		111 278 215,10

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	1 049 383,25
Intérêts bancaires	2,4	73 629,22
Autres produits		2 540,07
Total des revenus		1 125 552,54
Charges		
Frais de gestion	3	842 308,63
Commissions de performance	5	47,71
Frais de transaction	8	175 154,91
Taxe de souscription	6	11 099,05
Total des charges		1 028 610,30
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		96 942,24
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	1 590 142,08
Opérations de change	2,2	22 814,99
Contrats à terme	2,6, 9	827 666,66
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		2 537 565,97
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		7 847 293,87
Contrats à terme	2,6, 9	445 632,09
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		10 830 491,93
Produits perçus lors de la souscription d'actions		37 323 671,68
Montant net payé lors du rachat d'actions		(22 934 859,03)
Actifs nets en début d'exercice		86 058 910,52
Actifs nets à la fin de l'exercice		111 278 215,10

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	50,00	-	-	50,00
- F EUR	50,00	-	(40,00)	10,00
- F EUR Dist	46 800,00	24 579,49	(10 126,00)	61 253,49
- I EUR	250 976,79	24 266,67	(39 489,37)	235 754,09
- I USD	63 330,00	1 910,00	(4 350,00)	60 890,00
- R EUR	45 825,00	26 418,86	(30 572,00)	41 671,86
- X EUR	109 419,00	54 353,00	(46 200,00)	117 572,00
- Z EUR	930,00	-	(920,00)	10,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %	Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs									
Actions									
Services divers									
52 617,00	BEFESA SA	EUR	1 092 328,92	0,98	69 806,00	BYD CO LTD-H	HKD	2 313 646,66	2,08
15 780,00	CLEAN HARBORS INC	USD	3 507 106,90	3,15	9 802,00	HD HYUNDAI ELECTRIC CO LTD	KRW	2 456 268,78	2,21
357 277,00	GIANT MANUFACTURING	TWD	1 489 165,03	1,34	24 895,00	VERTIV HOLDINGS CO-A	USD	2 731 357,75	2,45
51 732,00	KURITA WATER INDUSTRIES LTD	JPY	1 762 342,50	1,58	32 085,00	WABTEC CORP	USD	5 874 452,10	5,28
16 737,00	QUANTA SERVICES INC	USD	5 108 381,31	4,60	20 054,00	XYLEM INC	USD	2 246 900,13	2,02
10 562,00	REPUBLIC SERVICES INC	USD	2 052 016,57	1,84				15 622 625,42	14,04
7 769,00	SHIMANO INC	JPY	1 021 136,33	0,92	Matériaux de construction				
1 550,00	UNITED RENTALS INC	USD	1 054 449,06	0,95	23 497,00	ARCADIS NV	EUR	1 381 623,60	1,24
24 309,00	WASTE CONNECTIONS INC	USD	4 027 946,13	3,62	39 516,00	COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	EUR	3 386 521,20	3,04
524 282,00	YADEA GROUP HOLDINGS LTD	HKD	843 418,96	0,76	25 037,00	MASTEC INC	USD	3 291 682,45	2,96
			21 958 291,71	19,74	18 526,00	OWENS CORNING	USD	3 047 173,66	2,74
Énergie					6 500,00	WEST FRASER TIMBER CO LTD	CAD	543 612,56	0,49
23 553,00	AMERICAN WATER WORKS CO INC	USD	2 831 591,47	2,54				11 650 613,47	10,47
319 600,00	E.ON SE	EUR	3 593 902,00	3,23	Stockage et entrepôt				
179 576,00	EDP RENOVAVEIS SA	EUR	1 802 943,04	1,62	125 823,00	SIG GROUP AG	CHF	2 397 267,03	2,15
18 415,00	ELIA GROUP SA/NV	EUR	1 370 076,00	1,23	79 225,00	SMURFIT WESTROCK PLC	USD	4 120 771,13	3,71
4 639,00	FIRST SOLAR INC	USD	789 548,39	0,71				6 518 038,16	5,86
159 744,00	IBERDROLA SA	EUR	2 124 595,20	1,91	Fournitures de bureau				
16 342,00	NEOEN SA	EUR	649 104,24	0,58	66 861,00	DARLING INGREDIENTS INC	USD	2 175 323,12	1,96
42 889,00	NEXTERA ENERGY INC	USD	2 969 302,18	2,67	34 000,00	PURE STORAGE INC - CLASSE A	USD	2 017 015,93	1,81
74 615,00	REDEIA CORP SA	EUR	1 231 147,50	1,11				4 192 339,05	3,77
155 651,00	VEOLIA ENVIRONNEMENT	EUR	4 219 698,61	3,79	Machines diverses				
			21 581 908,63	19,39	3 000,00	CARLISLE COS INC	USD	1 068 585,22	0,96
Électricité et électronique					42 334,00	PRYSMIAN SPA	EUR	2 610 314,44	2,35
18 844,00	ABB LTD-REG	CHF	985 321,63	0,89				3 678 899,66	3,31
7 669,00	ACUITY BRANDS INC-W/D	USD	2 163 539,32	1,94	Produits chimiques				
1 367,00	ASML HOLDING NV	EUR	927 782,90	0,83	34 075,00	NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	1 862 935,73	1,67
15 445,00	EATON CORP PLC	USD	4 950 006,90	4,45				1 862 935,73	1,67
20 838,00	HAMMOND POWER SOLUTIONS INC	CAD	1 791 711,20	1,61	Logiciels informatiques				
47 047,00	INFINEON TECHNOLOGIES AG	EUR	1 477 275,80	1,33	19 275,00	PROCORE TECHNOLOGIES INC	USD	1 394 761,71	1,25
14 183,00	NEXANS SA	EUR	1 477 868,60	1,33				1 394 761,71	1,25
11 722,00	SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	2 823 829,80	2,54	Combustible, pétrole, gaz				
37 404,00	STMICROELECTRONICS NV	EUR	907 982,10	0,81	52 339,00	UPM-KYMMENE OYJ	EUR	1 390 123,84	1,25
			17 505 318,25	15,73				1 390 123,84	1,25
Pièces et équipements automobiles								107 355 855,63	96,48
					Total du portefeuille-titres				107 355 855,63
									96,48

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Engagement en EUR	Plus/(moins)-valeurs latentes en EUR
Opérations à terme				
Opération de change à terme				
(120,00)	EURO FX CURR FUT (CME) 17/03/2025	USD	14 485 755,67	197 035,25
				197 035,25
Total des opérations à terme				197 035,25
Total des instruments financiers dérivés				197 035,25

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	107 355 855,63	96,48
Total des instruments financiers dérivés	197 035,25	0,18
Avoirs en banque	3 833 163,11	3,44
Autres actifs et passifs	(107 838,89)	(0,10)
Total de l'actif net	111 278 215,10	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	100.00	96.48
	100,00	96,48

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	45.90	44.28
France	11.70	11.28
Canada	5.93	5.72
Espagne	4.81	4.64
Allemagne	4.72	4.56
Suisse	4.00	3.85
Irlande	3.84	3.71
Chine	2.94	2.84
Japon	2.59	2.50
Italie	2.43	2.35
Corée du Sud	2.29	2.21
Pays-Bas	2.15	2.07
Autres	6.70	6.47
	100,00	96,48

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
WABTEC CORP	Pièces et équipements automobiles	5 874 452,10	5.28
QUANTA SERVICES INC	Services divers	5 108 381,31	4.60
EATON CORP PLC	Électricité et électronique	4 950 006,90	4.45
VEOLIA ENVIRONNEMENT	Énergie	4 219 698,61	3.79
SMURFIT WESTROCK PLC	Stockage et entrepôt	4 120 771,13	3.71
WASTE CONNECTIONS INC	Services divers	4 027 946,13	3.62
E.ON SE	Énergie	3 593 902,00	3.23
CLEAN HARBORS INC	Services divers	3 507 106,90	3.15
COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN	Matériaux de construction	3 386 521,20	3.04
MASTEC INC	Matériaux de construction	3 291 682,45	2.96

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition	54	922 771,26
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		2 003 737,73
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	56 926 508,99
Avoirs en banque	2,8	1 050 363,15
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	998 913,81
Total des actifs		58 975 785,95
Passif		
Frais à payer		18 967,05
Moins-values nettes latentes sur contrats à terme	2,6, 9	9 630,00
Total du passif		28 597,05
Actifs nets à la fin de l'exercice		58 947 188,90

État des opérations et des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	0.03
Intérêts sur obligations	2,4	1 797 064,93
Intérêts bancaires	2,4	58 413,26
Autres produits		354,83
Total des revenus		1 855 833,05
Charges		
Frais de gestion	3	195 061,31
Frais de transaction	8	9 935,94
Taxe de souscription	6	5 731,30
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		119,33
Total des charges		210 847,88
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		1 644 985,17
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Investissements	2,5	238 714,74
Contrats à terme	2,6, 9	(11 360,91)
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		1 872 339,00
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		964 930,49
Contrats à terme	2,6, 9	(71 360,00)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		2 765 909,49
Produits perçus lors de la souscription d'actions		14 879 932,50
Montant net payé lors du rachat d'actions		-
Actifs nets en début d'exercice		41 301 346,91
Actifs nets à la fin de l'exercice		58 947 188,90

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début d'exercice	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en début de période
- CS EUR	20.00	-	-	20.00
- I EUR	20.00	-	-	20.00
- I EUR Dist	400,000.00	145 052,26	-	545 052,26
- R EUR	20.00	-	-	20.00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs				
Obligations et autres titres de créance				
Énergie				
100,000.00	A2A SPA 24-11/09/2172 FRN	EUR	103 363,82	0.17
700,000.00	A2A SPA 4,5 % 19-22/09/2030	EUR	750 328,88	1.27
1,000,000.00	ACCIONA FILIALES 5,125 % 23-23/04/2031	EUR	1 064 915,50	1.81
700,000.00	ACEA SPA 0,5 % 06-20/04/2029	EUR	633 457,13	1.07
400,000.00	ACEA SPA 3,875 % 23-24/01/2031	EUR	414 682,26	0.70
800,000.00	CANAL DE ISABEL 1,68 % 15-26/02/2025	EUR	797 835,20	1.35
800,000.00	CTE CO TRANSP EL 2,125 % 17-29/07/2032	EUR	733 350,20	1.24
500,000.00	CTE CO TRANSP EL 3,75 % 24-17/01/2036	EUR	501 945,20	0.85
800,000.00	EDP FINANCE BV 3,875 % 22-11/03/2030	EUR	827 030,00	1.40
200,000.00	EDP SA 24-16/09/2054 FRN	EUR	203 719,96	0.35
200,000.00	EDP SERVICIOS 3,5 % 24-16/07/2030	EUR	203 148,80	0.34
900,000.00	ELEC DE FRANCE 3,75 % 23-05/06/2027	EUR	917 446,32	1.56
300,000.00	ELEC DE FRANCE 4,75 % 22-12/10/2034	EUR	324 968,76	0.55
1,200,000.00	ELENIA FINANCE 0,375 % 20-06/02/2027	EUR	1 137 640,98	1.93
1,000,000.00	ELIA GROUP SA/NV 23-15/06/2171 FRN	EUR	1 050 783,90	1.78
1,500,000.00	ELLEVO AB 4,125 % 24-07/03/2034	EUR	1 562 916,30	2.65
500,000.00	ENEL SPA 21-31/12/2061 FRN	EUR	438 550,00	0.74
500,000.00	ENEL SPA 16-23/07/2171 FRN	EUR	537 180,00	0.91
800,000.00	ENGIE 4 % 11-23/01/2035	EUR	828 840,04	1.41
1,000,000.00	ERG SPA 0,875 % 15-21/09/2031	EUR	846 966,20	1.44
200,000.00	ERG SPA 4,125 % 24-03/07/2030	EUR	206 100,08	0.35
200,000.00	EUROGRID GMBH 3,732 % 24-18/10/2035	EUR	202 333,31	0.33
1,100,000.00	FORTUM OYJ 4,5 % 23-26/05/2033	EUR	1 171 182,93	1.99
700,000.00	GAS NETWORKS IE 3,25 % 24-12/09/2030	EUR	706 006,00	1.20
300,000.00	HERA SPA 0,25 % 03-20/12/2030	EUR	253 571,70	0.43
500,000.00	HERA SPA 4,25 % 20-23/04/2033	EUR	528 091,10	0.90
300,000.00	IBERDROLA FIN SA 24-16/04/2172 FRN	EUR	314 239,94	0.53
1,200,000.00	IBERDROLA INTL 20-31/12/2060 FRN	EUR	1 127 790,00	1.91
800,000.00	IREN SPA 3,875 % 24-22/07/2032	EUR	824 677,68	1.40
600,000.00	NESTE 4,25 % 16-23/03/2033	EUR	616 504,98	1.05
250,000.00	ORSTED A/S 24-14/03/3024 FRN	EUR	259 724,68	0.44
400,000.00	RED ELECTRICA 07-23/08/2171 FRN	EUR	411 515,94	0.70
250,000.00	REN FINANCE BV 3,5 % 24-27/02/2032	EUR	250 656,85	0.43
400,000.00	RTE RESEAU DE TR 3,5 % 23-07/12/2031	EUR	408 093,08	0.69
600,000.00	SNAM 24-10/12/2172 FRN	EUR	613 541,79	1.04
625 000.00	SNAM 3,875 % 24-19/02/2034	EUR	640 048,16	1.09
400,000.00	STATKRAFT AS 3,375 % 24-22/03/2032	EUR	406 634,76	0.69
1,300,000.00	STATKRAFT AS 3,5 % 09-23/06/2033	EUR	1 326 383,18	2.25
600,000.00	STATNETT SF 3,5 % 08-23/06/2033	EUR	611 634,36	1.04
1,000,000.00	SUEZ 2,375 % 22-24/05/2030	EUR	957 982,40	1.63
800,000.00	TENNET HLD BV 20-22/10/2168 FRN	EUR	793 604,44	1.35
286 000.00	TENNET HLD BV 24-21/06/2172 FRN	EUR	292 408,70	0.50
600,000.00	TEOLLISUUDEN VOI 4,25 % 24-22/05/2031	EUR	617 925,03	1.05
500,000.00	TERNA RETE 3,5 % 24-17/01/2031	EUR	508 091,80	0.86
700,000.00	TERNA RETE 3,875 % 23-24/07/2033	EUR	723 501,00	1.23
1,000,000.00	UNITED UTIL W FI 3,75 % 24-23/05/2034	EUR	1 005 633,10	1.71
700,000.00	VATTENFALL AB 15-19/03/2077 FRN	EUR	688 484,41	1.17
600,000.00	VATTENFALL AB 3,75 % 22-18/10/2026	EUR	611 036,94	1.04
1,500,000.00	VEOLIA ENVRNMT 20-20/04/2169 FRN	EUR	1 403 844,68	2.38
600,000.00	VESTAS WIND SYST 4,125 % 23-15/06/2026	EUR	609 522,00	1.03
400,000.00	VESTAS WIND SYST 4,125 % 23-15/06/2031	EUR	411 876,82	0.70
			33 381 711,29	56,63

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Immobilier				
900,000.00	ALTAREA 5,5 % 24-02/10/2031	EUR	925 112,70	1.57
300,000.00	CARMILA SA 3,875 % 24-25/01/2032	EUR	301 992,96	0.51
200,000.00	CARMILA SA 5,5 % 23-09/10/2028	EUR	214 167,39	0.36
700,000.00	COVIVIO 4,625 % 05-23/06/2032	EUR	744 074,14	1.26
1,600,000.00	EQUINIX INC 1 % 15-21/03/2033	EUR	1 329 763,44	2.27
1,000,000.00	GECINA 0,875 % 21-30/06/2036	EUR	750 218,00	1.27
900,000.00	VONOVIA SE 1,875 % 22-28/06/2028	EUR	868 369,50	1.47
200,000.00	VONOVIA SE 4,25 % 24-10/04/2034	EUR	206 362,81	0.35
			5 340 060,94	9,06
Transports				
1,500,000.00	DEUTSCHE BAHN FIN 19-31/12/2059 FRN	EUR	1 342 187,48	2.28
200,000.00	DSB 3,125 % 24-04/09/2034	EUR	201 647,03	0.34
700,000.00	EAST JAPAN RAIL 3,976 % 23-05/09/2032	EUR	741 157,38	1.26
800,000.00	FERROVIE DEL 4,125 % 23/05/2029	EUR	833 290,96	1.41
250,000.00	FERROVIE DEL 4,5 % 23-23/05/2033	EUR	267 305,53	0.45
100,000.00	GETLINK SE 3,5 % 20-30/10/2025	EUR	99 887,83	0.17
600,000.00	RESEAU FERRE FRA 5 % 03-10/10/2033	EUR	671 151,96	1.14
			4 156 628,17	7,05
Matériaux de construction				
1,100,000.00	ARCADIS NV 4,875 % 23-28/02/2028	EUR	1 150 884,57	1.96
600,000.00	CIE DE ST GOBAIN 3,5 % 23-18/01/2029	EUR	613 048,77	1.04
400,000.00	CIE DE ST GOBAIN 3,875 % 23-29/11/2030	EUR	414 836,42	0.70
563 000.00	KINGSPAN SEC IE 3,5 % 24-31/10/2031	EUR	564 611,78	0.96
1,000,000.00	WIENERBERGER AG 4,875 % 23-04/10/2028	EUR	1 052 164,70	1.78
			3 795 546,24	6,44
Stockage et entrepôt				
1,000,000.00	DS SMITH PLC 4,5 % 23-27/07/2030	EUR	1 055 317,50	1.79
600,000.00	SMURFIT KAPPA 0,5 % 21-22/09/2029	EUR	537 233,16	0.91
500,000.00	SMURFIT KAPPA 1 % 21-22/09/2033	EUR	415 478,75	0.70
250,000.00	SMURFIT KAPPA 3,807 % 24-27/11/2036	EUR	254 471,88	0.43
1,100,000.00	STORA ENSO OYJ 4,25 % 23-01/09/2029	EUR	1 138 940,39	1.94
			3 401 441,68	5,77
Pièces et équipements automobiles				
1,100,000.00	RCI BANQUE 4,875 % 02-23/10/2029	EUR	1 159 100,20	1.97
700,000.00	TOYOTA MOTOR FIN 3,625 % 23-24/04/2025	EUR	701 613,12	1.19
			1 860 713,32	3,16
Électricité et électronique				
300,000.00	INFINEON TECH 2 % 20-24/06/2032	EUR	274 129,92	0.46
400,000.00	LEGRAND SA 3,5 % 23-29/05/2029	EUR	409 905,54	0.70
800,000.00	SIGNIFY NV 2,375 % 11-20/05/2027	EUR	788 226,28	1.34
			1 472 261,74	2,50
Machines diverses				
708,000.00	PRYSMIAN SPA 3,875 % 24-28/11/2031	EUR	716 471,40	1.22
700,000.00	WABTEC TRANSPORT 1,25 % 21-03/12/2027	EUR	667 182,85	1.13
			1 383 654,25	2,35
Services divers				
200,000.00	BOELS TOPHOLD 6,25 % 23-15/02/2029	EUR	209 837,90	0.36
100,000.00	LOXAM SAS 6,375 % 15-23/05/2028	EUR	104 263,13	0.17
200,000.00	LOXAM SAS 6,375 % 23-31/05/2029	EUR	210 964,72	0.36
800,000.00	ORANO SA 4 % 24-12/03/2031	EUR	819 396,76	1.39
			1 344 462,51	2,28
Combustible, pétrole, gaz				
300,000.00	TORNATOR OYJ 3,75 % 24-17/10/2031	EUR	303 964,35	0.51
500,000.00	UPM-KYMMENE OYJ 2,25 % 22-23/05/2029	EUR	486 064,50	0.82
			790 028,85	1,33
			56 926 508,99	96,57
Total du portefeuille-titres			56 926 508,99	96,57

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (en EUR)

Instruments financiers dérivés au 31 décembre 2024

Quantité	Dénomination	Devise de libellé	Engagement en EUR		Plus/(moins)- values latentes en EUR
Opérations à terme					
Opérations à terme sur obligations					
5.00	EURO-BOBL FUTURE 06/03/2025	EUR	508 425,00		(6 850,00)
9.00	EURO-BUND FUTURE 06/03/2025	EUR	892 170,00		(28 980,00)
(10.00)	EURO OAT FUTURE FRENCH 10 ANS 6 % 06/03/2025	EUR	1 029 050,00		26 200,00
					(9 630,00)
Total des opérations à terme					(9 630,00)
Total des instruments financiers dérivés					(9 630,00)

Récapitulatif des actifs nets

		VL en %
Total du portefeuille-titres	56 926 508,99	96,57
Total des instruments financiers dérivés	(9 630,00)	(0,02)
Avoirs en banque	1 050 363,15	1,78
Autres actifs et passifs	979 946,76	1,67
Total de l'actif net	58 947 188,90	100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Obligations et autres titres de créance	100,00	96,57
	100,00	96,57

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
France	23,75	22,92
Italie	17,28	16,68
Pays-Bas	11,96	11,57
Finlande	9,61	9,29
Allemagne	5,08	4,89
Suède	5,03	4,86
Espagne	4,90	4,73
Irlande	4,35	4,20
Norvège	4,12	3,98
Royaume-Uni	3,62	3,50
Danemark	2,60	2,51
États-Unis d'Amérique	2,34	2,27
Autres	5,36	5,17
	100,00	96,57

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
ELLEVIO AB 4,125 % 24-07/03/2034	Énergie	1 562 916,30	2,65
VEOLIA ENVRNMT 20-20/04/2169 FRN	Énergie	1 403 844,68	2,38
DEUTSCHE BAHN FIN 19-31/12/2059 FRN	Transports	1 342 187,48	2,28
EQUINIX INC 1 % 15-21/03/2033	Immobilier	1 329 763,44	2,27
STATKRAFT AS 3,5 % 09-23/06/2033	Énergie	1 326 383,18	2,25
FORTUM OYJ 4,5 % 23-26/05/2033	Énergie	1 171 182,93	1,99
RCI BANQUE 4,875 % 02-23/10/2029	Pièces et équipements automobiles	1 159 100,20	1,97
ARCADIS NV 4,875 % 23-28/02/2028	Matériaux de construction	1 150 884,57	1,96
STORA ENSO OYJ 4,25 % 23-01/09/2029	Stockage et entrepôt	1 138 940,39	1,94
ELENIA FINANCE 0,375 % 20-06/02/2027	Énergie	1 137 640,98	1,93

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION* (en EUR)

État des actifs nets au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Actifs		
Portefeuille-titres au coût d'acquisition		2 416 351,41
Plus/(moins)-values latentes sur portefeuille-titres		(39 201,41)
Portefeuille-titres à la valeur de marché	2,3	2 377 150,00
Avoirs en banque	2,8	80 453,10
Dividendes et intérêts à recevoir	2,4	2 394,57
Total des actifs		2 459 997,67
Passif		
Découvert bancaire		33,51
Frais à payer		1 005,90
Total du passif		1 039,41
Actifs nets à la fin de la période		2 458 958,26

État des opérations et des variations des actifs nets pour la période clôturée au 31 décembre 2024

	Notes	EUR
Résultat		
Dividendes (nets d'impôts retenus à la source)	2,4	2 381,53
Intérêts bancaires	2,4	94,28
Total des revenus		2 475,81
Charges		
Frais de gestion	3	944,48
Frais de transaction	8	3 084,67
Taxe de souscription	6	61,41
Intérêts sur découvert bancaire et frais bancaires		238,63
Total des charges		4 329,19
Plus/(moins)-value nette résultant des investissements		(1 853,38)
Plus/(moins)-value nette réalisée sur :		
Opérations de change	2,2	13,05
Plus/(moins)-value nette réalisée au cours de l'exercice		(1 840,33)
Variation nette de la plus/(moins)-value latente sur :		
Investissements		(39 201,41)
Augmentation/(diminution) des actifs nets résultant des opérations		(41 041,74)
Produits perçus lors de la souscription d'actions		2,500,000.00
Montant net payé lors du rachat d'actions		-
Actifs nets en début de période		-
Actifs nets à la fin de la période		2 458 958,26

*Veuillez vous reporter à la Note 1

État des variations du nombre d'actions

	Nombre de titres émis en début de période	Nombre de titres souscrits	Nombre de titres rachetés	Nombre de titres émis en fin de période
- I EUR	-	25,000.00	-	25,000.00

Les notes annexées font partie intégrante de ces états financiers.

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION* (en EUR)

Portefeuille-titres au 31 décembre 2024

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une Bourse de valeurs				
Actions				
Électricité et électronique				
422,00	ADVANTEST CORP	JPY	23 851,39	0,97
213,00	ANALOG DEVICES INC	USD	43 702,54	1,78
469,00	APPLE INC	USD	113 420,55	4,61
406,00	APPLIED MATERIALS INC	USD	63 764,15	2,59
203,00	EATON CORP PLC	USD	65 059,98	2,65
410,00	MARVELL TECHNOLOGY INC	USD	43 732,01	1,78
206,00	QUALCOMM INC	USD	30 560,81	1,24
5 572,00	RENESAS ELECTRONICS CORP	JPY	70 069,77	2,85
			454 161,20	18,47
Cosmétiques				
146,00	AMGEN INC	USD	36 748,86	1,49
106,00	ASTRAZENECA PLC	GBP	13 420,51	0,55
1 476,00	COLGATE-PALMOLIVE CO	USD	129 582,96	5,27
795,00	MERCK & CO. INC.	USD	76 375,28	3,11
473,00	NOVO NORDISK A/S-B	DKK	39 591,89	1,61
184,00	THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	USD	92 440,68	3,76
			388 160,18	15,79
Logiciels informatiques				
60,00	AUTODESK INC	USD	17 126,22	0,69
433,00	MICROSOFT CORP	USD	176 252,54	7,17
76,00	SALESFORCE INC	USD	24 537,98	1,00
51,00	SYNOPSYS INC	USD	23 904,74	0,97
			241 821,48	9,83
Banques				
519,00	BNP PARIBAS	EUR	30 735,18	1,25
940,00	CITIGROUP INC	USD	63 898,21	2,60
1 271,00	CREDIT AGRICOLE SA	EUR	16 891,59	0,69
8 543,00	INTESA SANPAOLO	EUR	33 001,61	1,34
2 534,00	NORDEA BANK ABP	EUR	26 607,00	1,08
			171 133,59	6,96
Télécommunications				
8 964,00	BT GROUP PLC	GBP	15 617,61	0,63
455,00	CORNING INC	USD	20 880,35	0,85
49 453,00	NIPPON TELEGRAPH & TELEPHONE	JPY	48 012,86	1,95
347,00	T-MOBILE US INC	USD	73 967,47	3,01
			158 478,29	6,44
Services financiers				
289,00	MASTERCARD INC - A	USD	146 961,59	5,98
			146 961,59	5,98
Hôtellerie et restauration				
244,00	HILTON WORLDWIDE HOLDINGS IN	USD	58 239,54	2,37
183,00	MARRIOTT INTERNATIONAL -CL A	USD	49 296,01	2,00
			107 535,55	4,37
Fournitures de bureau				
258,00	DELL TECHNOLOGIES -C	USD	28 712,62	1,17
1 487,00	HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	USD	30 659,05	1,25
405,00	HP INC	USD	12 762,10	0,52
17 707,00	LENOVO GROUP LTD	HKD	22 189,61	0,90
			94 323,38	3,84

Quantité / Valeur nominale	Dénomination	Devise de libellé	Valeur de marché en EUR	VL en %
Internet				
396,00	ALPHABET INC-CL A	USD	72 392,85	2,95
108,00	PALO ALTO NETWORKS INC	USD	18 977,96	0,77
			91 370,81	3,72
Assurance				
1 279,00	AXA SA	EUR	43 895,28	1,79
1 227,00	TOKIO MARINE HOLDINGS INC	JPY	43 187,23	1,75
			87 082,51	3,54
Matériaux de construction				
194,00	AECOM	USD	20 012,63	0,81
580,00	CARRIER GLOBAL CORP	USD	38 233,51	1,56
319,00	CRH PLC	USD	28 502,06	1,16
			86 748,20	3,53
Sidérurgie				
781,00	ANTOFAGASTA PLC	GBP	15 019,23	0,61
171,00	SOUTHERN COPPER CORP	USD	15 048,99	0,61
209,00	STEEL DYNAMICS INC	USD	23 023,30	0,94
686,00	TECK RESOURCES LTD-CLS B	USD	26 850,39	1,09
			79 941,91	3,25
Pièces et équipements automobiles				
572,00	HITACHI LTD	JPY	13 837,87	0,56
502,00	PACCAR INC	USD	50 427,85	2,05
			64 265,72	2,61
Distribution et commerce de gros				
336,00	BEST BUY CO INC	USD	27 840,46	1,13
1 608,00	SONY GROUP CORP	JPY	33 288,55	1,36
			61 129,01	2,49
Énergie				
254,00	CONSTELLATION ENERGY	USD	54 874,30	2,23
			54 874,30	2,23
Services divers				
1 017,00	RELX PLC	GBP	44 638,28	1,82
			44 638,28	1,82
Produits chimiques				
526,00	NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	28 757,28	1,17
			28 757,28	1,17
Transports				
464,00	DHL GROUP	EUR	15 766,72	0,63
			15 766,72	0,63
			2 377 150,00	96,67
Total du portefeuille-titres			2 377 150,00	96,67

Récapitulatif des actifs nets

	VL en %
Total du portefeuille-titres	2 377 150,00 96,67
Avoirs en banque	80 419,59 3,27
Autres actifs et passifs	1 388,67 0,06
Total de l'actif net	2 458 958,26 100,00

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION* (en EUR)

Répartition du portefeuille

Nature de l'allocation	% du portefeuille	% de l'actif net
Actions	100,00	96,67
	100,00	96,67

Allocation-pays	% du portefeuille	% de l'actif net
États-Unis d'Amérique	74,54	72,07
Japon	9,77	9,44
France	3,85	3,73
Royaume-Uni	3,73	3,61
Danemark	2,88	2,78
Autres	5,23	5,04
	100,00	96,67

Les dix principales positions

Les dix principales positions	Secteur	Valeur de marché en EUR	% de l'actif net
MICROSOFT CORP	Logiciels informatiques	176 252,54	7,17
MASTERCARD INC - A	Services financiers	146 961,59	5,98
COLGATE-PALMOLIVE CO	Cosmétiques	129 582,96	5,27
APPLE INC	Électricité et électronique	113 420,55	4,61
THERMO FISHER SCIENTIFIC INC	Cosmétiques	92 440,68	3,76
MERCK & CO. INC.	Cosmétiques	76 375,28	3,11
T-MOBILE US INC	Télécommunications	73 967,47	3,01
ALPHABET INC-CL A	Internet	72 392,85	2,95
RENESAS ELECTRONICS CORP	Électricité et électronique	70 069,77	2,85
EATON CORP PLC	Électricité et électronique	65 059,98	2,65

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024

Note 1 - Renseignements de caractère général

SYCOMORE FUND SICAV (anciennement dénommée UNITED INVESTORS SYNERGY) (la « Société » ou la « SICAV ») est une Société d'Investissement à Capital Variable constituée le 13 février 2012 sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois conformément à la Loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi qu'à la Partie I de la Loi modifiée du 17 décembre 2010 relative aux Organismes de Placement Collectif.

Les statuts de la SICAV ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg le 21 février 2012 (modifiés le 26 août 2020) et publiés au « *Mémorial C, Recueil Électronique des Sociétés et Associations* » (« RESA ») le 7 mars 2012. Vous pouvez obtenir des exemplaires des Statuts de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg.

La SICAV est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B.166.946.

La SICAV est composée de différents Compartiments qui se rapportent chacun à un portefeuille d'actifs distinct composé de valeurs mobilières négociables libellées dans différentes devises. Pour chaque Compartiment, la direction visera à combiner une maximisation de la croissance et du rendement du capital.

Le siège social de la SICAV est situé au 60, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, 12 Compartiments ont été actifs :

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS ;
 SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION.

Au 9 janvier 2024, le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL EDUCATION a été rebaptisé SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL et est devenu un fonds nourricier du Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HAPPY @ WORK, un autre Compartiment de la Société.

Le 6 novembre 2024, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de liquider le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL.

Le 6 novembre 2024, le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HAPPY @ WORK a été rebaptisé SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT.

Le 17 décembre 2024, un nouveau Compartiment a été lancé, à savoir le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION.

La SICAV est constituée pour une durée indéterminée et peut actuellement émettre des actions dans les catégories suivantes :

- (i) La catégorie « R », qui est ouverte à tous les investisseurs ;
- (ii) La catégorie « I », qui est réservée exclusivement aux investisseurs institutionnels ;
- (iii) La catégorie « X », qui est ouverte à tous les investisseurs institutionnels, à condition que ces derniers aient été approuvés au préalable par le Conseil d'administration de la SICAV ;
- (iv) La catégorie « A », qui est ouverte à tous les investisseurs sous réserve d'autres commissions de gestion ;
- (v) La catégorie « CS », qui est réservée aux seuls investisseurs particuliers dans le cadre de services de gestion de portefeuille et/ou de conseil en investissement de manière indépendante au sens de la directive 2014/65/CE, pour lesquels les fournisseurs de ces services ne sont pas autorisés à accepter et à conserver des honoraires, commissions ou tout autre avantage pécuniaire ou non pécuniaire payé ou accordé par la Société de gestion ou les distributeurs de la SICAV ;
- (vi) La catégorie « F », qui est ouverte à tous les investisseurs institutionnels satisfaisant un montant minimum de souscription de 30 000 000 EUR, à condition que ces derniers aient été approuvés au préalable par le Conseil d'administration de la SICAV ;
- (vii) La catégorie « Z », qui est ouverte à tous les investisseurs institutionnels, à condition que ces derniers aient été approuvés au préalable par le Conseil d'administration de la SICAV.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 1 - Renseignements de caractère général (suite)

La SICAV peut émettre des actions de capitalisation et de distribution en fonction des Compartiments.

Le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) agit en tant que fonds nourricier en investissant la quasi-totalité de ses actifs dans son Fonds maître SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE, un fonds d'investissement sous la forme d'un fonds commun de placement français, régi par le droit français et la directive 2009/65/CE, avec un faible montant d'espèces seulement détenues à des fins de liquidité.

Le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) agit en tant que fonds nourricier en investissant la quasi-totalité de ses actifs dans son Fonds maître SYCOMORE SELECTION CREDIT, un fonds d'investissement sous la forme d'un fonds commun de placement français, régi par le droit français et la directive 2009/65/CE, avec un faible montant d'espèces seulement détenues à des fins de liquidité.

Le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) agit en tant que fonds nourricier en investissant la quasi-totalité de ses actifs dans son Fonds maître SYCOMORE PARTNERS, un fonds d'investissement sous la forme d'un fonds commun de placement français, régi par le droit français et la directive 2009/65/CE, avec un faible montant d'espèces seulement détenues à des fins de liquidité.

Du 9 janvier 2024 au 6 novembre 2024 (date de liquidation), le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL (LUXEMBOURG) a agi en tant que fonds nourricier en investissant la quasi-totalité de ses actifs dans son Fonds maître SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HAPPY @ WORK, un autre Compartiment de la Société.

Objectif de gestion

SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG), SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG), SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) et SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL (LUXEMBOURG) :

Les objectifs, la politique d'investissement et le profil de risque des Compartiments nourriciers et de leurs Fonds maîtres respectifs sont similaires. La performance des Compartiments nourriciers et de leurs Fonds maîtres respectifs est également similaire après déduction du total des frais sur encours des Compartiments nourriciers, à l'exception des actifs des Compartiments nourriciers qui ne sont pas investis dans les Fonds maîtres.

Les Compartiments nourriciers investissent plus de 95 % du total de leurs actifs nets dans les Fonds maîtres et visent une exposition de 100 % à leurs Fonds maîtres respectifs, en fonction des liquidités nécessaires à des fins accessoires.

Politique d'investissement des Fonds maîtres

Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) :

Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG) vise à réaliser une performance supérieure à l'indice Euro Stoxx Total Return sur un horizon minimum de cinq ans (dividendes réinvestis), par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions de la zone euro.

La stratégie d'investissement du Fonds maître repose sur une exposition de 60 à 100 % du portefeuille aux actions de la zone euro. La sélection de ces actions repose sur un processus rigoureux d'analyse fondamentale des entreprises, sans contraintes sectorielles ou de capitalisation. L'actif net peut donc être exposé jusqu'à 100 % à des actions de sociétés de petite capitalisation Sycomore Selection Responsable, c'est-à-dire dont la capitalisation boursière est inférieure à 7 milliards d'euros. Le portefeuille peut par conséquent être exposé jusqu'à 100 % à des actions de petite capitalisation. Ce processus vise à identifier des sociétés de qualité dont la valorisation boursière n'est pas représentative de la valeur intrinsèque déterminée par l'équipe de gestion.

Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) :

Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG) vise à réaliser sur un horizon de placement minimum de cinq ans une performance supérieure à l'indice Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond, dans une fourchette de sensibilité de 0 à +5 et selon un processus d'investissement socialement responsable.

La stratégie d'investissement du Fonds maître consiste à allouer en permanence entre 60 % et 100 % du portefeuille à des obligations (y compris convertibles) et autres titres de créance ou du marché monétaire libellés en euros d'émetteurs privés ou publics (20 % maximum du portefeuille pouvant être alloué à des émetteurs publics et assimilés). En complément, le portefeuille pourra être exposé jusqu'à 40 % à des instruments dérivés à sous-jacents obligataires cotés sur les marchés réglementés internationaux ou négociés de gré à gré [y compris les « credit default swaps » (CDS), en couverture uniquement], pour ajuster la sensibilité du portefeuille, sans possibilité de surexposition. L'exposition indirecte aux actions, procurée par les obligations convertibles, est limitée à 10 % de l'actif.

Fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt

Zone géographique des émetteurs des titres

Min. 0	Zone euro : min. 75 % / max. 100 %
Max 5	Monde (dont pays émergents) : min. 0 % / max. 25 %

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 1 - Renseignements de caractère général (suite)Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) :

Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) vise à réaliser une performance significative sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales et d'une variation opportuniste et discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés actions. L'allocation du portefeuille du Fonds maître entre les différentes classes d'actifs sera réalisée de façon discrétionnaire par l'équipe de gestion, en fonction de ses anticipations et perspectives vis-à-vis des marchés actions. Dans tous les cas, les instruments financiers éligibles au PEA (Plan d'Épargne en Actions) représenteront à tout moment au moins 75 % de l'actif net du Fonds.

Le Fonds maître de SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL (LUXEMBOURG)

Du 9 janvier 2024 au 6 novembre 2024 (date de liquidation), SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL (LUXEMBOURG) était un fonds nourricier du Fonds maître SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HAPPY @ WORK, qui avait pour objectif de surperformer l'indice MSCI AC WORLD (NDEEWN) (dividendes réinvestis) sur un horizon d'investissement minimum recommandé de cinq ans au travers d'une stratégie ISR thématique.

Note 2 - Principales méthodes comptables

Les états financiers de la SICAV ont été préparés conformément à la réglementation luxembourgeoise relative aux organismes de placement collectif. Ces états financiers ont été préparés sur la base de la continuité d'exploitation, à l'exception de ceux relatifs à SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS, qui ont été préparés sur la base d'une liquidation. Comme indiqué à la Note 15 des États financiers, le Conseil d'administration a décidé de liquider le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS. Par conséquent, les actifs et les passifs de ce Compartiment ont été comptabilisés à leur valeur nette de réalisation estimée et à leur valeur de règlement estimée, respectivement.

La valeur liquidative telle que présentée dans l'état financier a été calculée sur la base des cours de valorisation au 31 décembre 2024.

La valeur liquidative par action de chaque catégorie d'actions dans chaque Compartiment est déterminée en divisant la valeur de l'actif net du Compartiment en question correctement attribuable à ladite catégorie par le nombre d'actions en circulation de ladite catégorie le jour de la valorisation.

2.1 Récapitulatif des différents Compartiments

Le récapitulatif des états financiers de SYCOMORE FUND SICAV est exprimé en euros et est égal à la somme des comptes correspondants dans les états financiers de chaque Compartiment convertis en euros, au taux de change en vigueur à la fin de l'exercice.

À la date de clôture, le total des investissements croisés du Compartiment s'élevait à 20 567 758,63 euros. Le récapitulatif des états financiers n'a pas été ajusté pour supprimer l'impact d'un tel investissement.

2.2 Conversion des devises étrangères

Les actifs et passifs exprimés dans des devises autres que la devise du Compartiment sont convertis dans cette devise aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les revenus et dépenses libellés dans des devises autres que la devise du Compartiment sont convertis dans la devise du Compartiment au taux de change en vigueur à la date des transactions.

Les gains et pertes de change résultant de cette conversion sont enregistrés dans l'état des opérations et des variations de l'actif net.

2.3 Portefeuille-titres

Les valeurs mobilières officiellement cotées en Bourse ou négociées sur un marché réglementé, reconnu, en fonctionnement régulier et ouvert au public sont évaluées au dernier cours de clôture connu et, si ces valeurs sont négociées sur plusieurs marchés, au dernier cours de clôture connu sur leur marché principal. Si le dernier cours connu n'est pas représentatif, l'évaluation sera basée sur la valeur de marché probable, estimée avec prudence et bonne foi par le Conseil d'administration de la SICAV.

Au cas où les actifs ne sont ni cotés en Bourse ni négociés sur un autre marché réglementé ou si le prix tel que fixé ci-dessus n'est pas représentatif de la juste valeur de marché selon le Conseil d'administration de la SICAV, la valeur de ces actifs sera évaluée sur la base de leurs prix de vente prévisibles estimés avec prudence et bonne foi par le Conseil d'administration de la SICAV.

Les parts d'OPCVM et/ou d'autres fonds d'investissement sont évaluées à leur dernière valeur liquidative connue par action.

2.4 Résultat

Les intérêts et intérêts bancaires sont provisionnés quotidiennement.

Les dividendes sont comptabilisés à la date à laquelle les actions sont cotées pour la première fois « ex-dividende ».

2.5 Plus et moins-values réalisées sur cessions de titres

Les titres de participation sont comptabilisés à la date de transaction. Les plus et moins-values réalisées sur cessions de titres sont calculées sur la base du coût moyen.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 2 - Principales méthodes comptables (suite)

2.6 Contrats à terme

Les contrats à terme sont évalués sur la base du dernier cours de marché disponible. Les plus et moins-values réalisées ou latentes sont comptabilisées dans l'État des opérations et des variations de l'actif net. La plus ou moins-value non réalisée sur les contrats futures est indiquée dans l'État des actifs nets.

2.7 Contrats d'options

Les contrats d'options sont évalués à leur dernier cours connu à la date de valorisation ou à la date de clôture. La plus ou moins-value non réalisée sur options est indiquée dans les états financiers. La valeur de liquidation des contrats d'option qui ne sont pas négociés sur une Bourse de valeur ou un marché réglementé sera déterminée conformément aux principes établis par le Conseil d'administration, sur une base appliquée de façon cohérente à chaque type de contrat. La valeur des contrats d'options négociés sur une Bourse de valeur, un marché réglementé ou tout autre marché réglementé sera basée sur le dernier prix de règlement ou de clôture disponible s'appliquant à ces contrats sur une Bourse de valeur ou un marché réglementé ou sur tout autre marché réglementé sur lequel les contrats d'options en question sont négociés pour le compte de la Société, étant entendu que, si un contrat d'option ne peut être liquidé à la Date de valorisation à laquelle une valeur liquidative est déterminée, alors la base de détermination de la valeur de liquidation de ce contrat sera la valeur que le Conseil d'administration pourra estimer juste et raisonnable conformément aux procédures d'évaluation vérifiables.

2.8 Liquidités et autres actifs assimilés

La valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et billets à vue et des créances, charges payées d'avance, dividendes en numéraire et intérêts déclarés ou courus comme indiqué ci-dessus et non encore encaissés sera réputée égale à la totalité de leur valeur, à moins qu'il ne soit peu probable qu'ils soient payés ou reçus en totalité, auquel cas la valeur de l'actif sera déterminée après avoir appliqué la décote estimée appropriée par le Conseil d'administration de la SICAV dans ce cas pour refléter leur valeur réelle.

Les liquidités sont évaluées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus.

2.9 Contrats de change à terme

Les contrats de change à terme sont évalués aux taux de change à terme pour la période restant à courir entre la Date d'évaluation et l'échéance des contrats. Les gains et pertes latents résultant des contrats de change à terme en cours sont déterminés sur la base des taux de change à terme applicables le Jour d'évaluation et enregistrés dans l'État des actifs nets. La variation nette des plus et moins-values latentes et des plus et moins-values nettes réalisées est enregistrée dans l'État des opérations et autres variations des actifs nets.

Note 3 - Frais de gestion

Le Gestionnaire financier (Sycomore Asset Management) perçoit des commissions de gestion correspondant à un taux annuel de la VL moyenne de chaque Compartiment comme indiqué ci-dessous :

Compartiment	Catégorie	Classe	Commission de gestion max.
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	CS - EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	I EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	R EUR	C	2,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	X EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Z - EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	CS - EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	I EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	R EUR	C	2,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	X EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	I EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	I EUR	D	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	CS - EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	R EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)	R EUR	D	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	CS - EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	I EUR	D	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	R EUR	C	0,60 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)	R EUR	D	0,60 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)	I EUR	C	-

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 3 - Frais de gestion (suite)

Compartiment	Catégorie	Classe	Commission de gestion max.
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)	I EUR	D	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)	CS - EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)	R EUR	C	1,50 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	CS - EUR	C	0,80 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	CS - EUR	D	0,80 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	I EUR	C	0,80 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	I EUR	D	0,80 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	R EUR	C	1,20 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	R EUR	D	1,20 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	X EUR	D	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	A - EUR	C	1,50 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	F - EUR	D	0,75 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	CS - EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	F - EUR	C	0,75 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	F - EUR	D	0,75 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I EUR	D	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I - USD	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	R EUR	C	2,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	R EUR	D	2,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	X EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Z - EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	CS - EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	I EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	I EUR	D	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	R EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	R EUR	D	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	X EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	CS - EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	F - EUR	C	0,75 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	F - EUR	D	0,75 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	I EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	I EUR	D	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	I - USD	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	R EUR	C	2,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	R EUR	D	2,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	X EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	Z - EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	CS - EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	F - EUR	C	0,75 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	F - EUR	D	0,75 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I EUR	D	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I - USD	C	1,00 %

*Veuillez vous reporter à la Note 1

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 3 - Frais de gestion (suite)
Compartiment

	Catégorie	Classe	Commission de gestion max.
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	R EUR	C	2,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	R EUR	D	2,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	X EUR	C	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Z - EUR	C	-
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	I EUR	C	0,35 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	I EUR	D	0,30 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	R EUR	C	0,60 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	CS - EUR	C	0,35 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION*	I EUR	C	1,00 %

*Veuillez vous reporter à la Note 1

Note 4 - Frais de dépositaire et de gestion

Le Dépositaire et l'Agent administratif perçoivent une commission trimestrielle au titre de leurs services conformément à la pratique habituelle au Luxembourg. Les commissions sont payées directement par la Société de gestion et sont incluses dans la Commission de gestion.

Note 5 - Commissions de performance

Une commission de performance peut être prélevée, basée sur une comparaison entre la performance des classes d'actions pertinentes des Compartiments correspondants, au cours de l'exercice financier du Fonds, et celle de l'indice de référence (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous).

La performance des classes d'actions pertinentes est calculée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion et avant la commission de performance.

Si, au cours de l'exercice financier du Fonds, la performance des classes d'actions pertinentes est positive et supérieure à celle de l'indice de référence, la commission de performance est calculée sur un pourcentage (tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous) de la différence entre la performance des classes d'actions concernées et celle de l'indice de référence.

Si, au cours de l'exercice financier du Fonds, la performance des classes d'actions pertinentes est inférieure à celle de l'indice de référence, aucune commission de performance n'est prélevée.

Dans le cas d'une sous-performance des classes d'actions pertinentes du Compartiment par rapport à l'indice de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision enregistrée au préalable sera réajustée par une reprise de provision. Les reprises de provisions ne pourront pas dépasser les provisions initiales.

Par exception à ce qui précède, pour les classes d'actions de la catégorie « F », le calcul de la commission de performance sera déclenché par une surperformance effective par rapport à l'indice de référence pertinent sur une période de cinq ans avant que la commission de performance annuelle ne devienne exigible, ou depuis le lancement des actions de la catégorie « F » au cours de leurs cinq premières années d'exploitation, que la performance soit positive ou négative.

Si des rachats sont centralisés en présence d'une telle provision, la quote-part de la commission de performance provisionnée correspondante aux parts rachetées est cristallisée et versée à la Société de gestion.

Compartiment	Catégorie	Classe	Base de la commission de performance
SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	I EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI Daily Net TR Europe (libellé en euros)
SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	R EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI Daily Net TR Europe (libellé en euros)
SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	X EUR	C	NÉANT
SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	CS-EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI Daily Net TR Europe (libellé en euros)
SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Z - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	I EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'Euro Stoxx Total Return
SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	R EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'Euro Stoxx Total Return
SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	X EUR	C	NÉANT
SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	CS-EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'Euro Stoxx Total Return
SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	Z - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE	I EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE	I EUR	D	NÉANT
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE	R EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE	R EUR	D	NÉANT
SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE	CS-EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION CREDIT	I EUR	D	NÉANT

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 5 - Commissions de performance (suite)

Compartiment	Catégorie	Classe	Base de la commission de performance
SYCOMORE SELECTION CREDIT	I EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION CREDIT	R EUR	C	NÉANT
SYCOMORE SELECTION CREDIT	R EUR	D	NÉANT
SYCOMORE SELECTION CREDIT	CS-EUR	C	NÉANT
SYCOMORE PARTNERS	I EUR	C	NÉANT
SYCOMORE PARTNERS	I EUR	D	NÉANT
SYCOMORE PARTNERS	R EUR	C	NÉANT
SYCOMORE PARTNERS	R EUR	D	NÉANT
SYCOMORE PARTNERS	CS-EUR	C	NÉANT
SYCOMORE NEXT GENERATION**	I EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'€STR+2,5 %
SYCOMORE NEXT GENERATION**	I EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'€STR+2,5 %
SYCOMORE NEXT GENERATION**	R EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'€STR+2,5 %
SYCOMORE NEXT GENERATION**	R EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'€STR+2,5 %
SYCOMORE NEXT GENERATION**	CS-EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'€STR+2,5 %
SYCOMORE NEXT GENERATION**	CS-EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'€STR+2,5 %
SYCOMORE NEXT GENERATION**	X EUR	D	NÉANT
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I - USD	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en euro)
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en euro)
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	I EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en euro)
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	R EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en euro)
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	R EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en euro)
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	CS-EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en euro)
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	F - EUR	C	10 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en euro)
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	F - EUR	D	10 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en euro)
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	X EUR	C	Néant
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	A - EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Index Total Return (libellé en euro)
SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Z - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	I EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	I EUR	D	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	R EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	R EUR	D	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	CS-EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	X EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	F - EUR	C	10 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	F - EUR	D	10 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	I - USD	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	R EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	R EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	X EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	CS-EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Z - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	F - EUR	C	10 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	F - EUR	D	10 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	I EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	I EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 5 - Commissions de performance (suite)

Compartiment	Catégorie	Classe	Base de la commission de performance
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	I - USD	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	R EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	R EUR	D	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	X EUR	C	NÉANT
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	CS-EUR	C	15 % au-dessus de celle de l'indice MSCI AC World
SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	Z - EUR	C	NÉANT
SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	I EUR	C	Néant
SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	I EUR	D	Néant
SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	R EUR	C	Néant
SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS	CS-EUR	C	Néant
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION*	I EUR	C	Néant

*Veuillez vous reporter à la Note 1

**Depuis le 6 novembre 2024, le compartiment Sycomore Next Generation ne fait plus l'objet de commissions de performance.

Note 6 - Imposition

La SICAV est régie par les lois fiscales luxembourgeoises.

Conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, la SICAV est soumise à une taxe de souscription dont le taux annuel est de 0,05 % (sauf pour les classes d'actions réservées aux investisseurs institutionnels, qui bénéficient d'un taux annuel réduit de 0,01 %, tel que stipulé dans l'annexe de chaque Compartiment), évaluée et exigible chaque trimestre et basée sur les actifs nets de la SICAV à la fin du trimestre concerné.

Aucun droit ni aucune taxe ne sont dus au Luxembourg sur les émissions d'actions de la SICAV, à l'exception d'une taxe fixe à payer à la constitution et couvrant les levées de capitaux. Le montant de ce droit s'élève à 1 250 EUR ou sa contre-valeur dans une autre devise.

Les revenus provenant de l'étranger peuvent être soumis à retenue à la source dans leur pays d'origine et, en conséquence, sont reçus par la SICAV après déduction de ladite retenue.

Aucun droit d'enregistrement ni aucun autre impôt ne sont dus au Luxembourg sur l'émission d'actions par la SICAV.

Note 7 - Taux de change au 31 décembre 2024

Les taux de change utilisés pour la conversion des actifs et passifs de la SICAV non libellés en EUR sont les suivants :

1 euro (EUR) = 1,489250	Dollar canadien (CAD)	1 Euro (EUR) = 162,739200	Yen japonais (JPY)
1 euro (EUR) = 0,938450	Franc suisse (CHF)	1 Euro (EUR) = 1 524,411350	Won sud-coréen (KRW)
1 euro (EUR) = 7,457250	Couronne danoise (DKK)	1 Euro (EUR) = 11,441500	Couronne suédoise (SEK)
1 euro (EUR) = 0,826800	Livre sterling (GBP)	1 Euro (EUR) = 33,948350	Dollar taiwanais (TWD)
1 euro (EUR) = 8,043700	Dollar de Hong Kong (HKD)	1 Euro (EUR) = 1,035500	Dollar américain (USD)

Note 8 - Frais de transaction

La SICAV a supporté des frais de transaction qui ont été définis comme des frais de courtage, certaines taxes et certains frais de dépositaire relatifs à l'achat et à la vente de valeurs mobilières négociables, d'instruments du marché monétaire ou d'autres actifs éligibles. Les frais de transaction liés à l'investissement ou au désinvestissement dans le Fonds maître qui devront être imputés à ce Compartiment nourricier seront supportés et payés par la Société de gestion.

Note 9 - Contrats à terme

Au 31 décembre 2024, les Compartiments SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS, SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK, SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION, SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS, SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS et SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH étaient engagés dans des contrats à terme. Leur contrepartie est Société Générale S.A. et aucune sûreté n'a été donnée en nantissement.

Note 10 - Mouvements intervenus dans la composition du portefeuille-titres

La liste des changements intervenus dans la composition du portefeuille est mise à la disposition des actionnaires au siège de la Banque dépositaire et au siège social de la SICAV.

Note 11 - Contrats d'options

Au 31 décembre 2024, le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH était engagé dans des contrats d'options. Sa contrepartie est Société Générale S.A. et aucune sûreté n'a été donnée en nantissement.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 12 - Fonds maître ou nourricier

Fonds nourricier	Classe d'action du Fonds maître	% de la classe d'action du Fonds maître détenu par le Fonds nourricier	% du total de l'actif du Fonds maître détenu par le Fonds nourricier	Total des frais* des actions ID/IBD du Fonds maître en % de la VL moyenne	Total des frais du Fonds nourricier en % de la VL moyenne	Total des frais* des actions ID/IBD du Fonds maître et du Fonds nourricier en % de la VL moyenne
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSIBLE (LUXEMBOURG) - classe d'actions « IC »	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE classe d'action « ID »	0,33 %	0,05 %	1,00 %	0,00 %	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSIBLE (LUXEMBOURG) - classe d'actions « ID »	SYCOMORE SELECTION RESPONSIBLE - classe d'actions « ID »	81,82 %	11,92 %	1,00 %	0,00 %	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSIBLE (LUXEMBOURG) - classe d'actions « RC »	SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE classe d'action « ID »	1,81 %	0,26 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSIBLE (LUXEMBOURG) - classe d'actions « RD »	SYCOMORE SELECTION RESPONSIBLE - classe d'actions « ID »	3,63 %	0,53 %	1,00 %	1,00 %	2,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (Luxembourg) - classe d'actions « IC »	SYCOMORE SELECTION CREDIT classe d'action « ID »	0,00 %	0,00 %	0,60 %	0,00 %	0,60 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (Luxembourg) - classe d'actions « ID »	SYCOMORE SELECTION CREDIT classe d'action « ID »	0,41 %	0,08 %	0,60 %	0,00 %	0,60 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (Luxembourg) - classe d'actions « RC »	SYCOMORE SELECTION CREDIT classe d'action « ID »	2,38 %	0,45 %	0,60 %	0,60 %	1,20 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (Luxembourg) - classe d'actions « CS »	SYCOMORE SELECTION CREDIT classe d'action « ID »	0,01 %	0,00 %	0,60 %	0,00 %	0,60 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (Luxembourg) - classe d'actions « RD »	SYCOMORE SELECTION CREDIT classe d'action « ID »	0,00 %	0,00 %	0,60 %	0,60 %	1,20 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (Luxembourg) - classe d'actions « I »	SYCOMORE PARTNERS classe d'action « IBD »	1,21 %	0,05 %	1,00 %	0,00 %	1,00 %
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL (Luxembourg) - classe d'actions « I »	SYCOMORE GLOBAL HAPPY AT WORK - classe d'actions « IDI »	0,00 %	0,00 %	1,00 %	0,00 %	1,00 %

* Total des commissions, hors commissions de performance du Fonds maître, le cas échéant.

Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents provisoires, ainsi que d'autres informations pratiques sur le Fonds maître sont disponibles sur notre site Internet www.sycomore-am.com ou sur simple demande écrite auprès de : SYCOMORE AM - Service clients - 14, avenue Hoche, 75008 Paris, France.

Notes aux états financiers au 31 décembre 2024 (suite)

Note 13 - Actifs/passifs restants des compartiments liquidés

Le solde des passifs du compartiment liquidé « SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL » est de (393,25) EUR au 31 décembre 2024 et sera pris en charge par la Société de gestion du Fonds.

Note 14 - Conflit russo-ukrainien

Le Fonds n'étant pas investi dans des actions soumises à des sanctions, le conflit russo-ukrainien n'a pas eu d'impact sur la mise en œuvre de la stratégie d'investissement.

Note 15 - Événements postérieurs

Le 1^{er} janvier 2025 :

- La structure de frais de la SICAV a été revue afin d'améliorer la transparence vis-à-vis des investisseurs, en distinguant, d'une part, les frais de gestion et, d'autre part, les charges d'exploitation et frais administratifs à la charge de la SICAV ;
- L'indice de référence du compartiment « Sycomore Sustainable Tech » a été modifié.

Le 27 janvier 2025 :

- Au sein du Compartiment « SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION », la classe d'actions « X » a été renommée « MF » et les critères d'éligibilité y relatifs ont été modifiés, passant de « *ouverte à tous les investisseurs institutionnels à condition que ces derniers aient été approuvés au préalable par le Conseil d'administration* » à « *réservée exclusivement aux fonds nourriciers* » ;
- L'annexe et les informations précontractuelles SFDR de chacun des compartiments suivants, qui appliquent les règles du label ISR V3 depuis le 1^{er} janvier 2025, ont été modifiées en conséquence :
 - « Sycomore Europe Eco Solutions » ;
 - « Sycomore Europe Happy @ Work » ;
 - « Sycomore Selection Responsable » ;
 - « Sycomore Selection Credit » ;
 - « Sycomore Next Generation » ;
 - « Sycomore Sustainable Tech » ;
 - « Sycomore Global Social Impact » ; et
 - « Sycomore Global Eco Solutions ».

Par le biais de sa résolution circulaire datée du 24 janvier 2025, le Conseil d'administration de la SICAV a décidé de clôturer le Compartiment SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS avec effet au 5 février 2025 (la « Date de liquidation »).

Complément d'information (non vérifié)

Commissions de performance en vertu de l'ESMA

Le tableau ci-dessous présente le montant des commissions de performance qui ont été comptabilisées sur chaque classe d'actions, ainsi que le pourcentage de ces montants par rapport à la VL moyenne par action pour ces classes d'actions.

Compartiment	Classe d'actions	Devise du Fonds	Montant des Commissions de performance dans la devise du Fonds	% de l'actif net moyen par action
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Class CS EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Class I EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Class R EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Class X EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS	Class Z EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	Class CS EUR	EUR	100.95	0.08
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	Class I EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	Class R EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK	Class X EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	Class CS EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	Class CS EUR Dist	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	Class I EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	Class I EUR Dist	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	Class R EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	Class R EUR Dist	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION	Class X EUR Dist	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class A EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class CS EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class F EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class F EUR Dist	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Classe I EUR	EUR	44 645,60	0.11
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class I EUR Dist	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class I USD	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class R EUR	EUR	21 539,44	0.07
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class R EUR Dist	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class X EUR	EUR	0.00	0.00

Complément d'information (non vérifié) (suite)

Commissions de performance en vertu de l'ESMA (suite)

Compartiment	Classe d'actions	Devise du Fonds	Montant des Commissions de performance dans la devise du Fonds	% de l'actif net moyen par action
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH	Class Z EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	Class CS EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	Class I EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	Class I EUR Dist	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	Class R EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	Class R EUR Dist	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL*	Class X EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	Class CS EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	Class F EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	Class I EUR	EUR	88 790,85	0.06
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	Class I EUR Dist	EUR	794 286,33	2.04
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	Class I USD	USD	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	Class R EUR	EUR	5.21	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	Class X EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT*	Class Z EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class CS EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class F EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class I EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class I USD	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class R EUR	EUR	47,71	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class X EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class Z EUR	EUR	0.00	0.00
SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS	Class F EUR Dist	EUR	0.00	0.00

*Veuillez vous reporter à la Note 1

Complément d'information (non vérifié) (suite)**Exposition globale au risque**

L'approche par les engagements est utilisée pour tous les Compartiments de SYCOMORE FUND SICAV afin de déterminer l'exposition globale. Les instruments financiers dérivés sont convertis en position équivalente dans l'actif sous-jacent. L'exposition globale au risque ne dépassera pas la valeur liquidative du Compartiment.

Politique de rémunération

Conformément aux directives 2011/65/UE (la « Directive GFIA ») et 2014/91/UE (la « Directive OPCVM V »), la Société de gestion a établi une politique de rémunération pour les catégories de personnel dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur les profils de risque de la Société de gestion ou des Compartiments. Ces catégories de personnel comprennent tous les employés qui prennent des décisions, les gestionnaires de fonds, les preneurs de risques et les personnes qui prennent des décisions d'investissement, des fonctions de contrôle, la direction générale et tous les employés qui reçoivent une rémunération totale qui les place dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de décisions. La politique de rémunération est conforme et promeut une gestion saine et efficace des risques. En outre, elle n'encourage pas la prise de risques qui seraient contraires aux profils de risque des Compartiments ou à ses Statuts, et qui seraient conformes à l'obligation de la Société de gestion de toujours agir dans le meilleur intérêt des actionnaires de la Société. La politique de rémunération actualisée de la Société de gestion, dont, entre autres, une description du calcul de la rémunération et des avantages, est disponible sur www.sycomore-am.com. Un exemplaire sur support papier est disponible gratuitement sur demande auprès du siège social de la Société de gestion.

Total de la rémunération fixe de l'ensemble du personnel de la Société de gestion : 6 532 727 EUR

Total de la rémunération variable de l'ensemble du personnel de la Société de gestion : 2 732 000 EUR

Nombre de bénéficiaires : 71. Dont 34 dans la catégorie Personnel identifié

Montant total de la rémunération fixe et variable du Personnel identifié : 6 713 060

Le groupe Personnel identifié comprend les collaborateurs susceptibles d'avoir une influence sur le profil de risque d'un fonds, à savoir la direction générale, les membres de l'équipe de gestion des investissements, les responsables des fonctions support ou administratives (opérations, marketing, juridique, ressources humaines) ou les responsables des fonctions de contrôle (conformité, contrôle interne, contrôle des risques), dont la rémunération variable annuelle (hors régimes collectifs non discrétionnaires) a dépassé un seuil préalablement fixé par la Société de gestion et déclaré comme tel à l'Autorité des Marchés Financiers en France.

Règlement sur les opérations de financement de titres (SFTR)

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, le Fonds n'a pas effectué de transactions qui entrent dans le champ d'application du règlement UE n° 2015/2365 sur la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation. Par conséquent, aucune donnée globale, de concentration ou de transaction, ni aucune information sur la réutilisation ou la conservation des garanties n'est requise.

SFDR (Règlement sur les informations à fournir en matière de finance durable)

Les informations suivantes sont fournies conformément à l'article 11 du RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 27 NOVEMBRE 2019 relatif à l'information relative à la durabilité dans le secteur des services financiers, modifié et complété si besoin (« SFDR ») et aux articles 5, 6 et 7 du RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 18 JUIN 2020 relatif à l'établissement d'un cadre visant à faciliter l'investissement durable, et modifiant le règlement (UE) 2019/2088, tel qu'il peut être modifié si besoin (« Règlement sur la taxonomie »).

Au 31 décembre 2024, les Compartiments suivants promouvaient les caractéristiques environnementales/sociales (article 8 du SFDR) :

- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUXEMBOURG)
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUXEMBOURG)
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG)
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE NEXT GENERATION
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION (lancé le 17 décembre 2024)

Au 31 décembre 2024, les Compartiments suivants présentent des objectifs d'investissement durable spécifiques (article 9 du SFDR) :

- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE EUROPE HAPPY @ WORK
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE SUSTAINABLE TECH
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL (liquidé le 6 novembre 2024)
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS
- SYCOMORE FUND SICAV - SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPORATE BONDS

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE EUROPE ECO SOLUTIONS
Identifiant d'entité juridique : 2221 009T03U3GMOXTL 26

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ Oui

☐ Non

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 98 %

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☐ Il promouvait des caractéristiques **environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs durables promus par le produit financier sont atteints.

Comme indiqué dans le prospectus, le fonds a pour objectif de réaliser une performance significative sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions de sociétés dont le modèle d'affaires, les produits, les services ou le processus de production contribuent de manière positive aux défis de la transition énergétique et écologique à travers une stratégie thématique ISR.

Afin de soutenir les objectifs d'investissement durable du fonds, l'évaluation du risque de transition se fonde principalement sur l'indicateur NEC (pour « Net Environmental Contribution »), à savoir la Contribution nette environnementale[1], et est complétée par une différenciation écologique et des informations prospectives, telles que des éléments en matière d'alignement et de trajectoire, des informations relatives à la taxinomie ou à l'écoconception et aux approches du cycle de vie. La NEC est un indicateur scientifique holistique, qui permet aux investisseurs de déterminer dans quelle mesure un modèle économique donné est aligné ou mal aligné sur la transition écologique.

Pour être éligible à l'univers d'investissement du fonds, la notation NEC doit être strictement positive sur une échelle de -100 % à +100 %.

En 2024, environ 98 % des investissements du portefeuille étaient des investissements durables avec un objectif environnemental : Les émetteurs associés avaient une NEC ≥ 10 % et contribuaient ainsi favorablement aux défis de la transition énergétique et écologique. Les 2 % restants des actifs sous gestion du fonds étaient des liquidités et des couvertures de change, donc déclarées ici « non durables ».

[1] La NEC est un indicateur qui permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise est aligné sur la transition écologique et les objectifs d'atténuation du changement climatique. Elle s'échelonne de -100 % pour les activités très préjudiciables pour les ressources naturelles à +100 % pour les activités à fort impact positif net, proposant des solutions claires aux enjeux environnementaux et climatiques. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production). De plus amples informations sur l'indicateur sont disponibles sur le site Internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à afficher une performance supérieure à celle de son indice de référence (indice MSCI Daily Net TR Europe) concernant :

- La NEC : en 2024, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à +36 %, tandis que son indice de référence affichait une NEC moyenne pondérée égale à -2 %. Cela reflète l'objectif environnemental du fonds, valorisant les entreprises contribuant à la transition énergétique et écologique, ayant une ou plusieurs activités liées à l'énergie, aux transports et à la mobilité, à la rénovation et à la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes.
- Son exposition aux activités vertes, définies comme les activités de type I et II du label Greenfin : en 2023, le produit financier a une part moyenne pondérée d'investissements Greenfin de type I et II égale à 97 % de ses actifs sous gestion,

contre 9 % pour son indice de référence. Ce résultat découle des mêmes raisons que celles indiquées au point précédent.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

En 2023, le fonds affichait :

- une NEC moyenne pondérée égale à +47 % ;
- une part moyenne pondérée des activités de type I et de type II du label Greenfin égale à +98 %.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Deux garanties sont mises en œuvre pour tous les investissements du fonds afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE repose sur une analyse de plusieurs critères, articulée autour des cinq parties prenantes (Société et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Les investissements qui nuisent gravement à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont réputés être exclus par les moyens suivants :
 - Un seuil minimum, fixé à 3/5 pour chaque investissement du produit financier ;
 - Examen des controverses associées aux émetteurs, suivi quotidiennement sur la base de différentes sources de données externes ainsi que d'analyses de controverse menées par un prestataire externe. Toutes les controverses ont un impact sur la note SPICE de l'émetteur. Des controverses sévères peuvent conduire à une exclusion des produits financiers ;

La politique d'exclusion[2] ajoute des restrictions aux activités considérées comme causant un préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

[2] Les politiques d'exclusion sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM, <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>, et sur le site Internet du ministère français de l'Environnement, https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin#scroll-nav_5

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation[3].

Le produit financier a investi exclusivement en actions de sociétés cotées. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicables aux sociétés, à l'exclusion d'un élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3 de la norme), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) sont examinés lors de l'analyse SPICE, et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés.

Parmi les exemples d'appariements entre les indicateurs relatifs aux incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la citoyenneté d'entreprise et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'absence de code de conduite des fournisseurs, l'insuffisance de la protection des dénonciateurs, l'absence de politique en matière de droits humains, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les cas de graves problèmes relatifs aux droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption, sont examinés dans cette section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier fondamental Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de plainte des employés, la discrimination et les ratios de rémunération du PDG, visent les impacts négatifs traités au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs défavorables de durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le taux de rémunération exorbitant des directeurs généraux sont examinés dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités vise les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, la gestion de l'eau, les émissions de déchets et de matières, ainsi que les indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'impact sur la durabilité, y compris les initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux

combustibles fossiles, sont examinés dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et la conformité de la politique d'exclusion) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[3] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR>

– *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa Politique en matière de droits de l'homme [4] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[4] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/download/655023262>



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans la sous-section précédente, les principaux impacts négatifs, ainsi que toutes les autres incidences défavorables sur la durabilité, sont pris en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Parmi les 14 principaux indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, 9 sont des indicateurs environnementaux traités dans la section E de l'analyse SPICE, 2 sont des indicateurs sociaux examinés dans la section C de l'analyse SPICE et 3 sont visés par la politique d'exclusion de l'entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Schneider	Industrie	5,64	FRANCE
Groupeement d'Intérêt Économique ENGIE Alliance	Services publics	5,11	FRANCE
Prysmian	Industrie	3,93	ITALIE
E.ON International Finance BV	Services publics	3,61	ALLEMAGNE
Arcadis	Industrie	3,38	PAYS-BAS
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	3,19	FRANCE
Neoen	Services publics	3,15	FRANCE
Infineon	Technologie de l'information	3,02	ALLEMAGNE
Nexans	Industrie	2,89	FRANCE
Kingspan	Industrie	2,75	IRLANDE
Legrand	Industrie	2,67	FRANCE
STMicroelectronics	Technologie de l'information	2,57	PAYS-BAS
EDP Renovaveis	Services publics	2,55	ESPAGNE
ERG S.p.A.	Services publics	2,53	ITALIE
SIG Combibloc	Matériaux	2,51	SUISSE

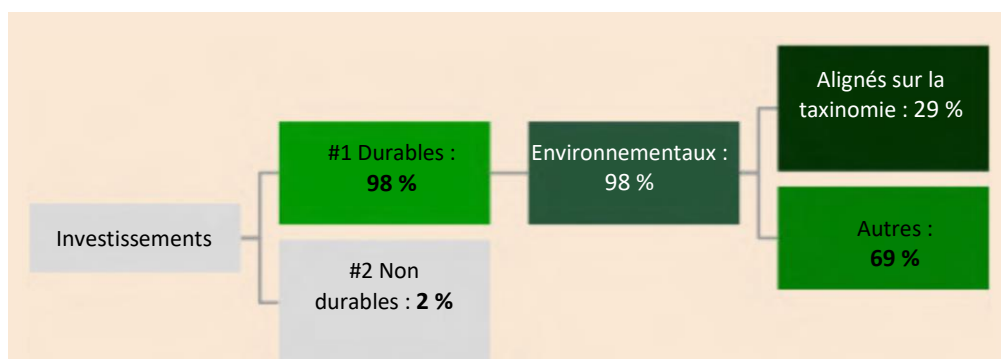
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Source : estimations MSCI

Couverture du chiffre d'affaires : 100 %

Couverture sur les CapEx : 86 %

Couverture sur les OpEx : 86 %

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Industrie	46,29
Services publics	22,59
Matériaux	11,41
Technologie de l'information	7,44
Biens de consommation discrétionnaire	3,22
Énergie	0,49

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz
fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**,



les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

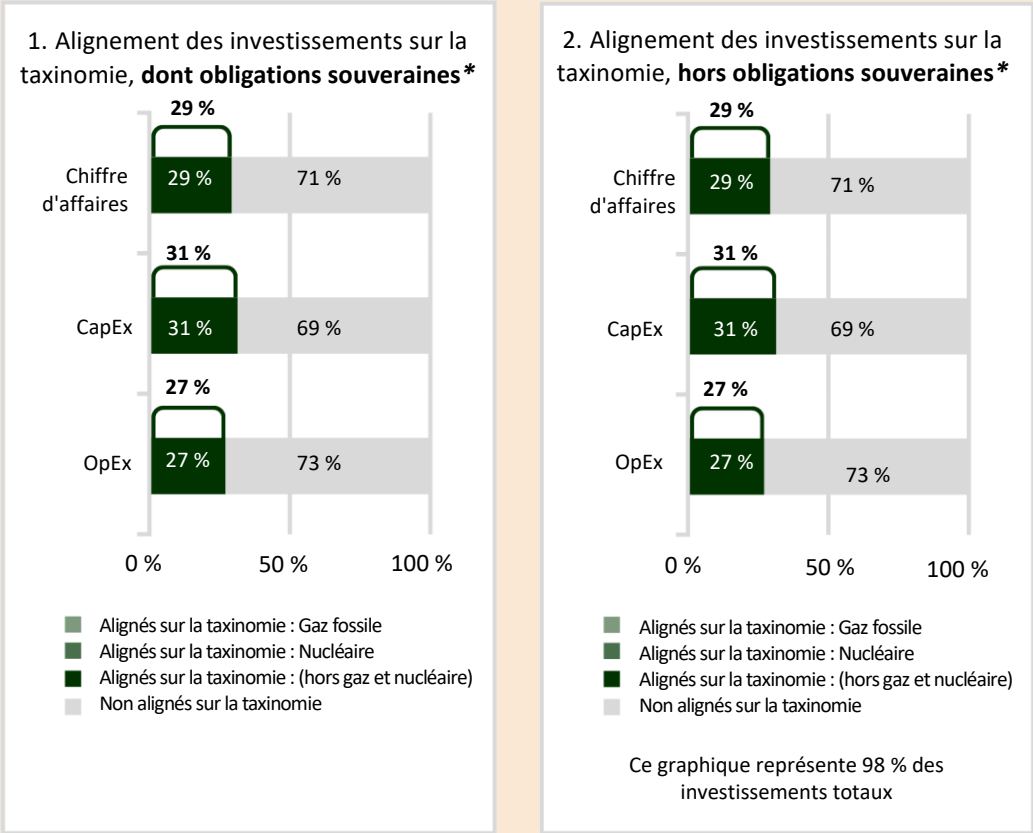
Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés

fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Aucune donnée n'est disponible à la date du rapport.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a diminué par rapport à 2023 (29 % contre 39 %), principalement en raison de l'augmentation de la couverture.

dans lesquelles le produit financier a investi.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 69 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables en 2023 ont été réalisés avec un objectif environnemental.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

2 % correspondaient à des liquidités et à des couvertures de change, et sont donc déclarés ici comme « non durables ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : les investissements sont réalisés à condition de répondre aux critères fixés par le fonds concernant les enjeux de la transition énergétique et écologique. Identifier si l'investissement permet d'atteindre l'objectif environnemental est un prérequis de l'analyse.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible aux exigences du fonds concernant l'objectif environnemental, ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;

- À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a sous-performé l'indice du marché au sens large en 2024.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE EUROPE HAPPY AT WORK
Identifiant d'entité juridique : 2221 00NGWTCTUM6I8P 38

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☒ ☐ ☐ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 95 %

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs durables promus par le produit financier sont atteints.

Tel que stipulé dans le prospectus, le fonds vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis) sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans en suivant une stratégie ISR thématique, qui consiste à investir dans des sociétés qui privilégient leurs ressources humaines en tant que principe fondamental de la durabilité.

Trois critères de sélection, qui font partie du pilier Collaborateurs de notre méthodologie SPICE[1], sont utilisés pour soutenir les objectifs d'investissement durable du fonds, qui doivent être validés de manière cumulée pour intégrer l'univers d'investissement du fonds :

- Organisation des ressources humaines : Entreprises justifiant d'une note supérieure ou égale à 3/5 et ;
- Environnement Happy@Work : Entreprises justifiant d'une note supérieure ou égale à 3,5/5 et ;
- Enquête et avis du personnel : Entreprises justifiant d'une note supérieure ou égale à 3/5.

En 2024, le produit financier a réalisé les investissements suivants avec un objectif durable :

- 95 % des investissements du portefeuille étaient des investissements durables ayant un objectif social remplissant au moins l'un des critères suivants :
 - Une note Happy at work supérieure ou égale à 4,5/5. Le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.
 - Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à 30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de développement durable des Nations unies.
 - Une note Good Job supérieure ou égale 55/100. La notation « Good Job », un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité, pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions), où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.

Enfin, 5 % des actifs nets du fonds étaient des instruments utilisés à des fins de couverture de change et des liquidités, tous deux déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».

[1] SPICE est l'acronyme pour « Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment » (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. L'analyse prend en compte 90 critères à partir desquels une note entre 1 et 5 par lettre de SPICE est obtenue. Ces 5 scores sont pondérés en fonction des impacts les plus significatifs sur l'entreprise. De plus amples informations sur l'outil sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=strategie>

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le fonds vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence (Euro Stoxx Total Return) concernant :

- Le pourcentage de femmes occupant des postes de direction clés[2][2] : en 2024, le produit financier affichait un pourcentage moyen pondéré de femmes

occupant des postes de direction clés égal à 29 %, contre 23 % pour son indice de référence. Cela reflète la stratégie globale du fonds, à savoir se concentrer sur les entreprises qui privilégient particulièrement les ressources humaines, tandis qu'une forte proportion de femmes occupant des postes de direction clés est un bon indicateur de la capacité d'une entreprise à promouvoir la diversité et l'égalité des chances à tous les niveaux de l'entreprise.

- Le nombre d'heures de formation par salarié et par an : en 2024, le produit financier a été associé à une moyenne pondérée de 29 heures par salarié sur l'année, contre 26 heures par salarié pour son indice de référence.

[2] Bien que de nombreuses entreprises déclarent la part des femmes occupant des postes de direction, elles le font à des niveaux hiérarchiques divers, et les cadres sous-jacents varient d'une entreprise à l'autre. Afin de disposer de données homogènes pouvant être agrégées au niveau de chaque fonds, nous avons choisi d'utiliser le pourcentage de femmes au sein du comité exécutif.

... et par rapport aux périodes précédentes ?

En 2023, le fonds affichait :

- A été associé à un pourcentage moyen pondéré de femmes occupant des postes clés de direction égal à 22 %.
- A été associé à une moyenne pondérée de 29 heures par salarié au cours de l'année.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Deux garanties sont mises en œuvre pour tous les investissements du fonds afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE repose sur une analyse de 90 critères, articulée autour des cinq parties prenantes (Société et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Les investissements qui nuisent gravement à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont réputés être exclus par les moyens suivants :
 - Un seuil minimum, fixé à 3/5 pour chaque investissement du produit financier ;
 - Examen des controverses associées aux émetteurs, suivi quotidiennement sur la base de différentes sources de données externes ainsi que d'analyses de controverse menées par un prestataire externe. Toutes les controverses ont un impact sur la note SPICE de l'émetteur. Des controverses sévères peuvent conduire à une exclusion des produits financiers ;
- La politique d'exclusion ajoute des restrictions à l'activité considérée comme causant un préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

[3] La politique d'exclusion est disponible sur le site Internet de Sycomore AM - <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

– – *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

La méthodologie SPICE, à travers plusieurs critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Le produit financier a investi exclusivement en actions de sociétés cotées. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicables aux sociétés, à l'exclusion d'un élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 et 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) sont examinés lors de l'analyse SPICE et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés.

Parmi les exemples d'appariements entre les indicateurs relatifs aux incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la responsabilité sociale et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'absence de code de conduite des fournisseurs, l'insuffisance de la protection des dénonciateurs, l'absence de politique en matière de droits humains, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les cas de graves problèmes relatifs aux droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption, sont examinés dans cette section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier fondamental Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de plainte des employés, la discrimination et les ratios de rémunération du PDG, visent les impacts négatifs traités au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs défavorables de durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le taux de rémunération exorbitant des directeurs généraux sont examinés dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi

que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités vise les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, les émissions d'eau, de déchets et de matières, ainsi que les indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'impact sur la durabilité, y compris les initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux combustibles fossiles, sont examinés dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et la conformité de la politique d'exclusion) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[4] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR>

— — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa Politique en matière de droits de l'homme [5] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à détecter des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[5] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/download/655023262>



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans la sous-section précédente, les principaux impacts négatifs, ainsi que toutes les autres incidences défavorables sur la durabilité, sont pris en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Parmi les 14 principaux indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, 9 sont des indicateurs environnementaux traités dans la section E de l'analyse SPICE, 2 sont des indicateurs sociaux examinés dans la section C de l'analyse SPICE et 3 sont visés par la politique d'exclusion de l'entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
ASML	Technologie de l'information	7.93	PAYS-BAS
AXA SA	Finance	4.63	FRANCE
Munich Reinsurance Company	Finance	4.42	ALLEMAGNE
Schneider	Industrie	4.33	FRANCE
Intesa Sanpaolo	Finance	3.98	ITALIE
Prysmian	Industrie	3.98	ITALIE
Hermes International SCA	Biens de consommation discrétionnaire	3.67	FRANCE
Deutsche Telekom	Services de communication	3,61	ALLEMAGNE
Iberdrola	Services publics	3.43	ESPAGNE
Michelin	Biens de consommation discrétionnaire	3.29	FRANCE
SAP	Technologie de l'information	3.20	ALLEMAGNE
L Oreal	Biens de consommation de base	3.06	FRANCE
RELX	Industrie	3.05	ROYAUME-UNI
Danone	Biens de consommation de base	3.01	FRANCE
Brunello Cucinelli	Biens de consommation discrétionnaire	2.60	ITALIE

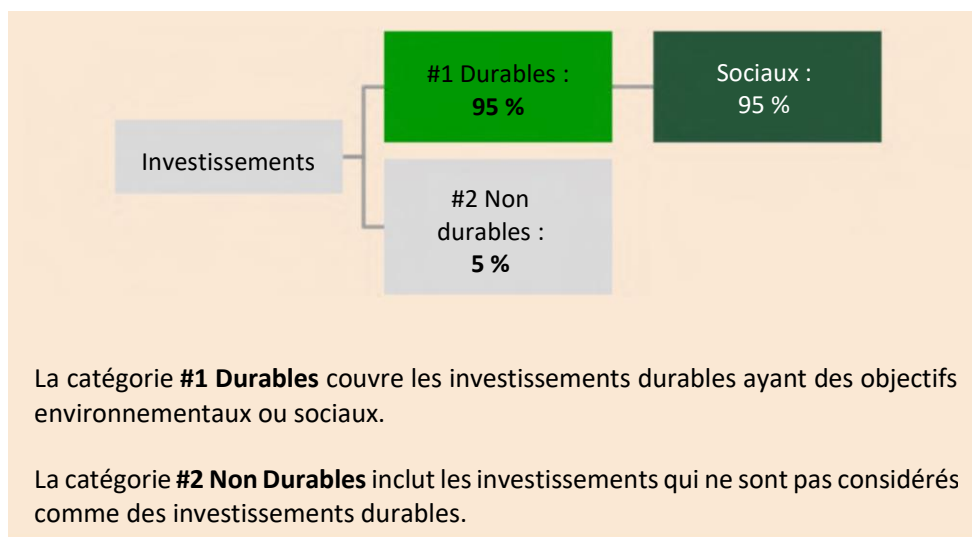
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Industrie	18,26
Technologie de l'information	17.60
Finance	17.11
Biens de consommation discrétionnaire	11.61
Biens de consommation de base	6.07
Soins de santé	5,87
Services publics	4,30
Services de communication	3,61
Énergie	0.81
Matériaux	0.54

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en



matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

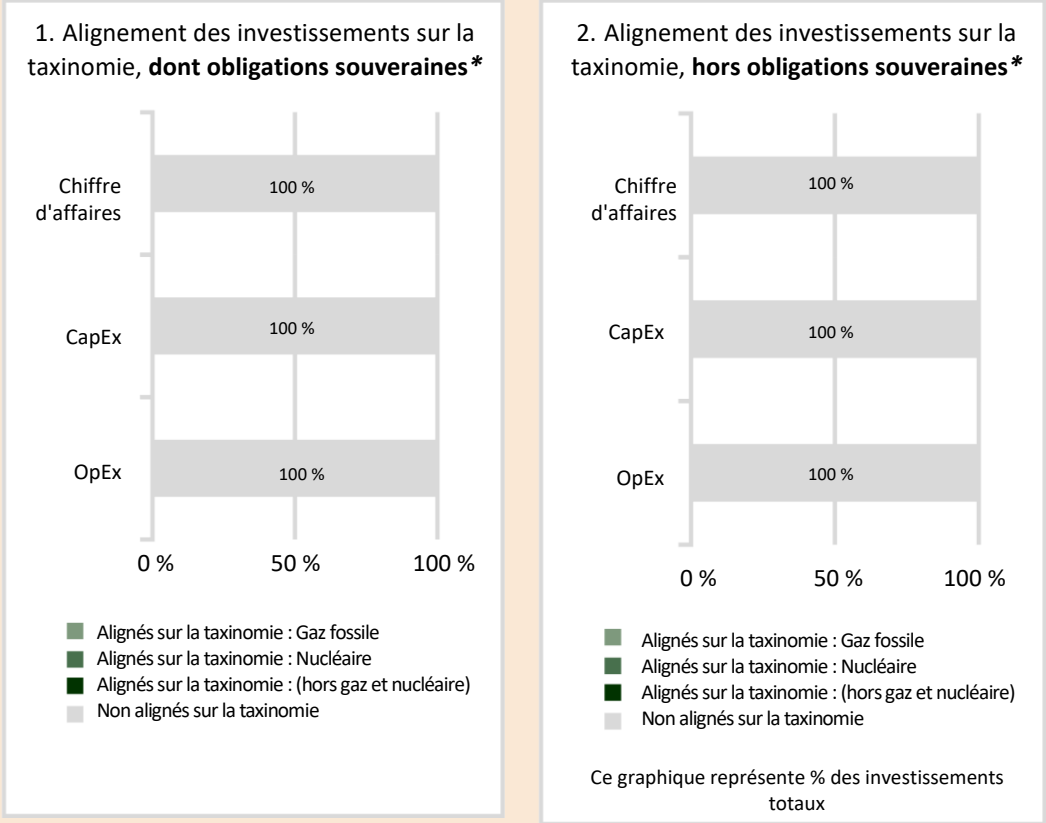
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables du produit financier ont été réalisés dans un objectif social.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables du produit financier ont été réalisés dans un objectif social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables du produit financier ont été réalisés dans un objectif social.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Tel qu'indiqué précédemment, en 2024, 95 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

5 % des actifs nets du fonds étaient des instruments utilisés à des fins de couverture de change et des liquidités, tous deux déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : Les investissements sont réalisés à condition de respecter les trois critères susmentionnés du fonds. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
 - À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Il n'y a pas d'indice de référence durable.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a surperformé l'indice du marché au sens large en 2024.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE SELECTION RESPONSABLE (LUX)
Identifiant d'entité juridique : 2221 00DR2A55G9PLHA 27

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui	☒ ☐ ☒ Non
☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : ____ % ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☐ Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : ____ %	☒ Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 81 % d'investissements durables ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE ☒ ayant un objectif social ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel qu'indiqué dans le prospectus, le Fonds vise à réaliser une performance supérieure à l'indice de référence Euro Stoxx Total Return sur un horizon minimum de placement de cinq ans une performance, selon un processus d'investissement socialement responsable multithématique en actions de la zone euro en lien avec les Objectifs de développement durable des Nations unies.

Quatre critères de sélection sont utilisés pour soutenir les objectifs d'investissement durable du fonds. L'univers d'investissement du fonds est établi de telle sorte qu'au moins un des quatre critères de sélection ci-dessous soit rempli pour chaque société dans lequel le fonds investit :

1. Entreprises apportant une contribution environnementale largement positive, sur la base d'une Contribution nette environnementale (NEC^[1]) supérieure ou égale à 10 % ;
2. Entreprises apportant une contribution sociétale largement positive, sur la base d'une Contribution sociétale^[2] des produits et services supérieure ou égale à 10 %.
3. Entreprises justifiant d'une note The Good Jobs Rating égale ou supérieure à 55/100. La notation « Good Job », un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité, pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions), où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.
4. Entreprises justifiant d'une note de qualité de vie au travail supérieure ou égale à 4,5/5. Le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.

^[1] La NEC est un indicateur qui permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise est aligné sur la transition écologique et les objectifs d'atténuation du changement climatique. Elle s'échelonne de -100 % pour les activités très préjudiciables pour les ressources naturelles à +100 % pour les activités à fort impact positif net, proposant des solutions claires aux enjeux environnementaux et climatiques. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production). De plus amples informations sur l'indicateur sont disponibles sur le site Internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

^[2] La Contribution sociétale est une métrique quantitative, sur une échelle de -100 % à +100 %, agrégeant les contributions sociétales positives et négatives des produits et services d'une entreprise. La méthodologie s'appuie sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et leurs 169 sous-objectifs (ou cibles), qui constituent une feuille de route commune pour les acteurs des secteurs privé et public à l'horizon 2030, destinée à créer un avenir meilleur et plus durable. La méthodologie comprend également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'établissements publics de recherche et d'organisations indépendantes comme la Fondation pour l'accès aux soins ou l'Initiative pour l'accès à la nutrition. De plus amples informations sur l'indicateur sont disponibles dans la section dédiée à la Stratégie de capital sociétal, sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=strategie>

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à afficher une performance supérieure à son indice de référence (Euro Stoxx) concernant :

- La NEC : en 2024, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à 6 %, contre 0 % pour son indice de référence. Cela reflète les choix faits pour atteindre le premier des quatre objectifs du fonds : investir dans des entreprises apportant une contribution environnementale nettement positive.

En 2023, la surpondération des énergies renouvelables, du transport ferroviaire et de l'emballage durable a permis d'atteindre cet objectif.

- La Contribution sociétale : en 2024, le produit financier affichait une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à 34 %, contre 19 % pour son indice de référence. En 2024, cet objectif a été atteint en surpondérant les soins de santé et en évitant les investissements dans certaines sociétés des secteurs de la finance, de l'énergie et de la consommation discrétionnaire associées à une Contribution sociétale négative.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2023, le fonds affichait :

- Avait une NEC moyenne pondérée égale à 9 %.
- Avait une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à 31 %.

○ ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

En 2024, le produit financier a réalisé les investissements suivants avec un objectif durable :

- 33 % des investissements du portefeuille étaient des investissements durables ayant un objectif environnemental : les émetteurs associés avaient une NEC supérieure ou égale à 10 %, et contribuaient ainsi favorablement aux défis de la transition énergétique et environnementale ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique.
- 48 % des investissements du portefeuille étaient des investissements durables ayant un objectif social remplissant au moins l'un des critères suivants :
- Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à 30 %, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de développement durable des Nations unies.
- Une note Good Job supérieure ou égale 55/100. La notation « Good Job », un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions) où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.
- Une note Happy at work supérieure ou égale à 4,5/5. Le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.

○ ***Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social***

Deux garanties sont mises en œuvre pour tous les investissements du fonds afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE repose sur une analyse de plus de 90 critères, articulée autour des cinq parties prenantes (Société et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Les investissements qui nuisent gravement à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont réputés être exclus par les moyens suivants :
- Un seuil minimum, fixé à 3/5 pour chaque investissement du produit financier ;
- Examen des controverses associées aux émetteurs, suivi quotidiennement sur la base de différentes sources de données externes ainsi que d'analyses de controverse menées par un prestataire externe. Toutes les controverses

ont un impact sur la note SPICE de l'émetteur. Des controverses sévères peuvent conduire à une exclusion des produits financiers ;

- La politique d'exclusion [1] ajoute des restrictions aux activités considérées comme causant un préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

[1] La politique d'exclusion est disponible sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation[5].

Le produit financier a investi exclusivement en actions de sociétés cotées. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicables aux sociétés, à l'exclusion d'un élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3 de la norme), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) sont examinés lors de l'analyse SPICE, et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés.

Parmi les exemples d'appariements entre les indicateurs relatifs aux incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la responsabilité sociale et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'absence de code de conduite des fournisseurs, l'insuffisance de la protection des dénonciateurs, l'absence de politique en matière de droits humains, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les cas de graves problèmes relatifs aux droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption, sont examinés dans cette section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier fondamental Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de plainte des employés, la discrimination et

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

les ratios de rémunération du PDG, visent les impacts négatifs traités au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs défavorables de durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le taux de rémunération exorbitant des directeurs généraux sont examinés dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités vise les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, la gestion de l'eau, les émissions de déchets et de matières, ainsi que les indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'impact sur la durabilité, y compris les initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux combustibles fossiles, sont examinés dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et la conformité de la politique d'exclusion) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.
- **Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :**

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[5] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

- *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[5] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans la sous-section précédente, les principaux impacts négatifs, ainsi que toutes les autres incidences défavorables sur la durabilité, sont pris en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM. Parmi les 14 principaux indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, 9 sont des indicateurs environnementaux traités dans la section E de l'analyse SPICE, 2 sont des indicateurs sociaux examinés dans la section C de l'analyse SPICE et 3 sont visés par la politique d'exclusion de l'entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
ASML	Technologie de l'information	6,70	PAYS-BAS
Renault SA	Finance	5.97	FRANCE
Société Générale	Finance	4,61	FRANCE
Siemens	Industrie	3.96	PAYS-BAS
KPN	Services de communication	3.62	PAYS-BAS
Banco Santander	Finance	3.18	ESPAGNE
Prysmian	Industrie	3.11	ITALIE
EssilorLuxottica	Soins de santé	2.98	FRANCE
Deutsche Telekom	Services de communication	2.95	ALLEMAGNE
Air Liquide	Matériaux	2,92	FRANCE
LVMH	Biens de consommation discrétionnaire	2,92	FRANCE
Iberdrola	Services publics	2.90	ESPAGNE

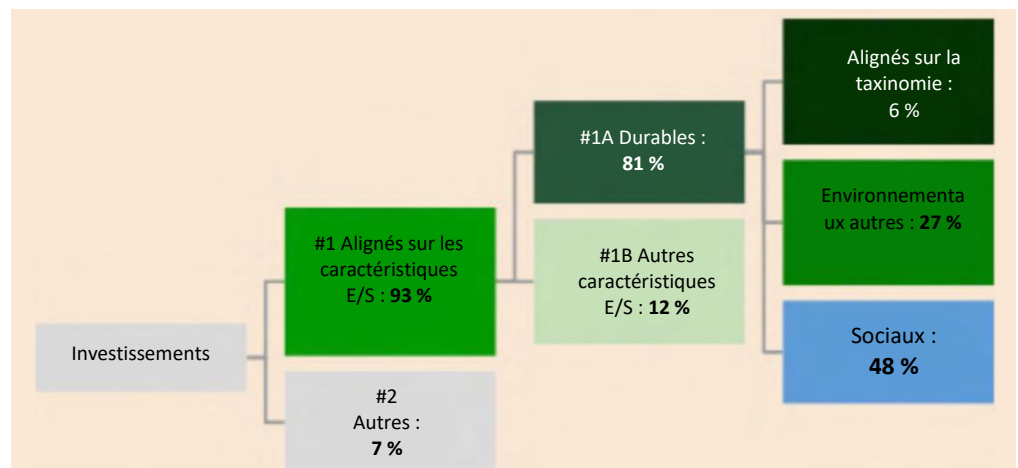
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Michelin	Biens de consommation discrétionnaire	2,65	FRANCE
L Oreal	Biens de consommation de base	2.49	FRANCE
Legrand	Industrie	2.38	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	%
Industrie	15,18
Biens de consommation discrétionnaire	13,85
Finance	12,56
Soins de santé	10,97
Technologie de l'information	10,00
Services de communication	6,56
Services publics	4,93
Biens de consommation de base	4,54
Matériaux	4,35
Immobilier	1,58



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz ☐ Dans l'énergie nucléaire
fossile

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

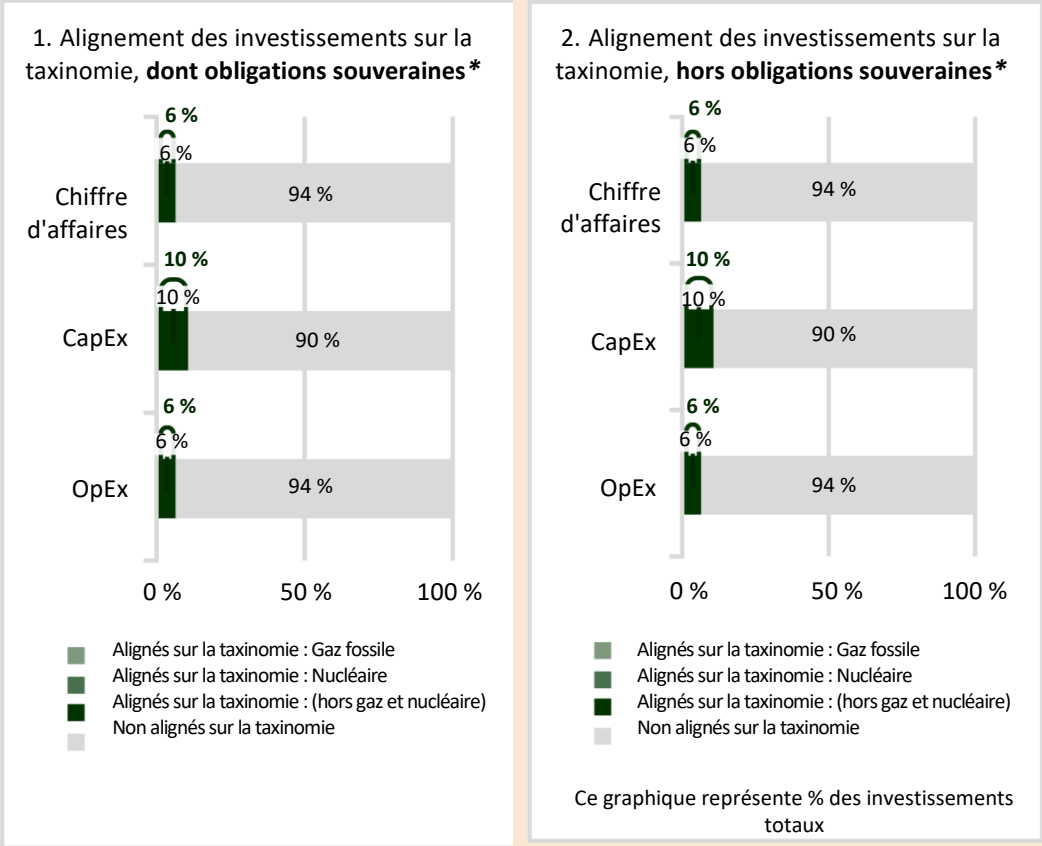
Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux

d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Source : Estimations de MSCI
Couverture du chiffre d'affaires : 100 %
Couverture des CapEx : 78 %
Couverture des OpEx : 74 %

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
Aucune donnée n'est disponible à la date du rapport.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
Le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE est resté stable depuis 2023, mais la couverture a considérablement augmenté.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE représente 27 %.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Tel qu'indiqué précédemment, 48 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Il n'y a que des liquidités dans la catégorie « Autres ». Par nature, elles ne sont pas associées à des garanties environnementales ou sociales minimales.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : les investissements sont réalisés à condition de respecter un critère du fonds, tous identifiés comme des solutions aux défis de la durabilité. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social ou environnemental.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :

§ Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des quatre critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.

§ L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :

- S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
- Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
- Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
- S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
- À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales



ou sociales qu'il
promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a surperformé l'indice du marché au sens large en 2024.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE SELECTION CREDIT (LUX)
Identifiant d'entité juridique : 2221 00XYK9D8DN573G 13

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 56 % d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel qu'indiqué dans le prospectus, Sycomore Selection Credit vise à réaliser une performance supérieure à l'indice Barclays Capital Euro Corporate ex-Financials Bond (l'« Indice de référence » du Fonds maître) sur une période minimum de placement de cinq ans et selon un processus d'investissement socialement responsable, en sélectionnant des entreprises notamment selon des critères environnementaux et/ou de contribution à l'emploi.

L'un des objectifs des émissions obligataires est de permettre aux entreprises de financer leur développement commercial : à travers ses investissements, Sycomore Selection Credit joue donc un rôle dans le financement de la croissance économique.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Fonds maître.

L'univers d'investissement du fonds a été établi afin de privilégier les entreprises présentant des opportunités de développement durable identifiées au travers de 5 critères de sélection :

1. Entreprises justifiant d'une note environnementale supérieure ou égale à 2/5 au sein du pilier Environnement de notre méthodologie SPICE^[1].
2. Entreprises justifiant d'une note Happy@Work supérieure ou égale à 2/5 au sein du principe Collaborateurs de notre méthodologie SPICE.
3. Entreprises justifiant d'une note de risque d'atteinte à la réputation et de marketing responsable supérieure ou égale à 2/5 au sein du principe Clients de notre méthodologie SPICE.
4. Entreprises justifiant d'une note de risque de communication et de transparence supérieure ou égale à 2/5 au sein du principe Investisseurs de notre méthodologie SPICE.
5. Entreprises justifiant d'une note de risque lié aux titulaires d'obligations supérieure ou égale à 2/5 au sein du principe Investisseurs de notre méthodologie SPICE.

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à afficher une performance supérieure à celle de son indice de référence concernant :

- La NEC : en 2024, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à 9 %, contre 2 % pour l'Indice de référence.
- Croissance des effectifs sur trois ans, témoignant de la capacité des entreprises à générer de l'emploi : en 2024, le produit financier affichait une croissance des effectifs moyenne pondérée sur 3 ans égale à 15 %, contre 6 % pour l'Indice de référence.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2023, le fonds affichait :

- Une NEC moyenne pondérée égale à 8 %.
- Une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à 21 %.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

En 2024, le produit financier a réalisé les investissements suivants avec un objectif durable :

- 26 % des investissements du portefeuille étaient des investissements durables ayant un objectif environnemental : les émetteurs associés avaient une NEC supérieure ou égale à 10 %, et contribuaient ainsi favorablement aux défis de la transition énergétique et environnementale ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique.

- 30 % des investissements du portefeuille étaient des investissements durables ayant un objectif social remplissant au moins l'un des critères suivants :
 - Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à 30 %, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de développement durable des Nations unies.
 - Une note Good Job supérieure ou égale 55/100. La notation « Good Job », un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité, pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions), où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.
 - Une note Happy at work supérieure ou égale à 4,5/5. Le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Deux garanties sont mises en œuvre pour tous les investissements du fonds afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE repose sur une analyse de plusieurs critères, articulée autour des cinq parties prenantes (Société et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Les investissements qui nuisent gravement à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont réputés être exclus par les moyens suivants :

- § Un seuil minimum, fixé à 2/5 pour chaque investissement du produit financier ;

- § Examen des controverses associées aux émetteurs, suivi quotidiennement sur la base de différentes sources de données externes ainsi que d'analyses de controverse menées par un prestataire externe. Toutes les controverses ont un impact sur la note SPICE de l'émetteur. De graves controverses peuvent conduire à une exclusion du produit financier.

- La politique d'exclusion^[1] ajoute des restrictions aux activités considérées comme causant un préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation^[5].

Le produit financier a investi exclusivement en actions de sociétés cotées. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicables aux sociétés, à l'exclusion d'un élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3 de la norme), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) sont examinés lors de l'analyse SPICE, et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés.

Parmi les exemples d'appariements entre les indicateurs relatifs aux incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la responsabilité sociale et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment l'absence de code de conduite pour les fournisseurs, la protection insuffisante des lanceurs d'alerte, l'absence de politique en matière de droits de l'homme, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption, sont examinés dans cette section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier fondamental Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de plainte des employés, la discrimination et les ratios de rémunération du PDG, visent les impacts négatifs traités au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs défavorables de durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le taux de rémunération exorbitant des directeurs généraux sont examinés dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités vise les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, les émissions d'eau, de déchets et de matières, ainsi que les indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'impact sur la durabilité, y compris les initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux combustibles fossiles, sont examinés dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes

directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et la conformité de la politique d'exclusion) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[5]<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR>

- — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa Politique en matière de droits de l'homme[6] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à détecter des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[6] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion

restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans la sous-section précédente, les principaux impacts négatifs, ainsi que toutes les autres incidences défavorables sur la durabilité, sont pris en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Parmi les 14 principaux indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, 9 sont des indicateurs environnementaux traités dans la section E de l'analyse SPICE, 2 sont des indicateurs sociaux examinés dans la section C de l'analyse SPICE et 3 sont visés par la politique d'exclusion de l'entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

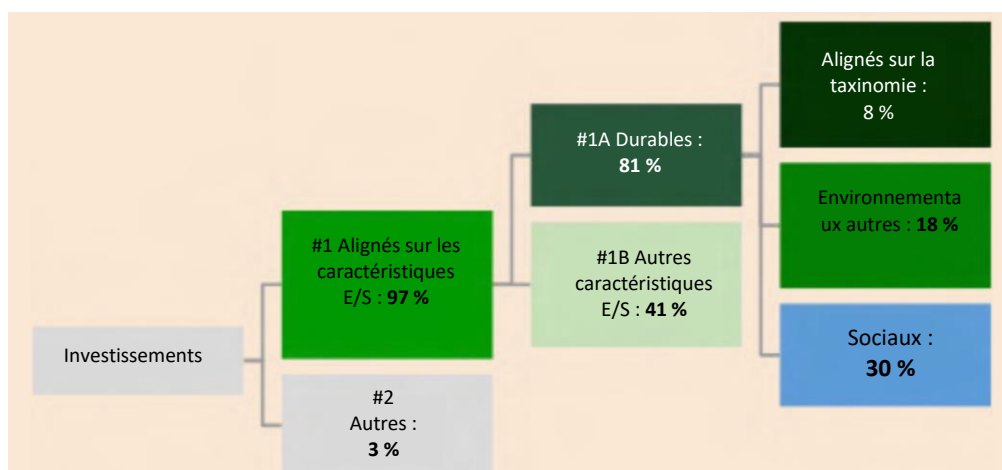
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Aeroporti Roma	Industrie	1.49	ITALIE
Tereos UCA	Biens de consommation de base	1.43	FRANCE
El Corte Ingles	Biens de consommation de base	1.31	ESPAGNE
Syensqo SA/NV	Matériaux	1.27	BELGIQUE
TDF Infrastructure	Services de communication	1.14	FRANCE
Lkq Dutch Bond B.V.	Consommation	1.12	PAYS-BAS
CDP Reti SpA	Finance	1,11	ITALIE
Autostrade per l'Italia	Industrie	1,06	ITALIE
Poste Italiane SpA	Finance	1.05	ITALIE
Roquette Freres	Soins de santé	1.01	FRANCE
Accor SA	Biens de consommation discrétionnaire	1.01	FRANCE
Libra GroupCo	Technologie de l'information	0.99	ITALIE
Mobilux Finance SAS	Biens de consommation discrétionnaire	0.99	FRANCE
Zegona Finance Plc	Services de communication	0.97	ROYAUME-UNI
ITM Entreprises	Biens de consommation de base	0.94	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Industrie	17.34
Biens de consommation discrétionnaire	13,63
Services de communication	13.23
Services publics	8,42
Finance	7.87
Matériaux	5.88
Technologie de l'information	4.64
Soins de santé	4.57
Immobilier	4.09
Biens de consommation de base	3.68



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz

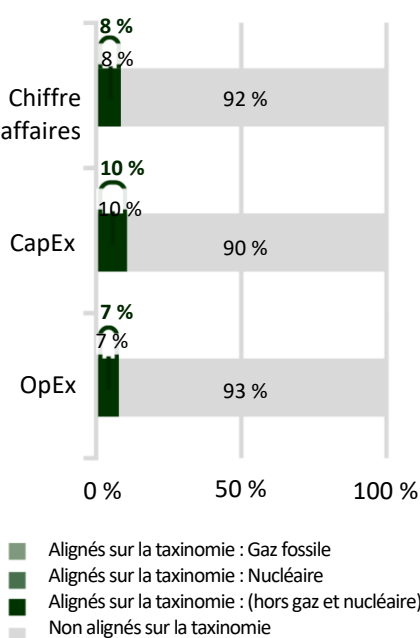
☐ Dans l'énergie nucléaire
fossile

☒ Non

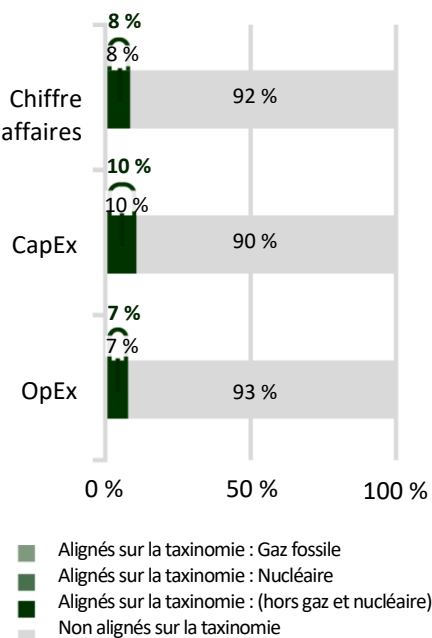
1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente % des investissements totaux

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Source : Estimations de MSCI

Couverture du chiffre d'affaires : 66 %

Couverture des CapEx : 46 %

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Couverture des OpEx : 42 %

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Ces données ne sont pas disponibles à la date du rapport.

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport aux périodes de référence précédentes, passant de 6 à 8 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 18 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Tel qu'indiqué précédemment, 30 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3 % du fonds représentent des liquidités et des produits dérivés qui, par définition, ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :
- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : les investissements sont réalisés à condition de respecter un critère du fonds, tous identifiés comme des solutions aux défis de la durabilité. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social ou environnemental.
 - De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - § Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des quatre critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - § L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;

- Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
- S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
- À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le produit financier a surperformé l'indice du marché au sens large.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE PARTNERS (LUX)
Identifiant d'entité juridique : 2221 00NTX4SFUJPOL2 66

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 41 % d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Tel que stipulé dans le prospectus, le fonds SYCOMORE PARTNERS (LUXEMBOURG) vise à réaliser une performance significative sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans, par une sélection rigoureuse d'actions européennes et internationales sur la base de critères ESG contraignants, associée à une variation opportuniste et discrétionnaire de l'exposition du portefeuille aux marchés actions. Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont conformes aux filtres ESG suivants :

- Un filtre d'exclusion des principaux risques ESG : son objectif consiste à exclure toute entreprise présentant des risques en matière de durabilité. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extrafinancières insuffisantes susceptibles de compromettre la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si elle (i) est impliquée dans des activités identifiées dans notre politique d'exclusion pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés, ou (ii) a obtenu une note SPICE[1] strictement inférieure à 3/5, ou (iii) est affectée par une controverse de niveau 3/3.
- Un filtre de sélection des principales opportunités ESG : il a pour objectif de favoriser les entreprises présentant des opportunités de durabilité et répondant cumulativement aux deux conditions suivantes :
 - Sociétés revendiquant une stratégie de transformation approfondie en faveur du développement durable (offre de produits ou services ou changement de ses pratiques). Le Fonds a vocation à accompagner la transformation environnementale, sociale, sociétale et de gouvernance de ces entreprises.
 - Entreprises justifiant d'une note de gestion de la durabilité supérieure ou égale à 3/5 au sein du principe Investisseurs de notre méthodologie SPICE.

[1] SPICE est l'acronyme pour « Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment » (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. L'analyse prend en compte 90 critères à partir desquels une note entre 1 et 5 par lettre de SPICE est obtenue. Ces 5 scores sont pondérés en fonction des impacts les plus significatifs sur l'entreprise. De plus amples informations sur l'outil sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le processus ESG du fonds ayant été mis en œuvre récemment, les indicateurs de durabilité devant faire l'objet d'un suivi régulier n'ont pas encore été définis. Toutefois, à la fin de l'année 2023, nous pouvons mettre en évidence les performances ESG suivantes :

- Notation SPICE : 3,6/5 – Cette notation restitue l'exposition du fonds aux entreprises qui suivent des pratiques ESG proches de ou supérieures à la moyenne de 3/5 (la notation étant évaluée sur une échelle allant de 1 à 5) en phase avec ses contraintes d'investissement mises en place pour éviter les risques ESG ou prioriser une exposition aux opportunités ESG.
- Contribution nette environnementale : en 2024, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à 9 %. Bien que le fonds ne soit lié à aucun indice de référence spécifique, l'économie au sens large est associée à une NEC moyenne égale à 0 %.

· Contribution sociétale : en 2024, le produit financier affichait une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à 39 %

[1] SPICE est l'acronyme de Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementaux, sociaux, sociétaux et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle propose. L'analyse prend en compte 90 critères à partir desquels une note entre 1 et 5 par lettre de SPICE est obtenue. Ces 5 scores sont pondérés en fonction des impacts les plus significatifs sur l'entreprise. De plus amples informations sur l'outil sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

- Notation SPICE : en 2023, le fonds justifiait d'une notation moyenne pondérée de 3,5/5
- Contribution nette environnementale : en 2023, le fonds avait une NEC moyenne pondérée égale à 9 %
- Contribution sociétale : en 2023, le fonds avait une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à 25 %.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Outre les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées promues par le fonds, des objectifs environnementaux et sociaux ont été atteints dans le cadre d'investissements. Les investissements durables peuvent être identifiés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs incluant, *entre autres* :

- 13 % des investissements du portefeuille étaient classés en tant qu'investissements durables ayant un objectif environnemental, les émetteurs correspondants ayant une Contribution nette environnementale (NEC)[1] supérieure à 10 % et étant donc considérés comme contribuant positivement à la transition écologique.
- 28 % des investissements du portefeuille étaient des investissements durables ayant un objectif social remplissant au moins l'un des critères suivants :

- Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à 30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de développement durable des Nations unies.
- Une note Good Job supérieure ou égale 55/100. La notation « Good Job », un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions) où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale 4
- Une note Happy at work supérieure ou égale à 4,5/5. Le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.

Les indicateurs susmentionnés représentent cumulativement 41 % des investissements durables.

[1] La NEC est un indicateur qui permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise est aligné sur la transition écologique et les objectifs d'atténuation du changement climatique. Elle s'échelonne de -100 % pour les activités très préjudiciables pour les ressources naturelles à +100 % pour les activités à fort impact positif net, proposant des solutions claires aux enjeux environnementaux et climatiques. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production). De plus amples informations sur l'indicateur sont disponibles sur le site Internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

[2] La Contribution sociétale (CS) des produits et services est une mesure quantitative qui regroupe les contributions positives et négatives d'une entreprise donnée, sur une échelle allant de -100 % à +100 % et reposant sur trois principes : accès et inclusion, hygiène et sécurité et promotion économique et humaine. La CS est évaluée à l'aide d'indices de référence sectoriels déterminés par nos analystes ISR en fonction des enjeux sociétaux mis en évidence par les Objectifs de développement durable des Nations unies. La contribution totale correspond à la somme de la contribution de chaque activité aux 3 piliers, selon le pourcentage de chiffre d'affaires que chaque activité génère. De plus amples informations sont disponibles dans la section dédiée à notre Stratégie de capital sociétal à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=strategie>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Deux garanties sont mises en œuvre pour tous les investissements du fonds afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE repose sur une analyse de plusieurs critères, articulée autour des cinq parties prenantes (Société et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Les investissements qui nuisent gravement à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont réputés être exclus par les moyens suivants :
 - Un seuil minimum, fixé à 3/5 pour chaque investissement du produit financier ;
 - Examen des controverses associées aux émetteurs, suivi quotidiennement sur la base de différentes sources de données externes ainsi que d'analyses de controverse menées par un prestataire externe. Toutes les controverses ont un impact sur la note SPICE de l'émetteur. De graves controverses peuvent conduire à une exclusion du produit financier.
- La politique d'exclusion[1] ajoute des restrictions aux activités considérées comme causant un préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

[1] La politique d'exclusion est disponible sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation[1].

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Le produit financier a investi exclusivement en actions de sociétés cotées. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicables aux sociétés, à l'exclusion d'un élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3 de la norme), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) sont examinés lors de l'analyse SPICE, et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés.

Parmi les exemples d'appariements entre les indicateurs relatifs aux incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la responsabilité sociale et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment l'absence de code de conduite pour les fournisseurs, la protection insuffisante des lanceurs d'alerte, l'absence de politique en matière de droits de l'homme, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption, sont examinés dans cette section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier fondamental Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de plainte des employés, la discrimination et les ratios de rémunération du PDG, visent les impacts négatifs traités au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs défavorables de durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le taux de rémunération exorbitant des directeurs généraux sont examinés dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités vise les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de

gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, les émissions d'eau, de déchets et de matières, ainsi que les indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'impact sur la durabilité, y compris les initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux combustibles fossiles, sont examinés dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et la conformité de la politique d'exclusion) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[1]<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR>

- — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa Politique en matière de droits de l'homme^[1] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[1] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans la sous-section précédente, les principaux impacts négatifs, ainsi que toutes les autres incidences défavorables sur la durabilité, sont pris en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM. Parmi les 14 principaux indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, 9 sont des indicateurs environnementaux traités dans la section E de l'analyse SPICE, 2 sont des indicateurs sociaux examinés dans la section C de l'analyse SPICE et 3 sont visés par la politique d'exclusion de l'entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Santander	Finance	3.35	ESPAGNE
EDP	Services publics	2.86	PORTUGAL
RCI Banque	Biens de consommation discrétionnaire	0.89	FRANCE
Assa Abloy	Industrie	0.73	SUÈDE
Novartis	Soins de santé	0.63	SUISSE
Roche	Soins de santé	0.58	SUISSE
Munich Reinsurance	Finance	0.55	ALLEMAGNE
Danone	Biens de consommation de base	0.50	FRANCE
Intesa Sampaolo	Finance	0.44	ITALIE
Deutsche Telecom	Services de communication	0.40	ALLEMAGNE

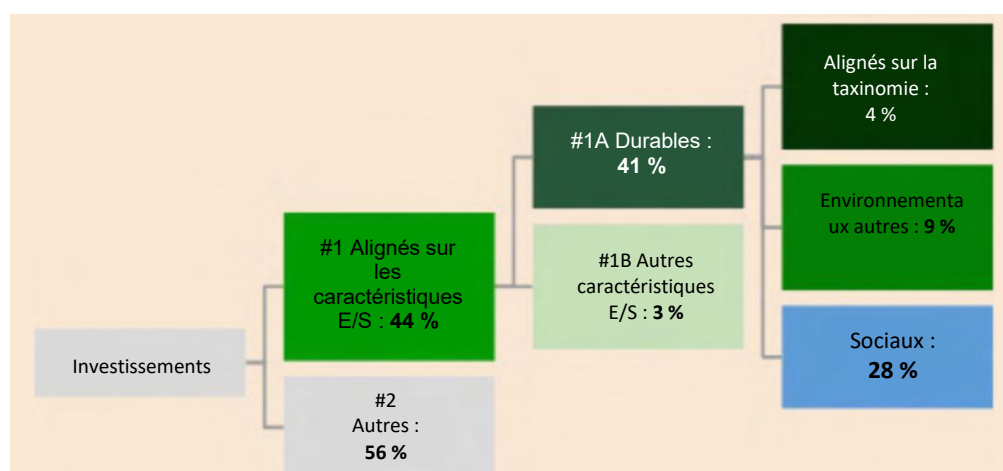
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Vonovia	Immobilier	0.33	PAYS-BAS
Relx	Industrie	0.33	PAYS-BAS
Clean Harbors	Industrie	0.29	ÉTATS-UNIS
ASML	Technologie de l'information	0.29	PAYS-BAS
Santander	Finance	3.35	ESPAGNE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Finance	4,62
Services publics	3,19
Industrie	2.18
Soins de santé	1.48

Biens de consommation discrétionnaire	1,47
Technologie de l'information	1.31
Biens de consommation de base	0.69
Services de communication	0.60
Immobilier	0.33
Matériaux	0.21



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz ☐ Dans l'énergie nucléaire
fossile

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

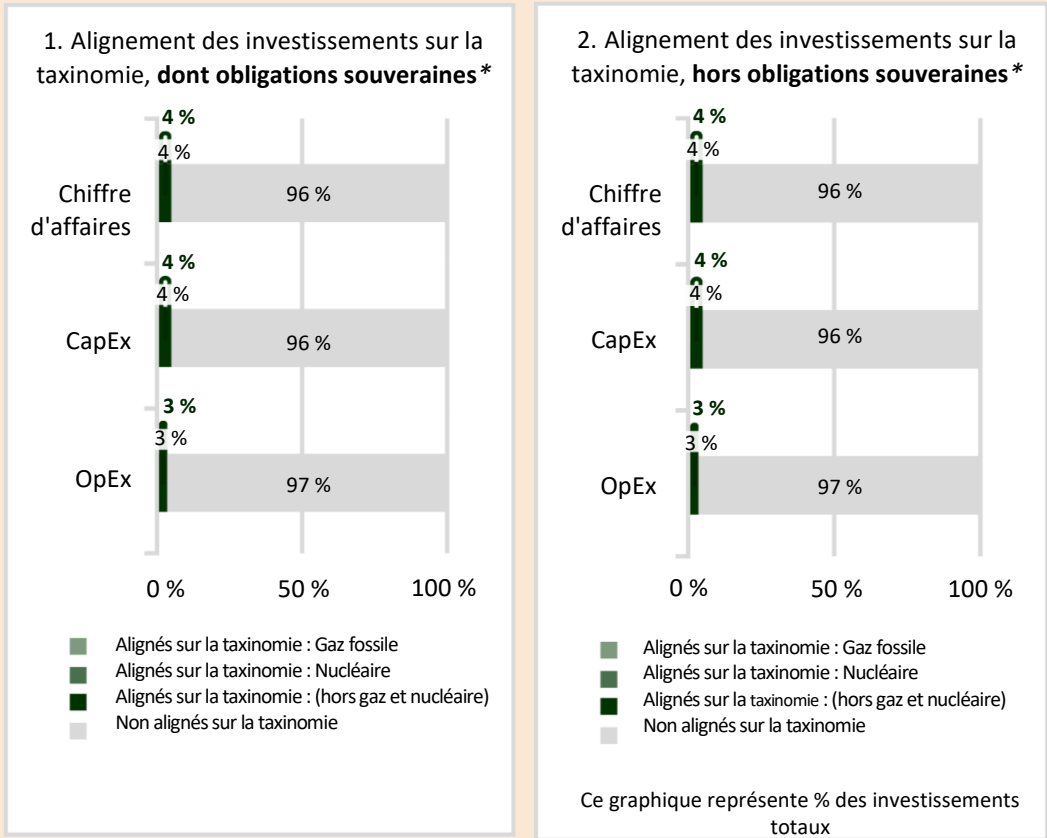
Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont

exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Source : Estimations de MSCI
Couverture du chiffre d'affaires : 100 %
Couverture des CapEx : 46 %
Couverture des OpEx : 46 %

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les données ne sont pas disponibles à la date du rapport.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a baissé par rapport aux périodes de référence précédentes, passant de 7 à 4 %.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 9 %.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif

environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

28 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

56 % des investissements étaient classés dans la catégorie « Autres » : il s'agissait d'instruments dérivés et de liquidités.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : Les investissements sont réalisés à condition de respecter les critères ESG du fonds, dans l'objectif d'éviter les risques ESG et d'identifier les opportunités environnementales et/ou sociales.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
 - À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.
- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a sous-performé l'indice du marché au sens large.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE NEXT GENERATION
Identifiant d'entité juridique : 2221 003RK7HRGQ2YS4 22

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 50 % d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Comme indiqué dans le prospectus, la stratégie d'investissement de SYCOMORE NEXT GENERATION (libellé en EUR) est socialement responsable et repose sur une allocation discrétionnaire de son actif net entre plusieurs classes d'actifs. Les caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds sont conformes aux filtres ESG suivants :

Pour les entreprises :

- Un filtre d'exclusion des principaux risques ESG : l'objectif étant d'exclure toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extrafinancières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une société est ainsi exclue si i) elle est impliquée dans des activités identifiées dans notre politique d'exclusion pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ou ii) si elle est affectée par une controverse de Niveau 3/3.
- Un filtre de sélection des principales opportunités ESG : il a pour objectif de favoriser les entreprises présentant des opportunités de développement durable réparties en deux sous-ensembles à valider cumulativement :
 - Entreprises justifiant d'une note SPICE^[1] supérieure à 2,5/5, traduisant selon notre analyse les meilleures pratiques en matière de développement durable.
 - Entreprises émettant des actions et/ou des obligations qui satisfont au moins l'un ou l'autre des éléments suivants :
 - Une note Happy@Work strictement supérieure à 3/5 au sein du pilier Collaborateurs de notre méthodologie SPICE ;
 - Une NEC^[2] (« Net Environmental Contribution ») strictement supérieure à 0 % au sein du pilier Environnement de notre méthodologie SPICE ;
 - Une note de Contribution sociétale^[3] strictement supérieure à 2,5 (notation allant de 1 à 5, 5 étant la note la plus élevée) au sein du pilier Société de notre méthodologie SPICE ;
 - Une note Good in Tech supérieure ou égale à 3/5 (ce qui signifie que la société affiche une note Risque client supérieure ou égale à 3/5) au sein du pilier Client de notre méthodologie SPICE. Par le biais de la note « Good in Tech », le Compartiment vise à investir dans des sociétés dont les biens ou services technologiques ont vocation à être utilisés de manière responsable pour réduire ou empêcher les externalités négatives sur la société et/ou sur l'environnement.

Pour les obligations d'État :

- Un filtre d'exclusion : basé sur la Charte des Nations unies : les pays qui ne sont pas signataires de la Charte des Nations unies sont exclus de l'univers d'investissement. En outre, les pays visés par des sanctions financières internationales sont également exclus.
- Un filtre de sélection : avec une notation minimum en modèle de notation par pays Sycomore AM. Le modèle de notation ESG repose sur 5 catégories de critères : environnement, gouvernance, santé économique, corruption et droits de l'homme, inclusion sociale. Un pays est également automatiquement exclu s'il affiche une note strictement inférieure à 1 concernant n'importe quel pilier fondamental donné.

Ces caractéristiques E/S du fonds ont été respectées en 2023 en utilisant les critères ESG répertoriés comme des contraintes strictes dans le processus d'investissement.

^[1] SPICE est l'acronyme pour « Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment » (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et

Environnement). Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. L'analyse prend en compte 90 critères à partir desquels une note entre 1 et 5 par lettre de SPICE est obtenue. Ces 5 scores sont pondérés en fonction des impacts les plus significatifs sur l'entreprise. De plus amples informations sur l'outil sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

[2] La NEC est un indicateur qui permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise est aligné sur la transition écologique et les objectifs d'atténuation du changement climatique. Elle s'échelonne de -100 % pour les activités très préjudiciables pour les ressources naturelles à +100 % pour les activités à fort impact positif net, proposant des solutions claires aux enjeux environnementaux et climatiques. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production). De plus amples informations sur l'indicateur sont disponibles sur le site Internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

[3] La Contribution sociétale est une métrique quantitative, sur une échelle de -100 % à +100 %, agrégeant les contributions sociétales positives et négatives des produits et services d'une entreprise. La méthodologie s'appuie sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et leurs 169 sous-objectifs (ou cibles), qui constituent une feuille de route commune pour les acteurs des secteurs privé et public à l'horizon 2030, destinée à créer un avenir meilleur et plus durable. La méthodologie comprend également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'établissements publics de recherche et d'organisations indépendantes comme la Fondation pour l'accès aux soins ou l'Initiative pour l'accès à la nutrition. De plus amples informations sur l'indicateur sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=strategie>

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à afficher une performance supérieure à l'indice Euro Stoxx concernant :

- La NEC : en 2024, le fonds affichait une NEC moyenne pondérée égale à 8 %, tandis que l'indice Euro Stoxx affichait une NEC moyenne pondérée égale à 0 %.
- La Contribution sociétale : en 2024, le fonds affichait une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à 23 %, tandis que l'indice Euro Stoxx affichait une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à 19 %.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2023, le fonds affichait :

- Une NEC moyenne pondérée égale à +9 % ;
- Une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à +21 %.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Outre les caractéristiques environnementales et sociales susmentionnées promues par le fonds, des objectifs de durabilité environnementale et sociale ont été atteints dans le cadre d'investissements. Les investissements durables peuvent être identifiés à l'aide d'un ensemble d'indicateurs incluant, *entre autres* :

- 22 % des investissements du portefeuille ont été classés en investissements durables ayant un objectif environnemental, les émetteurs correspondants ayant une Contribution environnementale nette (NEC) strictement supérieure à 0 % et donc considérée comme contribuant positivement à la transition écologique.

- 28 % des investissements du portefeuille ont été classés en investissements durables ayant un objectif social et remplissent au moins d'un des critères suivants :
 - Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à 30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de développement durable des Nations unies.
 - Une note Good Job supérieure ou égale 55/100. La notation « Good Job », un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité, pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions), où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.
 - Une note Happy at work supérieure ou égale à 4,5/5. Le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.

Les indicateurs susmentionnés représentent cumulativement 50 % des investissements durables.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Deux garanties sont mises en œuvre pour tous les investissements du fonds afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE repose sur une analyse de plusieurs critères, articulée autour des cinq parties prenantes (Société et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Les investissements qui nuisent gravement à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont réputés être exclus par les moyens suivants :
 - Un seuil minimum, fixé à 2,5/5 pour chaque investissement du produit financier ;
 - Examen des controverses associées aux émetteurs, suivi quotidiennement sur la base de différentes sources de données externes ainsi que d'analyses de controverse menées par un prestataire externe. Toutes les controverses ont un impact sur la note SPICE de l'émetteur. Des controverses sévères peuvent conduire à une exclusion des produits financiers ;

La politique d'exclusion^[1] ajoute des restrictions aux activités considérées comme causant un préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

^[1] La politique d'exclusion est disponible sur le site Internet de Sycomore AM - [623d7231-2022_03_24_Sycomore_AM_-_Politique_exclusion_2022.pdf \(sycomore-am.com\)](https://www.sycomore-am.com/623d7231-2022_03_24_Sycomore_AM_-_Politique_exclusion_2022.pdf)

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation^[1].

Le produit financier a investi exclusivement en actions de sociétés cotées. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicables aux sociétés, à l'exclusion d'un

élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3 de la norme), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) sont examinés lors de l'analyse SPICE, et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés.

Parmi les exemples d'appariements entre les indicateurs relatifs aux incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la responsabilité sociale et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment l'absence de code de conduite pour les fournisseurs, la protection insuffisante des lanceurs d'alerte, l'absence de politique en matière de droits de l'homme, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption, sont examinés dans cette section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier fondamental Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de plainte des employés, la discrimination et les ratios de rémunération du PDG, visent les impacts négatifs traités au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs défavorables de durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le taux de rémunération exorbitant des directeurs généraux sont examinés dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités vise les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, les émissions d'eau, de déchets et de matières, ainsi que les indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'impact sur la durabilité, y compris les

initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux combustibles fossiles, sont examinés dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et la conformité de la politique d'exclusion) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons :
 - les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et
 - certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[1]<https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR>

Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa Politique en matière de droits de l'homme^[1] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[1] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans la sous-section précédente, les principales incidences négatives ainsi que tous les autres indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité sont pris en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Parmi les 14 indicateurs des principales incidences négatives sur la durabilité, 9 sont des indicateurs environnementaux

traités dans la section E de l'analyse SPICE, 2 sont des indicateurs sociaux examinés dans la section P de l'analyse SPICE et 3 sont visés par la politique d'exclusion de l'entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Italie	Emprunts d'État	5,09	ITALIE
Veolia Environnement SA	Services publics	3,38	FRANCE
États-Unis	Emprunts d'État	2,68	ÉTATS-UNIS
LOXAM SAS	Industrie	2,63	FRANCE
Renault SA	Biens de consommation discrétionnaire	2,63	FRANCE
ENEL	Services publics	1,63	FRANCE
Tereos UCA	Biens de consommation de base	1,45	FRANCE
SCOR SE	Finance	1,24	FRANCE
IPD 3 BV	Services de communication	1,23	PAYS-BAS
Orange SA	Services de communication	1,23	FRANCE

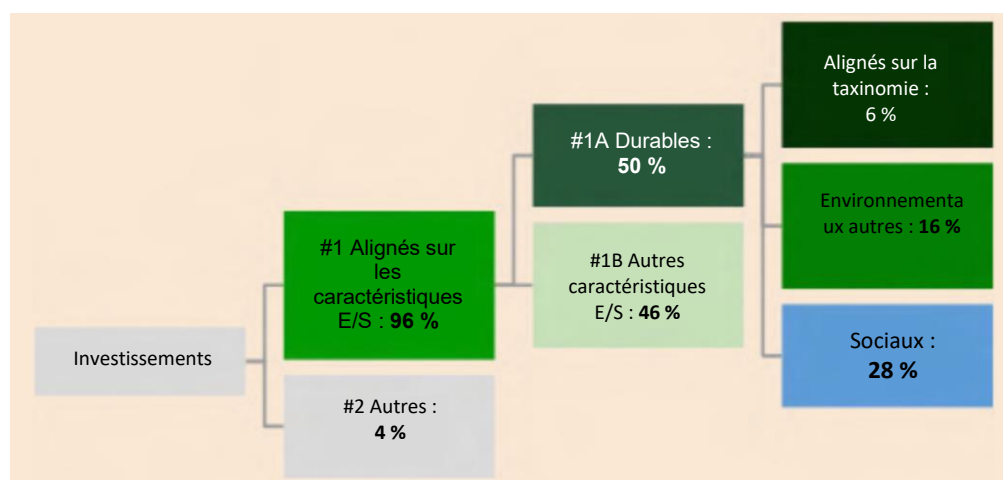
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Iliad	Services de communication	1,18	FRANCE
Banijay Entertainment	Services de communication	1,15	FRANCE
Eramet	Matériaux	1,11	FRANCE
Solvay	Matériaux	1,10	BELGIQUE
Altarea	Immobilier	1,08	FRANCE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Services de communication	9,83
Finance	9,65
Biens de consommation discrétionnaire	9,01
Emprunts d'État	8,20

Industrie	7,81
Services publics	5,95
Technologie de l'information	5,06
Soins de santé	3,46
Matériaux	3,30
Biens de consommation de base	2,92
Immobilier	2,59
Énergie	0,71



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz

☐ Dans l'énergie nucléaire

fossile

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

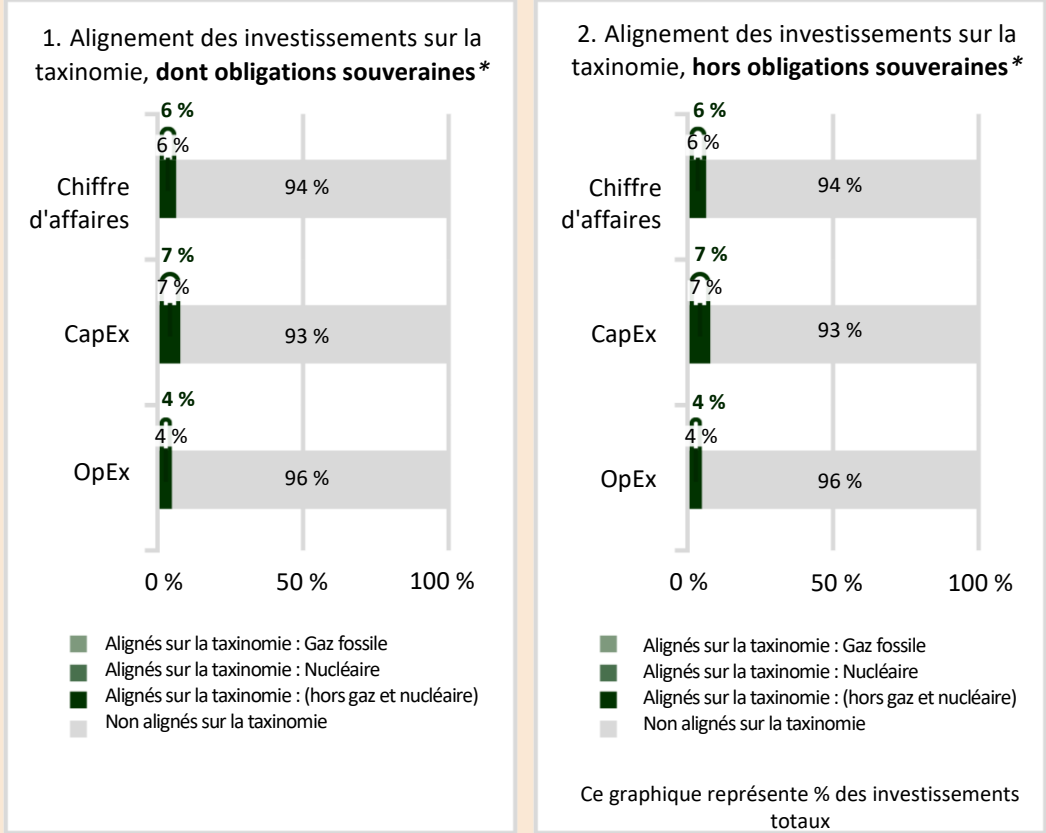
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Source : estimations MSCI
Couverture du chiffre d'affaires : 67 %
Couverture des CapEx : 44 %
Couverture des OpEx : 38 %

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Les données ne sont pas disponibles à la date du rapport.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport aux périodes de référence précédentes (de 3 à 6 %).

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 16 %.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif



environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social est de 28 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

4 % ont été déclarés comme « autres » ci-dessus, et comprennent des liquidités et instruments dérivés. Ils ne sont pas associés à des garanties environnementales ou sociales minimales.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : Les investissements sont réalisés à condition de respecter les critères ESG du fonds, dans l'objectif d'éviter les risques ESG et d'identifier les opportunités environnementales et/ou sociales.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
 - À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- **Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?**

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le produit financier est conforme à l'indice de référence officiel en 2024.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l’UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d’**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE SUSTAINABLE TECH
Identifiant d'entité juridique : 2221 00IWZXGSGGAQIC 32

Objectif d’investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d’investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☐ ☐ ☐ **Non**

- ☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : 11 %**
 - ☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE
- ☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : 85 %**

- ☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
 - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l’UE
 - ☐ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n’a pas réalisé d’investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs durables promus par le produit financier sont atteints.

Comme indiqué dans le prospectus, le fonds vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice MSCI AC World Information Technology Total Return (libellé en euros) sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans grâce à une stratégie ISR en actions cotées.

Trois critères de sélection sont utilisés pour soutenir les objectifs d'investissement durable du fonds. L'univers d'investissement du fonds repose sur trois sous-ensembles :

1. Considération « Tech for Good » : Entreprises justifiant d'une note de Contribution sociétale^[1] supérieure ou égale à 10 % au sein du pilier Société et fournisseurs de notre méthodologie SPICE ou d'une NEC ^[2] (Net Environment Contribution) strictement positive au sein du pilier Environnement de notre méthodologie SPICE.

2. Considération « Good in Tech » : entreprises justifiant d'une note de risque client supérieure ou égale à 3/5 au sein du principe Clients de notre méthodologie SPICE ;

3. Promoteurs d'amélioration : entreprises justifiant d'une note de gestion des questions de durabilité supérieure ou égale à 3/5 au sein du pilier Investisseurs de notre méthodologie SPICE^[3].

En 2024, le produit financier a réalisé les investissements suivants avec un objectif durable :

- 11 % des investissements du portefeuille étaient des investissements durables ayant un objectif environnemental : les émetteurs associés avaient une NEC supérieure ou égale à 10 %, et contribuaient ainsi favorablement aux défis de la transition énergétique et environnementale ainsi qu'à l'atténuation du changement climatique.
- 85 % des investissements du portefeuille étaient des investissements durables ayant un objectif social remplissant au moins l'un des critères suivants :
 - Une Contribution sociétale des produits et services supérieure ou égale à 30%, contribuant ainsi positivement aux défis sociétaux identifiés par les Objectifs de développement durable des Nations unies.
 - Une note Good Job supérieure ou égale 55/100. La notation « Good Job », un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité, pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions), où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.
 - Une note Happy at work supérieure ou égale à 4,5/5. Le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.

Enfin, 4 % des actifs sous gestion du fonds étaient des liquidités et des couvertures de change.

^[1] La Contribution sociétale est une métrique quantitative, sur une échelle de -100 % à +100 %, agrégeant les contributions sociétales positives et négatives des produits et services d'une entreprise. La méthodologie s'appuie sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et leurs 169 sous-objectifs (ou cibles), qui constituent une feuille de route commune pour les acteurs des secteurs privé et public à l'horizon 2030, destinée à créer un avenir meilleur et plus durable. La méthodologie comprend également des données macroéconomiques et scientifiques provenant d'établissements publics de recherche et d'organisations indépendantes comme la Fondation pour l'accès aux soins ou l'Initiative pour l'accès à la nutrition. De plus amples informations sur l'indicateur sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/download/1918454073>

^[2] La NEC est un indicateur qui permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise est aligné sur la transition écologique et les objectifs d'atténuation du changement climatique. Elle s'échelonne de -100 % pour les activités très préjudiciables pour les ressources naturelles à +100 % pour les activités à fort impact positif net, proposant des solutions claires aux enjeux environnementaux et climatiques. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air)

par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production). De plus amples informations sur l'indicateur sont disponibles sur le site Internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

[3] SPICE est l'acronyme pour « Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment » (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. L'analyse prend en compte 90 critères à partir desquels une note entre 1 et 5 par lettre de SPICE est obtenue. Ces 5 scores sont pondérés en fonction des impacts les plus significatifs sur l'entreprise. De plus amples informations sur l'outil sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/download/381500688>

● ***Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?***

Le fonds vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence (MSCI AC World Information Technology Index Total Return) libellé en EUR concernant :

- La Contribution sociétale : en 2024, le produit financier affichait une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à 27 %, contre 20 % pour son indice de référence. Cela reflète particulièrement l'accent mis sur les entreprises "Tech for Good".
- Le pourcentage de sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ayant élaboré une Politique des droits de l'homme : en 2024, le produit financier affichait un pourcentage moyen pondéré de sociétés bénéficiaires des investissements ayant élaboré une Politique en matière des droits de l'homme égal à 91 %, contre 89 % pour son indice de référence.

● ***... et par rapport aux périodes précédentes ?***

En 2023, le fonds affichait :

- Une Contribution sociétale moyenne pondérée égale à 28 %.
- Un pourcentage moyen pondéré de sociétés bénéficiaires des investissements ayant élaboré une Politique en matière des droits de l'homme égal à 94 %.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Deux garanties sont mises en œuvre pour tous les investissements du fonds afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE repose sur une analyse de plusieurs critères, articulée autour des cinq parties prenantes (Société et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Les investissements qui nuisent gravement à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont réputés être exclus par les moyens suivants :
 - Un seuil minimum, fixé à 3/5 pour chaque investissement du produit financier ;
 - Examen des controverses associées aux émetteurs, suivi quotidiennement sur la base de différentes sources de données externes ainsi que d'analyses de controverse menées par un prestataire externe. Toutes les controverses ont un impact sur la note SPICE de l'émetteur. Des controverses sévères peuvent conduire à une exclusion des produits financiers ;
- La politique d'exclusion[4] ajoute des restrictions aux activités considérées comme causant un préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

[4] La politique d'exclusion est disponible sur le site Internet de Sycomore AM - <https://en.sycomore-am.com/download/569428451>

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.[5]

Le produit financier a investi exclusivement en actions de sociétés cotées. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicables aux sociétés, à l'exclusion d'un élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3 de la norme), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) sont examinés lors de l'analyse SPICE, et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés.

Parmi les exemples d'appariements entre les indicateurs relatifs aux incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la responsabilité sociale et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'absence de code de conduite

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

des fournisseurs, l'insuffisance de la protection des dénonciateurs, l'absence de politique en matière de droits humains, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les cas de graves problèmes relatifs aux droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption, sont examinés dans cette section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de plainte des employés, la discrimination et les ratios de rémunération du PDG, visent les impacts négatifs traités au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs défavorables de durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le taux de rémunération exorbitant des directeurs généraux sont examinés dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités vise les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, les émissions d'eau, de déchets et de matières, ainsi que les indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'impact sur la durabilité, y compris les initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux combustibles fossiles, sont examinés dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et la conformité de la politique d'exclusion) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;

- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons :
 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et
 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[5] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR>

- – – *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa Politique en matière de droits de l'homme [6] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à détecter des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[6] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/download/655023262>



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans la sous-section précédente, les principaux impacts négatifs, ainsi que toutes les autres incidences défavorables sur la durabilité, sont pris en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM. Parmi les 14 principaux indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, 9 sont des indicateurs environnementaux traités dans la section E de l'analyse SPICE, 2 sont des indicateurs sociaux examinés dans la section C de l'analyse SPICE et 3 sont visés par la politique d'exclusion de l'entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Microsoft	Technologie de l'information	9,03	ÉTATS-UNIS

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion**

d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

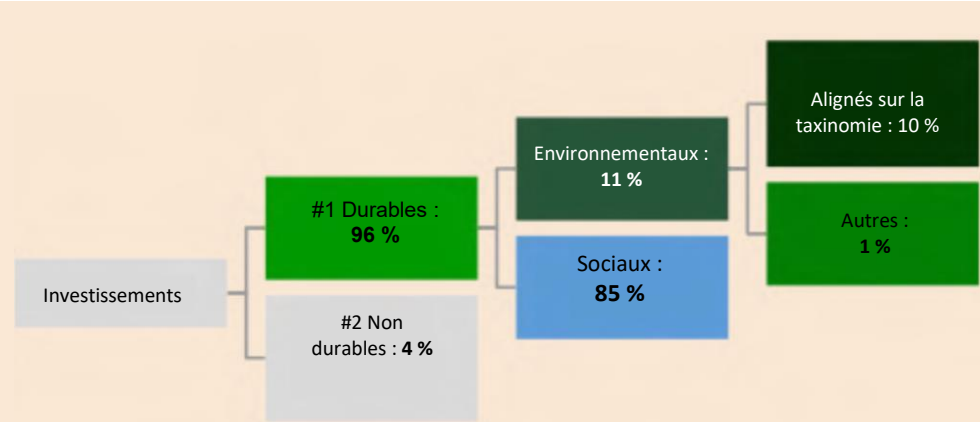
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	7.27	ÉTATS-UNIS
Taiwan Semiconductor	Technologie de l'information	7.25	TAÏWAN
ASML	Technologie de l'information	4.50	PAYS-BAS
BROADCOM LTD	Technologie de l'information	4,36	ÉTATS-UNIS
Intuit	Technologie de l'information	4.07	ÉTATS-UNIS
MONGODB INC	Technologie de l'information	3.79	ÉTATS-UNIS
Workday	Technologie de l'information	3.68	ÉTATS-UNIS
Advanced Micro Devices	Technologie de l'information	3.26	ÉTATS-UNIS
Micron Technology	Technologie de l'information	3,23	ÉTATS-UNIS
SYNOPSYS INC	Technologie de l'information	3.09	ÉTATS-UNIS
SERVICENOW	Technologie de l'information	2,88	ÉTATS-UNIS
Applied Materials	Technologie de l'information	2,57	ÉTATS-UNIS
PROCORE TECHNOLOGIES INC	Technologie de l'information	2.39	ÉTATS-UNIS
GITLAB INC-CL A	Technologie de l'information	2.31	ÉTATS-UNIS



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● *Quelle était l'allocation des actifs ?*



La catégorie **#1 Durables** couvre les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.

La catégorie **#2 Non durables** inclut les investissements qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● **Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?**

Secteur	%
Technologie de l'information	87,70
Soins de santé	2.17
Industrie	1.00
Biens de consommation discrétionnaire	0.89



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz

☐ Dans l'énergie nucléaire

fossile

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

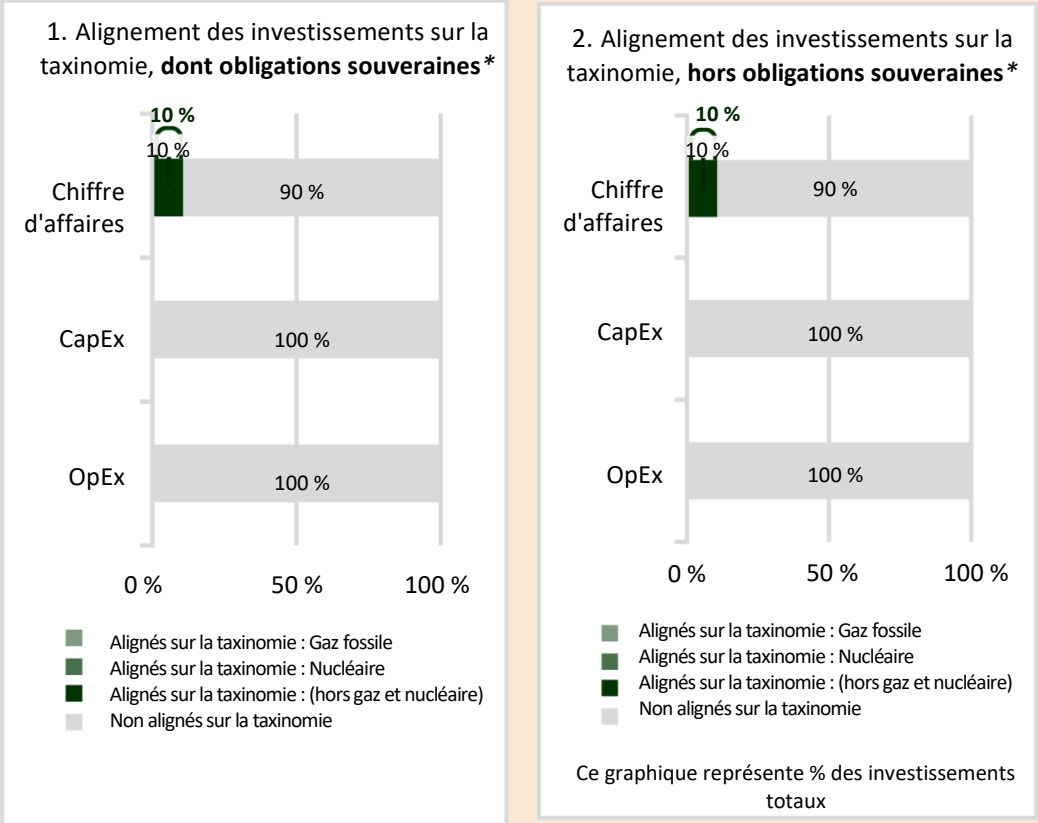
Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont

exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Source : Estimations de MSCI
Couverture des données relatives à l'alignement du chiffre d'affaires sur la taxinomie : 100 %
Pas de données disponibles sur l'alignement des Opex et des Capex

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
Les données ne sont pas disponibles à la date du rapport.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
Les investissements alignés sur la taxinomie de l'UE ont augmenté par rapport à la période précédente.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?
La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 1 %.

environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Tel qu'indiqué précédemment, 85 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

4 % étaient constitués d'espèces à des fins de liquidité et de couvertures des dérivés, et donc déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables »



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : les investissements sont réalisés à condition de respecter l'un des critères susmentionnés du fonds définissant une approche durable en matière de technologie. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social ou environnemental.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
 - À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- **En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?**

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 9, paragraphes 1 à 4 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 5, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE GLOBAL HUMAN CAPITAL
Identifiant d'entité juridique : 2221 00BD5958T93WSC 84

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☐ ☐ ☐ **Non**

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : **96 %**

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les objectifs durables promus par le produit financier sont atteints.

Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Tel que stipulé dans le prospectus, le fonds vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis) sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans en suivant une stratégie ISR thématique, qui consiste à investir dans des sociétés qui privilégient leurs ressources humaines en tant que principe fondamental de la durabilité.

Trois critères de sélection, qui font partie du pilier Collaborateurs de notre méthodologie SPICE[1], sont utilisés pour soutenir les objectifs d'investissement durable du fonds, qui doivent être validés de manière cumulée pour intégrer l'univers d'investissement du fonds :

- Organisation des ressources humaines : Entreprises justifiant d'une note supérieure ou égale à 3/5 et ;
- Environnement Happy@Work : Entreprises justifiant d'une note supérieure ou égale à 3,5/5 et ;
- Enquête et avis du personnel : Entreprises justifiant d'une note supérieure ou égale à 3/5.

En 2024, le produit financier a réalisé les investissements suivants avec un objectif durable :

- environ 96 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social. Tous les investissements du portefeuille présentaient simultanément :
 - une note pour la structure des « Ressources humaines » supérieure ou égale à 3/5 ; et
 - une note « Happy@Work Environment » supérieure ou égale à 3,5/5 ; et
 - une note « Enquête et avis du personnel » supérieure ou égale à 3/5.

Enfin, 4 % des actifs nets du fonds étaient des instruments utilisés à des fins de couverture de change et des liquidités, tous deux déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».

[1] SPICE est l'acronyme pour « Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment » (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. L'analyse prend en compte 90 critères à partir desquels une note entre 1 et 5 par lettre de SPICE est obtenue. Ces 5 scores sont pondérés en fonction des impacts les plus significatifs sur l'entreprise. De plus amples informations sur l'outil sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=strategie>

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence (Euro Stoxx Total Return) concernant :

- Le pourcentage de femmes occupant des postes de direction clés[2][2] : en 2024, le produit financier affichait un pourcentage moyen pondéré de femmes occupant des postes de direction clés égal à 26 %, contre 25 % pour son indice de référence.

- Le pourcentage de sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ayant élaboré une Politique des droits de l'homme : en 2024, le produit financier affichait un pourcentage moyen pondéré de sociétés bénéficiaires des investissements ayant élaboré une Politique en matière des droits de l'homme égal à 93 %, contre 91 % pour son indice de référence.

[2] Bien que de nombreuses entreprises déclarent la part des femmes occupant des postes de direction, elles le font à des niveaux hiérarchiques divers, et les cadres sous-jacents varient d'une entreprise à l'autre. Afin de disposer de données homogènes pouvant être agrégées au niveau de chaque fonds, nous avons choisi d'utiliser le pourcentage de femmes au sein du comité exécutif.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2023, le fonds affichait :

- Un pourcentage moyen pondéré de femmes occupant des postes de direction clés égal à 25 %.
- A été associée à des sociétés en portefeuille ayant une politique de droits de l'homme égale à 97 %.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Deux garanties sont mises en œuvre pour tous les investissements du fonds afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE repose sur une analyse de plus de 90 critères, articulée autour des cinq parties prenantes (Société et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Les investissements qui nuisent gravement à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont réputés être exclus par les moyens suivants :
 - Un seuil minimum, fixé à 3/5 pour chaque investissement du produit financier ;
 - Examen des controverses associées aux émetteurs, suivi quotidiennement sur la base de différentes sources de données externes ainsi que d'analyses de controverse menées par un prestataire externe. Toutes les controverses ont un impact sur la note SPICE de l'émetteur. Des controverses sévères peuvent conduire à une exclusion des produits financiers ;
- La politique d'exclusion[3] ajoute des restrictions aux activités considérées comme causant un préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

[3] La politique d'exclusion est disponible sur le site Internet de Sycomore AM - <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales,

Le produit financier a investi exclusivement en actions de sociétés cotées. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicables aux sociétés, à l'exclusion d'un élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3 de la norme), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) sont examinés lors de l'analyse SPICE, et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés.

Parmi les exemples d'appariements entre les indicateurs relatifs aux incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la responsabilité sociale et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'absence de code de conduite des fournisseurs, l'insuffisance de la protection des dénonciateurs, l'absence de politique en matière de droits humains, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les cas de graves problèmes relatifs aux droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption, sont examinés dans cette section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier fondamental Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de plainte des employés, la discrimination et les ratios de rémunération du PDG, visent les impacts négatifs traités au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs défavorables de durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le taux de rémunération exorbitant des directeurs généraux sont examinés dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités vise les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de

gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, les émissions d'eau, de déchets et de matières, ainsi que les indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'impact sur la durabilité, y compris les initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux combustibles fossiles, sont examinés dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et la conformité de la politique d'exclusion) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[4] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR>

— — — *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa Politique en matière de droits de l'homme [5] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à détecter des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[5] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/download/655023262>



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans la sous-section précédente, les principaux impacts négatifs, ainsi que toutes les autres incidences défavorables sur la durabilité, sont pris en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Parmi les 14 principaux indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, 9 sont des indicateurs environnementaux traités dans la section E de l'analyse SPICE, 2 sont des indicateurs sociaux examinés dans la section C de l'analyse SPICE et 3 sont visés par la politique d'exclusion de l'entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

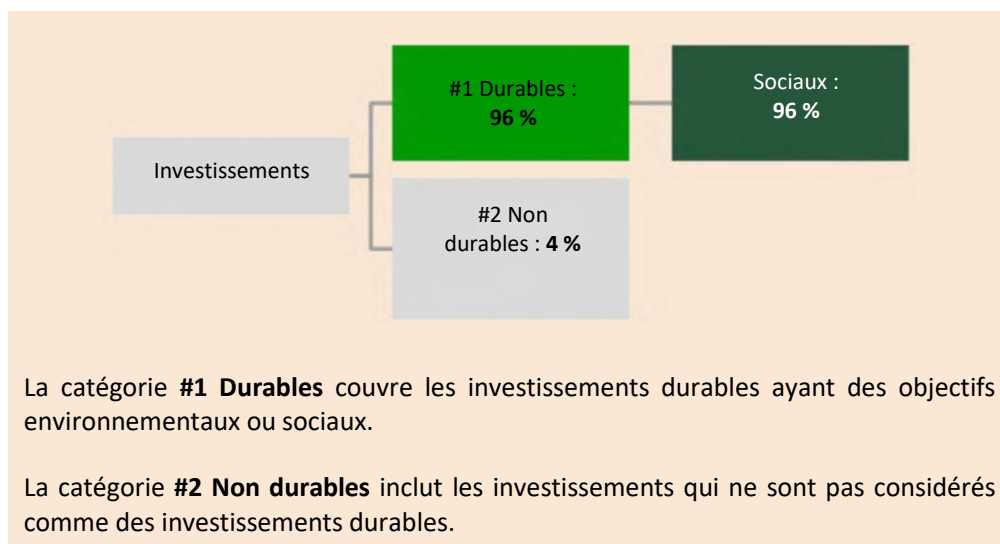
La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Microsoft Corporation	Technologie de l'information	7.65	ÉTATS-UNIS
Eli Lilly and Company	Soins de santé	4,61	ÉTATS-UNIS
NVIDIA Corporation	Technologie de l'information	4.45	ÉTATS-UNIS
Eaton Corp. Plc	Industrie	3.62	ÉTATS-UNIS
Stryker Corporation	Soins de santé	3.34	ÉTATS-UNIS
ServiceNow, Inc.	Technologie de l'information	3.11	ÉTATS-UNIS
Thermo Fisher Scientific Inc.	Soins de santé	2,94	ÉTATS-UNIS
Verisk Analytics Inc	Industrie	2,88	ÉTATS-UNIS
RELX PLC	Industrie	2.86	ROYAUME-UNI
Taiwan Semiconductor Manufacturing Co., Ltd.	Technologie de l'information	2.82	TAÏWAN
Progressive Corporation	Services financiers	2,3	ÉTATS-UNIS
CyberArk Software Ltd.	Technologie de l'information	2.09	ISRAËL
Visa Inc. Classe A	Services financiers	2.05	ÉTATS-UNIS
Mastercard Incorporated Classe A	Services financiers	2.02	ÉTATS-UNIS
Waste Connections, Inc.	Industrie	2.01	ÉTATS-UNIS



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Technologie de l'information	33,41
Industrie	19,54
Soins de santé	17,72
Services financiers	10,04
Biens de consommation discrétionnaire	7,66
Services publics	2,58
Services de communication	2,03
Biens de consommation de base	2,0
Énergie	1,38
Immobilier	0,98

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables du produit financier ont été réalisés dans un objectif social.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz
fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté

nucléaire et de gestion des déchets.

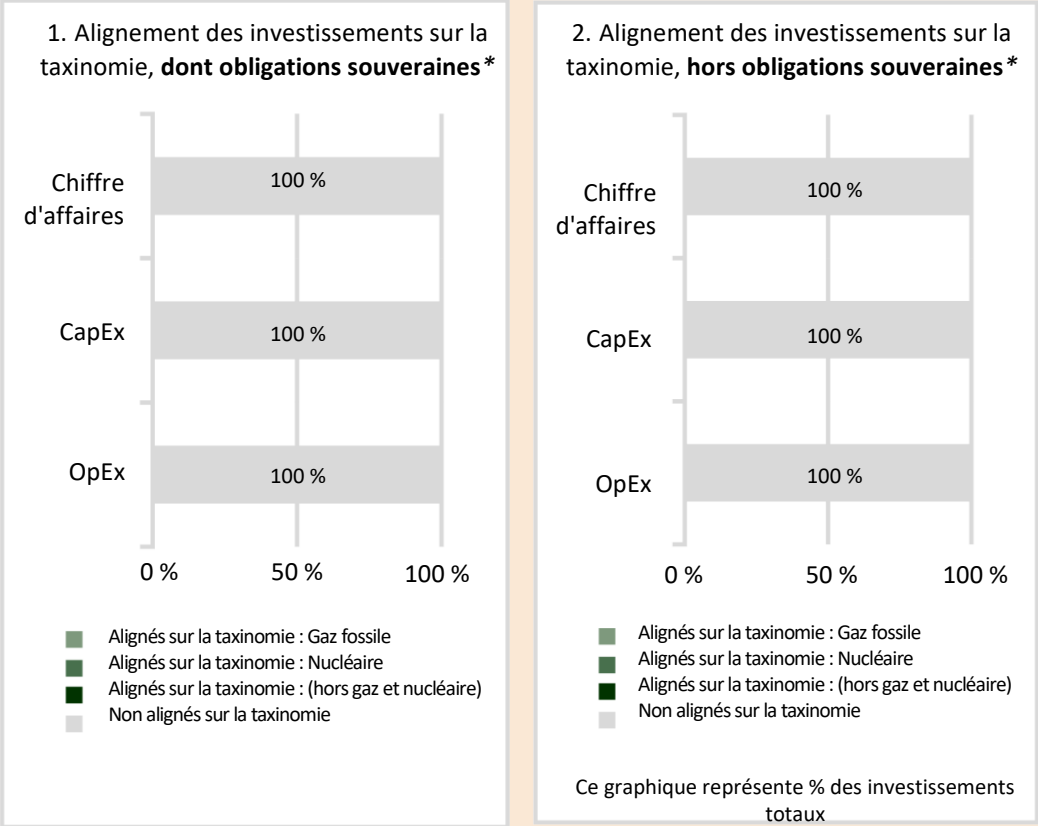
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables du produit financier ont été réalisés dans un objectif social.

Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables du produit financier ont été réalisés dans un objectif social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables du produit financier ont été réalisés dans un objectif social.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Tel qu'indiqué précédemment, en 2024, 96 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

4 % étaient des instruments utilisés à des fins de couverture de change ou des liquidités, déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : Les investissements sont réalisés à condition de respecter les trois critères susmentionnés du fonds. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
 - À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Il n'existe pas d'indice de référence ESG pour ce fonds.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***
Il n'existe pas d'indice de référence ESG pour ce fonds.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***
Il n'existe pas d'indice de référence ESG pour ce fonds.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Il n'existe pas d'indice de référence ESG pour ce fonds.
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Le produit financier a surperformé l'indice du marché au sens large.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE GLOBAL SOCIAL IMPACT
Identifiant d'entité juridique : 2221 00R7N9SHEUPT3F 14

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ Oui

☐ ☐ ☐ Non

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %
 - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : 96 %

- ☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables
 - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
 - ☐ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs durables promus par le produit financier sont atteints.

Tel que stipulé dans le prospectus, le fonds (anciennement dénommé « Sycomore Global Happy at Work ») vise à réaliser une performance supérieure à celle de l'indice Euro Stoxx Total Return (dividendes réinvestis) sur un horizon minimum de placement recommandé de cinq ans en suivant une stratégie ISR thématique, qui consiste à investir dans des sociétés qui privilégient leurs ressources humaines en tant que principe fondamental de la durabilité.

Trois critères de sélection, qui font partie du pilier Collaborateurs de notre méthodologie SPICE[1], sont utilisés pour soutenir les objectifs d'investissement durable du fonds, qui doivent être validés de manière cumulée pour intégrer l'univers d'investissement du fonds :

- Organisation des ressources humaines : Entreprises justifiant d'une note supérieure ou égale à 3/5 et ;
- Environnement Happy@Work : Entreprises justifiant d'une note supérieure ou égale à 3,5/5 et ;
- Enquête et avis du personnel : Entreprises justifiant d'une note supérieure ou égale à 3/5.

En 2024, le produit financier a réalisé les investissements suivants avec un objectif durable :

- 96 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social. Tous les investissements du portefeuille présentaient simultanément :
 - une note pour la structure des « Ressources humaines » supérieure ou égale à 3/5 ; et
 - une note « Happy@Work Environment » supérieure ou égale à 3,5/5 ; et
 - une note « Enquête et avis du personnel » supérieure ou égale à 3/5.

Enfin, 4 % des actifs nets du fonds étaient des instruments utilisés à des fins de couverture de change et des liquidités, tous deux déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».

[1] SPICE est l'acronyme de Suppliers&Society, People, Investors, Clients and Environment (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Cet outil évalue la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. L'analyse prend en compte 90 critères à partir desquels une note entre 1 et 5 par lettre de SPICE est obtenue. Ces 5 scores sont pondérés en fonction des impacts les plus significatifs sur l'entreprise. De plus amples informations sur l'outil sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=strategie>

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Le fonds vise à réaliser une performance supérieure à son indice de référence (Euro Stoxx Total Return) concernant :

- Le pourcentage de femmes occupant des postes de direction clés[2][2] : en 2024, le produit financier affichait un pourcentage moyen pondéré de femmes occupant des postes de direction clés égal à 26 %, contre 25 % pour son indice de référence.
- Le pourcentage de sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ayant élaboré une Politique des droits de l'homme : en 2024, le produit financier

affichait un pourcentage moyen pondéré de sociétés bénéficiaires des investissements ayant élaboré une Politique en matière des droits de l'homme égal à 93 %, contre 91 % pour son indice de référence.

[2] Bien que de nombreuses entreprises déclarent la part des femmes occupant des postes de direction, elles le font à des niveaux hiérarchiques divers, et les cadres sous-jacents varient d'une entreprise à l'autre. Afin de disposer de données homogènes pouvant être agrégées au niveau de chaque fonds, nous avons choisi d'utiliser le pourcentage de femmes au sein du comité exécutif.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

En 2023, le fonds affichait :

- Un pourcentage moyen pondéré de femmes occupant des postes de direction clés égal à 23 %.
- A été associée à des sociétés en portefeuille ayant une politique de droits de l'homme égale à 97 %.

● **Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?**

Deux garanties sont mises en œuvre pour tous les investissements du fonds afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE repose sur une analyse de plus de 90 critères, articulée autour des cinq parties prenantes (Société et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Les investissements qui nuisent gravement à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont réputés être exclus par les moyens suivants :
 - Un seuil minimum, fixé à 3/5 pour chaque investissement du produit financier ;
 - Examen des controverses associées aux émetteurs, suivi quotidiennement sur la base de différentes sources de données externes ainsi que d'analyses de controverse menées par un prestataire externe. Toutes les controverses ont un impact sur la note SPICE de l'émetteur. Des controverses sévères peuvent conduire à une exclusion des produits financiers ;
- La politique d'exclusion[3] ajoute des restrictions aux activités considérées comme causant un préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

[3] La politique d'exclusion est disponible sur le site Internet de Sycomore AM - <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

— **Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Le produit financier a investi exclusivement en actions de sociétés cotées. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicables aux sociétés, à l'exclusion d'un

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect

élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3 de la norme), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) sont examinés lors de l'analyse SPICE, et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés.

Parmi les exemples d'appariements entre les indicateurs relatifs aux incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la responsabilité sociale et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'absence de code de conduite des fournisseurs, l'insuffisance de la protection des dénonciateurs, l'absence de politique en matière de droits humains, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les cas de graves problèmes relatifs aux droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption, sont examinés dans cette section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier fondamental Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de plainte des employés, la discrimination et les ratios de rémunération du PDG, visent les impacts négatifs traités au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs défavorables de durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le taux de rémunération exorbitant des directeurs généraux sont examinés dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités vise les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, les émissions d'eau, de déchets et de matières, ainsi que les

indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'impact sur la durabilité, y compris les initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux combustibles fossiles, sont examinés dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et la conformité de la politique d'exclusion) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[4] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR>

— Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa Politique en matière de droits de l'homme [5] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[5] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/download/655023262>



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans la sous-section précédente, les principaux impacts négatifs, ainsi que toutes les autres incidences défavorables sur la durabilité, sont pris en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Parmi les 14 principaux indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, 9 sont des indicateurs environnementaux traités dans la section E de l'analyse SPICE, 2 sont des indicateurs sociaux examinés dans la section C de l'analyse SPICE et 3 sont visés par la politique d'exclusion de l'entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

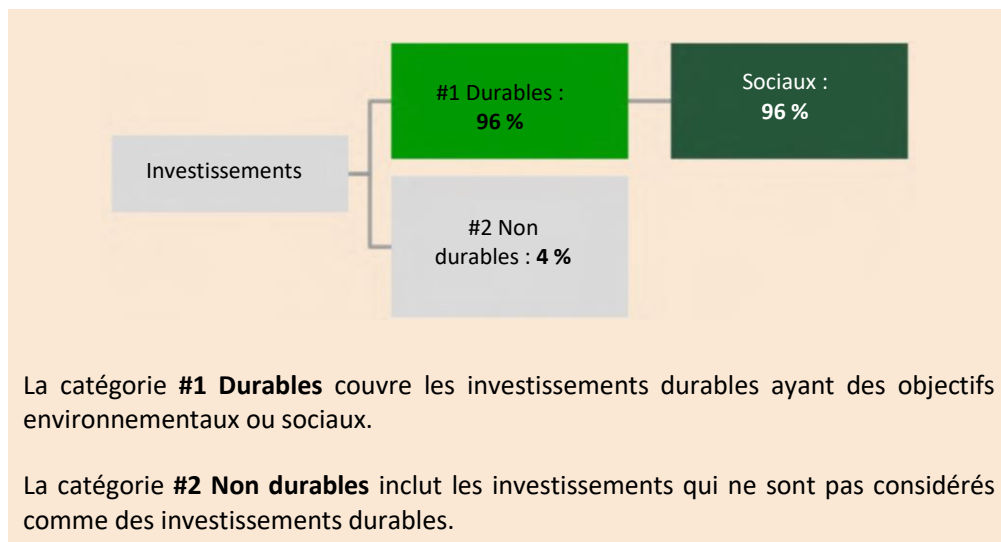
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Microsoft	Technologie de l'information	7,12	ÉTATS-UNIS
NVIDIA CORP	Technologie de l'information	6.18	ÉTATS-UNIS
Eli Lilly	Soins de santé	4.26	ÉTATS-UNIS
Mastercard Incorporated Classe A	Finance	3.82	ÉTATS-UNIS
Taiwan Semiconductor	Technologie de l'information	3.65	TAÏWAN
Stryker Corp	Soins de santé	3.54	ÉTATS-UNIS
Progressive Corp	Finance	3.44	ÉTATS-UNIS
Eaton Corp. Plc	Industrie	3.09	IRLANDE
Intuitive Surgical	Soins de santé	2.77	ÉTATS-UNIS
Waste Connections	Industrie	2.74	ÉTATS-UNIS
Thermo Fisher Scientific	Soins de santé	2,72	PAYS-BAS
RELX	Industrie	2.56	ROYAUME-UNI
T-Mobile US	Services de communication	2.45	ÉTATS-UNIS
Deere	Industrie	2.39	LUXEMBOURG
CyberArk Software	Technologie de l'information	2.37	ISRAËL

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Technologie de l'information	28,76
Industrie	19,91
Soins de santé	16,14
Finance	13,49
Biens de consommation discrétionnaire	5,84
Services de communication	3,34
Biens de consommation de base	1,67

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz
fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.



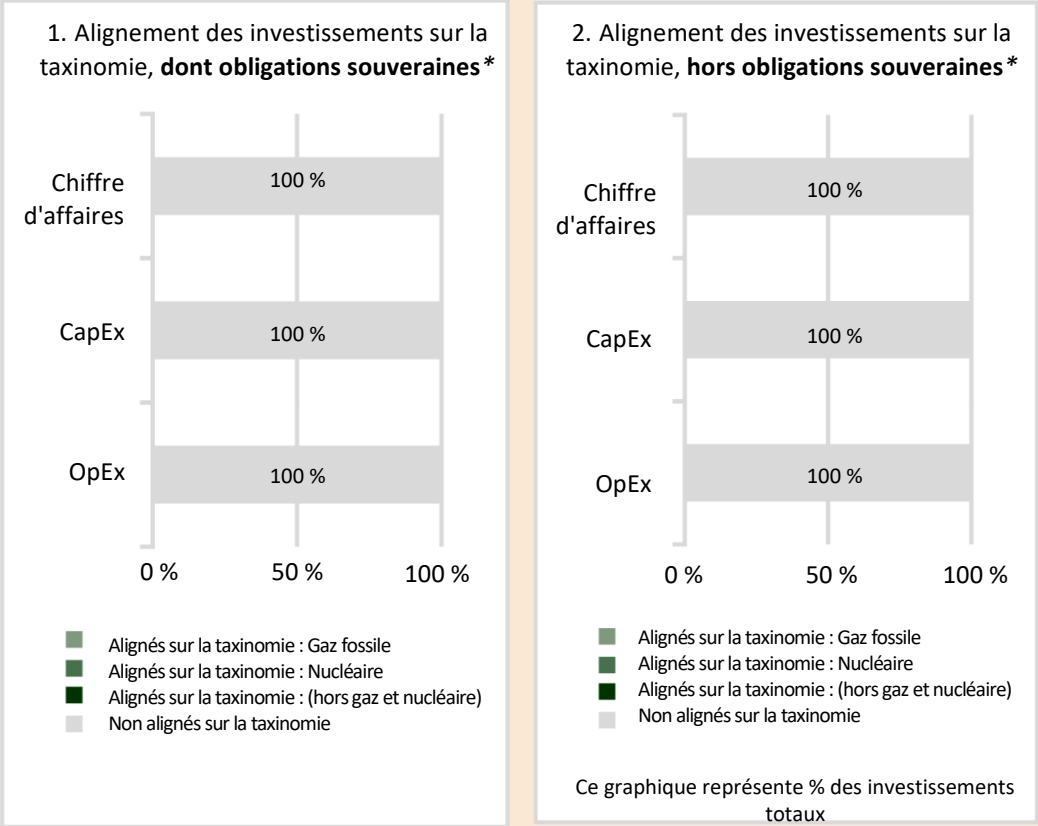
Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables du produit financier ont été réalisés dans un objectif social.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables du produit financier ont été réalisés dans un objectif social.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables du produit financier ont été réalisés dans un objectif social.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Tel qu'indiqué précédemment, en 2024, 96 % des investissements du portefeuille constituaient des investissements durables ayant un objectif social.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

4 % étaient des instruments utilisés à des fins de couverture de change ou des liquidités, déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Pendant la durée de vie d'un investissement réalisé par le fonds :

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : Les investissements sont réalisés à condition de respecter les trois critères susmentionnés du fonds. Il est indispensable de déterminer si les investissements permettent d'atteindre un objectif social.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-jacent. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible à l'un des critères du fonds ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.
 - L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
 - À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Il n'existe pas d'indice de référence ESG pour ce fonds.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

Il n'existe pas d'indice de référence ESG pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Il n'existe pas d'indice de référence ESG pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'existe pas d'indice de référence ESG pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a surperformé l'indice du marché au sens large en 2024.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du Produit : SYCOMORE GLOBAL ECO SOLUTIONS
Identifiant d'entité juridique : 2221 00SFVLFQDKTX9T 51

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☐ ☐ ☐ **Non**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 96 %

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs durables promus par le produit financier sont atteints.

Comme indiqué dans le prospectus, le fonds a pour objectif de réaliser une performance significative sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, par le biais d'une sélection rigoureuse d'actions de sociétés dont le modèle d'affaires, les produits, les services ou le processus de production contribuent de manière positive aux défis de la transition énergétique et écologique à travers une stratégie thématique ISR.

Afin de soutenir les objectifs d'investissement durable du fonds, l'évaluation du risque de transition se fonde principalement sur l'indicateur NEC (pour « Net Environmental Contribution »), à savoir la Contribution nette environnementale, et est complétée par une différenciation écologique et des informations prospectives, telles que des éléments en matière d'alignement et de trajectoire, des informations relatives à la taxinomie ou à l'écoconception et aux approches du cycle de vie. La NEC est un indicateur scientifique holistique, qui permet aux investisseurs de déterminer dans quelle mesure un modèle économique donné est aligné ou mal aligné sur la transition écologique.

Pour être éligible à l'univers d'investissement du fonds, la notation NEC doit être strictement positive sur une échelle de -100 % à +100 %.

En 2024, environ 96 % des investissements du portefeuille étaient des investissements durables ayant un objectif environnemental : les émetteurs associés avaient une NEC ≥ 0 % et contribuaient ainsi favorablement aux défis de la transition énergétique et écologique. Les 4 % restants des actifs sous gestion du fonds étaient des liquidités et des couvertures de change, et donc déclarées aux présentes dans la catégorie « Non durables ».

[1] La NEC est un indicateur qui permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise est aligné sur la transition écologique et les objectifs d'atténuation du changement climatique. Elle s'échelonne de -100 % pour les activités très préjudiciables pour les ressources naturelles à +100 % pour les activités à fort impact positif net, proposant des solutions claires aux enjeux environnementaux et climatiques. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production). De plus amples informations sur l'indicateur sont disponibles sur le site Internet de la NEC Initiative : <https://nec-initiative.org/>

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à afficher une performance supérieure à celle de son indice de référence (indice MSCI Daily Net TR Europe) concernant :

- La NEC : en 2024, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à 38 %, contre 1 % pour son indice de référence. Cela reflète l'objectif environnemental du fonds, valorisant les entreprises contribuant à la transition énergétique et écologique, ayant une ou plusieurs activités liées à l'énergie, aux transports et à la mobilité, à la rénovation et à la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes.
- Son exposition aux activités vertes, définies comme les activités de type I et II du label Greenfin : en 2024, le produit financier affichait une part moyenne pondérée d'investissements Greenfin de types I et II égale à 84 % de ses actifs sous gestion, contre 5 % pour son indice de référence. Ce résultat découle des mêmes raisons que celles indiquées au point précédent.

...et par rapport aux périodes précédentes ?

En 2023 :

- La NEC était égal à 43 % ;
- L'exposition aux activités vertes, définies comme des activités relevant du label Greenfin, représentait 89 %

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Deux garanties sont mises en œuvre pour tous les investissements du fonds afin de s'assurer que les investissements durables ne nuisent pas de manière significative à l'un des objectifs d'investissement durable :

- La méthodologie SPICE repose sur une analyse de plusieurs critères, articulée autour des cinq parties prenantes (Société et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Les investissements qui nuisent gravement à un ou plusieurs objectifs d'investissement durable sont réputés être exclus par les moyens suivants :
 - Un seuil minimum, fixé à 3/5 pour chaque investissement du produit financier ;
 - Examen des controverses associées aux émetteurs, suivi quotidiennement sur la base de différentes sources de données externes ainsi que d'analyses de controverse menées par un prestataire externe. Toutes les controverses ont un impact sur la note SPICE de l'émetteur. Des controverses sévères peuvent conduire à une exclusion des produits financiers ;
- La politique d'exclusion[2] ajoute des restrictions aux activités considérées comme causant un préjudice important à au moins un objectif d'investissement durable.

[2] Les politiques d'exclusion sont disponibles sur le site Internet de Sycomore AM, <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>, et sur le site Internet du ministère français de l'Environnement, https://www.ecologie.gouv.fr/label-greenfin#scroll-nav_5

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation[2].

Le produit financier a investi exclusivement en actions de sociétés cotées. Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives applicables aux sociétés, à l'exclusion d'un élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 de la norme, ainsi que 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3 de la norme), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) sont examinés lors de l'analyse SPICE, et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) sont ciblés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les impacts négatifs ainsi que les opportunités durables clés.

Parmi les exemples d'appariements entre les indicateurs relatifs aux incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la responsabilité sociale et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment l'absence de code de conduite pour les fournisseurs, la protection insuffisante des lanceurs d'alerte, l'absence de politique en matière de droits de l'homme, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption, sont examinés dans cette section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier fondamental Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs de durabilité défavorables, notamment l'écart de rémunération non ajusté entre les hommes et les femmes, la diversité des sexes au sein du conseil, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de plainte des employés, la discrimination et les ratios de rémunération du PDG, visent les impacts négatifs traités au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs défavorables de durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le taux de rémunération exorbitant des directeurs généraux sont examinés dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités vise les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, les émissions d'eau, de déchets et de matières, ainsi que les indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'impact sur la durabilité, y compris les initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux combustibles fossiles, sont examinés dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles, la production de pesticides chimiques, et plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et des Principes

directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et la conformité de la politique d'exclusion) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement de la manière suivante :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[3] <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:32022R1288&from=FR>

Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles commerciaux, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa Politique en matière de droits de l'homme^[1] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à détecter des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

^[1] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/download/655023262>



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Comme indiqué dans la sous-section précédente, les principaux impacts négatifs, ainsi que toutes les autres incidences défavorables sur la durabilité, sont pris en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Parmi les 14 principaux indicateurs d'impact négatif sur la durabilité, 9 sont des indicateurs environnementaux traités dans la section E de l'analyse SPICE, 2 sont des indicateurs sociaux

examinés dans la section C de l'analyse SPICE et 3 sont visés par la politique d'exclusion de l'entreprise.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

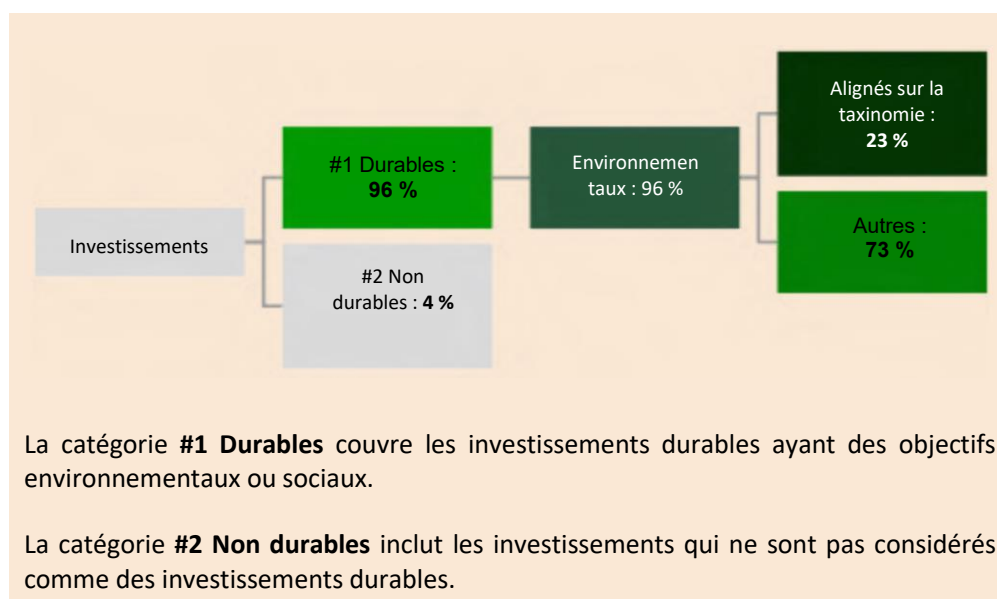
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Wabtec	Industrie	4,87	ÉTATS-UNIS
Eaton Corp. Plc	Industrie	4.40	IRLANDE
Quanta Services	Industrie	4,36	ÉTATS-UNIS
Groupeement d'Intérêt Économique ENGIE Alliance	Services publics	4.16	FRANCE
E.ON International Finance BV	Services publics	3.44	ALLEMAGNE
NEXTERA ENERGY INC	Services publics	3,28	ÉTATS-UNIS
Waste Connections	Industrie	3.25	ÉTATS-UNIS
Compagnie de Saint-Gobain SA	Industrie	2,99	FRANCE
Clean Harbors	Industrie	2.97	ÉTATS-UNIS
Owens Corning	Industrie	2.86	ÉTATS-UNIS
Schneider	Industrie	2,58	FRANCE
EDP Renovaveis	Services publics	2.41	ESPAGNE
Prysmian	Industrie	2.30	ITALIE
MasTec. Inc.	Industrie	2.25	ÉTATS-UNIS
Xylem	Industrie	2.23	ÉTATS-UNIS

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Industrie	50,84
Services publics	20,14
Technologie de l'information	7.32

Matériaux	5.85
Biens de consommation discrétionnaire	5.56
Biens de consommation de base	1.42



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz
fossile

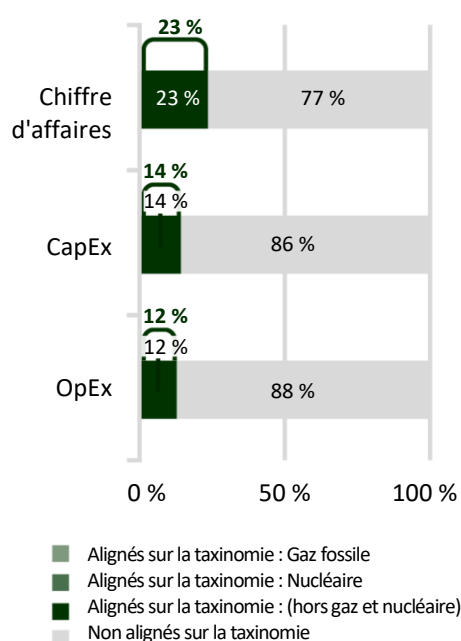
☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

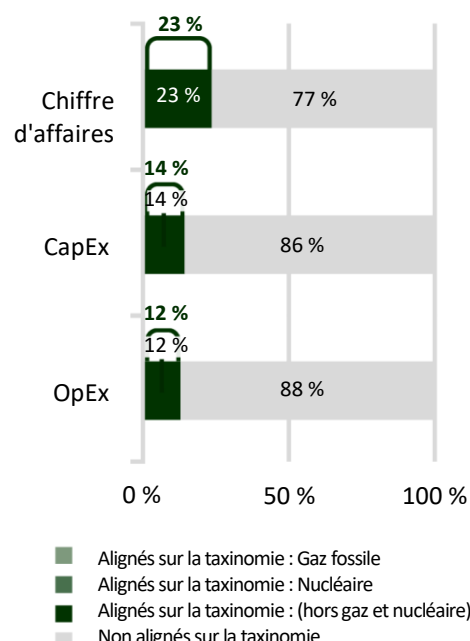
1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, **dont obligations souveraines***



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines***



Ce graphique représente % des investissements totaux

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Source : estimations MSCI
Couverture du chiffre d'affaires : 100 %
Couverture des CapEx : 32 %
Couverture des OpEx : 32 %

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
Les données ne sont pas disponibles à la date du rapport.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a diminué par rapport à 2023 en raison de l'augmentation de la couverture.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 73 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Comme indiqué précédemment, tous les investissements durables en 2024 ont été réalisés avec un objectif environnemental.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

4 % étaient constitués d'espèces à des fins de liquidité et de couvertures de change, et donc déclarés aux présentes dans la catégorie « Non durables ».



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

- Sur une base *ex-ante* (avant investissement dans une société) : les investissements sont réalisés à condition de répondre aux critères fixés par le fonds concernant les enjeux de la transition énergétique et écologique. Identifier si l'investissement permet d'atteindre l'objectif environnemental est un prérequis de l'analyse.
- De manière continue et *a posteriori* (pendant et après la période de détention des investissements) :
 - Au cours de la durée de vie des investissements, les résultats des analyses peuvent varier parallèlement aux événements liés à l'évolution du sous-

jaçant. Tout événement qui aurait pour effet de rendre l'investissement non éligible aux exigences du fonds concernant l'objectif environnemental, ou qui serait soumis à la politique d'exclusion déclencherait des fluctuations de portefeuille selon nos procédures internes.

- L'engagement et l'exercice des droits de vote durant la période de détention d'actions apportent également une valeur ajoutée en matière de durabilité. La stratégie d'engagement du fonds vise à :
 - S'engager dans des discussions avec les sociétés de nos portefeuilles pour saisir pleinement leurs défis ESG ;
 - Encourager les entreprises à publier leurs stratégies, politiques et performances ESG ;
 - Demander aux sociétés d'être transparentes et d'adopter des mesures correctives adéquates et durables en cas de controverse ;
 - S'impliquer dans des initiatives d'engagement collectif au cas par cas ;
 - À travers l'exercice des droits de vote, poser des questions, refuser des résolutions ou soutenir des résolutions externes.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence durable pour ce fonds.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a surperformé l'indice du marché au sens large en 2024.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE ENVIRONMENTAL EURO IG CORPO BONDS
Identifiant d'entité juridique : 2221 00FH23U3U42MAS 48

Objectif d'investissement durable

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☒ **Oui**

☐ ☐ ☐ **Non**

☒ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : 95 %

☒ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ____% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure l'objectif d'investissement durable de ce produit financier a-t-il été atteint ?

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les objectifs durables promus par le produit financier sont atteints.

L'objectif du Compartiment (libellé en EUR) est de surperformer l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex-Financials TR sur une période d'investissement minimum recommandée de trois ans, en investissant, à travers une stratégie ISR thématique, dans des sociétés dont le modèle économique, les produits, les services ou les processus de production contribuent positivement aux défis de la transition énergétique et écologique.

Le Compartiment effectuera entre autres des investissements durables sur le plan environnemental relevant de l'article 5 du Règlement sur la taxinomie (2020/852). Les investissements apportant une contribution peuvent répondre à l'un quelconque des six objectifs environnementaux énoncés à l'article 9 du Règlement sur la taxinomie :

- a) l'atténuation du changement climatique,
- b) l'adaptation au changement climatique,
- c) l'utilisation durable et la protection des ressources aquatiques et marines,
- d) la transition vers une économie circulaire,
- e) la prévention et la réduction de la pollution,
- f) la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Aucun indice de référence n'a été désigné pour atteindre l'objectif d'investissement durable du Compartiment.

● *Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?*

Le Compartiment mesurera la réalisation de l'objectif d'investissement durable à l'aide des indicateurs de durabilité suivants dans le cadre du suivi des titres bénéficiaires des investissements :

- Notation SPICE des entreprises bénéficiaires des investissements : SPICE* est l'acronyme de « Society & Subcontractors, People, Investors, Clients and Environment » (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Cette notation permet d'évaluer la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. L'analyse prend en compte une série de critères à partir desquels une note comprise entre 1 et 5 est obtenue pour chaque lettre de la méthodologie SPICE. Ces cinq notes sont pondérées de manière à ce que les questions environnementales représentent 20 % (note E de SPICE), les questions sociales 40 % (notes S, P et C) et les questions de gouvernance 20 % (50 % de la note I).
- La Contribution nette environnementale (NEC) [1] comme indicateur de durabilité au niveau de l'entreprise bénéficiaire des investissements. La NEC permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise contribue à la transition écologique. La note obtenue va de -100 % pour les activités très préjudiciables à l'environnement à +100 % pour les activités à fort impact net positif. Les entreprises associées à une NEC supérieure ou égale au seuil choisi contribuent donc de manière significative à la transition écologique et aux objectifs d'atténuation du changement climatique.
- Respect de la politique d'exclusion du Gestionnaire en investissement par les entreprises bénéficiaires des investissements
- Respect du processus d'analyse des controverses du Gestionnaire en investissement par les entreprises bénéficiaires des investissements
- Respect de la politique relative aux PIN du Gestionnaire en investissement par les entreprises bénéficiaires des investissements

En outre, le Compartiment rendra également compte des deux indicateurs suivants par rapport à l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex-Financials TR :

- **Contribution nette environnementale (Net Environmental Contribution, NEC) :** En 2024, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à 48 %, contre 2 % pour l'Indice de référence.
- **Intensité de gaz à effet de serre (GES) des sociétés bénéficiaires des investissements :** En 2024, le produit financier affichait une intensité de GES pondérée égale à 685 eq. CO₂ /an/par millier d'euros, contre 1 353 kg. eq. CO₂/an/par millier d'euros pour l'Indice de référence.

[1] La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production).

...et par rapport aux périodes précédentes ?

En 2023 :

- **Contribution nette environnementale (Net Environmental Contribution, NEC) :** Le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à 42 %, contre 2 % pour l'Indice de référence.
- **Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements :** Le produit financier affichait une intensité de GES pondérée égale à 264 eq. CO₂/an/par millier d'euros, contre 1 360 kg. eq. CO₂/an/par millier d'euros pour l'Indice de référence.

Dans quelle mesure les investissements durables n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable ?

Avant toute décision d'investissement, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante. En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables :

- Conformément à la politique d'exclusion ISR de la Société de gestion [2] : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR).
- Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3 : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. La classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) est considérée comme une violation de l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.
- Note SPICE inférieure à 3/5 : La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.
- Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN) : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Seront classées comme « Non durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[1] La politique d'exclusion est disponible sur le site Internet de Sycomore AM : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>

– – *Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?*

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité s'appuient sur des indicateurs à deux niveaux :

1. Pour les investissements durables uniquement : une politique relative aux PIN s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.
2. Pour tous les investissements du produit financier : le cadre d'analyse SPICE couvre toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN : chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion détaillé dans la politique relative aux PIN de Sycomore AM.

Notation SPICE :

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation. Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative. La politique relative aux PIN de Sycomore AM détaille la manière dont les questions couvertes par les PIN sont prises en compte dans la méthodologie SPICE.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales. Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur les décisions d'investissement de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation peuvent être liées aux résultats de l'analyse SPICE.

- – – *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de la gouvernance et le degré d'intégration des questions de durabilité, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa Politique en matière de droits de l'homme [3] conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à détecter des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[3] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/esg-research-material?categoryKey=policies>



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

En outre, pour être considéré comme un investissement durable, tout investissement doit être conforme à la politique relative aux PIN, qui traite spécifiquement des principales incidences négatives. Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du fonds.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Statkraft	Services publics	3.00	NORVÈGE
RTE	Services publics	2.83	NORVÈGE
Ellevio	Services publics	2.74	SUÈDE
Iberdrola	Services publics	2.49	ESPAGNE
Veolia	Services publics	2.43	FRANCE
Deutsche Bahn	Industrie	2.29	ALLEMAGNE
Equinix	Immobilier	2,28	ÉTATS-UNIS
Vattenfall	Services publics	2.24	SUÈDE

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

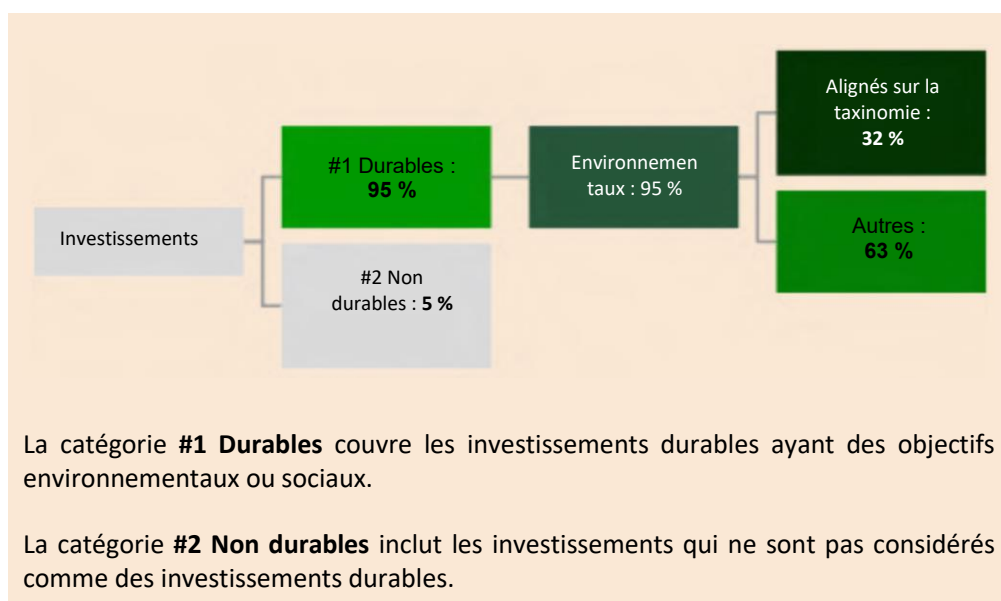
Elia Group	Services publics	2.18	BELGIQUE
Snam rete gas	Services publics	2.16	ITALIE
EDF	Services publics	2,15	FRANCE
EDP Energias	Services publics	2,15	PORTUGAL
Terna	Services publics	2.14	ITALIE
Smurfit Westrock	Matériaux	2.05	IRLANDE



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité s'élève à 95 %.

● Quelle était l'allocation des actifs ?



● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Services publics	52,34
Industrie	15,73
Matériaux	8,36
Immobilier	7,99
Biens de consommation discrétionnaire	3,46
Énergie	2,41
Technologie de l'information	0,48



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui :

☐ Dans le gaz
fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible

teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'énergie nucléaire, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

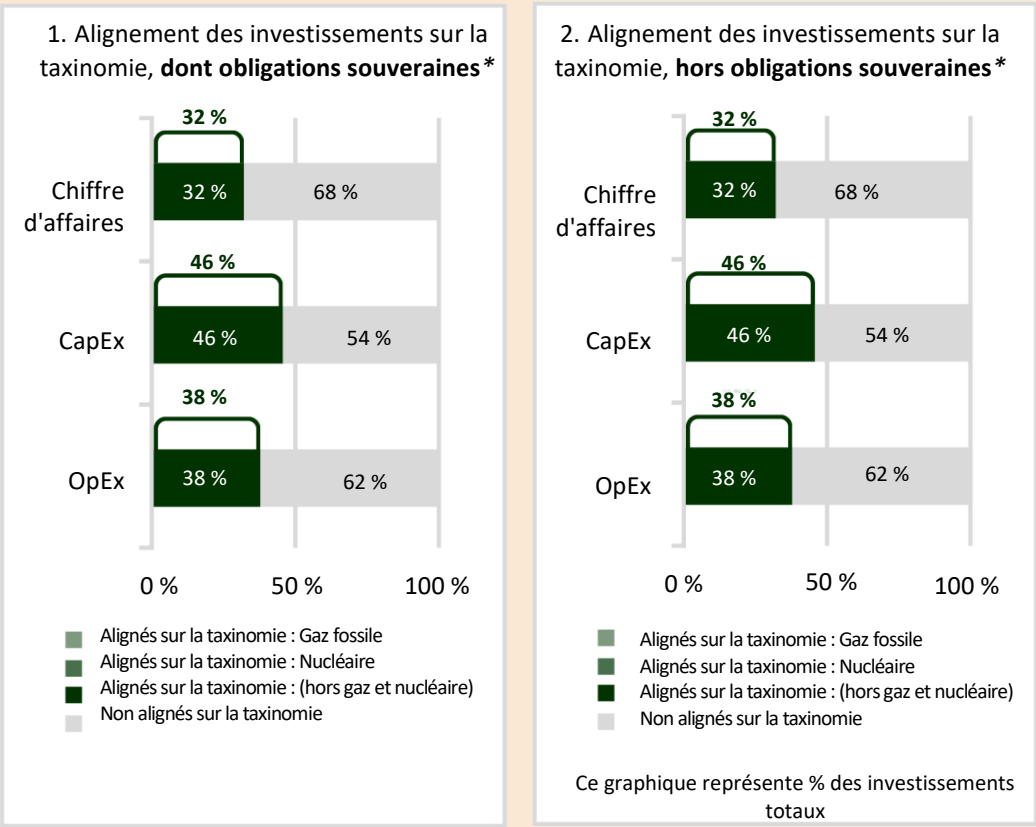
Les activités transitoires sont des activités économiques pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Source : estimations MSCI

Couverture des données relatives au chiffre d'affaires : 91 %

Couverture des données relatives aux CapEx : 79 %

Couverture des données relatives aux OpEx : 77 %

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Aucune donnée n'est disponible à la date du rapport.

- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Le pourcentage des investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a augmenté par rapport à 2023.

opérationnelles
vertes des sociétés
dans lesquelles le
produit financier a
investi.

Le symbole
représente des
investissements
durables ayant un
objectif
environnemental qui
**ne tiennent pas
compte des critères**
applicables aux
activités
économiques
durables sur le plan
environnemental au
titre de la taxinomie
de l'UE.



Quelle était la proportion d’investissements durables ayant un objectif environnemental qui n’étaient pas alignés sur la taxinomie de l’UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 63 %.



Quelle était la proportion d’investissements durables sur le plan social ?

Le fonds poursuit uniquement des objectifs environnementaux.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « non durables », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s’appliquaient-elles à eux ?

5 % du fonds représentent des liquidités et des produits dérivés qui, par définition, ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre l'objectif d'investissement durable au cours de la période de référence ?

Au niveau de l'investissement, le Compartiment réalisera des investissements durables ayant un objectif environnemental sur la base des filtres de sélection et d'exclusion suivants, applicables à tous les investissements du produit financier :

- **Un filtre de sélection** visant à identifier les entreprises dont les modèles économiques contribuent positivement à la transition écologique selon la NEC et qui sont communément qualifiées de vertes : dans le cadre du pilier environnemental de SPICE, la note de Contribution nette environnementale (NEC) doit être égale ou supérieure à 10 %. o Parmi ces entreprises, le Compartiment s'engage à réaliser une part minimale d'investissements durables sur le plan environnemental, conformément au Règlement sur la taxinomie. Ces investissements doivent satisfaire aux exigences énoncées dans le Règlement sur la taxinomie, soit les critères d'examen technique impliquant une contribution substantielle à un objectif environnemental et les critères d'absence de préjudice important, ainsi qu'à des garanties sociales minimales.
- **Un filtre d'exclusion** : Les entreprises sont exclues si les risques de durabilité identifiés sont susceptibles de compromettre leur compétitivité ou d'avoir une incidence négative majeure. Une entreprise est donc exclue si :
 - o elle est impliquée dans des activités identifiées dans la politique d'exclusion de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ; ou
 - o elle a obtenu une notation SPICE inférieure à 3/5 ; ou
 - o elle fait l'objet d'une controverse grave (note 3/3 dans l'outil d'évaluation des controverses de Sycomore AM) ; ou
 - o elle est visée par la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN).

En raison de l’application des éléments contraignants, l’univers d’investissement éligible du Compartiment est réduit d’au moins 20 % par rapport à l’univers initial (comme décrit dans le prospectus du Compartiment).

Au niveau du produit : la Société de gestion vise à obtenir un meilleur résultat que celui de l'indice Bloomberg Euro Aggregate Corporate ex-Financials TR pour les deux indicateurs suivants :

- La Contribution nette environnementale,
- L'intensité globale des gaz à effet de serre (GES).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur l'objectif d'investissement durable ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Le fonds n'a pas d'indice de référence ESG.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a surperformé l'indice du marché au sens large en 2024.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint l'objectif durable.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables avant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Dénomination du produit : SYCOMORE GLOBAL CLIMATE TRANSITION
Identifiant d'entité juridique : 2138 00BSQNVMWAX8NO 67

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 54 % d'investissements durables

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☒ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, **mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Compartiment (libellé en EUR) vise à surperformer l'indice MSCI All Country World Net Return (libellé en EUR) sur un horizon d'investissement minimum de cinq ans, en utilisant un processus socialement responsable pour investir dans des actions internationales de sociétés dont les stratégies sont cohérentes avec les objectifs d'émissions nettes nulles à l'échelle mondiale d'ici 2050 et de maximisation de la décarbonation de l'économie réelle. Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si ce produit financier est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Le Compartiment mesure la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales à l'aide des indicateurs de durabilité suivants dans le cadre du suivi des titres bénéficiaires des investissements :

- Notation SPICE des entreprises bénéficiaires des investissements : SPICE est l'acronyme de « Society & Subcontractors, People, Investors, Clients and Environment » (Sociétés et Fournisseurs, Collaborateurs, Investisseurs, Clients et Environnement). Cette notation permet d'évaluer la performance des entreprises en matière de durabilité. Il intègre l'analyse des risques et opportunités économiques, environnementales, sociales, sociétales et de gouvernance dans les pratiques de l'entreprise et dans les produits et services qu'elle délivre. L'analyse prend en compte une série de critères à partir desquels une note comprise entre 1 et 5 est obtenue pour chaque lettre de la méthodologie SPICE. Ces cinq notes sont pondérées de manière à ce que les questions environnementales représentent 20 % (note E de SPICE), les questions sociales 40 % (notes S, P et C) et les questions de gouvernance 20 % (50 % de la note I).
- En ce qui concerne l'aspect sociétal : la Contribution sociétale⁸⁵ des produits et services. L'indicateur de Contribution sociétale combine les contributions sociétales positives et négatives des produits et services d'une entreprise. La méthodologie s'appuie sur les aspects sociétaux des 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies et leurs 169 sous-objectifs (ou cibles).

- En ce qui concerne le capital humain : deux indicateurs portant tous deux sur l'ODD n° 8 (« promouvoir une croissance économique partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »), ainsi que sur les ODD n° 3, 4, 5 et 10 pour ce dernier :

1. L'évaluation « Happy@Work » : le cadre d'analyse fournit une évaluation complète et objective du niveau de bien-être au travail.
2. La notation « Good Job », un indicateur quantitatif qui vise à évaluer, sur une échelle allant de 0 à 100, la capacité globale d'une société à créer des emplois durables et de qualité pour tous, et notamment dans les zones (pays ou régions) où l'emploi est relativement limité et donc nécessaire pour garantir une croissance économique durable et globale.

- En ce qui concerne l'environnement : La NEC (Net Environmental Contribution) [\[1\]](#) permet d'évaluer dans quelle mesure le modèle économique d'une entreprise contribue à la transition écologique. La note obtenue va de -100 % pour les activités très préjudiciables à l'environnement à +100 % pour les activités à fort impact net positif. La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production).
- Respect de la politique d'exclusion du Gestionnaire en investissement par les entreprises bénéficiaires des investissements
- Respect du processus d'analyse des controverses du Gestionnaire en investissement par les entreprises bénéficiaires des investissements
- Respect de la politique relative aux PIN du Gestionnaire en investissement par les entreprises bénéficiaires des investissements

[\[1\]](#) La NEC porte sur cinq catégories d'impact (enjeux : le climat, les déchets, la biodiversité, l'eau, la qualité de l'air) par groupe d'activités (zones de contribution : les écosystèmes, l'énergie, la mobilité, la construction, la production).

● **Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?**

Le fonds vise à afficher une performance supérieure à celle de son indice de référence (MSCI All Country World Index Net Return) concernant :

- La NEC : en 2024, le produit financier affichait une NEC moyenne pondérée égale à 2 %, contre 0 % pour son indice de référence. Cela reflète l'objectif environnemental du fonds, valorisant les entreprises contribuant à la transition énergétique et écologique, ayant une ou plusieurs activités liées à l'énergie, aux transports et à la mobilité, à la rénovation et à la construction, à l'économie circulaire et aux écosystèmes.
- Réduction des émissions de carbone : ces données reflètent le pourcentage d'entreprises au sein des portefeuilles qui ont pris des engagements définis afin de réduire leurs émissions de carbone. En 2024, 65 % des entreprises en portefeuille ont pris cet engagement, contre 48 % pour l'indice de référence.

● **... et par rapport aux périodes précédentes ?**

Le produit a été lancé fin 2024.

● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Le Compartiment réalisera notamment des investissements durables ayant un objectif social, sur la base d'au moins un des critères suivants :

- **En ce qui concerne l'aspect sociétal** : investissements présentant une **Contribution sociétale des produits et services** supérieure ou égale à 30 %.
- **En ce qui concerne le capital humain**, deux indicateurs portant tous deux sur l'ODD n° 8 (« promouvoir une croissance économique partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous »), ainsi que sur les ODD n° 3, 4, 5 et 10 pour ce dernier :

- Investissements présentant une notation « Good Jobs » supérieure ou égale à 55/100.
- Investissements présentant une notation « Happy@Work Environment » supérieure ou égale à 4,5/5.
- Les entreprises associées à une notation « Good Jobs » ou « Happy@Work Environment » supérieure ou égale au seuil choisi contribuent donc de manière significative à l'ODD n° 8.

Le Compartiment réalisera notamment des investissements durables ayant un objectif environnemental, sur la base du critère suivant : investissements présentant une **Contribution nette environnementale (Net Environmental Contribution, NEC)** supérieure ou égale à 10 %.

Il convient de noter que le Compartiment s'engage à investir au moins 50 % de ses actifs nets dans des actifs sous-jacents pouvant être qualifiés d'investissements durables selon les conditions énoncées dans le présent document, que leur objectif soit environnemental ou social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Avant toute décision d'investissement, quatre niveaux sont mis en œuvre afin d'éviter tout préjudice important à l'un quelconque des objectifs d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, sur une base ex ante.

En effet, les investissements visés par l'un ou plusieurs des critères ci-dessous ne seront pas considérés comme des investissements durables :

- **Conformément à la politique d'exclusion ISR du Gestionnaire en investissement** : les activités sont limitées en raison de leur impact social ou environnemental controversé, tel que défini et revu annuellement dans la politique de base de Sycomore AM (applicable à tous les investissements directs de Sycomore AM) et dans la politique d'investissement socialement responsable (ISR) (applicable à tous les OPCVM ouverts, mandats et fonds dédiés gérés selon une stratégie ISR), comme les violations des droits fondamentaux, les armes nucléaires et controversées, les munitions et les armes conventionnelles, le charbon thermique, le tabac, les pesticides, la pornographie, la production d'énergie à forte intensité de carbone et le pétrole et le gaz.

- **Entreprises touchées par une controverse de niveau 3/3** : identifiées sur la base d'une analyse approfondie des controverses par le Gestionnaire en investissement. Les entreprises qui obtiennent la classification de controverse la plus sévère (-3 sur l'échelle de Sycomore AM, qui va de 0 à -3) sont considérées comme contrevenant à l'un des principes du Pacte mondial des Nations unies.

- **Note SPICE inférieure à 3/5** : La méthodologie SPICE, à travers ses 90 critères, porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans le projet de normes techniques de réglementation. Une note inférieure à 3/5 indique une performance plus faible en matière de durabilité pour une ou plusieurs incidences négatives.

- **Conformément à la politique de Sycomore AM relative aux Principales incidences négatives (PIN) [1]** : une politique relative aux PIN est mise en œuvre, visant à identifier d'autres préjudices importants éventuels dans les domaines environnementaux et sociaux visés par les indicateurs de PIN repris dans le tableau 1 de l'annexe I. Seront classées comme « Non durables » les entreprises qui répondent à l'un quelconque des critères d'exclusion concernant les émissions de GES, la biodiversité, l'eau, les déchets, l'égalité entre les sexes, le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les armes controversées.

[1] De plus amples informations sont accessibles sur la page Internet

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les incidences négatives sur les facteurs de durabilité s'appuient sur des indicateurs à deux niveaux :

1. **Pour les investissements durables uniquement** : une politique relative aux PIN s'inspirant directement des indicateurs figurant dans le tableau 1 de l'annexe I et de tout autre indicateur pertinent des tableaux 2 et 3.
2. **Pour tous les investissements du produit financier** : le cadre d'analyse SPICE traite de toutes les questions ciblées par l'ensemble des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, et il est possible de les utiliser pour alimenter l'analyse.

Politique relative aux PIN : chaque facteur de durabilité visé par le tableau 1 de l'annexe I était associé à un critère d'exclusion :

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Applicables aux sociétés bénéficiaires des investissements

○ Émissions de GES :

§ Indicateurs n° 1, 2, 3, 5 et 6 (émissions de GES de scopes 1, 2 et 3 et émissions totales ; empreinte carbone ; intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ; part de consommation et de production d'énergie non renouvelable ; intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique) : pour tous les secteurs, les émissions de GES sont évaluées en tenant compte de la taille de l'entreprise, par rapport à son sous-secteur, ainsi que des niveaux de décarbonation basés sur la science nécessaires pour maintenir l'augmentation de la température mondiale en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, comme décrit dans le cinquième rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat^[1] (GIEC). Par conséquent, l'approche relative aux PIN de Sycomore AM en matière d'émissions de GES pour tous les secteurs repose sur des mesures cibles fondées sur la science : de l'initiative Science-Based Target (SBTi^[2]), d'une part, et sur les températures calculées par l'initiative Science-Based 2°C Alignment (SB2A^[3]), d'autre part. Les entreprises associées à une température dépassant le seuil fixé dans la politique relative aux PIN sont considérées comme causant un préjudice important à l'objectif d'atténuation du changement climatique.

§ Indicateur n° 4 (exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles) : Les sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles sont concernées par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

○ Biodiversité :

§ Indicateur n° 7 (Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité), complété par l'indicateur n° 14 du tableau 2 (Espèces naturelles et aires protégées) : ces deux indicateurs signalent que des activités pourraient être menées dans des zones sensibles sur le plan de la biodiversité sans que des mesures d'atténuation appropriées soient mises en place. Les entreprises pour lesquelles cela est avéré sont considérées comme causant un préjudice important à l'objectif de protection et de restauration de la biodiversité et des écosystèmes. La procédure détaillée de confirmation des entreprises exclues est décrite dans la politique relative aux PIN.

○ Eau :

Indicateur n° 8 (Rejets dans l'eau) : pour les entreprises qui déclarent des émissions dépassant le seuil fixé dans la politique relative aux PIN, une enquête plus approfondie est menée sur l'impact des émissions passées sur les parties prenantes, sur la base d'examen des controverses. Un impact grave auquel l'entreprise n'a pas encore totalement remédié est considéré comme causant un préjudice important à l'objectif d'utilisation durable et de protection des ressources aquatiques et marines.

○ Déchets :

§ Indicateur n° 9 (Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs) : pour les entreprises qui déclarent des quantités dépassant le seuil fixé dans la politique relative aux PIN, une enquête plus approfondie est menée sur l'impact des déchets rejetés sur les parties prenantes, sur la base d'examen des controverses. Un impact grave auquel l'entreprise n'a pas encore totalement remédié est considéré comme causant un préjudice important à l'objectif de prévention et de réduction de la pollution.

○ Respect des principes du Pacte mondial des Nations unies/principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales :

§ Indicateur n° 10 (Violations) : Le cadre d'analyse des controverses susmentionné, mis en œuvre par Sycomore AM, vise précisément à identifier les violations de ces normes internationales.

§ Indicateur n° 11 (Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des normes) : l'absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect de ces normes internationales indique qu'il est nécessaire de procéder à une diligence raisonnable supplémentaire pour évaluer la probabilité de violations potentielles. Des exigences plus strictes sont ensuite mises en œuvre tout au long de l'analyse SPICE, en particulier en ce qui concerne les parties prenantes Société (S), Collaborateurs (P) et Clients (C), définies dans la politique relative aux PIN. Toute entreprise qui échoue au test sera considérée comme causant un préjudice important à un ou plusieurs objectifs sociaux.

○ **Égalité entre les sexes :**

§ Indicateur n° 12 (Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé) : Les entreprises associées à un écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé dépassant le seuil fixé dans la politique relative aux PIN sont considérées comme causant un préjudice important à l'objectif social de lutte contre les inégalités.

§ Indicateur n° 13 (Mixité au sein des organes de gouvernance) : Les entreprises au sein desquelles la proportion de femmes siégeant au Conseil d'administration est inférieure au seuil fixé dans la politique relative aux PIN sont considérées comme causant un préjudice important à l'objectif social de lutte contre les inégalités.

○ **Armes controversées :** l'exposition à des armes controversées est spécifiquement concernée par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Applicables aux émetteurs souverains et supranationaux :

○ **Intensité de GES** (indicateur n° 15) : L'intensité de GES fait partie de l'analyse des émetteurs souverains, décrite dans la politique d'intégration ESG de Sycomore AM, qui permet d'exclure les émetteurs les moins performants selon divers aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance.

○ **Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales** (indicateur n° 16) : de même, le cadre d'analyse applicable aux émetteurs souverains traite de l'adhésion à la Charte des Nations unies. En outre, une série d'indicateurs permet d'évaluer les pratiques des gouvernements en matière de développement durable et de gouvernance, notamment en ce qui concerne la corruption, les droits de l'homme et l'inclusion sociale.

Notation SPICE :

La méthodologie SPICE porte sur l'ensemble des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance ciblés par les indicateurs des incidences négatives sur les facteurs de durabilité énumérés dans les normes techniques de réglementation.

Parmi les 46 indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité applicables aux sociétés bénéficiaires des investissements, à l'exclusion d'un élément consacré aux investissements obligataires (soit 14 indicateurs des principales incidences négatives énumérés dans le tableau 1 et 32 indicateurs additionnels d'incidences négatives listés dans les tableaux 2 et 3), 42 indicateurs (23 indicateurs environnementaux et 19 indicateurs sociaux) abordent les incidences négatives examinées lors de l'analyse SPICE et 4 indicateurs (1 indicateur environnemental et 3 indicateurs sociaux) ont trait aux incidences négatives ciblées par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

Plus concrètement, le modèle d'analyse fondamentale SPICE de Sycomore AM est un modèle intégré permettant d'avoir une vision holistique des entreprises de l'univers d'investissement. Il a été élaboré en tenant compte des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Il intègre pleinement les

facteurs ESG afin de saisir comment les entreprises gèrent les incidences négatives ainsi que les opportunités durables clés selon une approche de double importance relative.

Parmi les exemples d'appariements entre les incidences négatives et les éléments de l'analyse SPICE, on peut citer :

Société et Fournisseurs (S) : La note S reflète la performance de l'entreprise vis-à-vis de ses fournisseurs et de la société civile. L'analyse porte sur la contribution sociétale des produits et services, la responsabilité sociale et la chaîne de sous-traitance. Des indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment l'absence de code de conduite pour les fournisseurs, la protection insuffisante des lanceurs d'alerte, l'absence de politique en matière de droits de l'homme, le manque de diligence raisonnable, les risques liés à la traite des êtres humains, au travail des enfants ou au travail obligatoire, les incidents graves recensés en matière de droits de l'homme et les risques liés aux politiques de lutte contre la corruption et les actes de corruption, traitent des incidences négatives abordées dans la section Société et fournisseurs.

Collaborateurs (P) : La note P met l'accent sur les salariés d'une entreprise et la gestion de ses ressources humaines. L'évaluation du pilier fondamental Collaborateurs porte sur l'intégration des questions liées aux collaborateurs, à leur épanouissement (Happy@Work Environment) ainsi qu'à la mesure de leur engagement. Des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment l'écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé, la mixité au sein des organes de gouvernance, les politiques de prévention des accidents du travail et les indicateurs de santé et de sécurité, les mécanismes de traitement des différends des employés, la discrimination et les ratios de rémunération du PDG, traitent des incidences négatives abordées au sein de la section Collaborateurs.

Investisseurs (I) : La note I se concentre sur la relation entre les sociétés et leurs actionnaires. La note est déterminée à partir d'une analyse approfondie de l'actionnaire et de la structure juridique de l'entreprise, des interactions et de l'équilibre des forces entre les différents acteurs : la direction, les actionnaires et leurs représentants, les administrateurs. L'analyse cible le modèle d'entreprise et la gouvernance. Parmi les indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, le manque de diversité au niveau du conseil d'administration et le ratio de rémunération excessif des PDG traitent des incidences négatives abordées dans cette section.

Clients (C) : La note C se concentre sur les clients de la société en tant qu'acteurs, analysant l'offre faite aux clients ainsi que la relation client.

Environnement (E) : La note E évalue la situation de la société par rapport aux ressources naturelles. Elle représente la gestion des enjeux environnementaux ainsi que les externalités positives ou négatives du modèle économique de l'entreprise. La sous-section sur l'empreinte environnementale des activités aborde les incidences négatives ciblées par les indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, notamment les indicateurs d'émissions de gaz à effet de serre, la consommation d'énergie, les indicateurs de pollution atmosphérique, la gestion de l'eau, les émissions de déchets et de matières ainsi que les indicateurs de biodiversité. Les indicateurs d'incidence sur la durabilité, y compris les initiatives de réduction des émissions de carbone et les activités liées aux combustibles fossiles, traitent des incidences négatives abordées dans la sous-section Risque de transition de la section E.

Politique d'exclusion : Enfin, la politique d'exclusion de Sycomore AM vise des indicateurs d'incidence négative sur la durabilité, notamment les armes controversées, l'exposition au secteur des combustibles fossiles et la production de pesticides chimiques et, plus généralement, a été rédigée pour cibler des entreprises qui enfreignent les principes du Pacte mondial des Nations unies et les Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales.

Une fois l'analyse (analyse SPICE comprenant l'examen des controverses et le respect de la politique d'exclusion et de la politique relative aux PIN) réalisée, elle affecte les décisions d'investissement des manières suivantes :

- Comme indiqué dans la question précédente, elle offre une protection contre les préjudices importants causés à tout objectif d'investissement durable, en excluant les sociétés qui ne respectent pas les exigences de sauvegarde minimales ;
- Elle a également un impact sur le dossier des investissements financiers de deux façons : 1. les hypothèses liées aux perspectives de l'entreprise (prévisions de croissance et de rentabilité, passifs, fusions-acquisitions, etc.) peuvent être renforcées par certains résultats de l'analyse SPICE le cas échéant, et 2. certaines hypothèses fondamentales des modèles d'évaluation sont systématiquement liées aux résultats de l'analyse SPICE.

[1] https://unfccc.int/topics/science/workstreams/cooperation-with-the-ipcc/the-fifth-assessment-report-of-the-ipcc?gclid=CjwKCAjw7p6aBhBiEiwA83fGupjyovLRq1NKs9o5UtlotAQQcswzZD30tofiDkg_ryZ8SIJHtnG5y4BoCEiwQAvD_BwE

[2] <https://sciencebasedtargets.org/>

[3] <https://icebergdatalab.com/solutions.php>

[3] [https://eur-lex.europa.eu/legal-](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR)

[content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:3A32022R1288&from=FR)

- - - *Les investissements durables étaient-ils conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :*

Le développement du cadre d'analyse de Sycomore AM « SPICE » ainsi que la politique d'exclusion s'inspirent des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, du Pacte mondial des Nations unies, des normes internationales de l'Organisation internationale du Travail et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme. Pour évaluer la valeur fondamentale d'une entreprise, les analystes examinent méthodologiquement comment une société interagit avec ses parties prenantes. Cette analyse fondamentale vise à comprendre les enjeux stratégiques, les modèles économiques, la qualité de gestion et le degré d'implication, ainsi que les risques et les opportunités auxquels l'entreprise est confrontée. Sycomore AM a également défini sa politique en matière de droits de l'homme conformément aux Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

En dépit de la diligence raisonnable décrite ci-dessus visant à déceler des violations potentielles des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le respect effectif des émetteurs analysés ne peut jamais être garanti.

[1] La politique en matière de droits de l'homme de Sycomore AM est disponible à l'adresse : <https://en.sycomore-am.com/download/655023262>

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Pour tout investissement du portefeuille, les principales incidences négatives ainsi que toutes les autres incidences négatives sont prises en compte à travers l'analyse et les résultats SPICE, complétés par la politique d'exclusion de Sycomore AM.

En outre, pour être considéré comme un investissement durable, tout investissement doit être conforme à la politique relative aux PIN, qui traite spécifiquement des principales incidences négatives.

Les informations relatives aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité seront publiées dans le rapport annuel du Compartiment.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

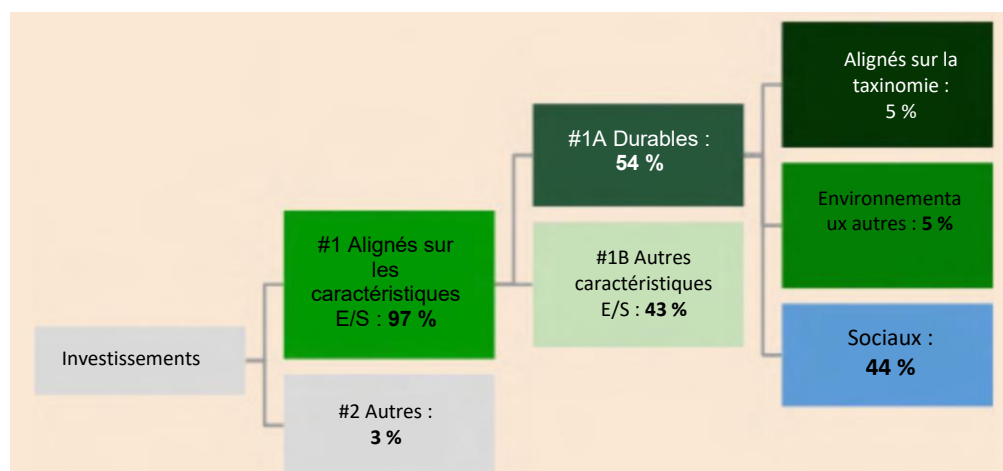
Investissements les plus importants	Secteur	% actifs	Pays
Microsoft Corporation	Technologie de l'information	7.17	ÉTATS-UNIS
Mastercard Incorporated Classe A	Finance	5.98	ÉTATS-UNIS
Colgate-Palmolive Company	Biens de consommation de base	5,27	ÉTATS-UNIS
Apple Inc.	Technologie de l'information	4,61	ÉTATS-UNIS
Thermo Fisher Scientific (Finance I) BV	Soins de santé	3.76	PAYS-BAS
Merck & Co. Inc.	Soins de santé	3.11	ÉTATS-UNIS
T-Mobile USA. Inc.	Services de communication	3.01	ÉTATS-UNIS
Alphabet Inc. Classe A	Services de communication	2,94	ÉTATS-UNIS
Renesas Electronics Corporation	Technologie de l'information	2.85	JAPON
Eaton Corp. Plc	Industrie	2,65	IRLANDE
Citigroup Inc.	Finance	2.60	ÉTATS-UNIS
Applied Materials Inc.	Technologie de l'information	2,59	ÉTATS-UNIS

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :

Hilton Worldwide Holdings Inc	Biens de consommation discrétionnaire	2.37	ÉTATS-UNIS
Constellation Energy Corporation	Services publics	2.23	ÉTATS-UNIS
PACCAR Financial Europe BV	Industrie	2.05	ÉTATS-UNIS

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

Quelle était l'allocation des actifs ?



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	%
Technologie de l'information	31,11
Finance	16,48
Soins de santé	10,52
Industrie	10,08
Services de communication	8,54
Biens de consommation discrétionnaire	6,86
Matériaux	5,58

Biens de consommation de base

5,27

Services publics

2.23



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

- **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?**

☐ Oui :

☐ Dans le gaz
fossile

☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

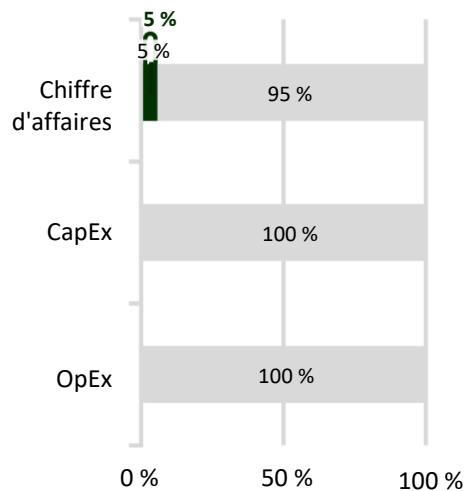
Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines*



☒ Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
☒ Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
☒ Alignés sur la taxinomie : (hors gaz et nucléaire)
☐ Non alignés sur la taxinomie

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines*



☒ Alignés sur la taxinomie : Gaz fossile
☒ Alignés sur la taxinomie : Nucléaire
☒ Alignés sur la taxinomie : (hors gaz et nucléaire)
☐ Non alignés sur la taxinomie

Ce graphique représente % des investissements totaux

* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Pour être conformes à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des **activités économiques** pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- Du **chiffre d'affaires** pour refléter la proportion des revenus provenant des

activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- Des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.
- Des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Source : estimations MSCI
Couverture des données relatives au chiffre d'affaires : 100 %
La couverture des données relatives aux Opex et Capex étant faible, les données ne sont pas divulguées

- **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**
Les données ne sont pas disponibles à la date du rapport.
- **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**
Il s'agit du premier rapport périodique du fonds.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

La proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE est de 5 %.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La proportion d'investissements durables sur le plan social est de 44 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

3 % des actifs du fonds consistaient en des liquidités qui, par définition, ne présentent aucune garantie environnementale ou sociale minimale.

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

- Deux filtres principaux sont utilisés, à savoir un filtre d'exclusion et un filtre de sélection.
- **Filtre de sélection** : entre 80 % et 100 % des actifs nets du Compartiment seront exposés à des actions cotées d'entreprises dont les stratégies climatiques sont conformes aux objectifs de l'Accord de Paris (c.-à-d. des trajectoires de réduction de carbone alignées ou en cours d'alignement).
 - **Un filtre d'exclusion** : toute entreprise présentant des risques en matière de développement durable. Les risques identifiés regroupent les pratiques et performances extrafinancières susceptibles de remettre en cause la compétitivité des entreprises. Une entreprise est donc exclue si :
 - a. elle est impliquée dans des activités identifiées dans la **politique d'exclusion ISR** de Sycomore AM pour leurs impacts sociaux ou environnementaux controversés ; ou
 - b. elle a obtenu une **notation SPICE** inférieure à 3/5 ; ou

c. elle est touchée par une **controverse de niveau 3/3**.

En outre, le Compartiment s'engage à appliquer l'élément contraignant suivant :

- Au moins 50 % des actifs nets du Compartiment sont consacrés à des investissements durables (dont au moins 10 % des actifs nets à des investissements ayant un objectif environnemental) ;
- Une empreinte carbone inférieure de 30 % à celle de son indice de référence.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***En quoi l'indice de référence différerait-il d'un indice de marché large ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

Il n'y a pas d'indice de référence.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

Le fonds a été lancé fin 2024.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

